BnF Gallica

Mercure de France : journal politique, littéraire et dramatique / par une société de gens de lettres

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

. Mercure de France : journal politique, littéraire et dramatique / par une société de gens de lettres. 1798-10-01.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

G

I.C.2.40.

I. 2400
M

G 1563
18

MERCURE FRANÇAIS,

HISTORIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE;

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES

Du décadi 10 *Vendemiaire, an septieme de la République Française.*

TOME XXXVII.

G 1868 W 18

A PARIS,

Au bureau du Mercure, rue des Poitevins, n°. 18.

Table des Matieres Littéraires du Tome XXXVI.

De l'Art poétique. Épître d'Horace aux Pisons.. *Page* 3.
Dialogue entre la Goutte et Franklin..... 11.
Les Souvenirs, la Sépulture, la Mélancolie, par le cit. Legouvé..... 22.
Spectacles. *L'Opéra-Comique*, opéra..... 34.
Annonces de livres nouveaux..... 36.

De l'Etat du Pauvre en Angleterre, dernier ext.. 65.
Hégésippe et Phérécrate (extr. de St. Lambert).. 76.
Tableau du Déluge, d'après Boëmer..... 82.
Lettre aux auteurs du Mercure, par le cit. Acher.. 97.
Epître au miuistre de l'intérieur, par le cit. Chas. 98.

Principes des Mœurs chez toutes les nations, par Saint-Lambert..... 129—193.
Collection de Voyages, par L. Langlès..... 141.
De Amoribus Pancharitis et Zoroæ..... 152.
Leçons élémentaires de calcul, etc. par Hugand.. 154.
Chant séculaire, par le cit. Daru..... 155.
Spectacles. *Les Amis de Collége*..... 162.

Mélanges de Littérature, etc. de Mancini-Nivernois, troisieme et dernier extrait..... 209—272.
Lettre au conseil des Cinq-cents sur la dette publique, par S. C. Mittié..... 221.
Couplets chantés à la fête des Artistes, le jour de l'arrivée des Monumens d'Italie..... 225.

Mélanges extraits des manuscrits de Mde. Necker. 257.
Ali Tomin (extrait de St.-Lambert)..... 260.
De l'état actuel du Panthéon Français..... 264.
Sur la légéreté des vêtemens actuels..... 283.
Spectacles. *Palma*, ou *le Voyage en Grece*..... 287.
Annonces de livres et de musique..... 289.

Vie du général Hoche, par A. Rousselin..... 321.
Discours d'ouverture et de clôture du cours d'Histoire naturelle, par Lacépède..... 333.
Introduction à l'analyse infinitésimale, traduit d'Euler par Labey..... 341.
Au Rédacteur du Mercure sur Voltaire..... 344.
Rome, par J. B. Roux..... 348.
Du Théâtre français de la République..... 359.
Annonces de livres nouveaux..... 360.

N°. 1er.

MERCURE FRANÇAIS.

1. Oct 1798

DÉCADI 10 VENDEMIAIRE, *l'an septieme de la République.*

ÉCONOMIE POLITIQUE.

*LETTRE écrite par C***, membre du conseil des Cinq-cents, à son ami G**, membre du conseil des Anciens ; sur la discussion relative aux divers projets de la commission des finances.*

NON, mon ami, je n'ai point demandé la parole pour combattre les divers projets de résolution qui nous ont été présentés par notre commission des finances : je ne l'ai point demandée pour les appuyer. Plusieurs de ces projets ne me paraissaient pouvoir être défendus que difficilement par des argumens appuyés sur les véritables principes de l'impôt. D'un autre côté, le moment me semblait peu favorable pour des discussions approfondies sur cette matiere. Je voyais l'an VII prêt à s'ouvrir, et point de fonds encore pour ses dépenses; je voyais les rois de l'Europe mal guéris de leurs longues fureurs, attendre en silence, le résultat de nos délibérations; je voyais les calamités des créanciers de l'État, et le brigandage de ses vampires s'accroître de jour en jour par la pénurie du trésor public : Enfin, si j'avais aussi, comme je ne le dissimule pas, mes objections à proposer contre différentes vues de la commission,

quelques-uns de ses projets me semblaient aussi pouvoir être adoptés sans longs débats.

Tandis que la discussion s'est prolongée, que les critiques se sont accumulées, que les orateurs ont multiplié les difficultés plus que les vues nouvelles, je le déclare, je n'ai été frappé que d'une seule considération, de l'urgence des besoins, et de l'impossibilité d'ajourner les moyens, même incomplets, même mauvais, si l'on veut, qui nous sont indiqués pour y pourvoir.

J'ai donc pensé que le véritable ami de son pays devait réserver pour un autre moment, des observations qui peuvent aujourd'hui produire un effet directement contraire à ses vues. Il m'a semblé que le service prochain devait d'abord être assuré: mais qu'ensuite on voudrait sans doute, et pourrait sans inconvénient fouiller dans tous les abus, réduire les dépenses aux besoins réels, créer des recettes faciles et moins onéreuses pour le peuple ; en un mot, sans attendre que de nouveaux besoins nous pressent encore, organiser un systême complet de finances que les lumieres du siecle puissent avouer.

C'est alors qu'on pourra discuter les avantages et les inconvéniens des impôts directs et indirects : que parmi les uns et les autres, on pourra choisir, après une mûre délibération, ceux qui sont le plus appropriés au but véritable de tout impôt ; ceux qui s'accordent le mieux avec nos habitudes, et même avec nos préjugés ; ceux qui seront le moins contrariés par les impressions que des événemens récens ont laissées dans les esprits, ou par les circonstances nouvelles que la révolution française a fait naître

chez tous les peuples de l'Europe; ceux enfin que peut demander de préférence le systême républicain et représentatif.

Peut-être les écrits des économistes, à qui d'ailleurs on doit tant d'idées saines relativement à la liberté du commerce et de l'industrie, n'ont ils pas en effet complettement résolu, sous les rapports moraux et politiques, la question des deux natures d'impôts. Ils ont bien démontré par la théorie que les impôts indirects présentent la maniere la plus coûteuse, et jusqu'ici la plus vexatoire d'atteindre la reproduction : mais ils n'ont point tenu compte des habitudes et des erreurs d'opinion qui rendent un impôt plus ou moins populaire, et sa perception plus ou moins facile ; ils ont dédaigné quelques circonstances non moins essentielles, relatives à l'esprit de tel ou tel gouvernement, et à l'ensemble de ses institutions ; enfin, ils n'ont peut-être pas assez prouvé l'impossibilité véritable de créer des impôts indirects exempts des vices qu'ils reprochent, avec raison, à ceux qui ont été en usage jusqu'à ce moment.

L'expérience d'un pays riche, où le génie de Smith n'a pas dédaigné de descendre aux fonctions de douannier, peut elle-même inspirer quelques doutes sur leurs décisions : mais peut-être aussi cette expérience n'est-elle pas aussi concluante que beaucoup de gens l'imaginent. Ceux qui en invoquent les résultats avec une confiance, en quelque sorte inaccessible aux objections, se sont-ils fait des idées bien nettes du caractere de la certitude dans les objets de législation et d'économie publique ? ont-ils bien comparé les moyens que nous avons d'arriver à la

vérité dans les discussions relatives aux sciences morales et politiques, avec ceux employés dans les sciences sur la certitude desquelles l'on peut réellement compter? S'il est vrai, comme on ne saurait plus aujourd'hui le mettre en doute, que dans les sciences-pratiques toutes nos connaissances véritables soient fondées sur l'observation et l'expérience, plus ou moins répétées ou prolongées l'une et l'autre suivant la nature des problêmes; peut-être les hommes réfléchis et de bonne foi trouveront-ils que nous n'avons gueres encore, dans plusieurs parties de la législation et de l'économie politique, que des apperçus, des conjectures, des vraisemblances; et cette découverte serait bien propre à nous rendre moins tranchans dans nos assertions, et sur-tout dans nos prophéties.

Le tems a fait voir que des impôts qu'on avait cru d'abord d'une perception facile, et d'un produit sûr, présentent souvent dans la pratique de grandes difficultés, et rapportent peu. L'expérience a fait voir également que des impôts jugés défavorablement d'avance par la théorie, se repartissent et se perçoivent en quelque sorte d'eux-mêmes dans certains pays; et souvent ils sont devenus les supplémens nécessaires de ceux qu'on leur avait hautement préférés. Ce n'est donc que d'après des tâtonnemens faits avec prudence, d'après des expériences bien observées, qu'on peut se fixer définitivement sur les questions relatives à l'impôt, aussi bien que sur plusieurs autres problêmes, non encore résolus, d'économie politique et de législation.

Mais si depuis l'établissement du papier-monnaie

les principes théoriques ont cessé de pouvoir être discutés parmi nous, avec cette sévérité de raisonnement qui seule les consacre, les expériences d'application, les essais-pratiques n'ont, à plus forte raison, pu être faits avec la méthode convenable; ils n'ont pu fournir des résultats évidens.

Depuis le commencement de la révolution, les circonstances ont été si constamment impérieuses, que les différentes assemblées nationales se sont vues presque toujours forcées d'adopter en finances des mesures partielles et du moment : les travaux de l'Assemblée constituante sur l'impôt, quoique préparés et mûris avec plus de soin, ne font pas eux-mêmes entiérement exception à cet égard... Plusieurs des causes, qui ont entraîné ces assemblées, subsistent malheureusement encore.

Tout bon citoyen doit desirer sans doute qu'un ordre régulier s'établisse dans le recouvrement des fonds, qu'une exacte économie succede au désordre révolutionnaire des dépenses : la fortune publique est la pure substance du peuple; et nous, les surveillans et les dépositaires de ses intérêts, notre devoir nous impose particulierement sur ce point, la plus inquiete sévérité.

Mais il faudrait être bien peu au fait de notre situation présente, pour croire qu'on puisse dès aujourd'hui porter la réforme dans toutes les parties des finances, établir un ordre fixe et définitif dans tous les services, reviser avec une utilité réelle, toutes ces opérations désastreuses, dénoncées tant de fois par nos écrivains et nos orateurs. Les besoins de la guerre sont journaliers et pressans : est-il

possible de toujours éviter les sacrifices inattendus qu'ils imposent? Des hommes déplacés par la commotion révolutionnaire étaient restés sans moyens d'industrie et de subsistance : est-il possible de leur enlever tout-à-coup ceux qu'une espece de charité nationale leur a fournis, en créant successivement pour eux des places, peut-être inutiles, en leur assignant des fonctions qu'ils ne remplissent pas, ou qui paraissent absolument sans objet? Plusieurs marchés passés au nom de la République sont extrêmement onéreux : mais est-il possible de porter un regard efficacement sévere sur ces marchés, tandis qu'un arriéré immense dévore le trésor public, et qu'indépendamment de cet arriéré l'on est obligé tous les jours de prendre pour des fournitures indispensables, de nouveaux engagemens de plus en plus ruineux?

Depuis long-tems les bons citoyens ne poussent qu'un seul cri; *guerre aux voleurs :* ils ont bien raison. Les maux que l'esprit de rapine nous a causés sont incalculables. Il a cent fois paralisé nos armées, il a déshonoré la nation à l'extérieur, il a glacé dans les cœurs les vrais sentimens de la liberté. Mais ce n'est point par des menaces inconsidérées et toujours vaines, qu'il faut le combattre. Les menaces faites aux dilapidateurs, bien loin de diminuer les dilapidations, les ont au contraire presque toujours aggravées. Des phrases éloquentes ont souvent été payées bien cher par le trésor public. Le législateur placé dans des circonstances difficiles, n'a pas moins besoin de tact politique, que d'esprit de justice et de fermeté. Et pourquoi craindrions-nous de recon-

naître une vérité sans doute affligeante, mais pourtant incontestable? C'est qu'une réforme générale exige de grands moyens préparés d'avance : pour la tenter avec succès, il faut s'être ménagé des ressources extraordinaires : l'établissement du meilleur plan d'économie exige un surcroît passager de dépenses; et tant qu'on ne peut ni payer ses dettes, ni faire face aux dépenses journalieres, quel compte rigoureux peut-on exiger de ceux avec qui l'on est hors d'état de compter soi-même, de ceux dont on a besoin encore ? Il faut bien alors malheureusement se laisser guider par les circonstances, se contenter d'améliorations incomplettes et de palliatifs.

Observez en outre que plusieurs dispositions de lois qui ne paraissent pas encore susceptibles d'être rapportées, tendent malheureusement à faire hausser de plus en plus l'intérêt de l'argent; que le trésor public, comme le plus grand emprunteur, puisqu'il vit sans cesse sur l'avenir, est celui qui se ressent le plus de cette augmentation, et que cette même circonstance apporte de grands obstacles à la rentrée de l'impôt.

Je ne pense donc pas qu'il soit possible dans ce moment, d'arriver à des résultats assez certains, soit touchant les divers projets d'impôts qui nous ont été présentés par notre commission des finances, soit touchant les vues indiquées par plusieurs opinans qui ont parlé sur ces questions ; encore moins de discuter d'une maniere convenable, un plan général et définitif ?

Cependant les circonstances nous pressent ; et s'il est impossible de faire un travail vraiment com-

plet sur les finances, il est en même tems indispensable de prendre de promptes déterminations.

Eh quel est le véritable ami de son pays, le fidele défenseur de la République et de la liberté qui ne sente combien il faut se hâter de fournir au gouvernement les moyens de pousser avec vigueur la plus juste et la plus glorieuse des guerres, pour la terminer promptement par une paix honorable et solide? les moyens de maintenir dans l'intérieur l'ordre et la tranquillité, en indemnisant avec exactitude les administrateurs et les juges, prêts à quitter leurs places et à laisser un champ libre aux désordres, aux pillages, aux assassinats? les moyens de régler sévérement les comptes arriérés en les soldant, et de porter à l'avenir l'ordre dans les marchés, en offrant des engagemens solides aux fournisseurs? enfin, les moyens de donner quelques secours réels à ces malheureux rentiers qui depuis le commencement de la révolution en ont porté constamment le poids, et dont un grand nombre appartient à cette classe respectable qui ne peut sortir de l'indigence que par des travaux assidus, et chez laquelle les propriétés les plus minces représentent toujours de longs services rendus à la société?

Au reste la nécessité de pourvoir aux dépenses est généralement sentie dans les deux conseils : il serait injuste d'en douter; il serait impolitique de témoigner à cet égard, des craintes qui n'ont aucun fondement réel. Ce n'est donc pas là ce qui doit nous occuper maintenant. Mais la tournure que les discussions, touchant les impôts, prennent souvent parmi nous, me fait penser que les principes n'en ont

pas toujours été suffisamment éclaircis, dans les plans même présentés par la commission ; et j'ai cru devoir chercher avec vous, s'il n'était pas possible de ramener ces principes à quelques points simples, qui pussent servir de guide pour l'appréciation de chaque impôt particulier.

Dans l'état social, les hommes sont forcés à des dépenses communes, plus ou moins considérables suivant les circonstances. Ces dépenses appliquées à des objets d'intérêt public, doivent être supportées par tous les citoyens, dans la proportion des avantages qu'ils retirent de la société, c'est-à-dire dans la proportion de leur richesse ou de leur aisance particuliere. Tel est le but, tel doit être l'esprit général de l'impôt.

L'impôt, en derniere analyse, porte nécessairement sur la reproduction. Mais il ne l'atteint pas toujours d'une maniere directe : on l'établit aussi quelquefois sur les personnes considérées simplement comme membres de l'association, et protégées par les lois ; ou sur les consommations, comme représentant les richesses du consommateur ; ou sur l'industrie, comme représentant les richesses qu'elle doit procurer ; ou enfin, sur les mutations des propriétés, et sur les transactions quelconques entre les citoyens.

L'impôt sur la reproduction est sans doute le meilleur de tous : il frappe immédiatement sur la matiere imposable ; il se proportionne naturellement aux facultés des imposés ; il exige peu de frais de perception ; il entraîne peu de vexations. Mais son exacte répartition, quoique plus aisée que celle de tout autre impôt, présente des difficultés qu'on n'a

pas encore bien résolues ; et dans certaines circonstances qui changent totalement les rapports entre le salaire du travail et le prix vénal des productions, cet impôt peut devenir, au moins passagerement, inique et désastreux.

L'impôt sur les personnes est essentiellement mauvais : ce ne sont pas les fortunes, mais les têtes qui le paient, et lors même qu'on cherche à le proportionner aux fortunes, il est ordinairement encore vicieux ; celles-ci ne pouvant être évaluées alors, que d'après certains objets fixes de jouissances, qui fournissent à cet égard des indications très-infideles.

L'impôt sur les consommations, est celui qui se repartit de la maniere la moins équitable ; car certains objets sont également nécessaires aux pauvres comme aux riches : mais c'est celui que les contribuables acquittent le plus facilement; attendu qu'il se paie par petites portions, et que le sentiment d'une jouissance actuelle en allege encore le poids. Au reste, indépendamment de l'inégalité dont je viens de parler, cet impôt a le double inconvénient d'entraîner beaucoup de frais de perception, et de nécessiter presque toujours une foule de mesures inquisitoriales et vexatoires.

Quant à l'impôt sur l'industrie, il faut le considérer comme une avance exigée des hommes laborieux sur les profits de leur travail : c'est un moyen d'atteindre indirectement, et suivant l'opinion reçue (1), avec économie et avantage, les riches qui les emploient et les salarient. En soi, cet impôt est

---

(1) Cette opinion est très-fausse.

mauvais : mais il peut être plus ou moins vicieux, suivant la maniere dont il est assis et perçu. Il est très-vicieux, quand le gouvernement réunit les artisans en corporations, et leur accorde des priviléges exclusifs, à condition qu'il les imposera ; quand il fixe la journée des ouvriers, à condition de partager avec les maîtres, le profit qui en résulte pour ces derniers; quand il taxe uniformément, et comme au hasard, les ouvriers que la nature de leur travail ou leur habileté met dans l'aisance, et les ouvriers les plus malheureux qui ne vivent qu'au jour le jour. Mais l'impôt s'améliore, lorsque sans les enchaîner eux-mêmes, il porte directement sur les profits des entrepreneurs : il devient bon, du moins à certains égards, lorsqu'il est en même-tems gradué de maniere que les motifs de lui échapper par la fraude ne soient jamais assez forts pour faire braver les inconvéniens de la contravention; lorsqu'il peut être facilement perçu, sans que les citoyens soient exposés aux visites inquietes et fatigantes des employés du fisc. Telles sont nos patentes actuelles : telles sont aussi dans le projet de la commission, celles des fabricans de tabac.

Mais on peut reprocher à cet impôt, même dans l'état de sa plus grande amélioration, de ne pouvoir se proportionner aux profits réels du contribuable, et de ressembler toujours à une contribution territoriale, qui serait la même pour des terreins désignés par les mêmes dénominations de mesures, quelle que fût d'ailleurs leur superficie véritable, quel que fût leur produit respectif.

C'est à l'impôt sur l'industrie que se rapportent

les droits de passe à l'intérieur, et les douanes aux frontieres.

L'impôt sur les mutations de propriétés et sur les transactions entre citoyens, a plusieurs inconvéniens; celui sur les successions est absolument inadmissible, comme l'a démontré l'auteur des observations sur cet impôt et sur celui du sel : mais notre timbre et notre enregistrement nous fournissent des ressources qu'on n'obtiendraait pas facilement d'une autre maniere ; et ils ne paraissent point avoir encore produit les mauvais effets qu'à la longue, peut-être, on doit en redouter avec quelque fondement.

Les droits de passe destinés à l'entretien des routes sont, parmi les impôts indirects, l'un des plus justes et des meilleurs. Mais si la perception n'en est pas bien organisée, elle devient très coûteuse ; et s'il est trop fort, il entrave la circulation, il glace le commerce et l'industrie, il tarit par conséquent les sources même de la reproduction.

Dans certaines circonstances, on peut juger politique d'empêcher l'introduction des marchandises d'un ennemi, dont le négoce fait toute la richesse, et d'arrêter l'exportation de certains objets de premiere nécessité, dont on présume que la reproduction annuelle est à peine égale aux besoins.

Il faut au reste considérer les taxes sur les marchandises étrangeres, comme une prime d'encouragement donnée au reproducteur ou au fabricant intérieur des objets imposés, et comme un impôt qui frappe, non sur le négociant qui importe, mais sur la masse entiere des consommateurs indigenes. A cet

égard, elles ne remplissent pas pour l'ordinaire le but qu'on se propose ; mais suivant les tems et les lieux, leurs effets peuvent être fort différens.

Les défenses d'exportation, tendent à rabaisser le prix des objets qu'elles retiennent à l'intérieur : si la consommation de ces objets n'est pas rapide et complette, elles en découragent la reproduction ; et si des circonstances extraordinaires font en même tems hausser l'intérêt de l'argent, l'impôt établi sur cette même reproduction, ne peut plus quelquefois être acquitté.

Les entraves mises à l'importation et à l'exportation produisent donc, suivant les circonstances, des effets très-différens ; mais en général, elles sont mauvaises comme opérations financieres ou économiques ; et c'est uniquement comme mesures politiques, qu'on peut les approuver quelquefois. Au reste, il y a des personnes qui regardent toute exportation d'objets de premiere nécessité comme essentiellement dangereuse ; quoique sans elle la reproduction risque souvent d'être tarie dans sa source, et la fortune publique arrêtée dans tous ses canaux : il est d'autres personnes qui regardent toute importation comme ruineuse pour l'État ; quoique souvent la consommation ou l'emploi des objets importés devienne la source d'une nouvelle reproduction, et que sans la concurrence avec l'étranger, l'industrie nationale risque beaucoup de rester fort au-dessous de celle des peuples voisins.

Mais mon intention n'est point de considérer avec vous, dans ce moment, les effets éloignés de chaque impôt ; effets qui souvent ne se bornent pas à de

profondes altérations dans les élémens même de la richesse publique ; mais qui peuvent produire encore d'autres altérations bien plus funestes de l'esprit national et des mœurs.

Ainsi donc, pour nous renfermer dans les effets plus directs des différentes contributions, il est aisé de voir que toutes celles établies parmi nous ont des avantages et des inconvéniens : que ces inconvéniens et ces avantages ne sont pas les mêmes dans toutes les circonstances ; et qu'en général les meilleures de ces contributions sont celles qui se repartissent de la maniere la plus égale, qui se perçoivent aux moindres frais, et dont la perception est le moins inquisitoriale et vexatoire pour les citoyens.

Il s'ensuit de-là, qu'en tems ordinaire l'impôt sur la reproduction est celui qui entraîne le moins d'inconvéniens : c'est même le seul qui soit susceptible, du moins à la longue, dans sa répartition, d'une égalité proportionnelle très-exacte. Après lui vient l'impôt sur les consommations qui séduit par ses avantages, mais qui pour n'avoir pas bien plus d'inconvéniens encore, a besoin d'une organisation parfaite dans sa perception ; car, comme il se perçoit par-tout, et à chaque instant, c'est celui qui demande le plus d'employés, celui qui entraîne le plus de recherches et de tracasseries de détail.

Notre commission semble avoir résolu plusieurs difficultés du problême dans quelques-uns de ses projets.

Mon ami, je vous l'avoue franchement, mon cœur se refuse à parler des nouveaux octrois de Paris.

Quoique

Quoique les dépenses auxquelles on en destine le produit soient indispensables et sacrées, il est douloureux de voir renaître sous le régime de la liberté, ces établissemens, qui par eux-mêmes ne sont pas bons assurément, et de les voir renaître sous les mêmes formes qui rendaient l'ancien régime si odieux.

Pour ce qui concerne les impôts sur l'industrie, le caractere prohibitif qu'ils avaient autrefois a presqu'entierement disparu dans les nouveaux plans: et ce que ces mêmes impôts ont naturellement de vexatoire, ainsi que leur influence destructive sur la réproduction, s'y trouve réduit, autant peut-être que le permettent, et la chose même, et le moment actuel.

C'est une grande erreur, comme vous le savez, de croire que l'impôt tombe toujours sur ceux qui le paient : souvent, et même le plus souvent, ils n'en font que l'avance, et ils la retrouvent avec usure dans l'augmentation du salaire de leurs bras, ou dans celle du prix des objets reproduits par leur travail. Celui sur qui tombe véritablement l'impôt est le consommateur: encore faut-il qu'il ne reproduise rien; car, s'il exerce quelqu'industrie, il ne manque jamais de porter son impôt en compte, dans le prix direct de son travail, ou dans celui des objets que ce même travail lui fournit. Ainsi donc, quand on voit un impôt tel que celui du sel ou du tabac, qui frappe également sur le pauvre et sur le riche, n'allons pas cependant toujours en conclure qu'il est inique et vexatoire; car c'est sur-tout le pauvre qui reproduit, et par conséquent il sait

bien rejetter son impôt sur celui qui le salarie. Le riche seul consomme souvent sans reproduire ; et par conséquent son propre impôt et celui du pauvre retombent alors également sur lui.

Un autre préjugé dont quelques hommes, instruits d'ailleurs, ne sont pas encore entierement exempts, est de croire que l'impôt ne doit jamais frapper sur les objets de nécessité premiere ; que celui qu'on ferait porter uniquement sur des objets de luxe serait uniquement aussi, payé par le riche ; que le pauvre ne s'en ressentirait pas.

Mais d'abord il n'y a de bons impôts, que les impôts véritablement productifs ; car les autres se trouvent absorbés par les frais de perception, et l'on est obligé de les multiplier d'une maniere extrêmement onéreuse et vexatoire pour le peuple qu'on a prétendu soulager en les diminuant. Or, les seuls impôts véritablement productifs sont ceux établis sur des objets que tout le monde consomme, et consomme tous les jours.

En second lieu, les objets de luxe ne deviennent tels, pour l'ordinaire, qu'après avoir passé par les mains de beaucoup de pauvres occupés à les manufacturer : ils emploient beaucoup de bras, et font exister beaucoup de familles. Mais si vous les imposez fortement, vous diminuez leur consommation, et vous frappez directement sur les malheureux qui vivent de leur fabrication. Or, il faut les imposer fortement : car ceux qui les achetent forment toujours le très-petit nombre ; et si l'impôt qui les atteint est faible, il se trouve nul. Ajoutons que changer dans un grand pays, l'ordre des travaux, des

besoins, de la consommation, c'est en quelque sorte bouleverser tout le système économique : et si par l'effet des circonstances, ce pays n'a gueres plus que de nouveaux riches, qui n'ont encore ni l'habitude, ni même peut-être la volonté de faire un usage honorable de leurs richesses, vous ne pouvez savoir d'avance ce que produiront des lois qui doivent nécessairement en déranger le cours.

Si maintenant, mon ami, nous voulions appliquer les principes ci-dessus aux impôts qui nous sont proposés, il serait trop facile de voir que plusieurs de ces impôts sont infectés de vices, peut-être inhérens à leur nature, mais qui ne les rendent pas moins désastreux : d'un autre côté, il ne serait pas moins facile de sentir la futilité de plusieurs objections, dont quelques autres ont été l'objet : et si pour être complettement justes envers la commission, nous comparons tous ces impôts, tels qu'ils sont organisés dans ses plans, avec ce qu'ils furent autrefois, nous verrons qu'elle les a souvent beaucoup améliorés, et qu'elle a véritablement eu pour but constant de les approprier au système républicain. A-t-elle toujou s atteint ce but? Je répete que je ne le pense pas : mais c'est beaucoup que d'avoir organisé quelques impôts indirects, qui paraissent devoir être perçus à peu de frais, et sans reproduire ces armées d'agens qui dans l'ancien régime faisaient gémir le peuple sous une si cruelle oppression.

Que des hommes ignorans et irréfléchis confondent tout impôt sur le sel avec l'ancienne gabelle, et que les patentes des fabricans ou débitans de tabacs leur rappellent tout de suite les brigades noires

qu'on voyait jadis tomber dans l'asyle du malheureux cultivateur, comme des nuées de corbeaux affamés; cela se conçoit facilement : mais il serait assez extraordinaire que des législateurs partageassent cette illusion, et qu'ils fussent dupes du mot *sel* et du mot *tabac*, jusqu'au point de croire que ces mots contiennent en eux-mêmes l'essence d'un impôt inquisitorial et oppressif.

Il est encore deux opinions mal analysées qui répandent souvent beaucoup de nuages sur les discussions relatives aux finances, et qu'il serait par conséquent bien essentiel de réduire à leur juste valeur : l'une est que l'impôt doit être d'autant plus productif que le droit est plus fort; l'autre, qu'il suffit de diminuer les impôts pour rendre leur acquittement plus facile.

1°. Un impôt trop fort se détruit lui-même, soit par les fraudes qui rendent bientôt indispensables des armées d'employés, soit par l'atteinte portée à la reproduction ou à la consommation des objets imposés. De faibles taxes sont infiniment préférables, sur tout lorsqu'elles portent sur l'industrie, sur les consommations, ou sur les transactions entre citoyens.

2°. Dans un pays où les impôts sont numériquement très-forts, ils se paieront avec facilité, si l'État est fidele à ses engagemens, si la circulation de l'argent est rapide, si son intérêt est faible, si tous les produits de l'agriculture et de l'industrie ont de sûrs débouchés. Dans les circonstances contraires, des impôts modérés ne seront acquittés qu'avec beaucoup de peine. En tout tems la

pénurie du trésor public et son peu d'exactitude dans les paiemens, sont peut-être la cause principale des difficultés et des lenteurs qu'éprouve la rentrée de l'impôt ; car cette inexactitude entraîne celle d'une foule d'engagemens particuliers, et l'obstruction des affaires devient générale. Ainsi, c'est parce qu'il ne paie pas, que l'État ne reçoit point. Pour assurer ses rentrées, il faut donc commencer par assurer ses paiemens : ainsi, quand les finances sont bien gouvernées, l'impôt s'alimente lui-même ; et pour être payé facilement, il doit être assez considérable pour fournir à tous les besoins du trésor public.

Enfin, il est des impôts qui se détruisent mutuellement. Tels sont celui sur l'importation et celui sur l'exportation, quand ils se trouvent combinés. En retenant à l'intérieur une grande partie des marchandises avec lesquelles on paie celles des États voisins ; le second impôt tend directement en effet à diminuer de plus en plus les produits du premier.

Il est aussi des impôts dont l'État paie la portion la plus considérable, et qui par cette circonstance, réunie à de grands frais de perception, se trouvent réduits à rien. Par exemple, Turgot a prouvé arithmétiquement que celui sur les cuirs et celui sur les fers étaient autrefois supportés par le gouvernement, dans une si forte proportion, qu'en résultat, le produit était presque nul.

Ces réflexions générales vous paraîtront peut-être jetter quelque jour sur les discussions particulieres qui nous occupent maintenant. Quoi qu'il en soit,

permettez, mon ami, que je vous les soumette. Vous êtes de ceux qui regardent le bon sens comme le seul asyle véritable de l'homme. Du reste, s'il est des questions qui doivent être jugées exclusivement par la raison, ce sont sans doute celles relatives à l'impôt. Loin d'ici tout sentiment vague, quelque respectable que puisse en être la source. Le peuple français, dont nous avons l'honneur d'être les organes, réserve ses palmes à la sagesse autant qu'à l'énergie ; et la véritable popularité se fondera maintenant, non sur de vaines déclamations, mais sur des travaux réfléchis, dignes du génie législateur, et faits pour consolider, par le bonheur public, le regne de la liberté.

Mais encore une fois, mon ami, notre premier besoin actuel, notre premier devoir, est d'assurer les recettes de l'an qui commence. Il est peut-être indispensable de faire aux circonstances un sacrifice bien douloureux ; je veux dire, de laisser passer sans réclamation, plusieurs maximes qui se débitent, et même quelques dispositions qui se décretent, que pourtant il nous est bien plus impossible encore d'avouer. Espérons que ce sacrifice ne sera pas perdu. Les efforts de notre commission des finances et les améliorations réelles qu'elle a faites au nouveau systême des impôts, méritent d'ailleurs de la reconnaissance et des égards ; et nous n'avons dû, je pense, mêler nos voix à celles qui l'ont harcelée pendant plusieurs décades avec si peu de fruit. Mais il faudra cependant enfin connaître au vrai notre situation financiere : il faudra tirer au clair chaque partie de dépenses, organiser

un bon plan de recettes, et discuter complettement toutes les questions que peut faire naître chaque genre particulier d'impôt. Le Corps législatif actuel qui peut s'honorer par tant d'utiles travaux, serait sur-tout bien impardonnable d'attendre encore jusqu'au dernier moment pour s'occuper sérieusement des finances. Car les mesures législatives sur ce point, ne touchent pas seulement à tous les intérêts pécuniaires ; elles n'influent pas seulement d'une maniere directe sur l'état de l'agriculture, du commerce et de l'industrie : elles agissent encore, quoique d'une maniere plus indirecte, sur les habitudes nationales ; elles contribuent puissamment à la formation de l'esprit public et des mœurs.

Vous savez tout cela, mon ami : mais je me plais à le redire avec vous, ainsi qu'à vous répéter combien je vous aime, etc.

Paris, ce 30 fructidor an VI.

BEAUX-ARTS.

Sur l'Exposition des Tableaux et Sculptures de l'an VI.

Eh bien ! monsieur, disait, en entrant au sallon, un ci-devant conseiller à l'élection de Paris, au C. M**. son ancienne connaissance, vous le voyez ; les beaux-arts ne peuvent fleurir que dans les monarchies. — Où voyez-vous cela, citoyen ? — Eh parbleu ! cela est palpable. On ne trouve ici rien de David,

tien de Regnaud ; on ne voit qu'un seul tableau d'histoire de Vincent... Vous ricanez, monsieur ! Mais qu'y a-t-il de si plaisant dans mon observation?

Je vais vous l'apprendre, citoyen. D'abord vous dites et redites que les rois seuls font prospérer les arts. Vous diriez même le *commerce*, si Tyr et Carthage n'eussent pas existé pour démentir votre assertion. Vous nous rebattez sans cesse les oreilles des beaux siecles d'Auguste, de Léon X et de Louis XIV. Mais vous n'avez garde de parler du beau et très-beau siecle de PÉRICLÈS, sans lequel les autres n'eussent peut-être pas existé, ou du moins n'auraient existé qu'à des époques très-reculées. Mais, ce que vous avez sans doute oublié, c'est que la République d Athenes ne fut pas la seule où fleurirent les arts. L'antiquité a célébré encore les écoles de Corinthe et de Sicyone. Croyez-vous d'ailleurs, que Carthage, qui avait produit tant d'habiles navigateurs, n'ait pas eu des peintres et des sculpteurs? La basse envie des Romains a détruit tous les monumens de Carthage, tous les écrits des Carthaginois, à l'exception du Périple d Hannon. Il ne nous reste des témoignages de leurs progrès dans les arts, qu'un petit nombre de médailles, qui étaient leurs monnaies. Mais on ne peut douter qu'un peuple aussi puissant n'ait eu des peintres et des sculpteurs... — C'est fort bien dit, monsieur, pour les anciens. Mais les modernes, les modernes! Point d'arts, sans rois ! — Je vais cependant vous citer une République moderne qui a brillé autant par les beaux-arts que par le commerce. C'est de Venise dont je veux parler. A ce mot, vous vous

rappellez nécessairement Paul Véronese et toute la brillante école vénitienne. Je pourrais encore vous parler de l'école hollandaise. Mais c'est assez nous occuper des tems passés. J'ai deux mots à vous dire sur le présent.

Vous croyez, C., avoir gain de cause, parce que vous ne voyez ici aucun ouvrage de David et de Regnaud. Vous ne serez cependant pas encore heureux cette fois en citation. Sachez que s'ils n'ont rien mis à l'exposition, ils n'en ont pas moins travaillé ces dernieres années. — Supposition ! — Non certainement ; David acheve une composition immense qui l'occupe depuis trois ans. C'est un tableau de six metres de largeur..... — Six metres, monsieur, six metres !... Je n'entends rien à tout ce fatras. — Vous vous courroucez pour bien peu de chose, quand il s'agit des institutions républicaines. Près de dix-huit pieds !... Vous vous déridez à présent. Le sujet est la reconciliation des Sabins et des Romains, opérée par les larmes et les prieres des Sabines devenues meres et Romaines ; ce tableau ajoutera infiniment à la gloire de son célebre auteur. Quelques personnes ont appellé le Poussin, le *Raphaël* de la France. La France pourrait bien posséder un second *Raphaël*. Je sais bien que ce peintre n'est pas celui dont le talent vous plaît le plus, à cause de vos préjugés politiques. Mais il s'en vengera en faisant toujours mieux.

Allez aussi dans l'attelier de Regnaud, vous y verrez un tableau digne de sa réputation ; il représente Hercule ramenant Alceste des enfers.

Vous voyez, C., que les beaux-arts ne sont pas dé-

laissés. Quant à l'exposition, elle ne vous présente pas à la vérité autant d'objets que celles des années précédentes. Mais n'en concluez pas la disette. Il faut que vous sachiez que les salles basses du Louvre que l'on prépare pour recevoir les monumens d'Italie, n'ont pu servir à l'exposition de cette année, qui a été restreinte au sallon proprement dit et à la galerie d'Apollon. Un jury d'artistes a examiné les objets présentés, et l'on ne peut l'accuser de trop de rigueur.

— Vous n'avez pas parlé, monsieur, d'une autre cause du dépérissement dans lequel vont tomber les beaux-arts en France : la destruction de la religion de nos peres. — Je conviens, citoyen, que les richesses déposées entre les mains des prêtres ont servi à exercer le pinceau et le ciseau des artistes. Mais une nouvelle carriere va s'ouvrir pour eux : les faits glorieux de nos armées, les traits généreux des Rép l licains, tout ce qui tient à notre histoire républicaine....

— Effectivement je vois l'urne d'une victime de la révolution que son époux montre à l'orphelin. Voilà de ces horreurs qu'il faudrait retracer sans cesse. Un dessin intéressant, est celui qui représente un prisonnier entouré de sa famille qui vient le visiter. L'attention de son épouse à deviner dans ses regards si son heure fatale est arrivée.... Ah que cela est beau !

— Combien de fois, cit., n'avez-vous pas gémi de l'affaiblissement de la pauvre tête de votre vieil ami Lisimon ? Il ne vous aborde jamais sans vous parler de votre frere qui fut tué en duel à la fleur

de son âge, et de votre cousin qui dérangea sa fortune par son goût trop vif pour les femmes. C'est malheureusement tout ce qui est resté de mémoire à Lisimon, et il ne tarit pas sur ces deux objets. Il vous met à la torture... En parlant sans cesse des torts de la révolution, ne ressemblez-vous pas à votre ami ? Un peu moins de mémoire pour les torts, et plus de souvenir pour les bienfaits. Au reste, je rends justice avec vous au dessin du cit. Ledru ; mais je l'invite à abandonner les *sujets de prison;* ou, s'il en compose *par ordre*, à les laisser déposés dans les boudoirs des *ordonnateurs*. Quant au cit. Barbier, éleve de David, il n'a point eu envie de faire un tableau *réactionnaire*. C'est tout uniment l'urne d'une épouse et d'une mere adorée, qu'une mort naturelle, mais prématurée, a ravie. Le pere vêtu de deuil, dans l'attitude d'une douleur sage, fait approcher son fils de ce dépôt sacré. Celui ci est saisi d'un attendrissement religieux, attesté par la pâleur répandue sur son front. Le choix de la couleur des vêtemens n'est pas aussi heureux, que la composition est sage et le dessin correct. Pourquoi avons-nous une couleur affectée au deuil ? et pourquoi cette couleur est-elle en Europe le noir ; tandis que c'est le blanc chez les Japonais ?

— Quelle est cette femme si froide que l'Amour embrasse si froidement ? — Vous voyez Psiché et l'Amour. Celui-ci est invisible pour elle. Il l'a transportée sur le sommet d'une montagne, et il lui fait éprouver par son approche les premiers sentimens de l'amour.... Doucement... Suspendons notre haleine. Belle comme le plus beau bouton de rose,

Psyché se voit sur une terre nouvelle, émaillée de mille fleurs. Elle se croit seule. Ses yeux fixes l'annoncent assez. Cependant l'air qui l'entoure (car c'est ainsi qu'elle nommerait les feux que la présence de l'Amour fait circuler autour d'elle) l'embrâse. Elle sent un frissonnement inconnu..... Le fortuné adolescent approche, mais n'ose appuyer ses mains sur les beautés que la chûte d'un voile importun a découvertes à ses yeux.... Quelle grace ! quelle pudeur ! quelle innocence ! Ah ! qui que vous soyez, ne troublez pas ces amans. Laissez-moi jouir de cette brillante aurore, de cet épanouissement d'un cœur virginal....

— Extravaguez-vous, monsieur? Je ne vois pas un mot de tout ce que vous dites. Apprenez-moi seulement de qui est ce tableau. — Il est à-la-fois du Corrège et du Dominiquin. — Point du tout, M. L'auteur est un peintre vivant et Français, puisque le tableau fait partie de l'exposition. — Je ne suis pas le Sphinx, et cependant vous ne m'entendez pas... Eh bien ! l'auteur est Gérard, éleve de David. — Ah ! ah ! comme le torse de Psyché est roide ! Il manque de sentiment... L'angle que forme le torse de l'Amour avec ses cuisses est trop aigu... — Il peut y avoir quelque chose de vrai dans vos observations. Mais, moi, je n'aurais peut-être vu tout cela qu'à la vingtieme seance.

— Y a-t-il ici quelqu'autre ouvrage de ce peintre? — Oui, citoyen. Regardez cette famille réunie, à la clarté d'une lampe. La mere instruit ses deux fils ; le pere s'approche et se penche vers la table. Les fenêtres de l'appartement sont ouvertes. La lumiere

de la lune contraste avec celle de la lampe, qui, munie de son garde-vue, n'éclaire directement que les objets posés sur la table et une partie des personnages. Sa lumiere dorée, et peut-être trop dorée pour un quinquet, se reflette sur les autres objets, et mêle son or aux rayons argentés de la lune. Le Caravage aurait choisi ce double effet de lumiere, et il ne l'aurait pas mieux traité. Rembrant l'aurait sûrement fait plus noir.

— On m'a dit que madame Lebrun avait envoyé de Saint-Pétersbourg deux tableaux. Voyons-les ? Quel brillant coloris se faisait admirer dans ses ouvrages ! quelle correction de dessin ! quelle poésie de composition ! que j'aurais de plaisir à la revoir ! — Votre enthousiasme pour cette artiste est outré. Vous me permettrez de vous le dire, citoyen. Parlez de son brillant coloris, on vous applaudira. Louez son dessin, on commencera à proposer des restrictions à vos éloges. Mais on vous contredira, s'il s'agit de composition. Avant que d'examiner ses ouvrages, voyons cette Sybille qui est immédiatement devant nous. Qu'en pensez-vous? — Je n'en trouve pas le coloris vrai. Elle n'est pas inspirée ; et cependant sa bouche ouverte annonce qu'elle prophétise. — Voilà un jugement vrai, et vous l'avez porté, sans le savoir, sur un des tableaux de madame Lebrun. — Est-il possible? — Si possible, que vous en diriez peut-être autant du portrait de sa fille, même en sachant qu'elle l'a tracé. — Je l'avoue : voilà une jolie personne. Mais pourquoi tous les contours de la figure sont-ils rougeâtres ? pourquoi ce tableau laisse-t-il desirer une derniere main?

— Je vais, citoyen, vous raconter, à l'occasion de ces deux tableaux, une anecdote qui trouvera souvent son application... Diderot, fatigué par les intrigues des prêtres et les persécutions de la cour, forma le dessein de ne plus écrire, et de se retirer à Langres, sa patrie. D'Alembert fit vainement tous ses efforts pour le retenir à Paris. Il exigea du moins une correspondance habituelle. Diderot promit, et tint parole. Après trois mois de correspondance soutenue, D'Alembert écrivit à Diderot: Mon cher ami, prenez la poste, et revenez au plus vîte; votre style sent déja le terroir..... Paris est la capitale des sciences, des lettres et des arts.

— Quel est ce fracas! quel est ce Romain qui meurt entre les bras d'un homme qui se tue à son tour? — Vous voyez Caïus Gracchus que les intrigues et les attaques des Patriciens ont réduit à demander la mort, pour ne pas tomber vivant dans les mains des Sénateurs. Philocrate, son esclave fidele lui a rendu ce funeste service; et il ne veut pas lui survivre. C'est dans un bois que se passe cette scene tragique; le C. Topino Lebrun a introduit un rayon de clarté qui éclaire cet illustre mourant. Plus loin est une vue du Capitole, de Rome agitée. Les Sénateurs accourent pour se rassasier du sang de leur ennemi. Le pontife, d'accord avec l'aristocratie, invoque les furies vengeresses..... La composition de ce tableau fait honneur à l'école de David. C'est un poëme bien exécuté, fécond en épisodes. Pourquoi ne puis-je pas donner le même éloge au coloris?

— Vous ne ferez pas le même reproche au tableau

de Vincent. Il est brillant des feux du soleil qui éclaire nos départemens méridionaux. — Je conviens qu'il est brillant... trop brillant. Quelle que soit la clarté du grand soleil, les ombres sont plus fortement teintées. Elles ne sont pas noire, à la vérité; rien n'est noir dans la nature. Elles sont même éclaircies par la lumiere reflettée : mais elles sont d'un brun très-foncé; et celles du tableau sont à peine sensibles.

Je loue l'artiste du choix de son sujet. Il est moral, il est patriotique. Un pere, accompagné de son épouse, fait donner à son fils adulte une leçon d'agriculture par un laboureur. Celui-ci apprend au jeune homme à conduire l'utile charrue. Bonne pensée. Le laboureur est vrai. Mais son éleve ne devrait-il pas présenter son visage. C'est-là où on voudrait lire l'effet de la leçon... Pourquoi est-il vêtu si élégamment, si étroitement ? Cet accoutrement contraste avec la campagne qu'il habite, même momentanément. On le croirait chaussé pour danser à Tivoli.

Ce tableau appartient au cit. Boyer-Fonfrede de Bordeaux, qui a cru pouvoir mieux meubler sa maison avec des tableaux, qu'avec d'insignifians papiers, ou des Arabesques toujours déplacés hors des boudoirs. On m'objectera les Arabesques des Loges du Vatican; mais je répondrai franchement que des dessins composés d'une infinité de petites parties, convenaient peu à un vaste emplacement.

— Vous êtes hardi à blâmer Raphaël ! — Non, citoyen. Je blâme l'architecte qui a exigé ce genre de travail disproportionné au local. Mais j'appelle

cela une heureuse faute ; car elle nous a valu un chef-d'œuvre de goût et d'imagination. Au reste, un éleve du cit. Vincent, le cit. Meynier, a composé aussi trois tableaux pour ce négociant qui fait un si bon usage de son cr. Ils font honneur à cette école. Vous les voyez de ce côté ; ce sont Calliope, Apollon et Clio. *Ne faites pas chanter Apollon*, dit Gretry aux musiciens. Mais on peut dire au cit. Meynier, *peignez* Apollon. Cependant ne le faites pas si ressemblant à celui du Belvédère... à qui le ferai-je donc ressembler ?... A Apollon. Les traits de son visage rappelleront, à la vérité, l'inimitable statue ; parce que c'est une de ces têtes que l'on doit appeller *données*. D'ailleurs, travaillez de sorte qu'il n'y ait entr'eux deux que la ressemblance de deux freres. Tous deux vous rappellent leur pere, ou leur mere ; et cependant vous les distinguez parfaitement l'un de l'autre.

— Vous aimez les sujets patriotiques, monsieur ; que direz-vous de celui-là? C'est encore du fracas, une bataille ! — Ah qu'il est bien motivé ce fracas ! Vernet a peint la fidélité des hussards de Berchigni, que des émigrés veulent engager à passer à l'ennemi. On apperçoit dans le lointain l'armée des rebelles. A la suite d'une orgie, on propose aux hussards de quitter la cocarde nationale, on l'arrache à ceux qui hésitent, et on les engage, en leur offrant de l'or, à grossir les bataillons ennemis, qui leur font des signes. Mais quelques-uns d'eux s'apperçoivent du piége qu'on leur tend. Ils remontent à cheval, appellent leurs camarades, se saisissent d'un étendard, et revolent dans leur patrie.

— Vous

— Vous voilà en extase devant un tableau de halte. — Vous n'y voulez voir que cela ! Moi, j'y vois le noble désintéressement de nos freres d'armes ; et cet attachement à la France qui en a fait autant de héros. Je ne vous parle pas de la touche spirituelle qui a peint les chevaux ; parce que c'est un genre dans lequel excelle Vernet. Vous en voyez de fortes preuves dans ce cheval qui, effrayé de la rencontre d'animaux sauvages, franchit d'un saut un torrent effroyable. Vous conviendrez que cet autre dessin est plein de vie et d'action.

— De qui est celui-ci qui représente la mort du général Marceau ? Voyez, monsieur, quel intérêt tous ceux qui l'entourent prennent à son malheur.

— C'est un frere que perdent les généraux ; les soldats pleurent un pere ; les victimes des ravages de la guerre, si souvent consolées par son affabilité et sa justice, regrettent un héros bienfaisant. Tous les Français jurent de venger sa mort. Malheur à l'ennemi ! Nos freres d'armes ne jurent point en vain..., Mes yeux se sont mouillés de larmes en contemplant cet ouvrage de Lebarbier l'aîné. Ses compositions sont ordinairement trop académiques et trop froides ; mais ici son caractere particulier a convenu au sujet. C'est encore un peintre national, et qui honore son pinceau et son crayon.

Le cit Thevenin nous retrace aussi le terrible et glorieux pont d'Arcole, ce champ de gloire pour Bonaparte, Augereau, et la brave armée d'Italie. Augereau, fatigué de la résistance des Autrichiens, impatient de vaincre, saisit un drapeau, et se précipite sur ce pont que foudroyait une nombreuse

artillerie. Un de ses freres d'armes est abattu à ses pieds. Ce spectacle attendrissant ne fait qu'irriter sa valeur, et il pousse en avant. Un jeune tambour le retient par son habit, et lui représente le danger imminent auquel son audace va l'exposer. Le bataillon le suit en colonne serrée.

Tout en louant le choix du sujet, nous ne pouvons approuver la monotonie qui regne dans les habillemens. On sait que l'uniforme militaire est coupé par-tout sur le même modele. Mais chaque individu a sa maniere de le porter. Dans un jour de bataille sur-tout, et au fort de la mêlée, comment le général et les soldats ont-ils des habits boutonnés régulierement, des chapeaux placés de la même maniere ?..... Croit-on que la cuirasse de Miltiade dans le tableau de la bataille de Marathon, que son bouclier, que son casque enfin ne portassent pas l'empreinte du désordre et du mouvement !

La suite au prochain numéro.

MÉLANGES.

Compte rendu à la classe des Sciences mathématiques et physiques de l'Institut national, des premieres expériences faites en floréal et prairial de l'an V, par la commission nommée pour examiner et vérifier les phénomenes du galvanisme. Prix, 3 francs; et, franc de port, 4 francs. A Paris, chez Baudouin, *imprimeur, place du Carrousel.*

Par la découverte de l'électricité, les hommes acquirent le pouvoir de disposer, pour ainsi dire, de la foudre; par la découverte que le hasard et l'observation indiquerent au docteur Galvani, ils ont acquis le pouvoir, sinon de rendre la vie, au moins d'en faire sentir encore toutes les atteintes dans les parties de l'animal dont le tout a cessé d'exister. Qui sait jusqu'où cette découverte, qui n'est encore qu'à son enfance, peut nous mener! Les expériences qui ont été faites par les physiciens et les chymistes, desquelles la France a reçu de si heureux et de si puissans secours dans la guerre de la révolution, aggrandissent déja les idées que l'on avait sur les êtres doués de la vie et du mouvement, et montrent qu'il est un principe, encore inconnu à la vérité, dans lequel réside l'essence des rapports entre le systême nerveux et le systême musculaire.

C'est déja beaucoup que d'avoir une aussi grande indication; c'est un grand pas fait pour trouver la

vérité. Ces expériences justifient parfaitement les conjectures que le cit. Sue a publiées il y a trois ans sur les souffrances que la tête éprouvait après le supplice de la guillotine. Comme l'influence électrique, celle du galvanisme, au moment où elle est produite par le contact des métaux, se propage avec la plus grande rapidité, trouve des corps conducteurs et des corps isolateurs, environne d'une sorte de fluide atmosphérique les corps à la surface desquels elle s'étend, et se communique comme l'étincelle électrique, ainsi que l'a assuré le savant prussien, M. Humbolot, dans plusieurs personnes liées entre elles. Quoi qu'il en soit, l'identité entre l'électricité et le galvanisme, n'est point parfaite ; mais l'une et l'autre ont une analogie très-grande, dont on pourra sans doute profiter pour avancer les progrès de l'électricité, et éclairer nos pas encore incertains dans la science du galvanisme ; déja l'on prévoit que cette science conduira à perfectionner et le diagnostic et le traitement des asphyxies ; peut-être conduira-t-elle aussi à saisir et à connaître le principe du mouvement dans les corps vivans, et jettera-t-elle du jour sur ce qui concourt à former l'acte qu'on appelle *volonté*. Les expériences rapportées dans le volume que nous annonçons, ont été faites par des hommes d'un mérite avoué par l'Europe savante, et sont du plus grand

POÉSIE.

LA SOURIS ET LE SOURICEAU.

A ÉGLÉ.

ÉGLÉ, vous m'avez dit : « La souris est ma bête. »
Sur des souris devrais-je m'exercer?
Mais pour souris je me suis mis en tête
De vouloir vous intéresser ;
Je le desire au moins, car c'est trop d'y prétendre.
Puisse un couple, sensible autant que malheureux,
Par mon récit, vous faire entendre
Que le vrai charme est d'être deux.
Amoureux, unis et fidelles,
Comme le sont les tourterelles,
Une jeune Souris et son cher Souriceau
S'en allant à la découverte,
Pour leur souper cherchant quelque morceau,
Ne savaient point qu'ils couraient à leur perte.
Côte à côte, tous deux, ils trottaient : sous leurs pas
De plain-pied souriciere ouverte
Recélait, tout au fond, un modique repas
Suspendu par un fil. Voyez la perfidie !
Notre couple affamé s'y jette à l'étourdie ;
De la prison agite, en grugeant, le ressort :
Il se détend, la porte avec fracas se ferme.
Quelle épouvante ! on rôde, on tourne ; vain effort !
D'un desir non rempli l'esclavage est le terme,
Et demain, sans doute, la mort.
Le pauvre Souriceau ne plaint que son amante ;
Sur lui seul, à son tour, la Souris se lamente :

Cris et pleurs. Quelle horrible nuit !
Encor s'il faisait jour, on pourrait... Le jour luit ;
On ne peut rien : fatale grille !
Barbare invention ! maudits hommes sur-tout !....
Voilà que la servante et se leve et s'habille.
A la souriciere, avant tout,
Elle court, approche, se penche :
Eux s'enfoncent, d'effroi transis ;
Leurs corps serrés contre la planche,
Tant qu'ils peuvent, se font petits.
Mais Jeanneton voit clair. Rien que deux ! quelle aubaine !
C'est donc vous qui mangiez mon lard !
Vous qui m'avez rongé mon corset de futaine !
Bon ! je vous tiens, et plus tôt que plus tard...
— Arrêtez ! Ni corset, ni lard, je vous le jure,
N'ont passé par nos dents. — Fort bien ! et ma friture !
— Ni friture non plus ; miettes seches de pain
(Défendez-vous qu'on appaise sa faim ?)
Ont fait notre seul ordinaire ;
Avec l'amour, point de mauvaise chere ;
Si vous le connaissez, je m'en rapporte à vous :
Toujours aussi frugals... De grace, laissez-nous...
— Comme vous babillez, Souriceau, mon compere !
Peu m'importe, innocens ou non,
Il n'est, mes amoureux, pour vous aucun pardon ;
Vous danserez, et de belle maniere !
Jeanneton prend la souriciere,
Avec précaution la serre entre ses doigts,
Ensuite... On devine le reste :
Sauvons aux tendres cœurs un détail trop funeste.
Bientôt le couple est aux abois.
Embrassez-vous, dit l'égrillarde,
Qui joyeusement les regarde.
Aussi faisons, répart une débile voix :

Tu ne peux nous ravir l'instant qui nous rassemble :
Nous allons expirer, mais expirer ensemble...
Ce ne fut point pour cette fois.
Dès qu'ils furent jettés, l'un l'autre ils se presserent;
Une douce chaleur vint pénétrer leurs sens;
Tous deux enfin, tous deux se ranimerent,
Et s'échapperent.

Jeunesse, amour, sont bien puissans!

GUICHARD.

CHARADE.

MON premier sur le dos d'une bête de somme,
L'homme sur l'animal allant sur mon secoud,
Mon tout emportera, sans risque, dans son fond,
Et toujours en glissant, l'animal avec l'homme.

ÉNIGME.

JE suis petit, léger, et de peu de valeur;
De vos plus grands secrets souvent dépositaire.
Je ne sers qu'une fois, toujours avec mystere;
J'ai des freres sans nombre, et n'ai pas une sœur.

LOGOGRIPHE.

ORNANT village
Et jardinage,
En mon printems,
Blanche et fleurie,
Bientôt je prends
Verd de prairie;

Corsage rond,
Le corps en long;
Toujours pendue
La tête en bas,
Si tu m'abas,
Je suis perdue :
Mais avec moi,
Pour me connaître,
Veux-tu, mon roi,
De tout mon être
Bien combiner
La découpure?
Je vais donner,
Dans ma structure,
Fleuve fameux;
Puis saute aux yeux,
Vice ordinaire
A maint vieillard.
Si d'autre part
Tu veux extraire
Mon pied second,
Vient synonyme
A pas si bon :
Mais si tu lime
En mon total
Chaque consonne,
Alors je donne
Un animal;
Ou, si mieux aime,
Jeu trivial,
C'est tout de même.
Faisons encor
Un autre accord;
Je t'abandonne

Pour la consonne
Qu'il me faudrait,
Cette voyelle
Triple en cervelle.
Va... marché fait;
Français, j'étais ton maître,
Mais je cesse de l'être;...
Lecteur, ... hola: ...
Je m'en tiens là.

---

*Explications de l'*Énigme *et* Logogriphe *du* N°. 36.

Le mot de l'Énigme est *le Décroteur de souliers;* celui du Logogriphe est *Vertu*, dans lequel on trouve *ver*, *vue*, *tu*.

ERRATA. Explications des mots de l'Énigme et Logogriphe insérés dans le N°. 35, 20 fructidor dernier, page 283. — Le mot de l'Énigme est *Célibat;* celui du Logogriphe est *Almanach*, dans lequel on trouve *alma*, *aman*, *Cham*, *canal*, *lac*, *mal*, *an*, *Ham*, *ah*, *la*, *ça*, *ma*, *cal*, *Cana*.

SPECTACLES.

THÉATRE DU VAUDEVILLE.

« Il me fatigue et m'éblouit », disait en parlant de Piron, J.-J. Rousseau à la suite d'un entretien dans lequel l'auteur de *la Métromanie* s'abandonnant à sa verve, avait prodigué les traits d'esprit, les saillies, les épigrammes. Depuis quelque tems, après certaines nouveautés données au Vaudeville, on serait tenté de dire aussi : « Ils m'ont ébloui, ils m'ont fatigué. » Il y aurait une sorte de parité; car si, d'un côté, les spectateurs ne sont pas des J.-J. Rousseau, de l'autre, ce n'est pas toujours Piron qu'ils viennent entendre.

Il faut le dire, il semble que certains auteurs ne pensent à faire une piece que lorsqu'ils ont l'idée de quelques couplets satyriques; ce que d'autres emploient avec goût comme ornement, paraît leur servir de fond; leurs couplets sortent bien moins du sujet, que le sujet n'est lui-même subordonné au couplet; et les scenes, loin de lier entre eux les traits co-

miques du dialogue, semblent au contraire recevoir leur direction du tour qu'a pris le dialogue lui-même. Quoique ce défaut soit très-essentiel, quoiqu'avec lui on ne puisse obtenir que le succès le plus éphémere, il peut cependant être pardonné dans un ouvrage que ses auteurs se contentent d'appeller *Proverbe.* Telle est la qualification donnée à une piece nouvelle des citoyens Léger, Chazet et Buban, sous ce titre : *Il faut un état* ou *la Revue de l'an VI.*

Ce double titre est-il rempli? Nous ne le croyons pas. D'abord rien ne prouve moins qu'un tel ouvrage la nécessité de prendre un état : on y voit en effet un M. Dupont, marchand de drap, qui ne veut donner sa fille qu'à un homme établi, qui cependant la refuse à un libraire, à un parfumeur, à un entrepreneur de fêtes, et à d'autres encore, sous prétexte qu'ils n'ont que des états peu sûrs ou peu lucratifs, et qui finit par la donner à un jeune homme qui joue la comédie en socité, qui se destine au Vaudeville, et qui n'a réellement d'autre état que la facilité de contrefaire ceux dont la société se compose. Ceci, comme on le voit, est fort loin d'être naturel, et peut-être plus loin encore d'être moral.

Quant au second titre, *la Revue de l'an VI*, l'état qu'on nous donne de cette *revue* ne laisse pas que d'être incomplet; il y a bien des parties du cadre qu on n'a point inspectées; cependant les romans anglais et leurs imitateurs, les spectacles monstrueux que nos grands théâtres ont trop souvent empruntés des tréteaux du boulevard, les ridicules du jour, les enrichis modernes, leur goût pour la littérature, les spéculations du charlatanisme, sont l'objet d'une satyre, dont les traits se succedent avec une prodigieuse rapidité.

Il y a nombre de couplets fort agréables ; mais on en remarque peu qui soient véritablement bien tournés, et écrits avec soin. Beaucoup, au contraire, ne servent qu'à amener des plaisanteries mille fois répétées dans les sociétés, où il est rare de ne pas trouver une personne qui se charge de la tâche pénible de faire des calembourgs; on y remarque des traits trop forts qui heurtent, mais qui ne piquent pas ; des idées critiques, maniées avec trop peu de délicatesse, et appliquées à trop de monde pour être méritées ; enfin, des épithetes trop dures, trop séveres, pour ées hommes qu'il vaudrait mieux instruire et utiliser, que livrer à une humiliation sans terme et sans mesure ; pour ces enrichis, enfin, auxquels le théâtre doit des leçons plutôt que des injures, auxquels il doit offrir de bons exemples, auxquels il peut indiquer un

digne emploi de leur fortune ; mais qu'il est bientôt tems de ne plus assaillir de traits émoussés, et qui, à force d'être répétés, ne font plus de blessures.

Nous ne terminerons pas sans nous plaindre, pour l'instant, même des auteurs, du soin avec lequel divers journaux ont répandu leurs couplets les plus piquans ; c'est leur ôter tout leur sel au théâtre, que de leur ravir ainsi le mérite de la nouveauté. Dans un tel genre, le spectateur entend avec moins de plaisir ce qu'on lui a fait lire à l'avance ; pour être sentis et appréciés, les couplets ont besoin de n'être pas soufflés à l'acteur par le parterre, au milieu duquel les journaux les ont répandus.

On ne peut pas dire que dans ce *Proverbe* Carpentier joue mal les divers rôles dans lesquels il paraît successivement ; cependant on doit lui faire observer qu'un travertissement ne consiste pas seulement dans un changement d'habit, mais que la figure, la voix et le geste, doivent, à chaque rôle, changer de caractere ; que sans cela il ne peut y avoir d'erreur de la part de l'acteur en scene, d'illusion pour le spectateur, et par conséquent d'intérêt pour la piece.

ANNONCES.

Les trois Musées de l'Enfance ; par l'inventeur de la *Pasigraphie.* Ces trois ouvrages composés de deux feuilles d'impression et de trois planches n'en feront réellement qu'un, dont il paraîtra trois numéros séparés, tous les mois, à compter du 30 vendemiaire de l'an VII. — On s'abonne à Paris, chez H. Agasse, imprimeur-libraire, rue des Poitevins, n°. 18.

Prix des *trois Musées* réunis, y compris le port, 18 francs pour l'année, et 10 francs pour six mois.

La premiere partie aura pour titre : *Spectacle de la Nature.*

La seconde : *Spectacle de la Société humaine.*

La troisieme : *Spectacle des Arts et des Sciences.*

Chaque numéro consistera régulierement en une planche gravée ou estampe, et huit à douze pages d'impression *in*-8°., beau papier, beau caractere.

L'estampe, exécutée avec goût, légereté, netteté, offrira plusieurs objets vus, au besoin, de divers côtés, pour qu'un enfant les reconnaisse sans erreur. Une échelle ou le texte en déterminera toujours les proportions.

Des lettres et des chiffres, placés de façon à ne rien défigurer, marqueront les différens sujets et leurs parties, dont

les noms seront écrits au bas de l'estampe, en *Pasigraphie* (1), c'est-à-dire en toutes langues à-la fois.

Quant au choix et à l'ordre des objets successivement gravés, en voici l'apperçu.

Spectacle de la Nature. — Monde, élémens, météores, végétaux, minéraux, animaux ; l'homme physique ; principaux aspects de la terre habitée.

Spectacle de la Société humaine. — Toutes les combinaisons sociales et morales de la famille, de la cité des peuples ; costumes, usages, cultes, cérémonies, jeux, monumens.

Spectacle des Arts et des Sciences. — Instrumens, procédés, résultats des métiers et des arts libéraux ; chefs-d'œuvre représentés, expliqués ; machines et expériences de physique ; moyens et produits visibles des sciences.

Les huit ou douze pages d'impression jointes à la gravure de chaque numéro, se rempliront ainsi :

1°. Nomenclature des sujets de l'estampe et de leurs parties, en latin, français, italien, allemand et anglais ; la lettre ou le chiffre correspondant au mot.

2°. Cette nomenclature employée en français, dans une exposition raisonnée des mêmes objets, de leur nature, formes, qualités, rapports, effets.

3°. Résumé succinct des phénomenes, découvertes, opinions, systêmes, points d'histoire ou anecdotes dont le tout ou partie rappellera le souvenir, mis à la portée de l'enfance par la simplicité de style qui n'exclut ni la science (sans pédanterie), ni la justesse des pensées à laquelle il est si important de s'habituer dès l'âge le plus tendre.

4°. De courtes observations relatives aux acceptions du même mot, aux métaphores, aux proverbes, aux idiômes, à la grammaire générale.

5°. Une notice des livres, cartes, estampes, ou dessins, qui se borneront *strictement* à l'exposition ou à la description des objets de cet ouvrage.

L'enfance ne concevant et ne retenant jamais rien aussi bien que ce qu'elle apprend par les yeux, ces tros Musées ne sauraient qu'être infiniment utiles aux peres et meres, aux instituteurs et à leurs éleves.

---

(1) La Pasigraphie est *l'art d'écrire et d'imprimer en une langue, d'une maniere à être lu et entandu dans toute autre langue sans traduction.* Ce nouvel art se borne à douze caracteres et à douze regles, qu'on apprend en douze heures. La méthode, originale en français comme en allemand, se vend au bureau de *la Pasigraphie*, rue et fauxbourg Montmartre, n°. 25 ; et chez H. Agasse. — Un volume *in*-4°. Prix, 14 francs.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

De Philadelphie, le 8 thermidor an VI.

Le cit. Roziers, consul français à New-Yorck, reçut le 28 messidor un ordre du président des Etats-Unis, de cesser ses fonctions publiques; en conséquence, les armoiries de France furent enlevées, le 30 messidor, de devant sa maison.

Le 29, le congrès reçut un message, par lequel le président J. Adams lui notifiait qu'il avait approuvé, 1°. un acte par lequel le président est autorisé à lever des fonds pour le service public; 2°. un acte pour augmenter l'armée des Etats Unis; 3°. Un acte par lequel le président est autorisé à négocier un emprunt sur les taxes directes.

Le 1er. thermidor, le président communiqua au sénat une lettre du général Washington, datée de Mount-Vernon, 25 messidor, par laquelle il accepte sa nomination au commandement en chef de l'armée des Etats-Unis. Depuis ce tems, quelques personnes ne parlent de rien moins que de prendre l'*offensive* contre les Français, et croient qu'une des premieres opérations sera une attaque contre St.-Domingue. C'est ici le cas d'appliquer ce mot de Mirabeau : *Ils prennent leurs vœux pour des réalités.*

En beaucoup de lieux l'on improuve hautement les mesures du gouvernement. Dans le comté de Morris, il a été rédigé et publié une adresse dans ce sens, signée de 154 personnes, et l'on voit parmi les signataires quatre capitaines et deux lieutenans des troupes américaines. A Newbourg, on a élevé à la liberté une espece de colonne pyramydale, sur

laquelle étaient gravés ces mots : *En* 1776 *regnaient la liberté, la justice, une constitution intacte ; il n'y avait ni alliance avec l'Angleterre, ni* sédition-bill *pour réprimer des séditions.* — De semblables monumens ont été érigés à Blooming-Grave, Mongomery, Fisch-Hill, etc.

D'un autre côté, les partisans de l'alliance anglaise ne restent pas dans l'inaction ; ils ont soin de répandre aussi dans le public des pieces qui expriment leur adhésion aux principes du gouvernement. Habitant pour la plupart dans des villes de commerce, tandis que les amis de la France sont sur-tout des planteurs disséminés dans les campagnes, il leur est facile de se réunir, et de présenter, comme un vœu national, le sentiment de quelques coteries mercantiles.

TURQUIE. *De Constantinople, le* 1er. *fructidor.*

Les ambassadeurs de Russie et d'Angleterre ne négligent rien pour accroître le mécontentement de la Porte ottomane contre la France ; le débarquement des troupes françaises est le prétexte ordinaire dont ils se servent. L'envoyé batave eut, ces jours derniers, une audience particuliere du reis-effendi ; il semble que l'intention de ce ministre est de prendre le rôle de pacificateur entre la Turquie et la France. L'ambassadeur russe, le général Tamara, après avoir reçu un courier de Pétersbourg, eut aussi une conférence avec le drogman de la Porte, le prince Constantin Ypstlanti.

On travaille toujours à force dans les arsenaux, et le recrutement se continue avec activité.

Le Bostangi-Baschi et le Kiaié-Bey ont été déposés de leurs charges.

De Semlin, le 14 *fructidor.* Le général Mustapha-Bassa, commandant l'armée du grand-seigneur, est destitué et emprisonné.

Le caimakan de Belgrade est aussi disgracié. Il a ordre de remettre la place au pacha de Travnick ; mais Passwan-Oglu est là avec environ 16 mille hom.

pour lui en fermer l'entrée. Il a pris de nouveau des bateaux chargés de farine pour Orsova. Il fait augmenter, avec la plus grande célérité, les fortifications de Widdin. Il est donc faux qu'il ait accepté le pardon qui lui était proposé, ni qu'il se soit laissé intimider par la marche des troupes venant, dit-on, des bords du Dniester, du Niestor et de la Gallicie, sous les ordres du général Suwarow.

Les nouvelles de la Macédoine et de la Morée sont assez inquiétantes pour la Porte. Dans la ville d'Arta en Epire, en face de Corfou, et dans plusieurs villages environnans, on a planté l'arbre de la liberté. Les Grecs se réveillent de leur long sommeil, sans craindre l'approche des troupes asiatiques que la Porte fait marcher dans cette contrée, qui sous peu pourra devenir le théâtre de grands événemens.

DANEMARCK. *De Copenhague, le 18 fructidor.*

Le gouvernement prend toutes les précautions possibles pour mettre sa marine sur un pied respectable. Une escadre danoise vient de passer le Sund, elle est composée de quatre ou cinq frégates. La garnison de la citadelle de Cronenbourg a été renforcée de cent artilleurs. Le corps de marine est parti d'ici ces jours passés pour se rendre à Helsingor. La garnison de chaque vaisseau stationné dans le Sund, a été renforcée de 50 hommes, tirés des chasseurs actuellement à Helsingor.

ALLEMAGNE. *De Hambourg, le 17 fructidor.*

Celui qui a insulté l'envoyé de Prusse, s'appelle Meyer : c'est une des premieres familles de Hambourg, parent de ce Meyer qui a publié des *fragmens sur Paris.* Il a été arrêté ces jours derniers.

Du 20. Les lettres de Pétersbourg font toujours mention des efforts de Paul Ier. pour renouer la coalition. On continue aussi de parler de ses projets d'envoyer des Russes au secours des Autrichiens; et il est certain qu'il presse avec beaucoup d'activité le cabinet de Stockholm de se déclarer contre la France. Ce

cabinet jusqu'ici semble s'être refusé à ses insinuations; cependant on annonce aujourd'hui la démission subite de M. Engestrom, ambassadeur suédois à Berlin. Les motifs de ce rappel sont encore ignorés; mais l'on sait que M. Engestrom était connu à Stockholm pour être du parti français.

Au reste, Paul Ier., qui a déja tant mécontenté les diverses classes de ses sujets, et sur tout les militaires, ainsi que le fit l'imprudent Pierre III dans son court regne, cherche maintenant à donner quelque satisfaction à ses troupes. Il vient d'adresser des remercîmens aux régimens des divisions du Dnieper et de l'Ukraine, pour leur prompte disposition à se mettre en marche.

Syeyes jouit toujours d'une grande considération à Berlin.

De Vienne, le 25 fructidor. On attend ici 18 bataillons de Croates; ils occuperont un camp à Neustadt, où ils attendront leur destination ultérieure.

Jamais les couriers n'ont été si fréquens que depuis quinze jours, tant pour notre cour que pour les ministres étrangers. Le prince Repnin va très souvent voir manœuvrer nos troupes. Hier, les régimens de cavalerie qui sont ici en garnison, ont manœuvré en sa présence; ils étaient en grande tenue.

Le baron de Thugut jouit toujours d'un grand crédit; il est ce qu'il était il y a huit mois.

Le thermometre politique est à la guerre, tandis qu'il est à la paix pour l'Empire.

Le prince russe de Subow est arrivé le 20 à Prague. On dit qu'il ira à Berlin, et de-là à Rastadt.

De Stutgard, le 30 fructidor. L'ordre vient d'arriver à Fribourg et à Constance d'emballer les archives et de les éloigner sans retard. Elles sont déja arrivées à Languen-Argen sur le lac de Constance.

On attend à Bregentz l'archiduc Charles qui doit passer la revue de l'armée établie dans le Voralberg. Il était déja le 14 à Budweis, où il passa en revue le dépôt d'artillerie, et prit le lendemain la route de

Lintz. Le général de Vins, qui doit commander l'armée impériale en Italie, est attendu dans le Tyrol.

De Rastadt, le 25 fructidor.

Conclusum de la députation de l'Empire, du 24 fructidor.

« Il sera fait, avec l'agrément des plénipotentiaires impériaux, la réponse suivante à la note des ministres français, du 15 fructidor.

„ Les ministres français, en persistant par leur derniere note du 15 fructidor, dans leur demande concernant les postes situés sur la rive droite du Rhin, ont ôté presque toute l'espérance de tomber d'accord sur un objet aussi important pour la sûreté de l'Allemagne, d'autant plus que la députation, dans ses dernieres notes, leur a communiqué itérativement les raisons fondées qui empêchent la députation de consentir à des demandes qui s'opposent essentiellement à une paix solide, durable et convenable. Si (en mettant pour condition qu'il n'y aura pas de nouvelles demandes, qu'il y aura des déclarations équitables sur les propositions articulées par la députation, et que les troupes françaises se retireront aussi-tôt de la rive droite du Rhin) la députation a enfin pris la douloureuse détermination de céder la rive gauche du Rhin, et si elle a même consenti à la démolition des fortifications d'Ehrenbreistein contre la cession de tous les postes situés sur la rive droite du Rhin et du Thalweg (avec la clause que la suspension d'armes relativement à cette place sera rétablie, et que son approvisionnement provisoire ne sera point empêché), c'est qu'elle était persuadée d'avoir épuisé tout ce qui pouvait se concilier avec l'existence politique et la sûreté future de l'Empire germanique.

„ On devait donc attendre, avec confiance, de la justice et de l'équité du gouvernement français, qu'en acceptant les offres de la députation, il consentirait sans difficulté aux points qui y étaient stipulés. Il est même impossible qu'on renonce à l'espérance que des déclarations, des représentations et des offres fondées sur la justice et sur la convenance mutuelle, bien entendue et durable, n'auront pas enfin le succès desiré près du gouvernement français.

„ La sûreté des frontieres de la France vers l'Empire germanique, n'exigent certainement pas d'autres postes fortifiés ou de contact sur la rive droite même. On est

donc fondé à présumer que les ministres français mettent particuliérement une valeur décisive à l'île fortifiée de Saint-Pierre, située près Mayence, sur le côté droit du Thalweg. Quoique la députation ne puisse se déterminer qu'avec beaucoup de peine à excepter cette île importante de la limite du Thalweg, elle serait disposée néanmoins, si l'accélération de la paix en dépendait, à céder cette île, pourvu qu'on restitue Kehl, Cassel et le fort Mars; qu'on renonce à toutes les possessions sur la rive droite du Rhin; qu'on veuille faire une convention juste, relativement aux autres points des déclarations et propositions faites par la députation, sur lesquels les ministres français ne se sont pas encore expliqués, pour ce qui concerne sur-tout les dettes et les propriétés particulieres, et que l'on consente à mettre fin aux charges pénibles de la guerre et aux contributions exorbitantes dont sont grevées les contrées occupées par les Français sur la rive droite pendant les négociations de la paix, et malgré la suspension d'armes.

„ Les autres articles restans, dont la députation ne peut pas se désister, ne sont plus d'aucun intérêt essentiel pour la République Française; la députation se flatte donc que le gouvernement français ne trouvera aucun obstacle à terminer le grand œuvre de la pacification, et de répandre les bienfaits qui doivent en résulter sur ces pays, qui gémissent depuis si long-tems.

„ 2°. Il sera fait en outre, avec l'agrément des plénipotentiaires impériaux, la communication suivante aux ministres français :

„ Dès le commencement des négociations de paix, la députation de l'Empire a sollicité très-énergiquement, mais sans succès, près des ministres français, la retraite des troupes françaises de la rive droite du Rhin. La cession des pays situés sur la rive gauche du Rhin a été faite l'année derniere (le 11 mars), avec la condition expresse que les troupes françaises se retireraient sur-le-champ de la rive droite du Rhin, et qu'il ne serait plus levé aucune contribution de guerre quelconque.

„ La députation a insisté depuis, à plusieurs reprises, sur l'accomplissement de cette condition. Non seulement les ministres français n'ont pas donné une réponse tranquillisante sur cet objet; mais le nombre des troupes françaises sur la rive droite augmente si considérablement; les charges sur cette petite partie de l'Allemagne deviennent si onéreuses; les contributions qu'on leve très-durement, et par des moyens

forcés et presque hostiles, sont si exorbitantes ; la misere générale de cette malheureuse contrée est si grande, que ses habitans sont plus que jamais réduits au désespoir, au milieu de la suspension d'armes, et pendant les negociations de la paix.

» La voix de l'humanité parle hautement en faveur de ce malheureux pays : ce ne sera donc, certes, pas en vain, que la députation de l'Empire attendra, avec confiance, des ministres de la République Française, que la rive droite du Rhin obtienne, à la fin, le soulagement si nécessaire par la retraite des troupes françaises, et la suppression de toutes les charges de guerre quelconques ».

Note des ministres français, en réponse au conclusum *ci-dessus de la députation de l'Empire.*

« Les soussignés ministres plénipotentiaires de la République Française pour la négociation de paix avec l'Empire germanique, ont reçu la note de la députation de l'Empire, qui leur a été communiquée le 25 fructidor, présent mois, par le ministre plénipotentiaire de sa majesté l'empereur.

» Quelque satisfaction que les soussignés puissent avoir du langage pacifique de la députation de l'Empire, quelque confiance qu'ils prennent en elle, ils sont néanmoins forcés de lui observer, qu'après plus de neuf mois de négociation, les paroles et mêmes les intentions ne suffisent pas ; il faut des effets pour prouver qu'on desire la paix, il faut la conclure ; les soussignés ne cessent de l'offrir. A la vérité, la députation semble dans ce moment sortir de l'état de l'indécision où elle était retenue ; elle a consenti récemment à une des demandes importantes qui lui ont été faites au nom de la République Française, à la démolition des fortifications d'Ehrenbreitstein, et ce consentement qu'elle renouvelle aujourd'hui, est exprimé de maniere à faire voir que les sous ignés ne se trompaient pas, lorsqu'ils ont fait la déclaration non contredite, qu'ils regardaient et acceptaient ce consentement comme pur et simple. Mais pourquoi laisser subsister dans un des *conclusum* précédens la disposition conditionnelle qui s'y etait glissée ? Pourquoi se priver des bons effets d'une révocation qui, en prévenant les difficultés, en restituant au sacrifice tout son mérite, aurait donné au gouvernement français une assurance de plus sur la loyauté réciproque des négociations et la solidité des engagemens futurs.

» Il est vrai encore que la députation de l'Empire se montre entiérement disposée à céder à la République Fran-

çaise l'île de Saint-Pierre ; mais elle semble mettre à cette cession un prix exagéré, qui en réduirait considérablement la valeur, et dont la seule proposition ferait croire que la députation oublie trop facilement les sacrifices nombreux que le gouvernement français a déjà faits pour donner la paix à l'Empire. C'est en général une erreur, on peut et on doit le redire, que de songer à établir entre deux puissances contractantes une reciprocité d'avantages rigoureusement exacte ; cette balance n'est presque jamais ni dans la nature des choses, ni dans la position respective des personnes ; et si elle pouvait être admise dans la négociation présente, il est manifeste qu'il en résulterait une inégalité réelle pour la République Française, qui alors non-seulement perdrait une partie considérable de la satisfaction proportionnelle qui lui est due, mais encore qui verrait diminuer dans ses mains, par l'effet de cette réciprocité, l'importance des avantages qu'elle auroit conservés : un pareil système, inconciliable avec quelque paix que ce soit, et bien moins fondé quand on le rapproche de l'éclat des armes françaises, ne saurait être soutenu sérieusement par des négociations judiciaires et de bonne foi.

Malgré ces observations qui étaient nécessaires, les soussignés ne disconviendront point que la note de la députation de l'Empire ne leur ait présenté quelque amélioration dans l'état des affaires, et la possibilité heureuse, quoique tardive, d'un résultat impatiemment attendu par les deux nations ; il paraît en effet, par l'analyse de cette note, que toutes les difficultés, au moins essentielles, se réduisent aujourd'hui à ces trois questions :

„ 1°. La conservation par les Français ou la restitution à l'Empire des points fortifiés de Kehl et Cassel.

„ 2°. Le transport sur les pays donnés en remplacement à la droite du Rhin, des dettes dont se trouveront chargés les pays cédés à la gauche.

„ 3°. L'application ou l'exemption des lois françaises concernant les émigrés. Tout le reste s'arrangera facilement, ainsi que l'observe la députation, lorsque les grands obstacles seront applanis. L'attention des soussignés s'est donc portée toute entiere sur les trois questions, et l'examen qu'ils en ont fait a été d'autant plus scrupuleux, que les deux dernieres leur ont paru véritablement intéresser le bien-être, la liberté et la fortune d'un grand nombre de familles des deux Etats, objets sacrés pour le gouvernement français dans ses relations politiques pour les autres gouvernemens,

comme dans s n administration intérieure ; en conséquence, ils n'hésitent pas à faire les propositions et déclarations suivantes, sous la réserve expresse toutefois que l'île fortifiée de Saint - Pierre sera cédée incontinent à la République Française, et qu'en même tems toutes clauses et conditions mises à la démolition d'Ehrenbreistein et autres demandes des soussignés, seront annulées.

„ 1°. Il serait inutile de reproduire ici les raisons assez connues qui attachent si fortement la République Française à la conservation de Kehl et Cassel et de leurs dépendances ; les mêmes motifs s'opposent encore à ce qu'elle fasse l'abandon total de ces possessions. On pouvait croire que les princes et les autres Etats de l'Empire considéraient cet objet sous un point de vue politique qu'on regretterait dans la suite de n'avoir pas apperçu ou d'avoir mal apprécié. Mais au lieu d'une confiance utile, on a paru éprouver le sentiment contraire, en voyant des points fortifiés dans la main des Français. Pour faire cesser toutes les craintes, la République Française renonce aux fortifications de Kehl et de Cassel, qui seront démolies, et ne conservera que les territoires.

„ 2°. Quant aux dettes, la députation n'a surement pas présumé que le gouvernement français pût se rendre à aucun arrangement qui serait de nature à déprécier trop sensiblement la cession de la rive gauche, à perpétuer entre les deux Etats des germes de discussions épineuses, et à faire peser sur un territoire devenu français les charges de la guerre personnelle de l'Empire. Les dettes des pays cédés seront, ainsi que les soussignés l'ont toujours dit, transportées sur les pays de la droite donnes en dédommagement ; mais on consentira à ce que les dettes provinciales et communales, à l'exception néanmoins de celles qui auraient été contractées à l'occasion et pour les frais de la guerre, soient et demeurent à la charge des pays cédés ; les droits des tiers créanciers sont réservés.

„ 3°. Les soussignés déclarent que les lois sur l'émigration ne sont point applicables aux pays cédés et non réunis, même à Mayence. C'est avec plaisir qu'ils font cette déclaration rassurante ; mais comme l article auquel elle rép nd se trouve parmi les dix-huit articles joints à la note de la députation du 13 ventôse, et que ces articles se tiennent à des propositions énoncées dans la note du 23 du même mois, il convient de s'expliquer ici notamment sur ce sujet.

„ Les soussignés déclarent donc qu'ils ont répondu main-

tenant à ces articles et présuppositions en tout ce qui est susceptible de discussion, se référant au surplus à leur note du 19 germinal, et déclarant que la légation française n'a regardé et ne regardera jamais ces articles et présuppositions que comme des propositions isolées, distinctes entre elles et indépendantes de toute autre, et qu'elle s'opposeroit fortement à tout usage qu'on voudrait en faire pour infirmer ou pour éluder les points convenus.

„ Les ministres plénipotentiaires de la République Française présentent cette note comme le gage de la paix.

„ La France et l'Allemagne en jugeant ainsi, on aime à croire que la députation de l'Empire partagera cette opinion, et ne voudra pas prendre sur elle l'initiative d'une rupture ; ils assurent le ministre plénipotentiaire de sa majesté l'empereur de leur considération la plus distinguée „.

Rastadt, le 28 fructidor, an VI de la République Française.

Signés, BONNIER, JEAN DEBRY et ROBERJOT.

Seconde note des ministres français.

„ Les soussignés ministres plénipotentiaires de la République Française pour la négociation de paix avec l'Empire germanique, ont reçu, le 25 du courant, une seconde note de la députation de l'Empire, qui leur a été transmise par le ministre plénipotentiaire de sa majesté l'empereur.

„ Cette note a particuliérement pour objet de demander la retraite des troupes de la République qui se trouvent sur la rive droite. Les soussignés invitent la députation de l'Empire à se bien pénétrer de cette vérité, rendue si sensible depuis l'ouverture des négociations, que le directoire exécutif veut sincérement la paix et une réconciliation prompte et parfaite entre les deux Etats ; qu'il ne desire rien tant que de voir non-seulement diminuer, mais cesser entiérement, par l'heureuse inutilité des mesures de précaution, les circonstances encore attachées à l'état actuel des affaires et à cette incertitude des événemens indépendans de la volonté.

„ La députation de l'Empire, de son côté, ne peut manquer de connaître que la demande qu'elle renouvelle aujourd'hui est prématurée ; que l'abandon des positions militaires devant être la premiere conséquence d'une pacification effectuée, il n'y a point de raison peremptoire pour

que les troupes de la République se retirent de l'autre côté du Rhin. En répétant cette observation essentiellement juste, les soussignés en saisiront l occasion pour détruire une assertion très-hasardée répandue dans le public, et que les ennemis du nom français ne seront pas fâchés sans doute d'accréditer. On a dit que les troupes de la République avaient dépassé la ligne d'armistice; les ministres plénipotentiaires de la République Française démentent formellement ce prétendu fait; ils affirment que les troupes de la République n'ont point outrepassé les lignes déterminées pour les deux armées.

„ Cet exemple, auquel il serait facile d'en ajouter d'autres, doit avoir averti la députation de l'Empire de se prémunir contre les rapports de tout genre, exagérés ou absolument faux, qui lui avaient été ou qui lui seront faits à l'avenir, toujours dans l'espérance d'aigrir les esprits et peut-être de dérober à l'attention publique des desseins véritablement hostiles.

„ Personne n'ignore, que quelques maux particuliers sont inséparables du passage de l'état de guerre à l'état de paix; il n'a pas tenu aux soussignés, que ce passage ne fût heureux et rapide; c'est à la députation de l'Empire, à se convaincre de plus en plus, qu'on ne travaillera jamais plus efficacement au soulagement et au bonheur des peuples, qu'en prévenant, pour toujours, le fléau de la guerre, par une prompte pacification. C'est à elle à se rendre au vœu des princes et de tous les habitans de l'Allemagne, dont les réclamations et les plaintes mêmes sont un cri de paix. Alors, t us les sujets d'inquiétudes respectives cesseront, et le sentiment des maux passés, se perdra dans la jouissance d'une prospérité tranquille et durable.

„ Les ministres plénipotentiaires de la République Française, en finissant cette note, se réfèrent expressément à ce qu'ils ont déclaré dans leur premiere de ce jour, relativement aux 18 artieles joints à la note de la députation de l'Empire du 13 ventôse, et aux présuppositions énoncées dans celle du 21 du même mois.

„ Ils assurent le ministre plénipotentiaire de sa majesté l'empereur, de leur considération la plus distinguée ".

Rastadt, le 28 fructidor, an VI de la République Française. *Signés*, BONNIER, JEAN DEBRY *et* ROBERJOT.

Du 3e. jour complémentaire. Avant-hier, la députation d Empire a tenu une séance pour déliberer sur les deux dernieres notes des ministres plénipoten-

tiaires français Tous les députés se réserverent l'ouverture du protocole. Le directoire de Mayence présenta deux mémoires des ci-devant princes-évêques de Liége et de Bâle, qui, se ressuscitant de leur propre autorité, se plaignent que la République Française, suivant la derniere note de ses ministres, établisse une différence entre les Etats situés sur la rive gauche du Rhin, et veuille les diviser en *pays conquis* et *pays réunis*. Ils prient, en conséquence, la députation d'Empire d'intervenir pour que leurs ci-devant évêchés obtiennent les mêmes stipulations et les mêmes avantages que les autres Etats de la rive gauche.

Au reste, la plus grande partie des membres du congrès est très-satisfaite du contenu de la principale des deux dernieres notes remises par les ministres français.

RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE. *D'Arau, le 30 fructidor.*

Après un combat des plus sanglans qui a eu lieu, le 23 de ce mois, dans la vallée de Stanz, attaquée par Maimoni et Muller, où l'on se battait avec des massues, on s'écrasait avec des éclats de rochers, on combattait sur l'eau ; en un mot, où l'on employait, pour s'exterminer, tous les moyens possibles, on assure que tout l'Underwald est soumis, et la tranquillité entierement rétablie dans le district de Schwitz ; les troupes françaises y sont entrées pour réduire les rebelles ; mais à leur approche tout est rentré dans l'ordre ; les chefs de l'insurrection ont été livrés, et les autorités constituées, rétablies.

Les troupes françaises se préparent, dit on, à entrer dans le pays des Grisons, où la faction aristocratique et autrichienne se trouve à la tête des affaires. Le résident français, Florent Guyot, a quitté ce pays, et s'est rendu à Ragaz, dans le district de Fargen, canton de Lintz. On croit cependant que les Français entreront sans être obligés de répandre du sang.

RÉPUBLIQUE ROMAINE. *De Rome, le 16 fructidor.*

On confirme de toutes parts la nouvelle qui avait

été donnée de dépêches envoyées par le roi de Naples à tous les commandans de ses frontieres, et qui doivent s'ouvrir aujourd'hui seulement. Ainsi, on est donc dans l'attente de quelque grand événement. Il se répand qu'il y a peine de mort pour quiconque enfreindra les ordres contenus dans ces dépêches.

Beaucoup de Français partent d'ici par petits détachemens. Les Polonais qui sont encore dans ces murs y vont être remplacés par des Suisses.

Chaque jour on voit affichées ici les sentences de mort exécutées contre les chefs des rebelles du département de Circeo.

Il a paru aujourd'hui une proclamation du général français Macdonald, qui déclare que les biens des confrairies et des oratoires supprimés sont appliqués aux hôpitaux, mais seront grevés de leurs dettes de tout genre. Une autre proclamation révoque les permissions de chasser, et défend à qui que ce soit de sortir de la ville avec un fusil de chasse.

Toutes les horloges de cette ville viennent d'être réformées sur le modele de celles du reste de l'Italie.

Le consulat a ordonné à tous les curés des paroisses et prêtres desservant les autres églises, de donner une note exacte de toutes les reliques qu'elles contiennent, comme aussi de déclarer le véritable poids des cloches de ces églises.

Les commissaires des sections font la visite rigoureuse de toutes les maisons, pour y préparer les logemens des troupes françaises qui doivent arriver incessamment.

Le Directoire de France vient de destituer le cit. Périlier, qui avait l'intendance de tous les biens nationaux. Il a été remplacé par le cit. Reboul.

ESPAGNE. *De Madrid, le 25 fructidor.*

On n'est pas encore, à beaucoup près, rassuré sur la santé du ministre Saavedra. Les symptômes de sa maladie sont de nature à confirmer les horribles soupçons qui s'étaient d'abord répandus. Il paraît même que dom Gaspard Jovellanos a couru les mêmes dangers que lui, et que ce n'est qu'en prenant en

abondance de l'huile naturelle qu'il est parvenu à leur échapper. Quoi qu'il en soit, une lueur de convalescence a permis, ces jours derniers, à M. de Saavedra de partir d'ici pour l'Escurial. Il y a trouvé le saint sacrement exposé en action de graces ; et le même jour, par le même motif, on remplissait ce devoir religieux à Saint-Ildefonse. L'indévot peut s'égayer de ces témoignages d'intérêt ; mais ils prouvent le prix que la cour attache à la conservation de ce ministre estimable. Il y a peu cependant à espérer qu'elle profite long-tems de ses talens et de son zele.

M. Saavedra restera à l'Escurial jusqu'à ce qu'il soit en état de voyager, et ira passer ensuite quelques mois en Andalousie, ainsi qu'il en a déja la permission du roi. Son mérite n'est pas, au reste, son principal soutien. M. de Mallo avait eu des rapports d'amitié avec lui avant d'être en faveur, et il emploie le crédit dont il jouit à lui témoigner sa reconnaissance.

Il vient de se faire ici plusieurs promotions, dont quelques-unes étonnent le public. Telle est la nomination du brigadier Castro, à la place de commandant de Geuta en Afrique. Il releve M. Oquendo, officier général très-estimé, qui va remplacer M. Lancaster, à Barcelonne.

L'opinion continue à être partagée sur le compte du prince de la Paix. Les uns croient qu'il jouit encore secrettement d'un grand crédit ; d'autres le supposent à la veille d'une disgrace complette. Son beau-frere, le marquis de Branciforte, ci devant vice-roi du Mexique, a été accueilli à Saint-Ildefonse. Il a fait à la reine un présent qu'on évalue à deux cents mille piastres fortes. Il est de retour ici depuis quelques jours.

On est toujours à Cadix dans la même position à l'égard des Anglais. Les commandans des escadres continuent à correspondre fréquemment par des parlementaires. Il regne entre eux des recherches de courtoisie qu'on pourrait mal interpréter, si l'on était moins persuadé de la loyauté du gouvernement espagnol. Il vient d'éprouver de la part de celui de

France, une preuve de générosité qui lui ferait une loi de bons procédée, quand même il y serait moins disposé. Un corsaire français avait capturé deux vaisseaux espagnols, sortant de Gibraltar, et chargés de feuilles de tabac pour l'usage de la fabrique royale de Séville. Le Directoire a ordonné la restitution des navires et de leur chargement, en recommandant aux corsaires français de respecter tout ce qui se trouvait appartenir au roi d'Espagne.

ANGLETERRE. *De Londres, le 26 fructidor.*

L'attente où était notre gouvernement, d'après les nouvelles du 21 de ce mois, de voir les Français débarqués dans la baie de Killala, sur la côte d'Irlande (annoncé dans le dernier numéro, *art.* Paris), réduits à la nécessite de se rendre prisonniers de guerre, a été remplie.

Il paraît que ce corps, qui était aux ordres des généraux Humbert et Sarrasin, devait être soutenu par d autres débarquemens, particulierement par le corps embarqué sur une division de la flotte de Brest, mais dont les tentatives pour sortir du mouillage, où elle se tenait prête à gagner le large, ont constamment été frustrées par la vigilance des escadres anglaises qui bloquent les ports de la France; qu'ainsi, trompé dans l'espoir de cet appui, ainsi que dans celui de voir la nation irlandaise se soulever à l'arrivée de leurs libérateurs, le corps français qui s'était avancé sur Castelebar, s'est trouvé cerné de toutes parts, et dans la triste nécessité de mettre bas les armes.

Voici comme une gazette extraordinaire du 26, annonce cet événement:

Une dépêche, de la part du lord lieutenant d'Irlande, a été reçue ce matin par le duc de Portland.

St-John-Town, au comté de Longford, le 20 fructidor.

" Milord, j'ai la satisfaction de pouvoir vous informer que les troupes françaises, débarquées dans ce comté, se sont rendues à discrétion, après avoir fait quelques resistances à la colonne aux ordres du général Lake. Je ne puis vous informer encore d'aucunes particularités ultérieures. "

J'ai l'honneur d'être, etc. *Signé*, CORNWALLIS.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CORPS LÉGISLATIF.

Séances des deux Conseils, du 25 fructidor et jours complémentaires au 5 vendemiaire.

Aubert, organe des commissions des finances et des contributions réunies, propose, le 26 fructidor, dans la séance du conseil des Cinq-cents, la discussion sur le projet de résolution concernant les réductions à accorder sur les contributions directes des années V et VI. Nous en donnons le texte tel qu'il a été adopté, à cause de l'intérêt que chacun a de le connaître.

Art. 1er. Tout contribuable cotisé pour l'an V et l'an VI, à une cote mobiliaire excédente en principal le vingtième de son revenu net mobilier, sera admis à réclamation dans le mois qui suivra la publication de la présente loi, en joignant à sa pétition :

1°. Un certificat de paiement du tiers de sa contribution personnelle et mobiliaire, et de la totalité de sa contribution somptuaire, tant en principal que centimes additionnels;

2°. La déclaration prescrite par l'art. XI de la loi du 4 thermidor an II.

Ce paiement provisoire n'est pas exigible pour les demandes motivées pour doubles emplois ou erreurs de noms, certifiées dans les grandes communes par les administrations municipales ou d'arrondissement, et dans les campagnes par l'agent des communes.

II. Les revenus mobiliers assis sur le trésor national, les traitemens et salaires publics imposés à une cote mobiliaire excédente en principal le quarantieme de leur montant, seront dégrevés dans cette

même proportion, en justifiant des paiemens provisoires ordonnés par l'art. Ier.

III. La cote personnelle pourra être dégrevée dans la proportion du quarantieme de la cote mobiliaire, et d'après les bâses indiquées par l'article XVIII de la loi du 14 thermidor an V.

IV. Il est accordé à chaque département, pour subvenir aux décharges et réductions de la contribution personnelle, mobiliaire et somptuaire des années V et VI, vingt centimes ou un cinquieme du principal et des centimes additionnels de leurs contingens, pour chacune desdites deux années.

V. Les administrations municipales, dans les deux premieres décades du troisieme mois, adresseront à l'administration centrale l'état nominatif de tous les réclamans, avec le montant de leur contribution, tant en principal qu'en centimes additionnels.

VI. Les administrations centrales, aussi-tôt après la réunion des états désignés en l'art. VIII, feront, entre les administrations municipales, la répartition des sommes qui leur sont accordées.

Le même rapporteur a fait adopter, le 27, son projet de résolution sur les moyens de fournir aux dépenses du département de la Seine et de la commune de Paris, par des contributions indirectes et locales. Il sera perçu, pour cet objet, un octroi appelé de bienfaisance, dont le tarif est annexé au projet, et qui comprend les boissons, les comestibles, sauf le pain; les fourages et les matériaux pour la construction des maisons.

Le même jour, sur le rapport de Bailleul, le conseil adopte trois projets de résolution; le premier sur le paiement de la dette publique; le second sur le mode des transferts, et le troisieme sur l'établissement d'une caisse d'amortissement destinée à éteindre la dette nationale.

André (du Bas-Rhin) appelle, le 28, l'attention du conseil sur l'influence malheureuse des maisons de jeu relativement à la morale. La commission dont il est l'organe s'est convaincue, dit-il, que c'est à cette funeste passion du jeu qu'il faut attribuer le

système de vol qui se propage, les nombreux assassinats qui se commettent trop souvent par des hommes avides d'amasser l'or qui peut nourrir leur soif insatiable, les suicides multipliés qui, depuis 2 ans, effraient les amis de l'humanité. C'est en effet dans ces foyers de la cupidité que le jeune homme prépare, par sa prodigalité, la ruine de sa fortune, et souvent le déshonneur de sa famille; c'est là que le pere ravit à ses enfans la faible ressource qui devait payer leur aliment; c'est là que le désespoir tourne les têtes, flétrit les ames, ferme les cœurs à la pitié, aiguise le poignard du brigand.

Chez tous les peuples qu'infecte cette maladie morale, le gouvernement s'est empressé d'y appliquer les remedes les plus prompts. La police n'a cessé d'avoir, dans tous les tems, les yeux ouverts sur les maisons de jeu : plusieurs réglemens subsistent encore; mais leurs dispositions étaient tombées en désuétude depuis plusieurs années. L'Assemblée constituante s'occupa soigneusement de les rétablir ou d'y substituer des mesures équivalentes : une loi précise a été rendue; par quelle fatalité cette loi n'a-t-elle pas été exécutée, ou du moins pourquoi ne l'est-elle plus? Les maisons de jeu sont plus tolérées, plus multipliées que jamais; jamais aussi les symptômes hideux de la dépravation n'ont fait des progrès plus rapides. Dès leur premier pas dans la carriere de cette nouvelle session, les deux conseils ont manifesté leur ferme résolution de donner au peuple des mœurs républicaines, et d'anéantir jusqu'au germe de cette corruption presque générale qui menace une grande masse de citoyens d'une démoralisation totale. Ce vœu, digne de la sagesse du législateur, ne sera pas vain; il peut être accompli, au moins en partie, par la répression des maisons de jeu.

Le rapporteur présente ensuite un projet ainsi conçu :

1°. Les individus qui tiendront des maisons de jeu de hasard, soit qu'on n'y reçoive que des affidés, soit que le public y soit admis librement, ou sur la

présentation des affidés, seront punis d'une amende de 5000 fr. et d'un emprisonnement de deux mois.

2°. Les mêmes peines seront prononcées contre les individus qui, tenant des jeux permis, n'en feront point la déclaration au secrétariat de leur municipalité, et ne désigneront pas les jeux qu'ils voudront donner, ainsi que les lieux qu'ils leur destinent.

3°. Les propriétaires ou principaux locataires des maisons ou appartemens dans lesquels on donnera à jouer, et qui n'en avertiront pas la police, seront punis, comme complices, d'une amende de 2500 fr. et d'un emprisonnement d'un an.

4°. Tout individu arrêté dans une maison de jeux prohibés, sera condamné à une amende de 2500 fr.

5°. Les fonctionnaires publics chargés de la surveillance des maisons de jeux, qui se rendront coupables de négligences, seront destitués : s'il y a collusion avec les entrepreneurs desdites maisons, les tribunaux leur appliqueront les peines énoncées dans le premier article.

6°. La moitié des amendes sera pour le dénonciateur, et l'autre moitié pour les agens de la police qui auront saisi une maison de jeu.

Impression et ajournement.

Eschasseriaux le jeune présente un rapport sur l'établissement et l'organisation des haras.

Impression et ajournement.

On donne lecture d'un message du Directoire, portant en substance que nos armées se sont emparées d'Alexandrie et du Caire.

La rédaction définitive du projet de résolution présenté par Crassous, concernant les domaines nationaux, a été adoptée dans la séance du 29.

Ce projet porte en substance sursis, jusqu'au 1er. nivôse prochain, à l'aliénation des domaines nationaux, sauf les maisons servant uniquement à l'habitation et non dépendant des fonds de terre et réduction du droit sur le prix des ventes, attribué aux administrations de département et aux directeurs des domaines. Il ne sera que de 25 centimes par 1000 francs.

Une longue discussion s'éleve sur la question de savoir si la nomination des employés à la perception du droit d'octroi de bienfaisance, sera accordé au Directoire ou aux administrations centrales.

Le conseil paraît partagé à cet égard.

Après deux épreuves consécutives, le bureau déclare qu'il y a du doute. En conséquence, on procede à l'appel nominal. Sur 250 votans, 153 votans ont opiné en faveur des administrations centrales, et 97 pour le Directoire.

Villers présente à la discussion, le 1er. jour complémentaire, son projet de résolution sur le nouveau tarif des patentes pour l'an VII. Il est adopté avec quelques amendemens; nous en ferons connaître les dispositions principales, ainsi que le tarif y annexé.

Le Directoire adresse un message sur les avantages qui résulteraient pour la République de la réduction des cantons.

Renvoi à une commission.

Conformément à l'arrêté qui avait été pris dans une des dernieres séances, l'institut des sciences et des arts est admis à la barre pour rendre compte de ses travaux pendant le cours de l'an VI.

Le cit. Bitaubé, membre de l'institut national, porte la parole et prononce un discours que la faiblesse de sa voix ne nous a pas permis de saisir dans son ensemble. Nous croyons, autant que nous avons pu le juger, que l'orateur a appelé l'attention du Corps législatif sur l'instruction publique.

Le président a témoigné, dans sa réponse, qu'un des principaux devoirs des autorités républicaines serait toujours d'honorer les talens et les lumieres, dont la féconde activité honore la République : il a rendu un hommage public au zele des membres de l'institut, et pour les ouvrages qui ont été faits en commun, et pour ceux qui sont personnels à quelques-uns d'entre eux. Il a annoncé que le perfectionnement des écoles républicaines était un objet dont le conseil sentait la conséquence. Le tems n'est plus, a-t-il dit, où le royalisme nous menaçait de rétablir les écoles du fanatisme et de l'esclavage. Il

faut

faut une instruction républicaine à un peuple libre. Tandis que l'institut national aggrandit la sphere de nos connaissances, et que plusieurs de ses membres, bravant le couroux des mers, vont sur les pas de nos guerriers chercher une gloire nouvelle, ne perdons pas de vue l'instruction publique : c'est vers cet objet important que doivent tendre tous nos efforts et nos sollicitudes réciproques.

Le conseil ordonne l'impression des deux discours au nombre de six exemplaires.

La séance du 2 a été employée à la discussion sur le droit de patentes. Il s'agit d'abord de savoir si, à Paris, la commission des contributions sera chargée de la répartition et de la perception de ce droit, ou si on en confiera le soin aux douze administrations municipales. On a objecté contre la commission, son illégalité et son inconstitutionnalité, et contre les municipalités, les frais qu'occasionnera l'établissement de bureaux pour cet objet, et les retards qu'éprouvera le recouvrement.

Après quelques débats, le conseil a décidé que les douze municipalités feraient l'assiette et le recouvrement des patentes.

Il a ensuite procédé successivement à la discussion des différens articles. Ceux qui concernent les exemptions ont été vivement combattus. La plupart ont été néanmoins adoptés. Le reste de la discussion est renvoyé au lendemain.

Le tribunal de cassation est admis à la barre, le 4e. jour complémentaire, pour rendre compte de ses travaux de l'an VI. C'est le cit. Gohier qui a porté la parole.

Le président a répondu, et la députation a été invitée aux honneurs de la séance.

Les discours seront imprimés.

Lecointre Puyraveau reproduit son projet sur les récompenses à accorder aux citoyens qui seront blessés en prêtant main forte à la loi. En voici les dispositions principales. Le citoyen, quel que soit son état ou sa profession, qui sera griévement blessé en exécutant les lois ou les ordres des autorités cons-

tituées, ou en prêtant main-forte à ceux qui sont chargés de les exécuter, sera traité gratuitement par les officiers de santé des hôpitaux militaires des lieux où il se trouvera. Le citoyen griévement blessé recevra la gratification accordée par la loi du 18 germinal an VI, aux gendarmes blessés dans l'exercice de leurs fonctions.

Si des citoyens perdent la vie en exécutant les lois ou les ordres des autorités constituées, ou en prêtant main-forte à ceux chargés de les exécuter, la gratification sera payée aux époux survivans et aux enfans. Dans les cas prévus ci dessus, l'époux survivant et les enfans recevront le traitement des veuves et enfans des défenseurs de la patrie. La gratification réglée par la loi du 18 germinal, est aussi accordée aux citoyens qui, au péril de leur vie, sauvent des eaux ou des flammes, des personnes en danger. En cas de mort, les époux survivans et les enfans recevront la gratification. Il sera dressé, dans chaque administration centrale, un registre où seront inscrits honorablement les noms des citoyens qui, au péril de leur vie, auront exécuté les lois ou les ordres des autorités constituées, ou sauvé un ou plusieurs individus. Ils seront couronnés chaque année à la fête de la Reconnaissance.

Dans tous les lieux où un citoyen aura été tué en exécutant les lois ou les ordres des autorités constituées, il sera placé une inscription qui rappellera son dévouement et son courage. Une inscription honorable sera aussi placée dans les lieux où des citoyens en auront sauvé d'autres au péril de leur vie. Le Directoire est chargé de faire un réglement pour assurer l'exécution uniforme de la présente loi dans toute la République.

On ordonne l'impression d'un rapport de Guyot-Desherbiers, sur les dépenses du ministere de la justice pour l'an VII.

Arnould propose, dans la séance du 26 fructidor du conseil des Anciens, d'approuver une résolution du 8 fructidor, qui fixe à 600 millions l'état des fonds nécessaires pour les services ordinaires et extraordi-

naires de l'an VII. Il analyse les divers articles de la résolution, approuve la réduction des contributions foncieres et mobiliaires, qui avaient été portées à un taux excédant de beaucoup les facultés des contribuables. Il pense néanmoins qu'on aurait pu réduire de 40 millions les dépenses générales de l'an VII, en économisant sur les dépenses imprévues, sur celles relatives aux hôpitaux civils, et sur celles de la commune de Paris, qui doivent faire désormais partie des dépenses locales. Il estime qu'on peut regarder comme effective la recette de 169 millions de contributions indirectes, comprise dans la loi du 15 vendemiaire dernier. Il blâme l'accumulation qu'on a faite dans l'art. III de dix especes de contributions indirectes décrétées pour l'an VI, et que l'on maintient provisoirement pour l'an VII.

Les contributions, dit-il, ne peuvent durer au-delà d'une année; et la constitution, art. CCCII, fait au Corps législatif un devoir de délibérer sur chacune d'elles, et d'en faire annuellement la quotité. Pour délibérer sur les contributions, il faut en examiner la nature et voir si l'Etat peut supporter, pendant une année, les impôts qu'il supportait l'année précédente. Cependant, malgré quelques défectuosités, le rapporteur ne propose pas moins d'approuve la résolution; l'an VII va s'ouvrir, et il est de toute nécessité de décréter les dépenses de cette année.

Le conseil l'approuve.

Il reçoit et approuve de suite trois résolutions du 24 fructidor.

La premiere rapporte la loi du 29 messidor an III, portant établissement d'un télégraphe dans l'enceinte du palais national du conseil des Anciens.

La seconde met des fonds à la disposition du ministre de l'intérieur, pour la dépense des hospices civils et des enfans de la patrie.

La troisieme porte qu'à compter du 1er. vendemiaire prochain, la somme accordée pour les enfans de la patrie sera divisée et comprise, par portions égales, dans les distributions de fonds que le Directoire fait chaque décade, de maniere qu'à la fin de

l'année, aucune partie de ce service ne se trouve arriérée.

La résolution qui rend les deux conseils militaires d'une même division propres à instruire et à juger les affaires de premiere instance, ainsi que celles que leur renvoie le conseil de revision, est approuvée dans la séance du 27; et comme le conseil n'a rien à l'ordre du jour pour le 28, le président annonce qu'il n'y aura pas de séance.

Un secrétaire fait, le 29, lecture du message du Directoire qui annonce la descente des Français en Egypte. (Voyez les pieces à l'article Paris.)

Le conseil reçoit et approuve de suite la résolution de la veille, qui déclare que l'armée française en Egypte a bien mérité de la patrie.

Il reçoit et approuve aussi de suite une résolution du 27 fructidor, qui suspend, jusqu'au 1er. nivôse, la vente des biens nationaux, autres que les usines, maisons et bâtimens d'habitation, et non dépendans de fonds de terre.

Sur le rapport de Vemar, le conseil approuve une résolution du 24 thermidor, qui crée trois nouveaux substituts du commissaire du Directoire près le tribunal de cassation.

Boutteville Dumets a fait, le 1er. jour complémentaire, le rapport sur la résolution relative au régime hypothécaire. L'établissement du régime hypothécaire lui paraît présenter de grands avantages. Le passage de l'ancien au nouveau amenera sans doute quelques inconvéniens; mais ils tiennent plus à la nature des choses qu'à l'institution elle même. Ce qu'il faut considérer, c'est la somme des biens qui en résulteront; et si elle est plus grande que celle des maux, il n'y a pas à balancer. Or l'affirmative est prouvée; cet établissement doit donc être accueilli.

Le rapporteur propose en conséquence l'approbation de la résolution.

Impression et ajournement.

Cornudet propose d'approuver la résolution du 24 fructidor, qui fixe à 2 millions 212 mille 702 francs

les dépenses du ministere de la police générale pour l'an VII. — Le conseil approuve la résolution.

On reprend la discussion sur la résolution relative aux domaines engagés.

Après avoir entendu Malleville, Regnier et Chassey, le conseil ajourne la suite de la discussion.

L'ordre du jour appelle la suite de celle sur la résolution du 6 fructidor relative à la fourniture du papier nécessaire au timbre.

Perrée (de Granville) combat la résolution par les mêmes motifs que Decomberousse l'avait fait le jour du rapport. Elle est inutile, parce que la loi du mois de mai 1791, suffit, si on veut l'exécuter, pour procurer des papiers d'une bonne qualité. Elle est destructive de l'industrie nationale, parce qu'elle tend à dépouiller les papéteries des divers départemens, pour faire adjuger la fourniture entiere du papier nécessaire au timbre à un seul individu.

Oudot reproduit, en faveur de la résolution, les motifs déja énoncés dans son rapport.

Après quelques légers débats la résolurion est rejettée.

Le conseil a admis, le 3, à sa barre, les membres de l'Institut nation. Le cit. Bitaubé a prononcé le même discours qu'au conseil des Anciens. Le président lui a répondu.

L'impression des deux discours et leur distribution à trois exemplaires sont ordonnées.

Il a rejetté, le 4, la résolution relative à l'établissement du bureau de visite et marque des étoffes, toiles et toileries, comme étant absolument inutile.

La séance du conseil des cinq-cents du 1er. vendemiaire s'est ouverte à midi. La musique du conseil a d'abord exécuté les airs chéris de la Liberé ; ensuite le conservatoire de musique, l'ouverture du *jeune Henri* ; et le président a prononcé son discours. Il a exposé la situation déplorable où se trouvait la France au moment où les représentans du peuple se réunirent et déclarerent unanimement qu'à la législature allait être substituée une convention nationale. Voici comme il termine son discours :

« Représentans, soyez toujours unis ; que tous les

pouvoirs n'aient tous qu'un même but, la gloire et la prospérité de tous, et la République Française subsistera à jamais. *Vive la République !* »

Ce cri retentit dans toutes parties de la salle.

Stevenotte a aussi prononcé un discours qui a été convert d'applaudissemens.

L'impression des deux discours est ordonnée à trois exemplaires.

Le conseil a procédé, le 2, au renouvellement du bureau. Jourdan (de la Haute-Vienne) a été appellé à la présidence. Les secrétaires sont : les citoyens Talot, Poncet Delpech, Reverchon et Frison.

Villers, organe de la commission des finances, a donné lecture des articles arrêtés sur les patentes.

Il s'est élevé une longue discussion sur la question : Si l'omission de la patente de la part d'un notaire entraînerait la nullité des actes.

Après des débats assez vifs, le conseil s'est prononcé pour l'amende pure et simple.

Aubert, au nom de la même commission, a fait un très-long rapport sur le recouvrement des contributions de l'an VII. — Impression et ajournement.

Le Directoire a envoyé un message, dont la lecture est entendue avec la plus grande attention. Il annonce que malgré ses vœux et ses efforts constans pour donner au continent une paix que les triomphes de nos armes et le génie pacificateur de la République semblait devoir assurer, il craint de ne pouvoir l'obtenir qu'en y forçant, les armes à la main, les puissances qui ne temporisent et n'opposent, dans leurs négociations, difficultés sur difficultés, que pour avoir le tems de se préparer à une nouvelle guerre.

Le Directoire ne croit pas qu'il soit tems encore de révéler jusqu'où, pour obtenir cette paix desirée, il a porté la condescendance envers des puissances dont le gouvernement n'existe que parce que la République, par-tout triomphante, a consenti qu'il continuât d'exister.

Le Directoire demande, 1°. que le Corps législatif arrête, sans délai, la levée de 200,000 hommes pris

dans la conscription décrété par la loi du 19 fructidor dernier.; 2°. un surcroît de 125 millions, au-delà des 600 millions de contributions décrétés pour l'an VII; savoir: 90 millions pour le complément de la solde de l'armée de terre, et 35 pour le complément de la solde de l'armée de mer.

Pour obtenir ces 135 millions, il ne sera pas nécessaire, est-il dit au message, d'arrêter de nouvelles contributions; il suffira de la rentrée exacte de l'arriéré des contributions des années précédentes, et de la vente des domaines nationaux restans.

Chabert, Duvicquet et Lecointre-Puyravaux appuient les mesures proposées par le Directoire.

Jourdan a présenté, le 3, la rédaction de la résolution prise hier au sujet de la levée de 200,000 hom. Vous voulez, dit-il, terminer cette lutte indécente entre des vainqueurs qui veulent la paix et des vaincus qui la refusent. Toute dissertation sur cet objet serait hors de saison. Voici la rédaction que la commission m'a chargé de vous présenter. Le projet porte en substance, que les Français qui le 1er. vendemiaire ont atteint leur vingtieme année, et qui forment la premiere classe de la conscription militaire, font partie de l'armée active, et se rendront, aussi-tôt après la publication de la loi, aux corps qui leur seront désignés par le Directoire exécutif; et que, s'ils ne s'élevaient pas à ce nombre, il sera complétté en appellant les plus jeunes de la seconde classe.

Ce projet est adopté après une légere discussion.

Talot demande qu'il soit fait une adresse aux Français, pour leur prouver la nécessité de cette mesure. Elle est arrêtée.

Les citoyens Français (de Nantes), Cabanis, Destrem, Heurtaut-Lamerville, Stevenotte, Chénier et Joubert (de l'Hérault) sont nommés pour la composer.

Daubermenil soumet, le 4, à la discussion son projet de résolution sur les dépenses du ministre de l'intérieur.

Après quelques contestations, le conseil ajourne

jusqu'après l'impression de la loi du 4 frimaire, sur les dépenses du ministre de l'intérieur pour l'an VI.

Duchâtel (de la Gironde) présente à la discussion son projet de résolution sur les droiss de timbre et d'enregistrement.

Plusieurs membres desiraient que les pétitions adressées au Corps législatif et au Directoire exécutif ne fussent pas assujetties au timbre, parce que, disaient-ils, le droit de pétition est sacré, et qu'on ne doit pas le restreindre.

Chollet partage cette opinion, sur laquelle un grand nombre de voix réclament l'ordre du jour.

Laujeac croit qu'on doit distinguer deux sortes de pétitions au Corps législatif : les unes faites par des particuliers, et relatives à leurs intérêts ; celles-là doivent être assujetties au droit de timbre : mais non pas celles par lesquelles des particuliers présentent des vues générales de législation et d'administration.

Le président consulte le conseil. Plusieurs épreuves paraissent douteuses.

Bonnaire : N'élevons pas de barriere entre nous et le peuple ; le droit de pétition doit être sacré et illimité : il faut que l'homme le plus malheureux de la République puisse faire entendre, sans entrave, au Corps législatif, des réclamations, dans le cas où il éprouverait un déni de justice de la part des administrations ou même du Directoire. Je demande que l'amendement soit adopté.

Le conseil adopte l'amendement, ainsi que les articles proposés par le rapporteur.

La séance du 1er. vendemiaire, du conseil des Anciens, est ouverte au bruit des fanfares, des trompettes et des airs patriotiques.

Le commandant du second bataillon des grenadiers du Corps législatif présente au conseil un nouveau vœu du corps. Ils protestent de défendre la représentation nationale.

Le président lui répond, et les félicite de leur dévouement.

Il prononce un discours commémoratif de la fondation de la République.

Il retrace les événemens et les dangers qui entourerent son berceau, le courage avec lequel la Convention sut les braver. Elle improvisa les armées; elle prit des généraux dans les rangs des soldats, et la victoire ne cessa pas de leur être fidelle; elle donna une constitution au peuple français; punit les forfaits du dernier de ses tyrans; rendit la liberté à la moitié de l'Europe; enfin, la République et la constitution sont son ouvrage. C'est faire son éloge en deux mots.

Dans ce gouvernement qu'elle nous a donné, et que nos vœux appelaient depuis long-tems, on ne voit d'autre autorité que celle des lois, d'autre prééminence que celle des talens et des vertus; les personnes et les propriétés sont sacrées. La société jouit d'une liberté sans autres bornes que celles que pose le bien public.

Tel est le gouveruement républicain, le meilleur, parce qu'il est le plus naturel. Qu'il soit consacré à jamais à la reconnaissance, ce jour où les Français le reçurent. Gloire au 1er. vendemiaire! c'est à pareil jour, il y a six ans, que les Français commencerent à avoir une patrie.

Anglais, sicaires espions de tous les rois, approchez de cette enceinte qui réunit une grande partie du peuple français; voyez la fraternité qui l'anime. Reportez à vos maîtres les details de cette fête grande et solemnelle que nous célébrons en ce jour: reportez-les-leur avec la loi de la conscription militaire, et qu'ils tremblent.

Français, vous avez voulu la République, elle est fondée, vous la maintiendrez. Confiez vous à votre gouvernement, à vos représentans, ils sont dignes de votre confiance: n'ayons tous qu'un seul sentiment, et la République est impérissable.

Le conseil a procédé, le 2, au renouvellement du bureau. Decomberousse a été appellé au fauteil; Dubuisson, Lenoir-Laroche, Montmayou et Cornet sont secrétaires.

La discussion sur la résolution du 27 thermidor,

relative aux domaines engagés, a été reprise dans la séance du 3.

Garat vote en faveur de la résolution.

Un autre membre combat la résolution. Il la trouve injuste à l'égard des engagistes qui ont amélioré des fonds dont ils jouissent de bonne foi, et il lui reproche de faire revivre la maxime féodale qui attribuait aux ci-devant rois la directe universelle sur les terres des Français.

La discussion est ajournée.

Le conseil a approuvé le même jour, sans discussion, la résolution qui appelle la premiere classe des Français conscrits, à l'armée active.

L'ordre du jour du 4 appellait la discussion sur la résolution concernant les domaines engagés.

Un orateur, le citoyen Cornudet, a été entendu.

Pérès a fait ensuite le rapport sur la résolution relative à l'administration de la poste aux chevaux. Il observe qu'elle est vicieuse et même inconstitutionnelle, en ce qu'elle accorde au directoire le droit de fixer les pensions des postillons. Il en propose le rejet.

Impression et ajouruement.

PARIS. *Nonidi, 9 Vendemiaire, l'an VII de la République.*

La fête de la fondation de la République a été l'une des plus belles que l'on ait vue depuis la célebre féderation de 1790. Ses dispositions ont été ordonnées par un ministre qui ne néglige aucune des parties de l'administration, et qui porte sur-tout dans les fêtes publiques, ce goût et cet esprit d'invention qui caractérise l'ami des arts et des lettres, et qui sait les faire tourner à l'éclat de la République. On craignait que le mauvais tems ne contrariât la journée du 1er. vendemiaire; mais cette journée a été pure et seraine, et a permis de donner à la fête tout son développement. Le concours des spectateurs était immense. Indépendamment des luttes, des joutes sur

l'eau, des courses à pied, à cheval et de chars, qui rappellent les souvenirs des jeux olympiques, cette fête a été remarquable par deux institutions nouvelles : l'une a été l'exposition des produits les plus perfectionnés des arts, manufactures et d'industries nationales. On avait construit au Champ de-Mars, dans la partie qui fait face à la riviere, plus de 60 arcades disposées en forme de quarré. Au milieu s'élevait le temple de l'Industrie, dans lequel étaient exposés aux regards du public tous les objets qu'un jury spécial, composé d'hommes de lettres, d'artistes et de négocians, avait jugé dignes d être plus particuliérement distingués. Cette idée ingénieuse est le germe d'un des plus beaux établissemens qui puisse favoriser l'industrie française. Il est facile de présumer que, dans quelques années, cette exposition deviendra l'une des foires les plus célebres de l'Europe ; on accourra de toutes parts pour voir et se procurer tout ce que le goût, le talent et le génie national auront de plus parfait.

L'autre institution est vraiment républicaine ; c'est la proclamation faite par le président du Directoire, de tous les actes de vertus, de dévouement civique et de courage qui ont honoré la nation dans le cours de l'année ; de tous les ouvrages les plus utiles et les plus célebres, soit dans les sciences, dans les arts et dans la littérature, désignés par l'institut national Ces institutions tout-à la-fois morales, civiles et politiques, suffisent seules pour exciter le feu de l'émulation, créer les actions utiles et vertueuses, et développer tous les produits de l'industrie.

Le débarquement de 1500 hommes de nos troupes à Killala en Irlande, a obtenu les plus grands succès. Ce corps, quoique peu considérable, a mis deux fois en déroute les troupes royales, commandées par le général Lake, et s'est avancé en deux jours à plus de 30 lieues : Cornwallis a réuni des forces supérieures au nombre de plus de 20,000 hommes, et a marché contre les Français réunis à quelques milliers de paysans. Les gazettes anglaises publient

que les Français n'ont pu résister à des forces aussi supérieures, et qu'après la plus vigoureuse résistance, ils ont été obligés de se rendre. On sait ce qu'il faut croire de ces nouvelles ministérielles. Cependant elles n'auraient rien d'invraisemblable ; le courage ne peut suppléer à l'immense supériorité du nombre.

Un nouvel embarquement est parti du port de Brest, le 17 fructidor dernier ; on dit cette expédition composée d'un vaisseau de ligne et sept frégates, ayant à bord 3 ou 4000 hommes sous le commandement du général Hardi. On espere que cet embarquement aura plus de succès, s'il n'est pas contrarié par les vents.

Malgré les préparatifs de guerre qui se font dans toute l'Europe, et la marche de 50,000 Russes sur le Danube, on croit encore que les négociations de Rastadt ne sont point interrompues, et que les espérances de paix ne sont pas tout-à-fait perdues.

Voici les nouvelles les plus intéressantes que l'on ait reçues de l'expédition d'Egypte, et les proclamations de Bonaparte à son entrée dans ce pays.

L'escadre est arrivée le 13 messidor devant Alexandrie, et on y a appris que trois jours avant, l'escadre anglaise avait paru devant le port.

La nuit du 13, on a débarqué des troupes. Bonaparte lui-même est descendu sur une galere à la suite des colonnes.

Le 14, on s'est préparé à l'attaque, et le 14 au soir, sans avoir encore d'artillerie à terre, on a attaqué Alexandrie. On n'avait d'autre ressource que l'escalade et la bayonnette. La défense a été vive ; deux ou trois cents hommes ont été tués ou blessés.

Les divisions qui attaquaient étaient commandées par les généraux de division Kléber et Menou.

Le premier a été blessé à la tête d'un coup de fusil ; le second, montant à l'assaut, a entraîné avec lui des pierres qui l'ont blessé à la cuisse.

Enfin l'intrépide valeur française a triomphé ; on est entré à Alexandrie. Le désarmement s'est effectué sans violence, et le vainqueur n'a signalé son triomphe que par des actes de clémence et de bonté.

Le schérif a été maintenu dans ses fonctions, et décoré

de l'écherpe tricolore ; toutes les mesures de sureté ont été prises, et ou a strictement maintenu l'exécution de l'ordre du 3 messidor ; quand les renseignemens ont pu permettre de s'aboucher avec les Arabes, Bonaparte en a demandé les chefs, et a fait avec eux un traité qui aurait peut être assuré la tranquillité de l'armée ; mais on craint que les avant-postes instruits trop tard des conventions faites avec les Bedouins, n'aient fait feu sur eux quand ils se sont présentés, et suspendu ainsi l'effet de la prévoyance du général en chef. Ce qui est certain, c'est que l'aiguade (provision d'eau douce) a été interrompue par des Arabes qui ont tué neuf matelot du *Tonnant*, le 3 thermidor.

Le même jour, 30 à 35 se sont présentés vers Alexandrie ; ils ont été cernés par un detachement de cavalerie, et tués, excepté un qui s'est échappé blessé.

Après la prise d'Alexandrie on a envoyé des détachemens occuper les postes environnans, notamment Rosette, qui a ouvert ses portes, et a envoyé au-devant des Français une députation portant le drapeau tricolor.

Bonaparte ayant pris possession de tout ce qui l'entourait, a envoyé par le Nil son armée vers le Caire ; lui-même est allé par terre prendre le commandement des colonnes.

Le Caire a été attaqué ; le général de division Bon, et le général de brigade Vial, ont emporté à la tête des colonnes un poste dont la prise a déterminé la ville à ouvrir ses portes, et le 5, Bonaparte y a fait son entrée

Le 10, l'amiral Brueys a fait connaître cet événement à sa flotte par une proclamation.

L'événement du 15 thermidor est déjà connu par la proclamation faite par le général de division et le commissaire du gouvernement.

Outre l'estimable Brueys, nous avons à regretter le capitaine Petit-Thouars, qui ayant eu la cuisse emportée, n'a pas voulu descendre pour se faire panser, et est resté sur le pont, continuant d'encourager et de commander son équipage.

La flotte anglaise est aussi maltraitée que la nôtre.

Le vaisseau français *le Genéreux* est probablement à Corfou en ce moment.

Toutes les chaloupes canonnieres, les vaisseaux *le Causse* et le *Dubois* ; tous les bâtimens légers étaient en sureté dans le port ou dans le Nil.

Voici les proclamations et ordres qui ont précédé, accom-

pagné ou suivi les évènemens dont nous avons donné le précis.

*Bonaparte, membre de l'Institut national, général en chef, au quartier-général, à bord de l'*Orient, *le* 4 *messidor, an* 6.

Soldats, vous allez entrepreudre une conquête dont les effets sur la civilisation et le commerce du Monde sont incalculables. Vous porterez à l'Angleterre le coup le plus sûr et le plus sensible, en attendant que vous puissiez lui donner le coup de mort.

Nous ferons quelques marches fatigantes ; nous livrerons plusieurs combats ; nous réussirons dans toutes nos entreprises, les destins sont pour nous. Les beys Mamelouck qui favorisent exclusivement le commerce anglais, qui ont couvert d'avanies nos négocians, et qui tyrannisent les malheureux habitans du Nil, quelques jours après notre arrivée, n'existeront plus.

Les Peuples avec lesquels nous allons vivre sont Mahométans ; leur premier article de foi est celui ci : *Il n'y a pas d'autre Dieu que Dieu, et Mahomet est son prophète.* Ne les contredisez pas ; agissez avec eux comme nous avons agi avec les Juifs, et avec les Italiens ; ayez des égards pour leurs Muphtis et leurs Imans, comme vous en avez eu pour les rabbins et les évêques ; ayez pour les cérémonies que prescrit l'Alcoran, pour les mosquées, la même tolerance que vous avez eue pour les couvens, pour les synagogues, pour la religion de Moïse et de Jesus-Christ.

Les légions romaines protégeaient toutes les religions. Vous trouverez ici des usages différens de ceux de l'Europe : il faut vous y accoutumer.

Les Peuples chez lesquels nous allons entrer, traitent les femmes différemment que nous ; mais dans tous les pays, celui qui viole est un monstre.

Le pillage n'enrichit qu'un petit nombre d'hommes, il nous déshonore, il détruit nos ressources, il nous rend ennemis des Peuples, qu'il est de notre intérêt d'avoir pour amis.

La premiere ville que nous allons rencontrer, a été bâtie par Alexandre ; nous trouverons à chaque pas de grands souvenirs dignes d'exciter l'émulation des Français.

Signé, BONAPARTE.

A Alexandrie, le 24 messidor an 6 républicain, le... du mois de Muharsem, l'an de l'hégire 1213.

Bonaparte, membre de l'Institut national, général en chef de l'armée française.

Depuis assez long-tems les beys qui gouvernent l'Egypte, insultent à la Nation française, et couvrent ses négocians d'avanies; l'heure de leur châtiment est arrivée.

Depuis long tems ce ramassis d'esclaves achetés dans le Caucase et la Georgie, tyrannise la plus belle partie du Monde; mais Dieu, de qui dépend tout, a ordonné que leur empire finit.

Peuples de l'Egypte, on dira que je viens pour détruire votre religion; ne le croyez pas: répondez que je viens vous restituer vos droits, punir les usurpateurs, et que je respecte, plus que les Mamelouks, Dieu, son prophête, et l'Alcoran. Dites-leur que tous les hommes sont égaux devant Dieu; la sagesse, les talens et les vertus, mettent seuls de la différence entre eux.

Or, quelle sagesse, quels talens, quelles vertus distingent les Mamelouks, pour qu'ils aient exclusivement tout ce qui rend la vie aimable et douce?

Y a-t-il une belle terre? elle appartient aux Mameloucks; y a-t il une belle esclave, un beau cheval, une belle maison? cela appartient aux Mamelouks. Si l'Egypte est leur ferme, qu'ils montrent le bail que Dieu leur a fait; mais Dieu est juste et miséricordieux pour le Peuple.

Tous les Egyptiens seront appelés à gérer toutes les places; les plus sages, les plus instruits, les plus vertueux gouverneront, et le Peuple sera heureux.

Il y avait jadis parmi vous de grandes villes, de grands canaux, un grand commerce; qui a tout détruit, si ce n'est l'avarice, les injustices et la tyrannie des Mamelouks?

Cadis, Cheikhs, Imans, Scorbadgis, dites au Peuple que nous sommes amis des vrais Musulmans. N'est-ce pas nous qui avons détruit le pape, qui disait qu'il fallait faire la guerre aux Musulmans? N'est-ce pas nous qui avons détruit les chevaliers de Malthe, parce que ces insensés croyaient que Dieu voulait qu'ils fissent la guerre aux Musulmans? N'est-ce pas nous qui avons été dans tous les siecles les amis du Grand-seigneur (que Dieu accomplisse ses desirs), et l'ennemi de ses ennemis? Les Mamelouks, au contraire, ne se sont-ils pas révoltés contre l'autorité du Grand-seigneur, qu'ils méconnaissent encore? ils ne suivent que leurs caprices.

Trois fois heureux ceux qui seront avec nous! ils pros-

péreront dans leur fortune et leur rang. Heureux ceux qui seront neutres ! ils auront le tems d'apprendre à nous connaître, et ils se rangeront avec nous ; mais malheur ! trois fois malheur ! à ceux qui s'armeront pour les Mamelouks et combattront contre nous. Ils n'y aura pas d espérance pour eux, ils périront.

1°. Tous les villages situés dans un rayon de trois lieues des endroits où passera l'armée, enverront une députation pour faire connaître au général, commandant les troupes, qu'ils sont dans l'obéissance, et les prévenir qu'ils ont arboré le drapeau de l'armée, blanc, bleu, rouge.

2°. Tous les villages qui prendront les armes contre l'armée, seront brûlés,

3°. Tous les villages qui se seront soumis à l'armée mettront, avec le pavillon du Grand-seigneur, notre ami, celui de l'armée.

4°. Les cheikhs feront mettre les scellés sur les biens, maisons et propriétés qui appart endront aux Mamelouks, et auront soin que rien ne soit détourné.

5°. Les cheikhs, les cadis, les imans, continueront les fonctions de leurs places ; chaque habitant restera chez lui, et les prieres continueront comme à l'ordinaire ; chacun remerciera Dieu de la destruction des Mamelouks, et criera : Gloire au sultan ! gloire à l'armée française son amie ! malédiction aux Mamelouks, et bonheur au Peuple d'Egypte !

P. S. Les dernieres nouvelles d'Egypte nous apprennent qu'un officier de l'état-major de l'armée française et un cheick du pays, ont mis les scellés sur les caisses, les maisons et les registres des fermiers des Mamelouks. Plus eurs de ceux-ci ont été arrêtés et conduits au quartier-général de l'armée. Toutes les villes et villages ont été désarmés ; tous les chevaux ont servi à monter la cavalerie française ; les chameaux à porter les pieces de trois, les cartouches, les outils des pionniers et les bagages. Chaque chef de brigade et chaque quartier-maître en ont pour porter les registres du corps. Chaque cheval pris à l'ennemi est payé 96 francs, et les chameaux 144 francs.

LOTERIE NATIONALE.

Tirage du 5e. jour complémentaire.

Les numéros sortis sont : 72, 75, 53, 19, 77.

LENOIR-LAROCHE, *Rédacteur en chef.*

N°. 2.

MERCURE FRANÇAIS.

11. Oct 1798

DÉCADI 20 VENDEMIAIRE, *l'an septieme de la République.*

MORALE.

BARMÉCIDE ET MOHU (1).

CONTE.

Sous le regne du grand calife Aaron Al-Rachild, vivait à Bagdat le célebre Barmécide. Il était né dans une famille nombreuse et opulente, et il était le plus opulent de sa famille ; on parlait dans tout l'Orient de ses immenses trésors et de l'usage qu'il en savait faire ; on n'avait point eu jusqu'alors l'idée d'une magnificence telle que la sienne. Les sujets et le prince avaient également part à ses dons. Un fleuve séparait-il deux provinces? Barmécide y faisait construire des ponts; la sécheresse avait-elle rendu stérile une des contrées de l'Empire? Barmécide y faisait creuser des canaux; des peuples s'étaient-ils réunis contre le calife? Barmécide lui ouvrait ses trésors. Le calife lui fit voir un jour des pierres précieuses que des rois de l'Inde lui avaient

(1) Extrait tiré des *Principes des Mœurs chez toutes les nations*; par le cit. Saint-Lambert : 3 vol. *in*-8°. Prix, 10 fr., et 13 fr. franc de port. A Paris, chez H. Agasse, imprimeur-libraire, rue des Poitevins, n°. 18.

envoyées ; Barmécide lui en offrit le lendemain de plus précieuses. Il donnait à ses amis et à ses ennemis ; l'envieux même avait part à ses richesses, et cessait de les envier. Au pauvre, il procurait de l'aisance ; à l'homme aisé, des richesses ; à l'homme riche, des plaisirs. On ne voyait plus ensemble le mérite et l'indigence. Barmécide apprit que les Ommiades étaient errans et pauvres dans les montagnes du Candahar ; il obtint d'Aaron qu'il les laisserait tranquilles ; et lui, quoiqu'ils eussent persécuté sa famille et lui même, il leur fit passer en secret des sommes assez considérables pour qu'ils pussent vivre selon leur rang. Un jour on s'entretenait d'une fête que Barmécide avait donnée au calife, et des presens qu'avaient reçus tous ceux qui avaient seulement entrevu la fête : il faut convenir, dit Aaron, que Barmécide est le plus généreux des hommes.

Le visir Osman s'approcha du calife, et lui dit : Il y a dans le Mézanderan un des endant des mages plus généreux encore que Barmécide. Aaron fut étonné, et demanda ce qu'avait fait ce Guebre pour qu'on pût le comparer au plus généreux des Musulmans.

Commandeur des croyans, répondit le visir, ce Guebre, fils d'un laboureur du Corazan, qu'on nomme Meruza, n'avait qu'une sœur ; elle était belle, sensible et sage : ces enfans avaient l'un pour l'autre le goût et la tendresse que la nature et leur religion devaient inspirer à deux jeunes gens aimables destinés à s'épouser ; mais ils n'avaient pas cette ivresse, ce délire de l'amour qu'éteint nécessairement l'ha-

bitude d'être toujours ensemble. Cependant tous deux attendaient avec impatience le moment de leur mariage. Mohu (c'est le nom du jeune Guebre) disait à sa sœur : Que ma vie sera heureuse ! je l'emploirai toute entiere à vous servir et à vous aimer. Ils avaient un parent pauvre, qui de la culture d'un petit champ vivait avec son fils à peine dans l'adolescence. Ce parent mourut. Mohu dit à son pere : Le fils de notre parent est sans force et sans expérience ; donnez-lui un asyle dans votre maison ; vous l'instruirez à la sagesse et à l'agriculture ; je cultiverai avec lui son champ. Elmin (c'est ainsi qu'on nommait le jeune Guebre) fut reçu chez Meruza : ce jeune homme était beau, vertueux et tendre.

Il jouit avec yvresse des services et de la bienveillance d'une famille innocente et sensible. Mohu lui donna son cœur, et reçut le sien ; mais la jeune Elija, sa sœur, sentit auprès d Elmin une inquiétude et des sentimens dont elle n'avait pas eu l'idée. Le jeune Elmin ne pouvait détourner ses regards d'Elisa. Ils se cherchaient sans cesse, et ils se trouvaient toujours. Ils avaient mille choses à se dire, quoiqu'ils ne dissent pas celle qu'ils avaient le plus d'envie de se dire. Elija ne répondait plus qu'avec distraction aux soins délicats et empressés de son frere. Il lui en fit des reproches doux et tendres ; il affligea sa sœur, et ne put la changer. Il fut malheureux, mais sur-tout d'avoir affligé sa sœur. Il devint triste et sombre ; ses yeux étaient abattus ; les roses de la jeunesse n'embellissaient plus son visage. Un jour, après l'avoir attendu long-tems, on le chercha dans sa chambre, où l'on trouva ce billet

pour Meruza : Unissez, par le lien sacré, Elmin et Elija; leurs cœurs sont unis, et ils vous aiment. Vous recevrez d'eux les soins que vous pourriez attendre de mon cœur. Je vais chez Alsofan, ce riche parent que nous avons à Basso a; il m'a promis de m'employer dans ses affaires. J'espere que mon travail me procurera des richesses qui augmenteront le bonheur d'Elmia et d'Elija, et l'aisance de votre vieillesse.

Alsofan était le négociant le plus opulent de Bassora; il envoyait des vaisseaux à Mélinde, dans le Gange et au Cathai; il possédait à la campagne une belle maison, environnée de jardins, de vignes, de champs de riz et de froment. Il plaça d'abord Mohu dans ses comptoirs; et fort peu de tems il fut frappé de ses talens et de son exactitude. Un jour il le fit venir dans sa chambre, et lui dit: Porozi, le chef de mes facteurs, est un homme qui marche dans les voies de la vertu; mais le rayon de Mitra n'a pas éclairé son intelligence. Il fait des fautes qui nuisent à mon commerce, et il n'est pas assez assidu à son travail. Je compte dans peu lui ôter sa place, et vous l'occuperez. Mohu donna depuis ce moment des conseils à Porozi; bientôt celui-ci le consulta dans toutes ses affaires, et cessa de faire des fautes. Ce chef des facteurs avait une femme qu'il aimait beaucoup, et des enfans en bas âge. Depuis qu'il était secondé par Mohu, il pouvait donner plus de tems aux plaisirs d'époux et de pere, et il était heureux. Alsofan fit encore venir Mohu dans sa chambre, et lui dit: J'avais mal connu Porozi; c'est un homme aussi habile que vertueux, et je lui con-

serverai sa place. Mohu fut charmé, et continua de donner ses conseils à Porozi. Cependant Alsofan fit encore venir Mohu, et lui dit : Mohu, je vous estime, vous m'êtes cher, et je veux avancer le moment de votre fortune. Voilà 100 tomans que vous pouvez mettre dans mon commerce. Quelque tems après Alsofan envoya Mohu à sa maison de campagne ; vous méritez, lui dit-il, toute ma confiance. Le fils de Meruza doit posséder à fond la divine science de l'agriculture ; voyez si Mocodor conduit mes biens avec intégrité et avec intelligence : je vous donne un pouvoir absolu sur lui et sur mes esclaves. Mohu partit, après avoir laissé des mémoires à Porozi sur la conduite qu'il devait tenir dans plusieurs affaires.

Mohu trouva la campagne d'Alsofan bien cultivée : Mocodor était intelligent, laborieux, éclairé, mais dur envers les esclaves qui étaient sous ses ordres. Les infortunés devinent aisément le cœur de l'homme généreux. Un jour les esclaves d'Alsofan, dépouillés de leurs vêtemens, se présenterent devant Mohu ; le plus vieux d'entre eux prit la parole, et lui dit : Jettes les yeux sur nos membres décharnés et livides ; voilà l'état où nous a réduits l'excès des travaux ; nous languissons, et on nous punit de languir. Plusieurs d'entre nous sont morts ; le reste demande aux dieux de pouvoir bientôt ensevelir dans le sein de la terre ces membres énervés qui ne peuvent plus la rendre féconde. Fais nous mourir, et venges nous de Mocodor Mocodor, dit Mohu, sera sacrifié à la justice, et non à la vengeance. Vivez pour servir et pour aimer Alsofan qui est innocent de vos

maux. Mocodor fut renvoyé. Les esclaves reprirent leurs forces et leur santé. Mohu leur fit présent d'une partie des 100 tomans que lui avait donnés Alsofan. Tout le monde, disait-il, doit des dédommagemens à l'innocent qui a souffert l'injustice et la douleur. Mohu emporta dans Bassora l'amour et les bénédictions des esclaves d'Alsofan : celui-ci augmenta les gages de Mohu; et crut pouvoir lui confier un vaisseau qu'il envoyait au Cathai. Il lui fit encore présent de 100 tomans qu'il lui permit de placer sur les fonds du vaisseau.

De la premiere somme que Mohu avait reçue d'Alsofan, il en avait d'abord envoyé 20 tomans à son pere, et autant à l'époux d'Elija ; il écrivit à cette sœur si chérie : Je veux vous annoncer que tout me réussit ; mais voici le premier jour où je jouis de mes succès. Consolez notre pere ; aimez toujours Elmin, et souvenez-vous de Mohu.

Au moment où il s'occupait du soin de faire charger le vaisseau, il vit un de ses matelots qui versait des larmes ; il lui en demanda la cause. J'ai une mere, dit ce matelot, elle commence à éprouver les infirmités de l'âge avancé ; mais, lui dit Mohu, pendant votre voyage restera-t-elle sans secours ? Elle vivait, dit le matelot, du prix de mon travail, et d'une rente placée sur un des plus riches habitans de Bassora. Depuis quelques mois, cette rente et mon travail ne suffisaient pas pour rendre sa vieillesse douce et tranquille : j'ai vendu la rente, j'ai laissé le tiers des fonds à ma mere, j'emporte le reste, avec quelqu'espérance de l'augmenter par le commerce. Je ne dépenserai pas les gages que vous

me donnerez; ce qui pourra m'en rester, et les profits de mon commerce serviront à remplacer les fonds que ma mere va consumer. Pendant votre absence, dit Mohu, personne ne prendra-t il soin d'elle? Seigneur, reprit le matelot, elle aura une parente sage et douce qui lui donnera ses soins; mais, ajouta t-il, en fondant en larmes, elle n'aura pas ceux d'un fils. Mohu l'embrassa, et lui dit: Restez avec votre mere; travaillez auprès d'elle et pour elle; laissez-moi l'argent que vous destiniez au commerce, je le ferai valoir, et permettez-moi d'y ajouter les gages que je vous destinais.

Il y avait auprès de Bassora, dans une petite maison entourée d'un jardin, un Guebre et sa femme, que leurs mœurs avaient rendus respectables, malgré la pauvreté et leur religion. Ils n'avaient qu'une fille; elle était de la plus grande beauté; elle avait toutes les vertus que les leçons et les exemples de ses parens avaient pu lui donner. Ils avaient éprouvé dans leur petit enclos des inondations et d'autres accidens que leur pauvreté ne pouvait réparer. Leur fille, affligée de leur situation, leur proposa de la vendre à Bagdad, et d'employer pour eux le prix de sa liberté. Le Guebre et sa femme ne pouvaient se déterminer à ce sacrifice, dont la seule idée leur déchirait le cœur; il était plus cruel encore pour celle qui l'avait proposé. Mohu alla les trouver: Vous avez, leur dit-il, 20 tomans sur le vaisseau que je vais monter; à mon retour ils seront au moins doublés; recevez encore ces 10 tomans, et employez-les à réparer votre héritage. La belle Neriza, la fille du Guebre, arrosa les mains de Mohu de larmes de

joie. Mohu fut frappé de sa beauté et de son air noble et tendre ; il crut démêler dans la joie de cette belle fille le plaisir de conserver la liberté de donner son cœur.

Mohu partit enfin sur un vaisseau chargé de richesses. Il avait déja doublé Ceïlan, et il arrivait au cap de ces Malais dont les courses désolent toutes les mers ; il vit un faible vaisseau attaqué par un puissant corsaire de Malaca. Vos Etats, seigneur, étaient alors en paix avec les pirates de ces contrées ; mais Mohu pensait que la défense du faible nous donne les mêmes droits, et nous inspire plus de devoir que la défense de nous-mêmes. Il vole au secours de l'Indien, et prend le corsaire qu'il renvoie après l'avoir désarmé.

Arrivé au Cathai, il vendit sa cargaison dans peu de jours, parce qu'il voulait, en gagnant beaucoup, que ceux qui négociaient avec lui gagnassent quelque chose ; par la même raison, il eut bientôt acheté les marchandises qu'il devait rapporter à Bassora : il n'y en rapporta qu'une partie ; son vaisseau était trop chargé, et dans une tempête il fit jetter à la mer quelques-unes des richesses qui lui étaient propres. Il sauva toutes celles des malheureux qui avaient fondé sur son voyage leurs plus grandes espérances.

De retour à Bassora, il se trouvait assez de biens pour lui-même, mais trop peu pour les autres. Il dissimula sa situation, dans la crainte que quelque malheureux n'osât plus implorer son secours.

Il allait souvent voir le pere et la mere de Neriza ; ils étaient dans l'aisance. Neriza était plus occupée

d'eux et du soin de soulager la veuve et l'orphelin, que des hommages que lui rendaient les jeunes gens de la ville les plus distingués. C'était sur-tout au milieu de cette famille heureuse que Mohu jouissait du bien qu'il avait pu faire. Il leur confia un jour qu'il voulait quitter Bassora, et acheter une métairie dans le Mézanderan : c'est, disait-il, un pays abandonné que nos ayeux ont fait fleurir. Les canaux du grand Cosrou y attendent des mains industrieuses pour recevoir encore les eaux des fleuves et fertiliser la terre. Mon industrie et mes bienfaits y rappelleront l'aisance ; sans une grande fortune, j'y ferai de grands biens. Avec peu de richesses, on peut rendre heureux le pauvre des champs, et il faut beaucoup de richesses pour rendre heureux le pauvre des villes. Je regretterai mon bienfaiteur Alsofan. Je vous regretterai ; cependant si j'apprends que Neriza trouve un époux digne d'elle.... En prononçant ces mots, ses yeux devenaient humides, et retenaient des larmes ; les yeux de Neriza étaient en pleurs. Les parens de cette belle fille laisserent voir le desir qu'ils avaient de l'avoir pour gendre ; il tressaillit de joie ; mais il n'accepta qu'après s'être assuré que Neriza serait heureuse. Je le serai, s'écria-t-elle, d'être unie à l'homme que j'aime, et de ne faire usage que pour lui de la liberté que je lui dois.

Avant d'épouser Neriza, Mohu fit venir son pere à Bassora ; c'est de lui qu'il voulait recevoir la bénédiction nuptiale : il fit venir sa sœur et Elmin ; il voulait les avoir pour témoins de son bonheur, augmenter leur bonheur et en jouir.

Porozi, qui par les soins et l'intelligence de Mohu, avait fait une fortune considérable, quitta sa place et voulut le suivre dans le Mézanderan. La place de Porozi fut donnée à Elmin, qui était digne de l'occuper. Mohu acheta la liberté des plus vertueux de ces esclaves d'Alsofan qui avaient été si maltraités par Mocodor; il se faisait un plaisir extrême de les faire jouir de quelque propriété et des douceurs de l'aisance champêtre. Il partit, et il acheta une métairie et beaucoup de terrain dans la partie la plus inculte du Mézanderan. Il cultiva ce pays avec art et avec soin. Porozi, les parens de Neriza, quelques sages et quelques pauvres sont devenus d'excellens agriculteurs. Mohu s'occupe d'eux, les éclaire de ses conseils, les secourt de ses dons et quelquefois de son travail. Neriza s'occupe avec succès de la maison, des plaisirs de son époux et du bien qu'il veut faire. La santé, le contentement pur, une aisance modeste, la douce joie, grace à Mohu, regnent encore dans les campagnes de Mézanderan.

Lorsqu'Omar eut fini son récit, on agita beaucoup la question, lequel était le plus généreux de Barmécide ou de Mohu. Ceux qui attendaient du riche, ou de grands secours, ou des fêtes et des amusemens, prononcerent en faveur de Barmécide; mais les sages prononcerent en faveur de Mohu.

BEAUX-ARTS.

Sur l'Exposition des Tableaux et Sculptures de l'an VI.

SUITE.

— EH bien ! citoyen, vous y revenez?..... Il n'y avait cependant aucun ouvrage des maîtres, disiez-vous; ce n'était qu'une exposition de travaux d'éleves, semblable à celle qui se faisait à la place ci-devant Dauphine, le jour de la petite Fête-Dieu. Vous avez donc une idée bien nette de la distinction à faire entre les *maîtres* et les *éleves?* Je ne suis pas aussi heureux. Portera-t-on le titre d'*éleve* exclusivement à celui de *maître*, pendant le tems de la vie de son maître?... Dans ce cas, on pourrait arriver à une vieillesse assez avancée sans quitter le titre d'*éleve;* si l'on avait été formé par le cit. Vien, le restaurateur et le *Nestor* de la peinture française. Le nom de maître sera-t-il réservé pour celui qui aura des éleves, ou qui formera une école? Dans ce cas, l'artiste timide et modeste qui travaillera seul, en sera privé. Ce serait une injustice réelle. Ne serait-il pas plus raisonnable d'exclure ces deux mots quant à la dénomination des artistes vivans; de n'appeller *maîtres* que ceux dont la mort a fait taire l'envie et apprécier le talent; bien entendu que la reconnaissance conserverait le mot *éleve*, pour faire hommage à ses maîtres; et que ce titre appartiendrait aussi à l'histoire des beaux-arts, ou de leurs écoles.

Pourquoi ne donnerez-vous pas le nom de *maître* aux CC. Gérard, Chaudet, etc. ?... Que l'on ne s'y trompe pas; les mots influent beaucoup sur les jugemens de la foule. Tel amateur n'offrira qu'un prix médiocre d'un ouvrage, parce qu'il ne sera pas d'un *maître*, quoiqu'il égale en bonté les meilleures productions du siecle. C'en est assez sur les noms, passons aux ouvrages; examinons celui d'une femme, de la citoyenne Chaudet. C'est le portrait de la citoyenne Gérard, épouse du peintre. Ce portrait en pied est composé dans le genre de l'histoire; la seule maniere peut-être qui puisse intérsser le public à la vue d'un tableau qui ne lui présente point un personnage célebre. Ici le charme du pinceau, la vérité de l'effet, le fini des accessoires, de ce miroir devant lequel la citoyenne Gérard agence ses beaux chevaux noirs, de la table qui le supporte, des fleurs qui l'accompagnent, ont attiré tous les spectateurs. La citoyenne Chaudet diminue infiniment les regrets que cause l'absence de la citoyenne Lebrun; elle lui prépare une rivale redoutable.

— De qui est cette fuite d Énée, voisine du tableau de la citoyenne Chaudet? — Elle est de son époux. C'est l'essai d'un jeune sculpteur. Énée fuit emportant son pere, emmenant son fils. L incendie de Troye brille dans le lointain; mais le groupe est éclairé par la lune. Le ton violet des figures est-il bien celui des objets qui reflettent la lumiere argentée de Phébé? la tête d'Énée a-t-elle assez de caractere?.... C'en est assez. Craignons de décourager celui qui travaille à nous rappeller que Michel-Ange peignit la chapelle Sixtine, et que l'on voit dans

une église du Cours à Rome, un morceau de sculpture du grand Raphaël.

Un éleve de David, le cit. Girodet, qui s'est distingué dans le dernier sallon, ne nous a donné cette année que le portrait en pied d'un représentant des colonies. Mais ce tableau est précieux par la vérité avec laquelle est rendue la teinte enfumée des Mulâtres. Les mains sont modelées parfaitement. C'est une idée heureuse que d'avoir placé ce représentant appuyé contre le piédestal qui porte le buste de Raynal; l'éloquent avocat des hommes de couleur. S'il eût embrassé cette image sacrée, on eût pu intituler ce tableau: *hommage de la reconnaissance.*

Héroïsme.... dévoûment parfait.... c'est là ce qui distingue la fille de Thrasibule. L'infortunée Harmonie a échappé à ses meurtriers, parce qu'une jeune esclave a subi courageusement la mort pour sauver sa maîtresse. Mais celle- veut subir son sort, et elle se présente aux bourreaux. Les formes de ce tableau, le ton de couleur, sont indécis. Le dessin est bon; le cit. Desvoges est de l'école de David. C'est-là que l'on apprend que sans dessin il n'est point de peinture, parce que l'imitation est alors infidele.

— Ces tableaux ne sont point indiqués dans le catalogue, et cependant ils me paraissent avoir du mérite ! — Ils sont d'un jeune artiste de Dijon, mort, il y a trois ans, à Florence, du cit. Gagnerault. Donnons des fleurs à sa mémoire, et gardons le silence. Il ne peut plus profiter de nos avis.

Plus heureux, le cit. Pajou fils est dans la force de l'âge, et peut beaucoup acquérir. Son Orphée

perdant Euridice à la porte des enfers, présente un corps trop académique, un visage maniéré. Euridice disparaît, et s'évapore réellement. Mais que fait l'Hymen sur les bords du Styx; et pourquoi ce dieu est-il si maigre? Des parodistes ne manqueraient pas l'allusion.

Vous exprimez bien ce que vous voulez peindre, cit. Tai son; et quoique votre coloris soit faible, et même quelquefois douteux, vous êtes peintre. Héro pleure bien... Le corps de Léandre laisse à desirer. Quelques observateurs préferent l'esquisse du même tableau, qui est e posé dans le sallon.

— Dites-moi, monsieur, pourquoi le cit. Hennequin a placé dans une obscurité presque entiere Pâris qui s'arrache des bras d'Hélene, pour aller combattre Ménélas? est-ce une scene de nuit? — Non, citoyen. Le peintre ignore sans doute qu'il fait trop noir; ou il cherche à imiter par ce ton obscur les anciens maîtres. Mais qu'il sache que le noir de leurs tableaux n'est point leur ouvrage. Le tems et l'air ont fait *pousser au noir* les matieres colorantes qu'ils ont employées... Quel chagrin si David voyait ses tableaux changer d'ici à 20 ans! Nos peintres s'en rapportent uniquement aux marchands de couleur; et cette fausse sécurité met leur gloire à la merci de l'ignorance et de l'avarice. Puissent nos habiles chymistes s'occuper de cet objet, et rendre à la peinture le service qu'ils ont rendu, depuis quelques années, à un art moins brillant, mais non moins utile à la teinture.

— Voila un simple joueur de vielle qui fixe la multitude! — C'est qu'il est bien peint. Le sujet de

ce tableau est su de prime-abord. Point d'énigme à deviner. Les enfans ont un grand air de vérité. Le chien fait naître l'envie de le caresser. Ce tableau fait l'éloge de son auteur, le cit Leroy. Il faut avoir de la simplicité dans le caractere pour traiter, sans afféterie, les sujets simples. Nous l'exhortons à mieux arrêter ses contours, et à prononcer davantage son coloris.

Nous ne donnerons pas les mêmes avis à Serangeli. Le coloris d'*Orphée* et d'*Euridice* est vif et brillant; les têtes nobles et pures. Mais le dessin de ce bel ouvrage est-il toujours aussi correct qu'on doit l'attendre d'un éleve de David?

— En voyant le tableau de Lethiers, je crois entendre Philoctete raconter ses infortunes :

J'appris à soutenir mes misérables jours.
Mon arc, entre mes mains, seul et dernier recours,
Servit à me nourrir ; et lorsqu'un trait rapide
Faisait du haut des airs tomber l'oiseau timide,
Souvent il me fallait pour aller le chercher,
D'un pied faible et souffrant gravir sur le rocher.

— C'est aussi l'instant qu'a choisi le peintre. La tête de Philoctete est forte d'expression. Sa grande stature rappelle bien les héros d'Homere; mais ses vêtemens sont trop entiers. Ah ! Lethiers, rendez-nous ces lambeaux sanglans, témoins de l'ingratitude des Grecs ! montrez-nous ces membres déchirés par les ronces !... C'est ce nud qui doit nous émouvoir. Que nous veut cette tunique bien teinte, bien conservée ? pourquoi est-elle du même ton que le rocher ?..... Lorsque vous choisirez un sujet qui a

été chanté par quelque Cygne grec, apprenez ses vers par cœur. Redites-les sans cesse ; qu'ils échauffent votre génie ; et ne saisissez les pinceaux qu'à l'instant où vous éprouverez cette fievre sacrée qui brûlait Raphaël, qui tourmentait Jules-Romain..... Sophocle l'eût allumée chez vous, et Philoctete eût été un chef-d'œuvre.

Elle a tourmenté presque jusqu'au délire le cit. Thevenin. Pourquoi un orage vient-il troubler une scene que le courage d'Œdipe et la piété d'Antigone doivent remplir seuls ? Qu'il nous eût été doux de voir ce coupable involontaire, s'affliger sans remords, trembler au nom des Euménides dont il ne peut appercevoir le temple redoutable !... Oh ! avec quel respect, avec quel silence j'aurais mêlé mes pleurs aux larmes d'Antigone. Le ciel est sombre, mais tranquille, lorsqu'Œdipe prie les Dieux *d'égaler à sa reconnaissance le bonheur d'Antigone*.....

— Arrêtez, monsieur ; vous ne regardez plus ce tableau, et vous rêvez encore d'Œdipe, de sa fille !...

— Vous avez raison, citoyen... C'est la faute de Thevenin. Il ne m'a donné que le motif d'une composition, et mon imagination fait le reste. Il sait bien peindre, il entend bien le clair-obscur ; mais il ne peint pas.

J'en dirai autant de Monsiau. *Xeuxis choisissant ses modeles* est trop français. Je connais de plus quelqu'un qui n'est pas un rigoriste outré, et qui a trouvé trop libres les attitudes de certains groupes. Pourquoi avoir resserré dans un aussi petit espace *Socrate et Alcibiade chez Aspasie* ?.... Plus de sévérité

et

et de correction de dessin feraient un bon artiste de ce citoyen.

Honnet, pourquoi cette exagération dans la pose de Télémaque séparé de Mentor. Le chagrin, la douleur d'un héros s'exprime à la vérité par des mouvemens plus forts que dans les passions ordinaires. Mais ces mouvemens ne sont point ceux d'un scythe sauvage, ou d'un batelier du Nil. Vous avez étudié le Poussin; mais vous l'avez imité trop servilement dans le groupe du roi d'Égypte et de ses courtisans. L'imitation trop servile décele une imagination peu féconde. Vous dessinez correctement. Votre coloris est sévere. Vous ferez bien l'année prochaine.

Partagez ma prédiction, Barbier, éleve de David. Votre figure académique, Otryade, nous promet un bon peintre. Cherchez dans nos annales républicaines un trait d'héroïsme semblable à celui du Spartiate (vous en trouverez cent); et en faisant un bon tableau, vous mériterez bien de la patrie.

Qu'il serait doux de n'avoir à décrire que des ouvrages du cit. Taunay. On louerait toujours. Son hôpital militaire attache tous les spectateurs. Les groupes sont attachans. Cette jeune femme qui s'élance pour donner la main à un des malades transportés sur une charette; qu'elle est intéressante! Les fabriques du fond sont d'un bon effet. On desirerait peut-être (car l'homme desire toujours) que celles de devant fussent plus éclairées. Elles doivent à la vérité l'être moins que celles du fond; mais rien ne motive l'obscurcissement qui les éteint.

Les tableaux du cit. Boilly sont de toutes les pro-

ductions exposées au sallon, celles qui ont le plus attiré la foule. Les *scenes familieres* ont tout le monde pour juge, parce qu'elles n'exigent, pour être appréciées, aucune connaissance, soit de l'histoire, soit de la mythologie. Les hommes instruits s'en amusent un instant, louent l'air de vérité quand il s'y trouve; mais ils passent, et vont se fixer devant les tableaux d'histoire. On se récriait sur le portrait du cit. Ellevion, parce qu'on l'avait vu avec plaisir dans le rôle du *Prisonnier*; à peine quelque connaisseur pouvait-il faire observer que la figure est trop éclairée pour l'obscurité du reste du tableau... Que le dessin est rond, mou, etc....

— Critiquerez-vous aussi, monsieur, cette réunion d'artistes dans l'attelier d'Ysabey? — Je causerais du chagrin à trop de spectateurs. Je pourrais cependant leur rappeller qu'ils ont tous jadis rendu des hommages à des statues médiocres et à de méchans tableaux, parce qu'ils représentaient des *saints* et des *saintes*. N'en serait-il pas aujourd'hui de même? le plaisir de reconnaître les traits de Gérard, de Percier, de Chaudet, etc. n'entre-t-il pas pour beaucoup dans l'accueil fait à l'œuvre de Boilly? Au reste, si le dessin laisse quelque chose à desirer, le mérite de la ressemblance se fait toujours remarquer dans ce petit tableau.

— Voyez cette Léda de Lethiers. — Ce n'est point la mere de Castor et de Pollux que ce peintre a mis sous vos yeux; on lui aurait pardonné ce sujet obscene, consacré dans la mythologie. Encore la réserve de nos mœurs eût-elle exigé que l'artiste eût représenté quelque prélude amoureux de Jupiter

métamorphosé en cygne, et non la réussite luxurieuse de ce larcin.... Ici, sans nul besoin, le peintre s'est plu à représenter une orgye de femmes perdues de débauches. Passons, passons....

— Mais, monsieur, vous interdisez donc aux artistes tout sujet un peu libre ! — Non, citoyen; je ne proscris, et des lieux publics seulement, que les sujets obscurs. — Vous êtes trop rigoureux ! — Écoutez-moi, je vous prie, un moment. Toute nudité, tout groupe dans une attitude libre, etc. ne sont pas nécessairement des sujets *obscenes*. Ne présente-t-on pas dans un ouvrage de chirurgie, des accouchemens, des inspections médicales, etc. ? Cependant ces planches n'offensent personne ; elles ne font naître aucune pensée dont la pudeur ait à rougir ; parce que l'intention du dessinateur n'a point été un coupable déréglement d'imagination, ni l'envie, même déguisée, de rappeller des souvenirs *obscenes*. Appliquez cette regle aux dessins du trop fameux *Clinchtel*, même au tableau de Lethiers. Vous verrez que l'intention présumée de l'artiste est la pierre de touche qui doit faire connaître l'immoralité de ses productions.

Il y a une distance très-grande entre le tableau précédent et les productions du cit. Garnier; le saut par la fenêtre, le mot à l'oreille, et les lettres découvertes. Mais le choix de ces sujets mérite quelque reproche. N'y a-t-il donc dans la société que des maris trompés, des filles séduites, et des meres employant vainement une surveillance nécessaire sur de jeunes filles ? Toutes ces intrigues rappellent trop

le fourbe et menteur Figaro, l'indécente maison du comte Almaviva.

Oh que j'aime bien mieux cette jeune fille de *Drolling*, qui, abattue, confuse aux pieds de son vieux pere, lui demande un pardon qu'une bonne conduite va lui mériter ! Ses habits de soie accusent sa conduite passée ; mais elle ne rapporte que ceux qui la couvrent : elle n'a pas eu de choix. Ce qui indique son retour entier à la vertu, c'est le livre qu'elle a choisi pour l'accompagner dans sa retraite. Ce n'est point une brochure licencieuse ou frivole ; c'est un livre de morale, peut-être un livre pieux, couvert d'une reliure dorée. La bonne mere attend à l'écart l'effet de cette démarche courageuse. Le ton est harmonieux et la touche légere.

Dans le nombre des productions de Sablet on distingue son *Colin-Maillard*, peint à Rome en 1790. Les fabriques sont élégantes ; le coloris est vif et frais. Tous les acteurs sont joyeux. Les figures sont gracieuses, et moins courtes que celles des autres ouvrages de Sablet. Aussi regarde-t-on ce tableau comme sa meilleure production.

La suite au numéro prochain.

MÉLANGES.

Nouvelle Mécanique des mouvemens de l'homme et des animaux ; par P.-J. BARTHEZ, *membre des académies des sciences de Berlin, de Stockholm et de Lausanne; de l'académie de médecine de Madrid, honoraire de la société médicale d'émulation de Paris ; ci-devant chancelier de l'université de médecine de Montpellier, associé libre de l'académie des sciences de Paris, et de l'académie des inscriptions et belles-lettres*, etc. *A Carcassonne, de l'imprimerie de* PIERRE POLÈRE *; et se trouve à Paris chez* MÉQUIGNON *l'aîné, rue de l'École-de-Médecine.*

OBSERVER les mouvemens divers de l'homme et des animaux, en déterminer les raisons et les lois, faire connaître tous les ressorts de la locomotion, tous les moyens de ces évolutions variées de l'animal, qui se joue au milieu des eaux, de celui qui traverse les airs, du quadrupede plus ou moins fixé et retenu sur le sol, et de l'insecte rampant, immobile ou aîlé, suivant les différentes époques de sa vie : tel est l'objet du nouvel ouvrage du citoyen Barthez.

Une introduction est consacrée à indiquer les motifs de cet ouvrage, à offrir un sommaire de la doctrine de l'auteur sur la maniere de voir le principe de tous les mouvemens des animaux, et à faire connaître les erreurs de Borelli, principalement celle sur la réaction du sol, des eaux ou de l'air, considérée comme cause du saut; on trouve encore

BIBLIOTHEQUE ROYALE I

dans cette introduction plusieurs observations bien précieuses, sur les rapports qui unissent les sciences et la littérature. Des faits d'histoire naturelle, dit le cit. Barthez, sont souvent oubliés par les savans et transmis par les grands poëtes, ou rappellés dans la langue de certains peuples, que des circonstances particulieres ont mis à portée de voir plus souvent et de mieux apprécier ces différens phénomenes : ainsi, la langue des Arabes est très-riche en expressions qui peignent toutes les formes et dispositions du mouvement.

L'ouvrage que précedent ces considérations préliminaires se divise en six sections : *La station*, *les mouvemens progressifs de l'homme et des animaux*, *les mouvemens progressifs des quadrupedes*, *du ramper*, *du nager et du vol.*

PREMIERE SECTION.

De la station.

Les principales questions que le cit. Barthez envisage dans cette premiere section sous des points de vue aussi nouveaux que vraiment physiologiques, sont la *bipédité* considérée comme caractere propre à l'homme, la configuration de la colonne vertébrale par ses différens degrés d'extension, la permanence de cette extension impossible, la distribution du poids de toutes les parties du corps par rapport au centre de gravité reproduite par le jeu

continu des puissances musculaires, les deux centres de mouvement dans chaque vertebre, la dispesition favorable des apophyses épineuses, la longueur de ces mêmes apophyses à la partie inférieure de la région du col et à la région dorsale, principalement chez les animaux dont la tête est massive et chargée de cornes qui en augmentent la pesanteur, etc.

Ces différentes questions que nous indiquons à grands traits, sont successivement traitées dans l'ouvrage du cit. Barthez avec cette profondeur de vue qui le caractérise, et qui sera prise pour de l'obscurité par ces hommes superficiels, qui voudraient borner les élans du génie, ou condamner les méditations de l'écrivain érudit et philosophe.

Le cit. Barthez s'arrête ensuite sur la forme des lombes, et fait voir que c'est dans cette partie où se dessinent plus fortement les muscles dont l'action doit déterminer ou modifier les inflexions de la colonne; il s'arrête en même tems sur les dangereux effets des corps à baleine et sur les effets opposés d'une compression modérée par des ceintures de différentes formes: ici les connaissances archæologiques servent de preuves et de développemens à des questions de physiologie; et le cit. Barthez explique, de la maniere la plus ingénieuse, les motifs qui paraissent avoir guidé les anciens artistes, en représentant les cavaliers et les héros avec des ceintures et une grande force musculaire à la région des lombes.

Je ne suivrai pas l'auteur de l'ouvrage dont cette courte notice est l'objet, dans de plus longs détails

sur la station des animaux ; je terminerai seulement en observant qu'il résout le problême sur l'étendue de la bâse de sustentation dans l'examen de laquelle Parent avait erré, en prenant une fausse supposition pour fondement de ses calculs : j'observerai encore qu'il faut regarder comme nouvelles et importantes, les considérations du cit. Barthez sur la direction des apophyses épineuses des vertebres, dans le fourmillier, le caméléon, le phoque, la muzenne ou flute, et sur l'enclavement des apophyses articulaires, aux lombes et à la partie inférieure de la région dorsale, chez plusieurs animaux qui exécutent des mouvemens très-étendus.

Les autres articles successivement traités dans la premiere section de l'ouvrage du cit. Barthez sont relatifs aux rapports des différens degrés d'obliquité du bassin, avec l'extension de la colonne ; aux rapports de cette même extension avec l'élévation factice du talon par les chaussures, au support circulaire que forme le bassin dans l'homme, à la maniere dont ce bassin appuie sur les colonnes des extrémités, à l'application des mains sur les hanches dans plusieurs efforts, et principalement dans plusieurs pas de danse, etc. etc. etc.

DEUXIEME SECTION.

Mouvemens progressifs dans l'homme. — Du marcher et de la course.

En parlant de tout ce qui est relatif au marcher et à la course, le cit. Barthez continue de présenter des vues et des observations qui lui sont par-

ticulieres. Le marcher le plus naturel, qui n'est pas celui que Haller a regardé comme tel ; les différentes modifications de ce mouvement progressif dans l'homme, les puissances qui l'exécutent, les effets et les rapports des os et des muscles pendant son exécution, la course plus ou moins rapide et légere, plus ou moins assurée ou incertaine, sont l'objet d'une foule de détails dont la sécheresse est rachetée par l'explication de plusieurs usages qui sont liés d'une maniere directe aux lois de la locomotion : telles sont principalement l'habitude des anciens guerriers, de défendre la jambe gauche par une arme défensive ; la forme des chaussures des habitans du Nord, selon Forster ; la vigueur des genoux donnée comme signe de la rapidité à la course, etc.

Le cit. Barthez termine ce qui concerne la course et le marcher par l'explication de la douleur qu'on éprouve aux jambes et aux genoux en montant, et aux lombes et aux cuisses dans la descente.

Du saut.

Après avoir soumis à un examen sévere et critique les théories d'après lesquelles Borelli, *Wayow Hamberger* et Haller ont voulu expliquer le saut, le cit. Barthez présente une explication qui lui est propre et s'arrête avec détail sur toutes les conditions nécessaires pour le saut, et dans l'instant où il se prépare et lorsque par son effet le corps se détache momentanément de la terre à laquelle sa masse le tient habituellement fixé. — Des remarques

sur le saut de quelques serpens et de quelques insectes terminent la section consacrée à ce genre de mouvement : en l'observant dans les sauterelles, le ver du fromage décrit par Swammerdam, et l'*élater* qui, par une conformation particuliere, saute quoique couché sur le dos, de maniere à retomber sur les pattes, dans l'examen du mode de saut et de ses moyens chez ces différens animaux, le citoyen Barthez, comme il l'observe lui-même, donne l'occasion de se convaincre par l'anatomie comparée, que la nature ne découvre jamais ses opérations avec plus de plénitude que dans les détails, et dans ces infiniment petits si souvent féconds en résultats philosophiques.

Nous ne suivrons pas le cit. Barthez dans sa théorie de la progression des quadrupedes, dans ses explications du nager, du ramper et du vol : il faut lire et méditer son ouvrage, duquel un extrait ne peut donner qu'une idée incomplette ; et je ne m'apperçois que trop que celui qui précede, malgré mes efforts pour le rendre digne du public et du cit. Barthez, se réduit tout au plus à la simple énumération des objets traités dans son ouvrage.

J. L. MOREAU (de la Sarthe), *sous-bibliothécaire de l'école de Médecine de Paris.*

INSTITUT NATIONAL
DES SCIENCES ET ARTS.

Séance publique de l'Institut national des Sciences et Arts, du 15 vendémiaire an VII.

Au palais national des Sciences et Arts.

COMPTE rendu des mémoires de physique, par le cit. *Lassus.*

Compte rendu des mémoires de Mathématiques, par le cit. *Lefevre-Gineau.*

Compte rendu des travaux de la classe des sciences morales et politiques, par le cit. *Daunou.*

Compte rendu des travaux de la classe de littérature et des beaux-arts, par le cit. *Andrieux.*

Distribution des prix de peinture, sculpture et architecture : discours du cit. *Jussieu*, président.

Compte rendu des travaux entrepris par l'Institut national, ou exécutés sous sa direction, par le cit. *Camus.*

Extrait d'un mémoire sur un animal dont on trouve les ossemens dans la pierre à plâtre des environs de Paris, et qui paraît ne plus exister vivant aujourd'hui, par le cit. *Cuvier.*

Mémoire sur un moyen de rendre moins dangereuse la petite vérole naturelle, même épidémique, par le cit. *Desessarts.*

Essai historique sur les navigations anciennes et

modernes dans les hautes latitudes septentrionales, par le cit. *Bougainville.*

Extrait d'un mémoire sur la langue et sur la littérature arabes, par le cit. *Langlès.*

Mémoires sur les moyens de comparer les divers dégrés de l'industrie et de la sensibilité des oiseaux, par le cit. *Lacépède.*

Programme du prix proposé par la classe des sciences morales et politiques, par le cit. *Rœderer.*

Résultat d'une nouvelle analyse des calculs de la vessie humaine, et de quelques tentatives heureuses pour les dissoudre, par le cit. *Fourcroy.*

Mémoire sur les jugemens de quelques philosophes de l'antiquité sur les républiques anciennes, par le cit. *Bitaubé*

Épître à Vien, sur la peinture, par le cit. *Dueis.*

NOMS DES ARTISTES

Qui, au jugement de l'Institut national des sciences et des arts, ont remporté les prix de PEINTURE, SCULPTURE *et* ARCHITECTURE, *de l'an VI de la République.*

PEINTURE.

LE sujet du concours était le *combat des Horaces et des Curiaces*, dans le moment où Horace, après la mort de ses deux freres, et celle d'un des Curiaces qu'il vient d'immoler, attaque le second des Curiaces, tandis que le troisieme approche, appuyé sur son bouclier.

Grand Prix. — FULCHRON-JEAN HARRIET, natif de Paris, éleve du cit. David.

Second Prix. — DENIS-SÉBASTIEN LEROY, natif de Paris, éleve du cit. Peyron.

SCULPTURE.

LE sujet du concours était *Marcellus, général des Romains*, qui, après la prise de Syracuse, retardée pendant trois ans par le succès des machines inventées par Archimede, fait transporter sur les vaisseaux, par ses soldats, les monumens des arts qui décoraient cette ville, pour en orner Rome sa patrie.

Grand Prix. — LOUIS DE LAVILLE, natif de Poichieux près Gisors, département de l'Eure, éleve du cit. Boizot.

Nota. Il n'a point été donné de second prix.

ARCHITECTURE.

LE sujet du concours était *des projets de bourse* pour une ville maritime.

Grand Prix. — JOSEPH CLÉMENCE, natif de Paris, éleve du cit. Reverchon.

Second Prix. — AMI-JOSEPH POMPON, natif de Paris, éleve du cit. Percier.

Les éleves qui ont remporté les grands prix seront envoyés en Italie, pour y continuer leurs études aux frais de la République.

POÉSIE.

CHANT D'UNE AMAZONE FRANÇAISE (1).

I. *LE DÉPART.*

Sors du repos, vole à la gloire !
L'honneur te réclame à son tour :
Jeune héros, à la victoire
Sois fidele comme à l'amour !

Aux fiers accens de la trompette,
Mars tourmente au loin les échos.
La France est debout, l'air répete
Les chants sublimes des héros.
Entends-tu gronder le tonnerre ?
C'est la voix du Dieu des combats.
Terrible, il s'avance : la terre
Tremble et s'affaisse sous ses pas.

Ton coursier t'appelle ; il s'agite,
Impatient d'un long repos ;
Son pied bat la terre et s'irrite :
Le feu jaillit de ses naseaux.
De colere son œil s'allume ;
Écoute hennir sa fureur !
Le frein d'or qu'il blanchit d'écume
Semble peser à son ardeur.

Que tardes-tu ? Ceins ton épée ;

(1) Ce morceau est imité des chants d'un grenadier prussien, par *Gleim* ; et de ceux d'une amazone, par *Weisse*.

Elle a soif du sang ennemi.
Puisse-t-elle, en ses flots trempée,
Ne le verser point à demi !
Qu'un jour ton pays la révere,
Et dise, en comptant ses travaux :
« Respectez ce fer tutélaire,
» Il fut porté par un héros ! »

Pars ! mes pleurs ont payé tes larmes,
Et la Gloire excuse un soupir. !
Que ne puis-je, au milieu des armes,
Vaincre à tes côtés, ou mourir !
Sur ton front en butte à la foudre,
Tu verrais ma main essuyer
Le torrent de sang et de poudre
Dont Mars arrose son laurier.

Sors du repos ! vole à la gloire !
L'honneur te réclame à son tour ;
Jeune héros, à la victoire
Sois fidele comme à l'amour !

II. *LE COMBAT.*

Le signal se donne ;
Aux cris de Bellone
Tout s'est ébranlé :
Sous l'airain qui tonne
La terre a tremblé.
Les échos mugissent,
Les plaines vomissent
Des torrens de feux.
D'un nuage affreux
Les airs s'obscurcissent ;
Et l'éclair qui luit,

Des cieux qui pâlissent,
Seul perce la nuit.

Où courez-vous, meres échevelées,
Faibles enfans arrachés au berceau?
Où courez-vous, épouses désolées,
Vierges en deuil que la peur a troublées,
Et que poursuit l'image du tombeau?

Loin de moi, profane vulgaire!
Taisez-vous, vains gémissemens!
La valeur commande au tonnerre,
La Gloire au champ de Mars veille sur ses amans.
La crainte des périls n'enfante que la honte:
L'audace les surmonte,
Le triomphe la suit:
Le trépas fuit le héros qui l'affronte,
La mort atteint le lâche qui la fuit.

Favori du Dieu de la guerre,
Non moins cher au Dieu de l'amour,
O toi qui brûles tour-à-tour
Et de l'ardeur de vaincre, et du desir de plaire,
Salut, mon jeune Alcide, amant digne de moi,
Cours d'un autre Ilion briser la tyrannie:
Ton amante a les yeux sur toi,
Et tu combats pour la patrie....
D'où vient que je frissonne, et qu'est-ce que je sens?
Le fracas du canon, les cris des combattans
Ont frappé de plus près mon oreille paisible.
La flamme en tourbillon s'éleve, et sur les vents
Elle approche semblable à l'ouragan terrible.
Sur moi s'etend la nuit, la nuit qui dans les rangs,
Sous le tranchant du fer, rend la mort invisible,
Et dérobe aux vainqueurs les larmes des mourans.

Mais je le vois : mon cœur palpite.
Aussi rapide que l'éclair,
Suivi d'un escadron d'élite,
Son fier coursier vole et fend l'air.
Dans sa main le fer étincelle,
Autour de lui le sang ruisselle ;
Tout cede à son bras indompté :
Devant sa phalange intrépide,
Plus léger que le faon timide,
L'ennemi fuit épouvanté.

Impétueux jeune homme, arrête !
Vois sur ce mont voisin les vaincus ralliés.
A de nouveaux combats leur vengeance s'apprête.
Où cours-tu presque seul défier la tempête ?
L'abîme est ouvert sous tes pieds,
La foudre gronde sur ta tête !

Les lâches se sont élancés !
Hardis loin du péril, leur force est dans leur nombre.
Ils l'entourent à flots pressés !
Ils pâlissaient tantôt à l'aspect de son ombre.
Dieux ! son casque brisé ! sa cuirasse en éclats !
Son sang !.... ah ! Malheureuse ! il va perdre la vie !
Je me meurs !... S'il fuyait !... Non, il ne fuira pas :
Entre la mort et l'infamie,
Un Français choisit le trépas.

DE GUERLE.

ÉNIGME.

Nous sommes trois freres jumeaux ;
Nous portons même nom, comme étant tous égaux ;
C'est le nom qui nous différencie.

Quoique nous ne soyons ennemis, ni rivaux,
Que nous n'ayons haine, ni jalousie,
Nous n'allons jamais deux en même compagnie.
La Grece fut notre premier séjour;
C'est dans cette illustre contrée,
De tous les siecles révérée,
Que nous avons reçu le jour;
Et tant que l'on rendit hommage
A la splendeur de son Etat,
A la beauté de son langage,
Parmi tous les savans nous fûmes en usage,
Et notre art les servit avec beaucoup d'éclat.
Mais l'Empire venant à tomber en ruine,
Il nous fallut sauver dans le pays latin
Où l'on nous fit si triste mine,
Que n'y pouvant rester, il nous fallut enfin
Abandonner la nation latine.
Nous vînmes donc chez les Français,
Qui des Latins n'eurent point la rudesse;
Chez ce peuple charmant, rempli de politesse,
Notre art eut les plus grands succès;
On nous donna le droit de bourgeoisie;
Nous nous sommes fixés dans cette nation;
Là, satisfaits et sans ambition,
Nous ne regrettons plus notre antique patrie.
Veux-tu que de nous trois j'expose le portrait?
Je vais le peindre trait pour trait:
D'abord mon second frere
Fort grave par son caractere,
Paraît à tes yeux rarement;
Et l'autre, laid de sa nature,
Montre encor moins souvent sa bizarre figure;
On l'estime, on s'en sert pourtant;
Quelquefois il occupe une place honorable.

Moi, dont le génie est aigu,
Je suis presque par-tout accueilli, bien venu,
On m'y croit même nécessaire.
Regardez bien, je suis toujours placé
Dans le rang le plus exhaussé ;
Je fuis toujours le bas vulgaire,
Et parmi la canaille on ne me trouve guere ;
Après avoir paru dans la bonne santé,
Je suis surpris d'être à l'extrémité.
Mon séjour n'est point dans le monde,
Ni dans le ciel, ni dans l'air, ni dans l'onde,
Point ici bas sans moi de dignité,
De royauté, de papauté ;
Je dois même aux Français mille actions de grace,
De ce qu'ils ont eu la bonté
De me réserver une place
Depuis long-tems dans l'immortalité.
En me découvrant de si près,
Tu sauras qui je suis peut-être ?
Comment, cher lecteur, à ces traits
Pourras-tu bien ne pas me reconnaître ?
Mais il me semble encor que je te vois
T'agiter, te mordre les doigts !
Écoute bien l'avis que je te donne :
Comme je fuis l'hiver, le printems et l'automne,
Cherche-moi dans l'été, tu m'y verras deux fois.

Explic. des Charade, Énigme *et* Logogriphe *du* N°. 1er.

Le mot de la Charade est *Bateau* ; celui de l'Énigme est *Pain à cacheter* ; celui du Logogriphe est *Poire* ; dans lequel on trouve *Pô*, *ire*, *pire*, *oie*, *roi*.

SPECTACLES.

Théâtre de l'Opéra Bouffon.

Depuis que la musique italienne, ou celle écrite dans le goût italien, sont connues en France, elles n'ont cessé d'avoir de zélés partisans. Ils furent long-tems peu nombreux, mais fideles; le seul défaut qu'on pût leur reprocher était peut être de voir trop exclusivement, et de ne vouloir sentir d'autres beautés, que celles justement appréciées dans le genre dont ils étaient enthousiastes. Ces amateurs ont fait de nombreux prosélytes : la célebre troupe des Bouffons Italiens, qui parut à Paris avec tant d'éclat quelque tems avant la révolution, répandit presque généralement le goût de la musique ravissante qu'ils exécutaient avec la plus rare perfection. Ils répandirent en même tems la connaissance de la langue harmonieuse qui prêtait un charme à leur chant délicieux.

Depuis le moment où ils ont abandonné Paris, divers essais ont eu lieu pour rendre au public la jouissance des chefs d'œuvre dont leur absence le tenait privé. Des traductions ont été données sur différens théâtres, avec des succès divers. Le *Barbier de Séville* réussit faiblement au théâtre de l'Opéra Comique ; et par une raison dont il serait difficile de se rendre compte, *le roi Théodore*, *les noces de Dorine*, *l'Italienne à Londres*, sur tout *la Cosa Rara*, quoiqu'exécutés sur un théâtre inférieur, furent suivis plus constamment.

Une entreprise nouvelle vient d'être formée au

local du Lycée des Arts ; elle se propose de donner successivement les traductions des ouvrages italiens ou allemands les plus estimés, qui n'ont jamais été entendus à Paris, ou qui l'ont été trop peu pour ne pas avoir le mérite de la nouveauté. On connaît aisément ce qu'un tel dessein mérite d'éloges et d'encouragemens ; mais aussi de quels moyens il exige le développement.

L'ouverture a eu lieu par l'exécution d'un opéra de Mozart, célebre compositeur allemand, connu dans sa patrie par une foule d'ouvrages estimés ; à Paris, par la musique du *Mariage de Figaro*, donné, il y a plusieurs années, à l'Opéra, et par de nombreuses et très-belles productions pour l'instrument.

L'ouvrage dont il est ici question, est intitulé : *l'enlevement du Sérail ;* il passe en Allemagne pour un des meilleurs de Mozart, et balance les suffrages des amis de l'art avec *la Flûte Enchantée* du même auteur, composition de la plus haute célébrité, et que le zele de l'administration du théâtre Feydeau va, dit-on, nous mettre à portée d'apprécier.

On n'a pu porter un jugement bien solide à la premiere représentation de *l'Enlevement du Sérail* sur le mérite de l'ouvrage, ni sur celui des exécutans. Le concours des spectateurs était immense ; il en est résulté beaucoup de bruit, de distraction, et un défaut sensible d'ensemble de la part des artistes ; aux seconde et troisieme représentations, on a pu reconnaître des progrès sensibles ; mais l'exécution n'est pas encore sûre, et le succès pourra par la suite être plus parfait.

ANNONCES.

Dictionnaire raisonné de Marine, dans lequel on trouve l'état militaire des ports de la République Française, les nouvelles lois concernant l'organisation de sa Marine; tout ce qui concerne la construction des vaisseaux; la science de l'ingénieur; l'architecture navale ou l'art du constructeur; la construction proprement dite ou l'art du charpentier de vaisseau; la manœuvre de gréemens; la manœuvre d'évolution; l'hydrographie; l'astronomie nautique; le pilotage ou l'art du pilote, avec toutes les figures relatives à l'intelligence de cette science, et la notice des livres propres à entrer dans une bibliotheque de Marine; ouvrage composé par une société d'ingénieurs et de marins, rédigé et mis en ordre par le cit. Vial-Duclairbois. Quatre volumes *in*-4°. très-forts, dont un entier de planches.

Prix, broché, 80 francs.

A Paris, chez H. Agasse, imprimeur-libraire, rue des Poitevins, n°. 18.

Dans cet ouvrage, le plus étendu qui ait jamais paru sur la Marine, les matieres sont amplement traitées; et malgré la forme de dictionnaire qui lui a été donnée, pour la plus grande facilité et l'usage le plus commode, les objets y sont liés de façon à former un traité complet de Marine, à pouvoir être lu de suite. On ne saurait trop le recommander à toutes les personnes qui se destinent au service de la Marine. Les planches sont au nombre de 174, dont 85 doubles, 1 triple, 1 quadruple, ce qui équivaut en total au nombre de 264.

Abrégé de l'Histoire générale des Voyages, contenant ce qu'il y a de plus remarquable, de plus utile et de mieux avéré dans les pays où les voyageurs ont pénétré, les mœurs des habitans, la religion, les usages, arts et sciences, commerce et manufactures; enrichi de cartes géographiques et de figures. Deux vo-

lumes *in*-8°. A Paris, chez Moutardier, quai des Augustins, n°. 28.

Les tomes XXIV et XXV faisant suite aux *Voyages d'Afrique*, ces deux nouveaux volumes en achevent le tableau. Prix, 12 francs; et, franc de port, 15 fr.

L'Histoire abrégée des Voyages de M. Laharpe, toute intéressante qu'elle est, ne peut être regardée comme complette, puisqu'elle ne contient rien sur les côtes septentrionales de l'Afrique, ni sur son intérieur.

Cette partie considérable du monde ne nous est connue que par les relations de quelques voyageurs modernes; le supplément que nous annonçons complette, pour cette partie, la grande collection des voyages qui n'en parle pas.

Les notions exactes sur les Etats barbaresques, la description des royaumes d'Alger, de Tunis, la république de Tripoly, l'Abyssinie, la Nubie, la Cafrerie, les mœurs, usages, religions, superstitions de leurs habitans, feront voir aux lecteurs philosophes, que tous les hommes se ressemblent par les extravagances, et la sagesse de leurs institutions sociales, religieuses et politiques.

Nous croyons que les détails sur l'Egypte, l'histoire des recherches qui précedent sa crue, les figures dont ces deux volumes sont ornés, et la carte très-bien faite du golfe de Barbarie et du cours du Nil, ne pourront qu'intéresser beaucoup ceux qui ont les yeux ouverts sur les grands événemens qui se préparent dans cette partie du monde.

La typographie est bien soignée, et le papier, sans être bien blanc, est beau et bon. Prix, 12 fr. brochés.

Avis. Le cit. Moutardier, desirant donner de la facilité à ceux qui ont les vingt-trois premiers volumes de cet ouvrage, prévient le public qu'il donne ces deux volumes à 9 francs, jusqu'à la fin de brumaire, pour Paris, et jusqu'à la fin de frimaire pour l'étranger; passé ce tems, 12 francs pour Paris, et 15 fr., franc de port, pour les départemens.

Le prix des vingt-trois premiers volumes avec l'Atlas, dont il reste très-peu d'exemplaires, est de 120 francs brochés; les personnes qui en feront l'acquisition auront les deux volumes, faisant suite, pour 6 fr. La suite, depuis le XVe. tome jusqu'au XXIIIe., est de 6 francs le volume, et l'Atlas se vend séparément 36 francs.

Les amateurs d'histoire naturelle feront sans doute des vœux pour l'exécution du plan des voyages dans l'intérieur de l'Afrique que l'auteur propose. Le cercle des connaissances sur l'homme et la nature s'étendrait à mesure que l'on parcourera cette vaste étendue de pays; une pareille entreprise est digne d'un grand Etat, et en acquiert protection et moyens.

Description des Statues des Tuileries; par A.-L. Millin, conservateur du Muséum des Antiques à la Bibliotheque nationale, et professeur national d'Histoire et d'Antiquités. *In*-12 de 150 pages. Prix, broché, 1 franc 50 centimes. A Paris, chez l'auteur, à la Bibliotheque nationale, rue Neuve-des-Petits-Champs, n°. 11; et chez Fuchs, libraire, rue des Mathurins.

Incessamment nous donnerons un extrait de ce Recueil rempli de détails extrêmement curieux et intéressans pour les amateurs des Beaux-Arts; et très-instructifs et satisfaisans pour les Artistes, pour les véritables connaisseurs, et pour ceux qui desirent le devenir.

Œuvres complettes de Bernis, avec cette épigraphe de Cicéron : *Nascuntur poetæ*. Trois volumes *in*-4°. A Paris, de l'imprimerie d'And.-Aug. Lottin, rue d'Enfer en la Cité, n°s. 4 et 5. — Cette nouvelle édition, tirée à un très-petit nombre d'exemplaires, fort supérieure à toutes les précédentes, la plus complette et la plus soignée, se vend à Paris, chez Fuchs, libraire.

Les trois volumes *in*-4°., sur carré fin d'Angoulême, tirés à 250 exemplaires, broc. 30 fr. — Les mêmes, carré vélin, azuré, tirés à 25 exemp., 36 fr. — Les mêmes, carré commun, à 30 exemplaires de mise en train, 15 francs.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

De *Ratisbonne*, *le 7 vendemiaire.*

Avant-hier, un détachement prussien, sous la conduite d'un officier, est arrivé ici sur les 3 heures avec une berline attelée de quatre chevaux, pour y prendre et emmener un particulier qui était détenu, dès la veille, à la maison de ville. Ce particulier, qui se nomme Grumkopff, et qui a été, à ce qu'il dit, adjudant de Kosciusko, avait été arrêté au théâtre de Munich, à la requisition du ministre prussien près de cette cour, et conduit ici sous sûre garde. On ignore ce qu'il a fait, mais les grandes précautions qu'on a prises pour s'assurer de sa personne, annoncent qu'il s'est rendu griévement coupable.

De Hambourg, *le 4 vendemiaire.* M. Alopeus, ministre de Russie, est arrivé ici, samedi dernier, de Ratisbonne.

Le cit. Grouvelle, ministre plénipotentiaire de la République Française près la cour de Danemarck, est parti d'ici, le 20 septembre, pour se rendre à Copenhague.

De Francfort, *le 3 vendemiaire.* L'on a reçu, à Berlin, des nouvelles très-inquiétantes de la Prusse méridionale, qui paraît très-agitée. L'on remarque que les autres parties de la Pologne, celles qui sont restées sous le joug de l'Autriche et de la Russie ne sont pas agitées; d'où quelques personnes concluent que ces troubles pourraient bien être excités pour punir le roi de Prusse de la neutralité qu'il semble vouloir garder dans les circonstances actuelles.

Le colonel baron de Vincent, adjudant-général de l'empereur, est parti en diligence de Vienne pour Pétersbourg.

L'archiduc Joseph, palatin de Hongrie, et quelques autres seigneurs hongrois sont arrivés à Vienne d'après l'invitation qu'ils ont reçue pour se trouver à des conférences qu'on suppose devoir être d'un grand intérêt. Il est de nouveau question de faire lever en masse la nation hongroise. Déja on parle de tenir toute prête la portion de ses troupes qui garnit la frontiere intérieure, et de former, avec 18 de ses bataillons, un camp auprès de Wienerisch-Neustadt.

Le duc de Sudermanie, oncle du roi de Suede, est arrivé de Stockholm à Berlin.

Les émigrations commencent à se multiplier dans les évêchés de Wurtzbourg et de Bamberg. Tous les effets précieux sont transportés dans l'intérieur du pays.

De Rastadt, le 2 vendemiaire.

Après de longs débats, la députation d'Empire a pris un *conclusum* relatif à la derniere note des ministres français. Elle y acquiesce à quelques-unes de leurs demandes, consent à la cession de la Pétersau et à la démolition d'Ehrenbreistein, sans aucune réserve; mais elle refuse les territoires de Kehl et de Cassel, et insiste pour que tous les pays de la rive gauche, soit réunis, soit cédés, soient exempts des lois relatives aux émigrés.

Ce n'est pas sans de grands efforts que le ministre autrichien a fait adopter son avis par la majorité de la députation. Le *conclusum* a été aussi-tôt ratifié par le commissaire impérial et remis aux plénipotentiairss français.

Voici le texte de ce *conclusum* :

Conclusum de la députation de l'Empire, du 1er. vendemiaire.

« L'impression produite par la note française du 28 fructidor, a sans doute été très-agréable à la députation de l'Empire; le rapprochement sensible des ministres français

sur quelques points essentiels de la négociation, fait concevoir l'espérance consolante qu'on touche au moment heureux où, de concert, l'Allemagne et la France cimenteront la paix. La députation, en faisant tous ses efforts pour parvenir au plutôt à cette pacification, pour laquelle elle a fait évidemment et continuellement tant de sacrifices, voit avec peine que ces mêmes efforts soient toujours méconnus par les plénipotentiaires français, et qu'ils veuillent soutenir, au contraire, que la députation tend à obtenir une parfaite égalité d'avantages pour les deux Etats contractans; égalité qui existera d'autant moins que, dans la ferme confiance que la France se relâchera pareillement de quelques-unes de ses prétentions sur differens points très-importans pour l'Empire germanique, la députation accomplira ses promesses et se prêtera de plus aux autres demandes des ministres français, en leur assurant dès ce moment, outre la rive gauche du Rhin, l'isle St. Pierre jusqu'à Mayence, et la démolition de la forteresse d'Ehrenbreistein, en réiterant cependant sa demande que, conformément à la convention, l'approvisionnement d'Ehrenbreistein ne soit pas en attendant empêché.

„ Comme les ministres français donnent l'assurance que, lorsqu'on sera d'accord sur les trois points mentionnés dans leur derniere note, on le sera facilement et bientôt sur tous les autres, la députation est en conséquence prête à coopérer, de toutes ses forces, à ce que les difficultés relatives auxdits trois points soient applanies au plutôt; elle répondra donc :

„ Art. Ier. Qu'elle accepte avec plaisir la renonciation faite par les ministres français sur les fortifications de Kehl et de Cassel, et elle espere qu'ils auront soin de lever toutes les entraves que ces possessions pourraient faire naître. Mais, comme pour remplir entiérement ces vues, il serait nécessaire que la France renonçât, de son côté, aux territoires réservés, ainsi qu'à toutes possessions quelconques et points de contact de la rive droite du Rhin, sur lesquels on avait formé des demandes, on a d'autant plus de confiance que le gouvernement français (et on y persiste fermement) fera encore cette renonciation, que les frontieres de la France sont certainement suffisamment couvertes par l'isle Saint-Pierre et la démolition des fortifications d'Ehrenbreistein; que les territoires réservés n'ont aucune valeur réelle, et que la République Française prouvera par cette renonciation qu'elle cherche pareillement à

écarter tout ce qui pourrait troubler à l'avenir la bonne intelligence entre les deux Etats, et qu'en donnant enfin son consentement sur ce point, elle manifestera la ferme volonté qu'elle a de lever entiérement le principal obstacle de la pacification.

„ Dans leur derniere note, les ministres français se sont expliqués, à l'égard des dettes, d'une maniere qui ouvre au moins une conciliation possible sur cet objet: on accepte donc préalablement toutes les déclarations avantageuses faites à ce sujet; mais pour déterminer et éclaircir un objet aussi important, qui touche tant d'intérêts et de droits particuliers, on doit observer :

„ 1°. Que la députation ne peut entendre, par l'expression des dettes communales, autre chose que les dettes des campagnes, des communes, des villes, des bailliages, districts et corporations particulieres, pour subvenir à leurs charges et besoins. Ces sortes de dettes sont simplement des dettes particulieres ; elles ne sont point affectées sur les biens de l'Etat; les seigneurs allemands n'y ont aucune part directe ; les membres communaux et les biens communaux hypothéqués étaient seuls grévés de ces dettes communales ; les caisses de l'Etat n'avaient rien de commun avec ces dettes ; elles étaient acquittées sur les communes débitrices, les bailliages, districts, corporations, ou par ceux qui les remplaçaient : ces sortes de dettes qui ont leur détermination ne peuvent donc pas être comprises dans la présente discussion, et il ne peut pas être fait à leur égard une distinction entre les dettes contractées avant ou pendant la guerre actuelle.

„ 2°. Les dettes provinciales ou dettes du pays ont aussi tant de relations différentes, par rapport à la diversité des territoires des Etats de l'Empire, qu'il est nécessaire d'entrer dans une explication détaillée à leur égard, avant qu'on puisse poser sur cet objet des bâses générales. Les ministres français entendront d'autant plus volontiers ces détails, qu'ils ont déclaré dans leur derniere note qu'ils partagent avec la députation l'intention sincere de déterminer précisément tout ce qui concerne les dettes, pour ne pas éterniser entre les deux Etats le germe d'une discussion compliquée. Les ministres français ont réitéré que les dettes des pays cédés seront transportées sur les pays de la rive droite donnés en dédommagement. Il n'est donc question ici que des dettes des seigneurs actuels, qui obtiendraient en dédommagement d'autres terres ou autres Etats sur la rive

droide ; mais dans ces pays, le mode selon lequel les dettes ont été contractées est absolument différent : un pays a des Etats, l'autre n'en a pas ; dans celui-ci, la caisse des domaines est absolument separée de celle du pays ou des contributions ; dans celui-là on ne connaît point cette distinction, et tout est versé dans la même caisse ; dans quelques autres où il y a deux caisses séparées, les Etats ou les régences administrent par eux-mêmes la caisse ; ailleurs, le seigneur administre les deux ; il en est où chaque caisse a sa propre administration, et d'autres enfin où les caisses sans distinction sont sous l'inspection d'une seule chambre de finance.

„ Pour parvenir donc à connaître la véritable dette du pays, dite provinciale, il faudrait un *criterium*, par lequel il appert que la dette a été contractée pour les besoins et le bien du pays ; alors ce sera une véritable dette du pays, dite provinciale, dont le pays est grévé. Si d'ailleurs, après avoir examiné à fond et mûrement cet objet si compliqué, on jugeait convenable que celles des dettes des pays, qui ont été contractées pour les frais de la guerre, dussent être supportées par les objets donnés en dédommagement, cet exception exigerait encore une détermination plus précise, qui dirait que ces dettes ont été contractées pour les frais de la guerre contre la République Française, et n'ont pas été employées pour, et pour le bien des armées françaises.

„ Il est bon encore d'observer que beaucoup d'Etats s'étendent sur les deux rives ; il faudrait donc encore, relativement aux dettes de ces Etats, une détermination plus précise. Dans ce cas, il faudrait, si ces dettes ne doivent pas être partagées au prorata entre les portions d'Etats (ce qui souffrirait de grandes difficultés), prendre pour guides les contrats d'hypotheque spéciale des créanciers, et grever de la dette celle de la rive qui est chargée de l'hypotheque spéciale.

„ 3°. L'assurance donnée par les ministres français que les droits des tiers créanciers seront réservés, est si conforme aux sentimens de la députation et aux principes développés dans ses communications précédentes, qu'on accepte avec plaisir cette assurance, dans l'espérance qu'elle s'étendra aussi sur le paiement franc et sans retenue des capitaux et intérêts, de la maniere que ces paiemens ont été stipulés entre les parties contractantes.

„ III. La déclaration faite par les ministres français, que

les lois sur l'émigration ne sont pas applicables aux pays cédés, même à Mayence, est regardée par la députation comme une preuve de leur amour pour la justice ; mais comme il est aussi hors de doute que tous les pays germaniques de la rive gauche du Rhin, qui doivent être cédés à la France de la même maniere et simultanement par le futur traité de paix, doivent, suivant les principes de la justice, prétendre, avec pleine confiance, à un traitement parfaitement égal ; comme, en outre, les réunions faites et auxquelles les plénipotentiaires français paraissent néanmoins vouloir appliquer les lois sur l'émigration, ne peuvent être regardées comme consommées, qu'après leur cession faite par l'Empire, et que lesdites lois ne peuvent pas avoir un effet retroactif, on doit attendre de l'équité du gouvernement français qu'il regardera comme une justice, et qu'il déclarera lui-même que les lois sur l'émigration ne sont applicables à aucune portion de ceux des pays germaniques qui seront cédés à la France par le futur traité de paix, ni particuliérement aux possessions des Etats germaniques et des membres de la noblesse immédiate de l'Empire, ni aux autres dépendans de l'Empire en Lorraine, en Alsace et même en France ; que cette non-application aura lieu pour chacun sans exception, de tel état et condition qu'il soit, et qu'il sera remédié à tout ce qui pourra avoir été fait jusqu'à cette heure de contraire aux personnes et aux propriétés.

„ Comme, au reste, l'opinion de la députation est très-conforme à celle des ministres français, que lorsqu'on sera d'accord sur les susdits trois points principaux, l'arrangement des autres points et articles encore en litige ne sera pas éloigné, on se bornera actuellement, pour parvenir plutôt à l'applanissement desdits trois objets principaux, à se réserver, en général, l'ultérieur sur les points qui ne sont pas encore déterminés.

„ On ne pourra pas disconvenir, en attendant, que les négociations de la paix sont avancées, au point que chaque mesure de sûreté dans les pays de la droite du Rhin, devient de jour en jour plus superflue pour la République Française.

„ On ne peut donc pas, pour répondre à la seconde note française, du 28 fructidor, s'empêcher de réitérer la demande si énergique et si urgente faite dans la note de la députation, du 24 fructidor, de retirer les troupes françaises de la rive droite du Rhin, où les exactions de ces

troupes augmentent journellement; et on doit se promettre de l'amour du gouvernement français pour la justice que, dans la situation actuelle des négociations, il fera sans retard des dispositions au moins provisoires, pour que la plus grande partie de ces troupes quitte ces pays; qu'on suspende les requ sitions ultérieures, et qu'on se désiste de la rentrée des contributions non acquitées. Par ces justes dispositions, la partie si opprimée de la rive droite du Rhin se ressentira un peu d'avance de l'état de paix, pour lequel on fait certes, de ce côté-ci, les efforts les plus sinceres, afin d'en faire jouir toute l'Allemagne.

„ La députation de l'Empire est convaincue que, par cette réponse, la pacification définitive sera de nouveau considérablement rapprochée; elle se flatte donc avec confiance, que les plénipotentiaires impériaux y accéderont. Les plénipotentiaires présens de la députation des pays de l'Empire, des électeurs, princes et Etats, se recommandent à cet égard à la légation impériale. „

PIÉMONT. *De Turin, le 2 vendemiaire.*

On assure que le général Ménard, qui commande les troupes françaises en Piémont, a été chargé, par le général en chef, de négocier avec la cour pour une augmentation de contingent. On croit que les troupes auxiliaires piémontaises, seront portées au nombre de quinze mille hommes.

Des événemens fâcheux arrivés le 30 fructidor dernier, auraient eu les conséquences les plus funestes, si le général Ménard, qui réside ordinairement à Alexandrie, ne s'était heureusement trouvé à Turin. Il parvint à contenir les Français au moment où ils se disposaient à sortir en force de la citadelle, tandis que les troupes sardes se portaient, en diverses colonnes, vers le même endroit. Le peuple demeura neutre; les patriotes, à qui on prête mille projets de révolution, ne prirent aucune part aux événemens.

L'influence de la cabale nizzarde augmente tous les jours; c'est elle qui conseille les mesures que prend la cour, et qui sont les plus propres à hâter sa ruine, etc.

ITALIE. *De Naples, le 22 fructidor.*

Deux dépêches royales, en date du 3 ventôse et du 1er. floréal, avaient ordonné une levée dans tout le royaume, à l'effet de completter les régimens de ligne, et de former de nouveaux corps. Ces ordres ne produisirent par les effets qu'on attendait. Le peuple qui n'a jamais été si malheureux que sous le gouvernement actuel, ne montra pas beaucoup de zele pour sa défense. Il est en général persuadé que cette contrée aurait pu jouir de la paix, si la reine n'avait voulu prendre part à la guerre, poussée par l'intérêt de sa maison.

Une nouvelle dépêche, publiée le 16 fructidor, presse l'exécution des deux précédentes. Elle prévoit que les fideles sujets pourraient refuser de se présenter volontairement pour être enrôles ; elle ordonne en conséquence que tous ceux qui sont sujets à la requisition, c'est-à-dire tous les individus de 17 à 45 ans seront inscrits, et qu'on en tirera au sort un certain nombre pour être mis en activité. Cette opération a été faite, mais la plupart de ceux sur qui le sort est tombé refusent de marcher, et prennent la fuite.

A Portici, Saint-Giorgio, Resina, Baria, Torre del Greco, et dans plusieurs endroits, cette requisition a causé des émeutes. Les troupes qui y sont cantonnées n'ont pas suffi pour les appaiser, et on a fait marcher de Naples plusieurs détachemens avec de l'artillerie. Ce qui a excité sur-tout le mécontentement du peuple, c'est la partialité avec laquelle le sort, dirigé par le conseil supérieur, a épargné les nobles et les riches, pour ne tomber que sur les pauvres.

RÉPUBLIQUE ROMAINE. *De Rome, le 30 fructidor.*

Les commissaires français ont publié une proclamation, dont l'objet est de rappeller les fonctionnaires publics à l'observation des lois, et d'arrêter

les

les abus qui se sont introduits dans les différentes administrations. La punition des principaux dilapidateurs serait plus efficace que cette proclamation.

On parle de la suppression de plusieurs couvens; le renvoi des moines étrangers, qui monte à plus de 12 mille, facilitera cette mesure.

Les écoles publiques des colléges ont eté fermées le 29 fructidor, par ordre des autorités constituées.

Un décret du consulat supprime le supplément du n°. 60 du *Moniteur Romain*, à cause de la maniere injurieuse dont les consuls y sont traités, et sur-tout Angelucci. Cependant celui-ci vient de donner sa démission, qui a été acceptée par les commissaires français; et l'on parle également de la prochaine destitution des autres.

L'on vient de limiter beaucoup la liberté de la presse. Désormais, quiconque voudra publier un écrit, sera obligé d'y mettre son nom, son prénom, et d'indiquer le lieu de l'impression.

RÉPUBLIQUE BATAVE. *D'Amsterdam*, 5e. *jour complém.*

La tranquillité dont on jouit ici ne paraît qu'apparente. Les partis ne sont pas encore rapprochés. On craint qu'au signal l'animosité n'éclate.

Six vaisseaux marchands sont entrés hier dans ce port. On pense que leur chargement est en produits de manufactures françaises, attendu que les marchandises anglaises sont proscrites ici.

Nos possessions lointaines, d'après notre constitution ne paraissent plu être dans les mêmes rapports avec notre République. Leur administration est confiée à deux conseils; l'un est chargé des colonies d'Asie, l'autre de celles d'Asie et d'Amérique; tous deux sont subordonnés au Directoire, et agissent d'après les instructions du Corps législatif.

IRLANDE. *De Dublin, le 30 fructidor.*

Il est impossible de se faire une idée de l'appa-

rence formidable que présente dans ce moment cette ville, par le nombre immense de troupes qui en remplissent tous les quartiers. Il n'est pas une maison qui ne soit pleine de soldats, logés chez les habitans, et il en arrive d'heure en heure. Cette même affluence a lieu dans tous les comtés méridionaux, tels qne Waterford, Cork, etc., qui voient arriver tous les jours un nombre considérable de milices et de *fencibles* d'Angleterre, d'où l'on attend encore de nouveaux renforts. On ne doute plus ici, d'après ces envois multipliés de troupes, que le gouvernement ne craigne un débarquement plus considérable de Français dans ce malheureux pays. Il n'est donc que trop probable qu'il va devenir un nouveau théâtre de guerre. Quelle en sera l'issue !

Du 1er. *jour complémentaire.* On a fait passer dans le comté de Wicklow une très-grande force pour détruire des détachemens nombreux de rebelles, commandés par Holt Murphy et un nommé *Maemahon*, ci-devant procureur.

Le gouvernement est occupé à poursuivre les personnes qui se sont jointes aux Français à leur débarquement dans ce pays.

ANGLETERRE. *De Londres, le* 1er. *vendemiaire.*

Les ministres doivent se rendre à Weymouth pour y tenir un grand conseil.

On vient de faire une émission considérable de billets de l'échiquier, payables dans le courant de messidor prochain. Ils perdent déja 1 un quart pour 100.

On mande de Dublin, en date du 29 fructidor, que les officiers français faits prisonniers par le lord Cornwallis, ont été conduits, la veille, sur la frégate *la Tromp*, et les soldats à bord, pour être transférés en Angleterre.

Les papiers d'Amérique du 29 thermidor parlent toujours des préparatifs militaires du gouvernement. L'on est occupé à construire et armer neuf frégates, douze corvettes et plusieurs autres bâtimens.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CORPS LÉGISLATIF.

Séances des deux Conseils, du 5 au 15 vendemiaire.

Daubermenil, organe de la commission des finances, appelle de nouveau, dans la séance du 6 vendemiaire du conseil des Cinq-cents, l'attention sur le projet qu'il a présenté concernant les dépenses du ministere de l'intérieur pour l'an VII. Il ajoute quelques observations sur trois articles de ce projet.

Le premier était relatif aux sourds et muets et aux aveugles travailleurs de Paris et de Bordeaux. Le fonds qui est accordé à ces trois établissemens est de 142,600 francs.

Il appartenait, dit le rapporteur, en parlant de cette institution touchante, au siecle de la philosophie de produire ces phénomenes, que des siecles ignorans eussent appellés des miracles; et certes, ces succès de la métaphysique et de la patience sont des prodiges bien plus réels et plus utiles que tous ceux dont la mythologie des différens cultes berçait la crédule enfance. Il est de la gloire de la République de secourir et de multiplier des établissemens aussi honorables pour la nation qui les vit naître, que pour les sciences et l'humanité; et peut-être que leur muette, mais insinuante éloquence pourra, quelque jour, obtenir de la politique justement rassurée, le pardon d'un homme qui ne fut coupable que parce qu'il eut, de la Divinité et des droits du peuple, de fausses et blasphématoires notions qu'il avait reçues du fanatisme de son état, mais en faveur de qui parleront toujours ses soins désintéressés, sa constante et profonde application, pour continuer un art qui soulage les plus grandes privations que puisse éprouver l'humanité.

Le second article concerne l'établissement d'une division près du ministre, laquelle sera spécialement chargée de présenter incessamment un système général de navigation intérieure, qui embrasse l'universalité de la République. En réunissant à la Moselle qui se jette dans le Rhin, le Doubs qui se jette dans la Saône; et à la Dordogne, la Loire qui est déja réunie à la Seine et à la Saône; alors les productions des deux mondes circuleraient rapidement du nord au midi, du levant au couchant: et le navire parti du Hâvre, traversant Paris, descendant à Bordeaux, passant à Toulouse, remontant à Lyon, irait à la Haye, sans éprouver les dangers de la mer et des corsaires; ainsi les productions du levant, que le commerce de la Méditerranée accumule dans le port de Marseille, iraient sans danger en tems de guerre, et bien plus facilement en tems de paix, se répandre dans le nord de l'Europe par la Hollande.

Le troisieme article est relatif au théâtre des Arts et au conservatoire de musique.

Dans un état libre et florissant, dit l'orateur, tous les arts ont un asyle, et la musique un temple. Répandons, encourageons le goût de cet art favori de la gloire, ami de l'humanité: l'organisation militaire, les fêtes nationales, les institutions républicaines et décadaires le demandent; nos devoirs, nos plaisirs, nos fonctions nous en imposent l'obligation. C'est lui sur-tout qui soutient ce théâtre célebre dans l'Europe, et dont on a voulu vainement atteindre ailleurs la perfection; ce spectacle, qui appelle du fond du Nord, des extrémités du Midi, l'amateur opulent, pour lui payer un tribut d'admiration et d'éloges; cette réunion de tous les arts, à laquelle il ne faut peut-être qu'une réforme dans le mode d'administration, pour être tout ce qu'elle peut devenir.

De ces deux établissemens, l'un est entretenu par la République; il consiste en un conservateur, un inspecteur, des administrateurs, cent quatre professeurs; et sa dépense s'éleve à 309,496 francs; le second

reçoit un secours fixé par la loi du 27 vendemiaire an III, à 360,000 francs, pour subvenir à l'insuffisance de ses recettes, et pour maintenir le service du théâtre et le paiement des artistes.

Parmi les autres articles de dépenses, on remarque les suivans :

Secours publics, hospices civils, 11,615,000 fr.
Enfans de la patrie, 3,000,000 fr.
Manufacture de Seves, 100,000 fr.
Idem des Gobelins, 180,000 fr.
Encouragemens à l'agriculture, 400,000 fr.
Idem aux arts et métiers, 300,000 fr.
Idem littéraires, 100,000 fr.
Musée central des arts, 112,000 fr.
Jardin d'histoire naturelle, 269,000 fr.
Lignes télégraphiques, 235,000 fr.
Fêtes nationales, 400,000 fr.
Achevement du Muséum d'histoire naturelle, 150,000 fr.
Idem du Muséum central des arts, 200,000 fr.

La discussion s'engage sur ces articles de dépenses. Plusieurs souffrent des difficultés, entr'autres celui qui accorde 300,000 fr. d'encouragement aux arts et métiers.

Fabre (de l'Aude) : Le plus bel encouragement que le ministre ait pu donner aux arts et métiers, c'est leur exposition publique au Champ-de-Mars; elle vaut mieux pour les artistes qu'une somme de 4 millions qu'on leur eût distribuée. On ne peut que s'étonner de la maniere dont on cherche à nous faire disposer des revenus nationaux. On ne songe donc pas que 300,000 fr. sont le produit de la contribution d'un grand nombre de communes; que, pour faire face à cette augmentation de dépenses, il faut mettre de nouveaux impôts. On se refuse à tous moyens d'augmenter les recettes, et l'on ne craint pas de se montrer libéral jusqu'à la prodigalité des deniers publics.

Je demande que l'on imprime les articles de dépenses, tels qu'ils sont fixés par la loi du 29 frimaire an VI : en les comparant à ceux que l'on propose,

on sera effrayé de l'augmentation des dépenses.

Abolin appuie ces observations, et il demande que l'on ajourne tout le projet jusqu'après l'impression demanée par Fabre, ce qui a été adopté.

Le conseil a employé le reste de la séance à la formation de six commissions; cinq pour remplacer celle de la classification des lois, et la sixieme pour examiner le code civil présenté par Cambacérès.

Villers, au nom de la commission des finances, a fait, le 7, le rapport sur le message du Directoire relatif au mode de completter les fonds nécessaires pour le service de l an VI. Il propose de faire percevoir sur le rôle des contributions directes de l'an VI, à compte de l'an VII, un décime par franc.

Ce projet est adopté.

Malès, organe de la même commission, a présenté le mode de répartition des contributions de l an VII et de leur assiette.

Impression et ajournement.

Chénier lit, dans la séance du 8, l'adresse aux Français, relativement aux circonstances dans lesquelles se trouve la République Française à l'égard des autres puissances, et à la nécessité de completter les cadres de l'armée pour conquérir avec la bayonnette une paix que notre modération n'a pu obtenir jusqu'à présent. Cette proclamation est adoptée telle que l'orateur l'a présentée.

(Voyez à la suite des séances.)

La séance a été ensuite employée à la discussion et à l'adoption de beaucoup d'articles sur le timbre.

Favart a soumis, le 9, à la discussion, son projet sur l'organisation du notariat. Quelques articles ont été adoptés.

Bailleul, par motion d'ordre, et au nom de la commission des finances: Il y a déja pour 400 millions d'impôts décrétés; mais voulez-vous que le service de l'an VII ne souffre aucun retard? voulez-vous que l'ordre et l'économie prévalent enfin? Il faut vous assurer encore 200 millions, et par conséquent créer de nouveaux impôts. La commission des finances, en vous présentant différens projets, avait

non-seulement examiné quel genre d'impôts il convenait d'adpter de préférence pour obtenir la somme demandée ; mais même, abstraction faite des circonstances présentes, quel genre d'impôt était préférable en toutes circonstances. Elle s'était convaincue que, plus l'objet imposable est multiplié, moins l'impôt est à charge, moins il est sensible. On a combattu les projets présentés ; on les a combattus, non à cause des formes vexatoires que les impôts proposés pouvaient avoir ; mais parce que ce genre d'impôt ne convenait pas. Qu'en est-il résulté?..... Qu'on a détruit le crédit et ouvert la porte à la corruption, à l'intrigue, à la démoralisation. On a dit qu'il fallait ménager le peuple. Cela pouvait avoir un sens quand il y avait des classes privilégiées, et que l'impôt suffisait, non-seulement pour payer les charges de l'Etat, mais les dépenses du *Parc-aux-Cerfs*, les palais des prostituées, les pensions énormes et scandaleuses du *livre-rouge*. Mais aujourd'hui que tous les citoyens sont égaux, aujourd'hui qu'il n'y a de différence dans les fortunes que celle qu'y met l'industrie ; tous les citoyens composent le peuple, et le peuple est composé de tous les citoyens. Ce sont donc les impôts qui tombent sur la généralité du peuple ou la totalité des citoyens, qui doivent être décrétés de préférence.

En se résumant, l'orateur demande que l'on reprenne le projet de l'impôt sur le sel, de quelque défaveur qu'il ait été accueilli lorsque la commission l'a proposé.

Chotard : Dès le début du préopinant, je me suis douté que ses conclusions seraient l'impôt du sel. A l'entendre, il semblerait que le conseil ne voulût adopter aucun impôt indirect ; et cependant, il est de fait qu'il en a déja adopté plusieurs. Je ne sais pourquoi la commission des finances, revenant opiniâtrement sur ceux qui ont été rejettés, et notamment sur celui du sel, qui l'a été après la discussion la plus solemnelle, s'obstine à n'en vouloir pas présenter d'autres. Ceci annoncerait de l'humeur de sa part, et ce serait une indécence.

Je demande l'ordre du jour sur la proposition du préopinant.

Quelques membres : Appuyé.

Le président met l'ordre du jour aux voix. Il est rejetté.

On demande l'impression et le renvoi à la commission ; l'un et l'autre sont adoptés.

Le conseil reprend la discussion sur l'organisation du notariat. Quelques articles sont adoptés et la discussion est ajournée.

Legrand a fait, le 6, au conseil des Anciens, le rapport de la résolution qui fixe le mode de paiement des intérêts de la dette publique. Elle ne lui paraît pas aussi complette qu'on pourrait le desirer ; mais il importe de venir promptement au secours des créanciers de l'Etat qui, depuis très-long-tems, sont dans un dénuement absolu. Il propose en conséquence l'approbation.

Impression et ajouruement.

La discussion sur les domaines engagés est reprise.

Lefebvre-Cayer a le premier la parole. Il combat l'article qui ne donne aux engagistes que le délai de deux mois, pour faire leur soumission de payer le quart de la valeur des biens qui leur ont été engagés, ou pour renoncer à leur jouissance, sans qu'ils puissent répéter aucune somme pour améliorations. Cet article lui paraît injuste. Si l'engagiste préfere d'abandonner, il a, selon lui, droit aux améliorations et au prix de la finance qu'il a acquitté. S'il en était autrement, la nation recouvrerait sa propriété et attirerait à elle celle de l'engagiste.

Detorcy envisage la question sous un autre point de vue. Les biens nationaux ne peuvent être vendus qu'aux encheres. C'est sur l'observation constante de cette loi que repose la garantie des créanciers de l'Etat. Or on s'en écarte en autorisant les engagistes à retenir les biens qu'ils possedent, en payant un quart de leur valeur.

Le conseil ajourne la suite de la discussion.

Il approuve, le 7, la résolution relative aux ré-

ductions et décharges de la contribution personnelle, mobiliaire et somptuaire des années V et VI.

Dans la séance du 8, après avoir encore entendu quelques orateurs qui ont parlé pour et contre la résolution concernant les domaines engagés, le conseil se décide à la rejetter.

Le 9, il approuve la résolution relative aux dépenses de la marine, et rejette celle concernant les citoyens qui seront blessés en prêtant main-forte pour l'exécution des lois.

Il adopte ensuite la résolution contenant une adresse au peuple français, et arrête l'impression et la distribution à six exemplaires d'un discours de Bordas, relatif à cette adresse.

L'ordre du jour appellait la discussion de la résolution du 3 fructidor, relative aux expropriations forcées.

Champion (du Jura) reproche à la résolution de n'avoir pas prévu le cas où, pour éviter d'être exproprié, un débiteur cacherait son domicile, afin d'empêcher les poursuites. Il reproche à la résolution d'exposer le débiteur de bonne-foi à être ruiné par l'avidité des poursuivans, qui feraient vendre tous les biens de ce débiteur, lors même que la partie vendue la premiere aurait suffi pour désintéresser tous les créanciers inscrits. Enfin il reproche à la résolution d'admettre indistinctement toutes personnes à enchérir, sans s'assurer préalablement de leur solvabilité; d'où il résulterait que le débiteur pourrait faire présenter des gens insolvables pour adjudicataires, afin de rendre inutiles toutes les poursuites faites par le créancier, poursuites dont les frais retomberaient alors à la charge de celui-ci, et rentrerait dans la jouissance des biens dont on aurait voulu l'exproprier.

Le conseil ajourne la suite de la discussion.

Regnier propose, dans la séance du 11, le rejet d'une résolution du 27 fructidor, qui établit un droit d'octroi pour les dépenses de la commune de Paris, motivé sur ce que l'on attribue à l'administration centrale du département de la Seine l'adminis-

tration de cet impôt, au lieu de l'attribuer au bureau central, créé pour s'occuoer des objets indivisibles par leur nature.

Regnier pense aussi qu'on aurait dû déférer au Directoire la nomination des employés à la recette de l'octroi. Le Directoire est constitutionnellement chargé de la sûreté extérieure et intérieure de la République, et les barrieres de Paris forment un poste assez intéressant pour la sûreté intérieure de la République.

Huguet pense que c'est l'administration centrale qui doit administrer l'octroi, parce que son revenu ne sera point applicable seulement à la commune de Paris, mais à tous les hospices *extrà muros*, tels que ceux de Bicêtre, de Colombe, de Choisy, etc. et que le bureau central n'a aucune autorité hors des murs de la ville.

Lacuée croit qu'on a porté beaucoup trop haut les dépenses de la commune de Paris. On a beaucoup trop multiplié le nombre des employés dans les hospices. Il serait possible de faire beaucoup de suppressions qui diminueraient les dépenses.

Cretet ajoute qu'il est impossible d'approuver la résolution, parce que l'administration centrale n'aurait pas de surveillance de sa gestion. On ne conçoit point en effet, poursuit il, vis à-vis de qui elle serait comptable, au lieu qu'on conçoit très-bien que le bureau central sera comptable vis-à vis d'elle.

Le conseil rejette la résolution.

Le Directoire a adressé, le 13, un nouveau message au conseil des Cinq cents, dont l'objet est de renouveller les instances pour qu'il s'occupe sans relâche des moyens de pourvoir à la rentrée des 600 millions nécessaires pour couvrir les dépenses de l'an VII. Il annonce que le retard du recouvrement des contributions indirectes apporte tous les jours un nouveau préjudice au trésor public, et que le déficit ordinaire est de 114 millions.

Renvoi à la commission des finances.

Le conseil des Anciens a rejetté une résolution sur la maniere de juger les accusés en démence. Une

décision sur cet objet est néanmoins nécessaire : elle est provoquée par divers tribunaux.

Renaud présente en conséquence un nouveau projet, qui porte en substance qu'il sera formé un jury spécial qui décidera si le délit a été commis avec ou sans discernement.

L'impression est ordonnée.

Poulain-Grandpré, au nom de la commission des finances, propose d'admettre en paiement des domaines nationaux, le tiers non inscrit à raison de dix capitaux pour un, et le tiers inscrit à raison de douze.

Impression et ajournement.

Legendre, dans la séance du 14, monte à la tribune pour une motion d'ordre ; nous la donnerons au n°. prochain.

Le conseil des Anciens s'est formé en comité le 12.

Il a approuvé, le 13, la resolution portant qu'il sera perçu pour l'an VII, sur les rôles de contributions de l'an VI, un décime par franc chaque mois.

Champion (du Jura) a été entendu, le 14, sur la résolution relative aux postes et relais. Il pense que le service des malles et dépêches ne doit point être ôté aux maîtres des postes, et qu'il suffit de les obliger de faire ce service à un prix modéré. Il vote pour la résolution.

Le reste de la séance du 13 et celle du 14 ont été employés à la discussion de la résolution concernant les expropriations forcées.

Elle est encore ajournée.

Adresse au Peuple Français, adoptée par le conseil des Cinq cents dans la séance du 8.

LE CORPS LÉGISLATIF AU PEUPLE FRANÇAIS.

« Français, à l'instant même où le Corps législatif, pénétré de ses devoirs augustes, vient de donner au peuple généreux qu'il représente l'utile

institution de la conscription militaire, de graves circonstances lui prescrivent d'en recueillir promptement les fruits, et par une soudaine application de cette loi qui garantit la liberté publique, il appelle 200,000 citoyens à partager l'honneur de défendre la patrie. Ce n'est pas qu'il abandonne le desir ou même l'espérance d'une paix prochaine. Il n'aspirait, il n'aspire encore qu'à cette époque glorieuse et fortunée où la mere commune, assise sur les trophées de ses enfans, pourra laisser reposer son glaive et se livrer sans réserve au perfectionnement de l'agriculture, aux paisibles méditations des sciences, aux brillantes productions de l'industrie nationale et des arts consolateurs; mais on ne peut trop tôt dissiper les nuages sinistres qui semblent vouloir obscurcir l'horison politique de l'Europe.

„ La République Française a fait, pour assurer la paix générale, tous les sacrifices que lui commandait l'humanité et que lui permettait la gloire. N'ayant qu'a vouloir pour vaincre et pour conquérir, elle a eu le courage difficile de s'arrêter elle-même au milieu de ses conquêtes. Si pourtant quelques athletes couronnés, mal instruits par de nombreuses défaites, veulent rouvrir la lice des combats, alors, par la voix solemnelle des deux grands pouvoirs de l'Etat, elle donnera de nouveau le signal de la victoire, et vous, Français, vous lui répondrez par un cri unanime : *Nous sommes prêts ; quelle nation touche à sa délivrance? quel monarque est las de régner ?*

„ La République indulgente a laissé sur le trône des rois aggresseurs; mais elle n'a pas prétendu leur accorder le droit de violer les traiiés et de continuer impunément la guerre au milieu de la paix. De nombreux, de puissans motifs ranimeraient aisément contre eux votre colere magnanime. Et qui d'entre vous aurait déja perdu le souvenir des fléaux qu'ils ont versé sur la France durant une guerre longue et terrible? C'était peu qu'une ligue impie se formât pour anéantir la République naissante; c'était peu que le territoire français fût souillé par des drapeaux sacriléges; nos dissentions intestines, les crimes des

factions rivales, la guerre civile allumée dans les départemens de l'Ouest, le fanatisme soulevant des peuplades crédules, la ruine et l'incendie parcourant nos belles contrées; toutes ces calamités ne sont-elles pas l'ouvrage de l'impérieuse Angleterre et de quelques rois obéissans qui se déclaraient eux-mêmes les agens et les pensionnaires du gouvernement anglais? Leurs juges n'ont-ils pas commencé dans nos tribunaux, le procès de la liberté? Leurs représentans n'ont-ils pas siégé dans les enceintes sacrées où réside la majesté du peuple français? Et vous, infortunés vieillards; vous, meres plaintives, si la solitude habite vos chaumieres, si, délaissés sous le toît rustique, vous cherchez, vous appelez en vain les fils qui devaient consoler vos derniers instans, fermer vos yeux fatigués du jour; ces fils, ces héros échappés à tant de batailles, ils sont tombés sous des poignards mercenaires; leurs cadavres, sans honneur, ont ensanglanté nos fleuves; ils n'ont pas même un étroit tombeau dans cette immense République fondée, aggrandie, cimentée par eux. La royauté les égorgea au milieu d'un peuple qui avait aboli la royauté; leurs derniers regards imploraient la République absente, et si l'intérêt de l'Europe entiere sollicite aujourd'hui la paix, leurs débris et vos pleurs solitaires reclament encore la vengeance.

„ Les armées républicaines ont surmonté tous les obstacles et terrassé tous leur ennemis. Au commencement de la guerre, le stathoudérat était lié aux destinées de l'Angleterre; la théocratie romaine lançait contre nous les foudres usés du Vatican; l'olygarchie helvétique protégeait tous les conspirateurs bannis du territoire français. Cinq années s'écoulent à peine, le stathoudérat est renversé, la théocratie romaine abattue, l'olygarchie helvétique anéntie. A la place des tyrans et des adversaires, nous voyons des Républiques et des amis. Sur un élément qui trahit quelquefois le plus sublime courage, la fortune a pu quitter un moment les défenseurs de la patrie; la gloire les a suivis par-tout: les mers ont enséveli les dépouilles de quelques-uns de nos

braves, mais non leur immortel souvenir. L'Angleterre, épouvantée de son triomphe, attend avec un morne effroi l'inévitable coup qui doit la frapper au cœur, et venger enfin les deux mondes. Malheur aux rois inconsidérés que son opulence corruptrice entraînera dans une guerre nouvelle ! Le premier coup de canon tiré par eux contre la République Française fera écrouler dans leurs Etats le colosse du gouvernement héréditaire. L'invincible ascendant de la liberté les isolera dans leurs palais, et même sous leurs étendards. Leurs propres soldats, indignés et confus d'avoir perdu tant de bravoure en défendant les priviléges d'un seul, sauront enfin l'employer pour conquérir les droits de tous.... Les rois peuvent être ennemis des peuples ; mais les nations sont d'éternelles alliées ; et quand la force, éclairée par la raison publique, tient la balance des destinées, la nation pese plus que les rois.

„ Que les gouvernemens qui oseraient encore tenter les chances de la guerre, n'esperent plus nous affaiblir en nous divisant. Une longue et sanglante expérience nous a désabusés de ces dénominations homicides qui créent et perpétuent les factions. Vainement se flatteraient-ils d'opposer l'une à l'autre, la puissance qui fait les lois et la puissance qui les exécute : elles marcheront unies, serrées ensemble. L'esprit qui les anime également est un vif, un sincere, un constant desir de la paix ; mais d'une paix utile et glorieuse pour la France et pour ses alliées. C'est en même-tems l'inébranlable résolution de repousser par la force toute insulte faite à la dignité de la République.

„ Peres de familles, bénissez vos enfans, appelés par la mere commune ; que vos éloges les enflamment ; l'estime des vieillards plaît au courage, et leur renommée luira bientôt sur vos cheveux blancs. Meres, épouses, ne retenez point leurs pas généreux ; commandez-leur l'héroïsme ; précipitez-les vers la gloire ; qu'ils s'empressent de recueillir leur part légitime dans cet héritage de tous les Français. Et vous, nouveaux défenseurs de la patrie,

courez, vos freres vous attendent. Vous trouverez au sein des armées l'exemple des héros vivans, et le souvenir des héros morts pour la cause républicaine. Hoche et Marceau, sur les rives du Rhin; Laharpe et Stengel, aux bords de Léridan, reposent environnés de leurs exploits. Vous verserez sur leurs tombeaux des pleurs religieux et reconnaissans; si l'heure des combats vient à sonner, vous y jurerez la victoire. »

PARIS. *Nonidi*, 19 *Vendemiaire, l'an VII de la République.*

Une lettre du général Humbert, adressée au Directoire, et datée de Lithfield le 2 vendemiaire, ne laisse malheureusement plus de doute sur l'affaire d'Irlande. Ce général, dont on avait reçu jusqu'alors les dépêches les plus satisfaisantes, annonce qu'après avoir obtenu les plus grands succès, et fait triompher les armes de la République Française pendant son séjour en Irlande, a enfin succombé sous une force majeure de 30 mille hommes de troupes commandées par le lord Cornwallis. Le général Humbert n'avait avec lui que 900 hommes.

On a lieu de présumer que les Français ont déja trouvé des vengeurs. On regarde comme certain que la nouvelle expédition sortie de Brest le 27 fructidor dernier, a opéré son débarquement en Irlande. On la dit forte de quatre mille hommes sous le commandement du général Hardi. Si la premiere expédition, qui n'était que de 900 hommes, a obtenu de si brillans succès, et causé aux Anglais de si vives alarmes, que ne doit-on pas espérer d'un corps plus considérable et plus en état de faire une vigoureuse résistance. Il faut avouer néanmoins que ce corps ne se soutiendrait pas long-tems contre des forces si supérieures, si l'on ne se hâtait de lui envoyer des renforts. Mais les élémens ne sont pas faciles à maîtriser dans une saison si orageuse.

S'il faut en croire les gazettes étrangeres, les préparatifs et les mouvemens des troupes de l'empereur, et les nôtres, la situation des affaires prend une tournure hostile, indice d'une rupture prochaine. On parle d'une nouvelle coalition, dans laquelle on fait entrer l'empereur de

Russie et même le grand-seigneur. Déja même quelques gazettes, trop confiantes dans les récits des feuilles étrangeres et sur-tout allemandes, ont publié la déclaration de guerre de la Porte ottomane à la France. On cherche, d'un autre côté, à répandre des inquiétudes sur la position de Bonaparte en Egypte. On fait marcher en même-tems sur divers points 80,000 Russes, et entrer dans les Dardanelles une flotte de cette nation.

Il est aisé de reconnaître la tactique de nos ennemis, et sur-tout du cabinet de Londres. Ils cherchent à déguiser leur propre crainte en exagérant leurs moyens, et en croyant inspirer de la terreur. Il n'y aurait au reste rien d'étonnant dans ces alliances monstrueuses. Il y a long-tems que les combinaisons de la plus sage politique et de l'intérêt le mieux entendu, ne sont plus suivies dans les cours de l'Europe. Quoi qu'il en soit, nos ennemis nous trouveront prêts sur tous les points ; et si le sort en est jetté, les Français n'oublieront point leur courage, leurs triomphes et la cause sacrée qu'ils défendent. Ce sera une guerre à mort entre la liberté des peuples et le despotisme des rois. L'issue n'en peut être doutense.

Au reste, les négociations de Rastadt donnent lieu d'espérer que du moins l'Empire et la France sont à la veille de s'entendre et de conclure les bâses principales de la paix. Si cet événement arrive, il pourrait bien influer sur les dispositions de l'empereur, comme roi de Bohême et de Hongrie, et changer les projets d'une nouvelle coalition, sur-tout si, comme il y a lieu de le croire, la Prusse se refuse d'y entrer et garde la neutralité.

Le cit. Eymar, ex-constituant, et envoyé précédemment à Malthe, est parti pour aller à Turin remplacer le cit. Ginguené dans cette ambassade.

Le cit. Fouché (de Nantes) va, en la même qualité, à Milan. Le cit. Trouvé passe à Stutgard.

LOTERIE NATIONALE.

Tirage du 16 *vendemiaire.*

Les numéros sortis sont : 30, 86, 40, 78, 74.

LENOIR-LAROCHE, *Rédacteur en chef.*

N°. 3.

MERCURE FRANÇAIS.

21 Oct 1798

REP. FRA. 5.

DÉCADI 30 VENDEMIAIRE, *l'an septieme de la République.*

MORALE.

ÉTUDES de l'Homme physique et moral, considéré dans ses différens âges; par J.-A. PERREAU, *professeur supplémentaire au collége de France, du droit de la nature et des gens. A Paris, de l'imprimerie des* Annales d'Agriculture; *chez* DESENNE, *libraire; palais Égalité;* DUTANT, *libraire, rue des Noyers.*

QUOIQUE cet ouvrage ait paru depuis quelque tems, il est du nombre de ceux qui ne doivent point leur succès aux circonstances; il peut donc être rappellé dans tous les tems. En effet, il n'est point de sujet aussi intéressant, puisqu'il comprend dans son ensemble le chef-d'œuvre de la nature, l'homme. Tout ce qu'il peut y avoir de graces, d'intérêt, de contraste, d'utilité morale s'y trouve réuni; mais plus il présente d'avantages, plus les difficultés s'en augmentent. La nature seule peut donner le secret des tons si différens qu'il faut employer, pour peindre l'enfance et tous ses charmes, la beauté de l'adolescence avec toute sa fougue; la force mâle et fiere de l'âge viril, et ce repos majestueux de la vieillesse, image si sensible de la vie passée.

Mais quel est le peintre qui le premier osa peindre

l'enfance? qui conçut l'espoir téméraire de rendre, avec ses faibles couleurs, les graces inimitables de cet âge heureux que la nature orna avec tant d'amour, et qui peu satisfaite de tant d'agrémens enchanteurs dont elle l'avait doué, y joignit l'espérance bien plus séduisante encore? Enfance, enfance, charme de la vie! Ah! n'espérons jamais parler de toi comme en a parlé la nature. Mieux nous sentons ton prix, plus il est impossible de le fixer.

Les tableaux de cet âge charmant ont cependant toujours le droit de plaire, et ceux de l'auteur méritent à tous égards une place distinguée; c'est avec beaucoup d'intérêt et de grace qu'il a présenté l'enfance sous ses tapports physiques et moraux. Il a sur-tout parlé aux meres, à qui l'enfant est plus particulierement confié. Lui, dont la naissance n'offre que peine et douleur, abandonné même en apparence, l'enfant n'est qu'une masse inerte et sans connaissance, qui au-dessous même des animaux pour la plupart, sans attendre de pénibles développemens, savent bientôt pourvoir à leur conservation. Loin que cette apparence d'abandon de la nature soit un oubli, c'est la distinction d'un être privilégié qui doit jouir d'une intelligence supérieure, et qui par conséquent ne doit avoir rien de commun avec l'instinct des animaux. C'est à la raison déja perfectionnée qu'il est remis, a la tendresse prévoyante de la mere, qui doit écarter de lui toutes les douleurs, assurer toutes les jouissances; et cette disposition même annonce l'intention de la nature; nulle autre que la mere ne peut la remplacer dans son inquiette et tendre sollicitude.

L'auteur, d'après l'importance de cette obligation dans les femmes, emploie toute la force du raisonnement, toute la puissance de l'autorité des écrivains les plus célebres, toute la magie d'une imagination brillante, pour leur prouver combien leur bonheur, leur santé sont attachés à son accomplissement. Persuadé que le sentiment est auprès des femmes le langage le plus victorieux, c'est cette langue qu'il leur a parlé, c'est par de charmans tableaux qu'il appuie ses raisons, sûr de les rendre convaincantes par ce moyen. Le bonheur domestique, celui de la vie entiere de l'enfant dépend absolument à ses yeux de ce premier devoir des meres.

L'état de nourrice, dit-il, exige d'une femme toutes les vertus de son sexe, une vie sédentaire, et cependant active, l'abstinence des plaisirs qui entraînent trop de tumulte et de dissipation. Or, il est aisé de reconnaître, d'après ce seul apperçu, combien les bonnes mœurs tiennent à ces vertus, et combien les vices qui leur sont opposés doivent porter, avec l'oubli de ce premier devoir, de désordres et de maux dans l'intérieur des familles. On ne saurait trop le redire, que les femmes soient tout ce qu'elles peuvent et doivent être, et bientôt le seul empire de leurs vertus domestiques fera plus pour le bonheur du monde que toutes les dissertations de la philosophie.

Il faut convenir cependant que depuis long-tems ce n'est plus un reproche à faire aux femmes, et presque toutes, quand la mode l'a voulu, se sont empressées de s'y soumettre. Mais comme chez nous tout est étalage, que le véritable sentiment n'y est

jamais pour rien, nous avons franchi l'autre extrême. incapables de la mesure juste de la raison. Autrefois les enfans étaient trop négligés; aujourd'hui c'est d'eux qu'on s'occupe exclusivement. C'est un singulier mélange que celui de notre civilisation corrompue avec la pureté des lois primitives de la nature.

Ne serait-ce point un avantage que ces races abâtardies des villes fussent se régénérer auprès des robustes habitans des campagnes? et le lait sain et pur d'une femme, même mercenaire, ne sera-t-il pas préférable au lait de la mere, gâté par des humeurs corrompues? où est la femme de la ville qui fasse à son enfant tous les sacrifices qu'il demande? qui se borne aux alimens simples et doux qui lui conviennent? qui renonce à tous les plaisirs qui peuvent la détourner des soins toujours continus qu'elle doit à son enfant? lequel vaut mieux pour lui, ou des domestiques ayant tous les vices des villes, ou la nourrice qui par le lait qu'elle donne prend pour lui une véritable tendresse maternelle? Auprès d'elle, il s'accoutumera aux alimens grossiers, mais sains, au grand air, à l'exercice, et sur-tout à être oublié; ce qui est bien un autre avantage. Joignez cette faiblesse excessive qui accompagne toujours les enfans qu'on nourrit chez soi, l'habitude de la molesse qu'ils contractent de si bonne heure, précisément par tous les soins dont on les accable, cette impossibilité de leur rien refuser, l'affeterie, la mignardise, tous les défauts d'une précoce vanité, la connaissance de tous les vices de la société dont ils sont bientôt instruits par l'imprudence fatale, autant que ridicule, de les admettre toujours partout.

Aujourd'hui que la société est composée de maniere où à peine les principes les plus sûrs peuvent résister à tant d'exemples d'immoralité, à tant de conversations licencieuses, ne doit-on pas s'affliger que, sans pitié, sans prévoyance, des parens insensés viennent exposer ces plantes précieuses à l'ouragan destructeur du crime.

Combien d'autres abus, que les bornes resserrées d'un extrait ne permettent pas d'indiquer, qui ont entierement changé l'éducation! toutes ces observations ont fait mettre en doute à quelques amis de l'humanité, si d'après nos mœurs corrompues c'était un bien pour les enfans, sur-tout dans les grandes villes, d'être nourris pat les meres.

Peut-être le seul moyen de régénérer les mœurs serait, non-seulement de faire nourrir les enfans à la campagne, mais d'y prolonger leur séjour jusqu'à l'âge de huit à dix ans, de placer ensuite auprès d'eux, avec un choix sévere, des instituteurs vertueux qui pussent entretenir ce goût de simplicité et d'innocence qu'ils auraient puisé auprès de ceux qui, occupés des nobles et pénibles fonctions de l'agriculture, ont seuls conservé quelque chose de la pureté des mœurs antiques.

L'éducation, ce premier des biens de l'homme, qui presque toujours fait toute sa destinée, demande tant de soins, tant d'attention, qu'il est aussi difficile d'assigner des regles sûres sur cet objet important, que de les exécuter. L'éducation dans la vie sauvage où l'homme est presque pour ainsi dire réduit à ses propres forces, l'éducation doit tendre à fortifier le corps par tous les moyens qui peuvent fournir de violens exercices. Dans la vie civile, au con-

traire, où la combinaison des forces réunies rend moins nécessaire la force individuelle, c'est l'éducation morale qui doit être l'objet des soins les plus attentifs, puisque la société n'est qu'un concours des différentes volontés, qui toutes doivent tendre à un ensemble harmonieux. Si je suis seul à porter un fardeau, je puis m'y prendre comme il me plaît; mais si d'autres doivent le porter avec moi, il faut me prêter à leur mesure, prendre le biais qui leur convient, afin qu'aucune force ne soit perdue : il n'est aucun ouvrage des hommes qui ne démontre cette vérité. C'est donc la direction au bien commun qui doit être la bâse de l'éducation; c'est l'étoile salutaire qu'on ne doit jamais perdre de vue, et à laquelle il faut tout subordonner.

L'auteur paraît avoir médité profondément cette matiere épineuse, que l'élégance de son style rend facile et pleine d'intérêt. On sent sur-tout son amour pour les enfans, qualité si nécessaire quand on veut s'occuper de leur bonheur et des moyens de l'assurer. Toujours il prend soin de rendre l'enfance heureuse, en écartant d'elle tout sujet de fatigue et d'ennui : il veut que l'enseignement leur soit agréable et doux, donné bien plus par les circonstances environnantes, que par des préceptes ennuyeux et d'insipides sermons. Beaucoup d'actions, peu de paroles, est un moyen général applicable pour les enfans et même pour les hommes; mais par l'étonnante mobilité de leurs fibres, les enfans sont absolument incapables d'attention pour de longs et ennuyeux discours. Aussi l'instruction devrait toujours se présenter à eux sous une apparence aimable; que sur-

tout on employât les gravures, les tableaux, maniere de les instruire, à-la-fois utile et amusante. L'auteur, d'après une femme célebre, voudrait que pour leur apprendre l'histoire on mît en usage cette méthode excellente qui n'a contre elle que d'être beaucoup trop dispendieuse. S'il n'est pas possible d'applanir toutes les difficultés, du moins faudrait-il imiter les anciens, qui n'instruisaient les hommes que dans les plus beaux lieux, le Lycée, l'Académie, le Portique, etc. De tous les moyens employés pour l'éducation, les châtimens lui paraissent les plus absurdes et les plus dangereux. Dans aucune circonstance ils ne peuvent être utiles; le caractere doux s'en aigrit, l'opiniâtre devient obstiné. Si l'enfant s'ennuie de l'étude, ce n'est point sa faute, mais bien celle de l'instituteur qui ne sait pas rendre sa leçon agréable. Le châtiment ajoutera la peine à l'ennui, et ne lui embellira pas la leçon. Sous aucun rapport, les châtimens ne rempliront le but qu'on se propose; seulement les enfans deviendront dissimulés et hypocrites, pour se soustraire à la peine.

Il ne paraît pas qu'on puisse approuver aussi facilement les opinions de l'auteur sur l'émulation, ce levier général du cœur humain. Elle est, il est vrai, le germe de beaucoup de vices, mais elle fait naître en même tems toutes les vertus. Les mêmes vents qui font entrer un vaisseau dans le port, peuvent aussi le conduire sur des écueils: sont-ils moins nécessaires à la navigation? et le calme parfait n'est-il pas de tous les accidens celui que redoute le plus

le pilote ? L'amour de la vertu pure, sans mélange d'intérêt, est une bien belle chose. C'est dommage qu'il ne puisse être à notre usage. Ah ! que l'émulation du bien s'établisse parmi nous, et nous serons fort heureux, dût-elle être entachée d'un peu de vanité.

Si l'enfance a plus de graces, l'adolescence a bien plus d'intérêt encore : c'est l'homme dans toute sa beauté ; âge précieux autant qu'il est dangereux, si fécond en sensations vives, en espérances, en illusions enchanteresses ; mais aussi âge des passions, tems où se prépare le bonheur ou le malheur de la vie entiere. Combien alors il faut de précaution et d'adresse dans les instituteurs, pour ne point irriter des passions qu'il faut bien plutôt adoucir qu'exalter par une contrariété mal-adroite.

La passion naturelle de cet âge c'est l'amour, passion que ne connaît point dans toute sa véhémence, et le sauvage, et le paisible habitant des campagnes ; c'est que l'un et l'autre sont bien moins exposés à l'action de tant de causes qui embrâsent l'imagination de l'oisif habitant des villes ; ce feu brûlant s'accroît encore de tout ce que la dissolution publique lui fournit sans cesse d'aliment. Dans l'état de civilisation où nous sommes, cette passion est une fievre, un délire, qui, comme toutes les maladies, s'irrite de plus en plus par les mauvais traitemens. La douceur et l'indulgence paraissent être les meilleurs remedes curatifs ; et l'on peut conjecturer avec assez de vraisemblance qu'elle ne devient si terrible pour nous que par la résistance des obstacles qu'elle

rencontre. Le sauvage éprouverait les mêmes tourmens, s'il avait à lutter contre les mêmes causes de désespoir.

Généralement elle n'inspire que les plus nobles sentimens, elle éleve l'ame loin de la dégrader, et lui donne dans ce brûlant essai de la vie toute la mesure de sa force, le sentiment constant de l'honneur, la confiance, la générosité, le dévouement, le courage ; voilà les vertus qui forment son cortége ordinaire : c'est une flamme céleste, qui dévore tout ce qu'elle trouve d'impur. Jamais le cœur où elle a commencé de brûler ne sera capable d'une lâcheté ou d'une bassesse, quels que soient les excès auxquels il pourra se livrer. La note flétrissante d'un mépris mérité ne s'y attachera jamais.

N'est-ce pas à l'influence si active de cette affection sur la moralité, que nous devons le charme de ces arts qui font les délices même de la raison ? à quelle autre cause rapporterions-nous, et leur naissance, et leur progrès ? n'est-ce pas dans cet âge même sur lequel on le voit étendre son empire, que l'homme se livre tout entier à leur culture et à leur jouissance ? Voyez-les tous se réunir autour de la jeunesse, imiter ses traits, emprunter ses accents, se parer de sa fraîcheur, s'animer de son desir de plaire ; c'est dans ce foyer qu'ils viennent prendre le feu sacré qui donne à tous leurs ouvrages la vie, et qui leur assure l'immortalité.

L'auteur croit encore que les vertus mêmes des autres âges tiennent à ce sentiment, et que même toutes les illusions qui l'accompagnent sont non-seulement nécessaires pour faire éclore tous les ta-

lens agréables, mais encore pour développer cette sensibilité douce qui doit nous unir à nos semblables. L'éducation de l'adolescence doit corriger les abus qui auraient pu se trouver dans la premiere ; cette éducation est d'autant plus importante, qu'elle est le dernier moule où l'homme puisse se modifier ; et que passé cet âge, il est presqu'impossible de voir changer des habitudes vicieuses.

Le mariage appartient à la jeunesse. Tous les soins donnés à l'éducation seront infructueux pour le bonheur, si dans cette union, qui fait le plus grand bonheur ou malheur de la vie, les conditions morales et physiques ne sont parfaitement observées. C'est-là que la prévoyance des parens doit venir au secours de la jeunesse imprudente, que l'inexpérience, l'illusion qui l'accompagne, empêche presque toujours de voir ce qui lui convient. Le mariage est le plus important comme le plus saint des contrats, celui qui constitue toute l'harmonie sociale ; sur ce contrat réside, et le bonheur de la race présente, et celui de la race future.

Qui peut déterminer le terme où s'arrêtera l'influence d'un hymen contracté sous de fâcheux auspices ! Tous les maux, tous les désordres qui s'écouleront de cette funeste source, se reverseront encore sur ces générations qui en paraissent aujourd'hui si éloignées, et que l'imagination même n'atteint pas. La vie entiere de l'espece humaine est comme un fleuve qui, en traversant les siecles, entraîne sans cesse dans son cours et dépose sur les générations futures le limon impur de celles qu'il a déja parcourues. Il roule avec lui leurs vices et leurs habi-

tudes : ce qui est vrai pour les nations, l'est avant tout pour les races particulieres qui les forment. Ne troublons point, n'empoisonnons pas les eaux de ceux qui sont au-dessous de nous ; que nos alliances soient telles que les races futures qui en recevront la vie, n'aient pas à nous reprocher de la leur avoir transmise.

La continuité des ressemblances, la propagation des maladies, des difformités, ne permettent pas de douter de cette influence dans l'ordre purement physique. La propagation des vices dans l'ordre moral, quoique moins sensible à notre vue faible et bornée, n'existe pas moins, et rien ne se perd véritablement dans l'espace et le tems. Enfin, la vie n'est qu'un héritage que nous recevons de nos parens, avec les bénéfices et les charges dont leur bonne ou mauvaise conduite l'ont composé ; que nos descendans recevront de nous aux mêmes conditions, et sans que la nature nous fasse grace d'aucunes.

La suite au numéro prochain.

BEAUX-ARTS.

Suite et fin sur l'Exposition des Tableaux et Sculptures de l'an VI.

Vous êtes étonné, citoyen, de me voir vous entretenir des peintres de *genre* ? — En effet, monsieur, vous disiez l'autre jour au fils de votre ami.... Vous vous destinez à la peinture ; souvenez-vous que les arts, pour être dignes d'occuper le sage, doivent

avoir un but moral. Ce sont des niaiseries futiles, ou de vaines chimeres, s'ils ne portent l'homme à la vertu, au courage, à l'amour de la patrie, à la pratique des lois, etc. *Nisi utile est quod facimus, vana est gloria*, dit le fabuliste de Rome : La véritable gloire n'est le prix que des travaux utiles... — Je persiste, citoyen, dans la même opinion. Aussi ne vous cité-je avec éloge que les morceaux de *genre* dont le patriotisme ou la vertu ont à s'applaudir. Mais je dis un mot de ceux qui n'ont d'autre mérite que la perfection de l'imitation, ou un fini précieux. *Tous les genres sont bons, hors le genre ennuyeux*, a dit l'auteur du *Temple du Goût.*

C'est d'après ces principes que je vous exhorte à regarder avec la foule un tableau de Drolling, qui représente une jeune fille à la fenêtre, rinçant un pot-au-lait. Le fini de ce petit ouvrage est digne de l'école hollandaise. Le ton est brillant, le coloris harmonieux ; les détails sont rendus avec une vérité frappante. Pourquoi le sujet n'est-il pas mieux choisi ?

Que l'écolier de *Bonne-maison* dort bien ! qu'il est véritablement ennuyé de sa lecture ! Son fléau, son livre, lui échappe. Mais les enfans n'y verront peut-être qu'un exemple à imiter.

Le maréchal de *Demarne* présente une idée gaie, sans être affligeante pour la pudeur. Loin de consoler la jolie laitiere que son âne amoureux a renversée avec le pot, ces paysans rient de bon cœur. Il est difficile de ne pas rire avec eux... Je n'en dirai pas autant de la triste tabagie que *Senave* a nommée *imprimerie.* On ne la reconnaît pour telle qu'aux

presses et aux formes. Du reste, c'est une ivrognerie bien crapuleuse. Était-ce là l'idée que devait faire naître le berceau des vérités philosophiques! Le ton de couleur, roussâtre par-tout, ne dément pas la composition.

Le déjeûner rassemble une famille sous des berceaux de verdure. Le cit. *Mérimé* a fait ses figures un peu courtes, et l'œil n'est pas satisfait entierement de l'harmonie.

Vous ne me parlez pas, monsieur, des ruines, des marches d'armées, des marches d'animaux, des perspectives, des imitations de la nature morte? — Je me tais sur ces répétitions éternelles des mêmes objets, parce qu'elles sont insignifiantes. On s'en amuse un instant, si elles ont le petit mérite de la vérité d'imitation; mais on ne s'y fixe point. Où l'ame est *inoccupée*, l'esprit reste vide.

Je distinguerai cependant la vue du Port-Malo, par Hue, qui continue la collection des ports de France commencée par Vernet. C'est ici le meilleur ouvrage de l'auteur, qui égalera bientôt son modele.... Swebach-Desfontaines est toujours fin et piquant.... Les paysages du cit. Bertin sont vrais et intéressans : on peut lui reprocher cependant de prodiguer le verd.... Son maître Valencienne laisse au public le regret de ne plus voir sortir de son attelier de grandes compositions.

M. Bajetti, architecte-dessinateur, demeurant à Turin, a rendu à notre école un hommage distingué. Il a exposé des aquarelles, d'un genre nouveau. Ce sont des paysages vus pendant un brouillard, après la pluie, etc. On admire l'art avec lequel il

a rendu ces phénomenes aériens, et cela avec rien, comme disent les artistes.

Je suis étonné, monsieur, de ne pas voir le portrait du cit. Ducreux, peint par lui-même. J'ai toujours éprouvé, dans les expositions precédentes, un plaisir à le reconnaître dans des attitudes simples et naïves... — Dites plutôt, citoyen, dans des attitudes niaises et basses. Quoi, vous aimez que ce bel art, égalé à la poésie par Horace, soit avili jusqu'à présenter un de ses prêtres, tantôt bâillant, tantôt faisant *la nique* aux spectateurs !... Si cela est du naturel, et si l'on recherche cette sorte de naturel, je ne vois pas où s'arrêtera le cit. Ducreux, et je ne voudrais pas assurer qu'il ne s'offrît au public satisfaisant des besoins plus secrets que celui de bâiller... Au reste, voilà des portraits de sa main, les citoyens Dupont de Nemours, Dussault. Ils ont le mérite de la ressemblance ; quant à l'art du peintre, on peut dire d'eux ce que l'on dit de certains vers de société ; C'est de la prose rimée.

Les dessins doivent fixer notre attention. Mais je dois vous faire observer d'abord que ce genre, auquel il ne manque que des couleurs pour être de la peinture, a séduit trop d'artistes depuis quelques années. Il nous ramene à l'enfance de la peinture ; à ces premiers tems, décrits par Pline, où l'on ne savait faire que des camayeux, où l'on n'employait que du noir et du blanc.... Craignons que cette facilité ne détourne de la route qu'ont suivie Raphaël, le Sueur, le Poussin, etc.

Isabey se distingue toujours dans ce genre. Sa famille, placée dans une nacelle qu'il conduit, pré-

sente une scene attachante. Aussi la foule y est constante.... Elle se plaît également devant les neveux de *Sicardi*, dont les trois têtes se baisent. Un seul a un corps; les deux autres sont représentés par deux têtes seulement. Ils rappellent ces risibles chérubins des Juifs, ces hideuses têtes séparées de leurs troncs... Jamais les Grecs, ce peuple distingué par un goût exquis, n'offrirent aux regards, des parties du corps isolées, des visceres-à-nud, des squelettes décharnés, etc. Les Juifs barbares tracerent les chérubins; les Chrétiens ignorans les adopterent. Ceux-ci firent plus; ils substituerent, aux roses effeuillées, au génie renversant le flambeau de la vie, un hideux et repoussant symbole de la mort, le squelette. Ce ne fut pas tout encore. Nos barbares ancêtres peignirent pour symboles des plus douces affections, de l'amour, de l'amitié, un viscere sanglant, le cœur... Épurons notre goût; secouons ces restes de barbarie... Pardon de cette digression; mais les vérités qu'elle renferme pesaient sur mon ame, et j'avais besoin de les répandre. Puissent-elles produire l'effet que j'en attends !

Un dessin du cit. *Peyron* nous rappelle qu'il est peintre, et qu'il a fait une mort de Socrate, à la même époque où David traitait le même sujet. Tels Démosthene et Eschine disputaient dans la tribune d'Athenes l'honneur d'obtenir une couronne.

Les dessins du cit. *Moreau* sont toujours les mêmes. C'est une maniere qui n'appartient ni à l'antique, ni à l'école des Boucher et des Lemoine.

Fontaine a dessiné de charmantes vues de Rome, de Venise et de Sienne; les fabriques en sont

agréables... Son ami *Percier* prodigue les ornemens dans ses dessins coloriés. Il rend bien la fierté et les graces de l'antique, dans ses fragmens de sculpture et d'architecture.

De la porcelaine au sallon! — Oui, citoyen; et ces morceaux feront époque. Qu'il eût été à souhaiter que les anciens maîtres eussent peint avec des matieres et sur des substances inaltérables! Nous aurions une connaissance précise du coloris de Raphaël, du Poussin, du Caravage, de Valentin, etc. Les citoyens *Dilh* et *Guerhard* ont trouvé ce qui a manqué à ces maîtres. Ils ont des couleurs qui sont inaltérables dans le grand feu nécessaire pour les fixer sur la porcelaine. Celles que l'on a employées jusqu'à ce jour pour peindre sur cette belle matiere, étaient altérées par la cuisson; et les artistes qui se consacraient à ce travail, consumaient plusieurs années à étudier ces variations. De plus, ces citoyens ont trouvé le moyen de faire cuire des tables de porcelaine longues d'un mêtre, sans qu'elles se voilent. Vous voyez un tableau de cette grandeur peint par *Sauvage;* il représente un bas-relief de bronze. Ces couleurs joignent à la solidité l'éclat le plus vif. Voyez ce coq-de-roche; l'oiseau est vivant et brille de toute la parure qui le fait remarquer à la Guyane.

Passons à la sculpture, et commençons notre examen par plaindre les artistes qui s'y sont dévoués. Ils ont souffert de la révolution deux fois plus que les peintres. Ceux-ci ont eu, je ne dis pas pour vivre, mais pour ne pas mourir de faim, la ressource des portraits. Car tout homme riche, tout

homme

homme puissant, ignorant ou lettré, desire voir ses traits reproduits sur la toile. Mais un petit nombre seulement sent le mérite d'un buste. Puissent des tems plus heureux dédommager les statuaires de ces privations !

Le nom du respectable et savant Daubenton fait regarder son buste avec attendrissement. Plus qu'octogénaire, il fait encore tous les ans un cours de minéralogie. Cet ouvrage de *Boisot* rappelle la maniere du trop célebre Lemoine... On en peut dire autant de celui du botaniste Adanson, par Bouillet... On trouve plus de fermeté dans le portrait du sculpteur Pajou, fait par son éleve *Roland*.... Tous les spectateurs cherchent le buste de la citoyenne Récamier, ouvrage de *Chinard*, de Lyon; à cause de la réputation de beauté dont elle jouit. Mais leur espoir est déçu. Un minois chiffonné, une coëffure mal agencée, une figure qui n'est pas d'ensemble, etc. C'était au sculpteur des graces, au cit. *Julien*, à nous rendre les traits de cette belle parisienne..... C'est assez parler de portraits.

Chaudet, vous avez osé lutter contre deux especes de rivaux. Consolez-vous : si vous n'avez obtenu que le troisieme rang parmi les peintres, vous obtiendrez le premier dans le sallon de sculpture.... Cyparisse porte un jeune cerf qu'il chérissait, et que par méprise il a privé de la vie. Cette figure est pleine de graces ; le dessin est pur et correct. Sans la nymphe de *Julien*, qui fait boire une chevre, et qui de Rambouillet a été transportée à Versailles, Cyparisse serait l'ouvrage de l'école française qui se placerait le plus près des sculptures grecques. Peut-être

la figure est-elle un peu trop longue ; mais certainement elle est étroite des épaules pour la proportion de la tête et du torse.

Je voudrais donner aussi des éloges aux trois grandes figures qui sont placées sur l'escalier. Celle de *Monnot* est dans le mauvais goût théâtral de l'âge passé. Sa Minerve rémunératrice est placee comme un matamore qui se prépare à faire des armes..... Maniere de Lemoine.

Quelle maniere de coëffer une tête, que celle de la Liberté, dont *Espercieux* est l'auteur ! Que l'on y prenne garde : on recherche le style simple et naturel, c'est louable ; mais on tombe dans le niais. Cette tête m'a fait faire cette réflexion, qui trouve si souvent son application, depuis que nos bons artistes se sont rapprochés de la simplicité des modeles antiques.....

In vitium ducit culpæ fuga, si caret arte.

Le protecteur, le pere des enfans-abandonnés, Vincent de Paule, fixe vos regards, citoyen. Le doit-il à son nom, à sa philantropie, ou aux talens du cit. *Stouf* qui l'a sculpté en marbre. Vous croirez que le premier motif est le plus déterminant ; quand vous observerez que la figure est trop contournée sur son plan, qu'elle manque de hanches, de ventre, etc., louez l'intention, et souhaitez que l'exécution soit confiée à un meilleur ciseau... Quant à la femme effrayée d'un coup de tonnerre, ouvrage du même sculpteur ; il est difficile de faire quelque chose qui soit plus tortillé, et qui s'éloigne davantage du bon goût.

La gravure mérite peu de nous arrêter ; elle n'a point fait d'efforts cette année... Est-ce la faute des circonstances?

L'architecture nous présente un plan d'hospice maritime par un citoyen de Brest. C'est une belle et utile conception. Nous n'envierons plus Grenwich, si ce plan est exécuté!

Adieu, citoyen; j'espere que l'an prochain, VIIe. de la République, sera plus abondant en belles productions des arts; l'exposition des monumens, fruits de nos conquêtes, contribuera à cette heureuse fécondité. Puisse la paix servir à les répandre dans toute l'Europe!

PROCÈS-VERBAL

Rédigé par les citoyens composant le Jury des produits de l'industrie française, et remis au Ministre de l'intérieur le 5e. jour complémentaire an VI de la République Française.

Les citoyens composant le jury national établi pour l'examen des produits de l'industrie française, en vertu de la décision du ministre de l'intérieur, du 29 frucsidor an VI, se sont réunis au lieu de l'exposition publique, le 5e. jour complémentaire, à dix heures du matin, et ont procédé à cet examen avec le zele et l'impartialité qui convenaient à la mission auguste qu'ils étaient appellés à remplir.

Ils ont cru devoir distinguer, dans les productions du génie, trois genres de mérite d'après lesquels la

société les classe toutes : en conséquence, ils se sont bien gardés de confondre et de peser dans la même balance les fruits de l'invention, les résultats du perfectionnement et les monumens de l'utilité publique.

Ils ont cru que le premier caractere du mérite d'un ouvrage est dans l'invention, que le premier titre à la reconnaissance publique est le dégré d'utilité, et que le perfectionnement qui peut supposer le même talent, ne présente pas pour cela les mêmes droits aux récompenses nationales.

Ils n'ont pas pu se refuser à accueillir avec un sentiment de prédilection, toutes les productions qui peuvent être offertes en parallele avec les produits analogues de l'industrie anglaise ; et ce n'est pas sans éprouver, avec une vive émotion, le sentiment d'un orgueil vraiment patriotique, qu'ils ont vu présenter au concours, par des artistes français, des aciers, des limes, des cristaux, des poteries, des toiles peintes que nous pouvons offrir à nos rivaux comme des motifs pour eux d'une juste et inquiette jalousie.

Ils conviendront encore qu'ils n'ont pas pu se défendre du même sentiment, lorsqu'ils n'ont trouvé dans les fabriques de leurs voisins absolument rien de comparable aux produits étonnans de Sevres, de Versailles, des *Didot*, des *Bréguet*, des *Lenoir*, des *Dihl* et *Guerhard*.

Les citoyens composant le jury, remplis d'estime et de reconnaissance pour les nombreux artistes qui honorent la nation, n'ont éprouvé qu'un seul regret ; c'est celui de se voir contraints, par le régle-

ment, de borner leurs choix et de limiter leurs suffrages sur une seule partie des produits nombreux qui avaient mérité leur approbation : ils esperent néanmoins qu'en s'acquittant de cette partie pénible de leurs fonctions, leur jugement sera celui du public et de tous les artistes.

Ils eussent desiré que le tems eût permis à tous les citoyens inscrits d'exposer les produits de leur industrie, pour les soumettre à l'examen du jury ; et ils ont à regretter sur-tout que les citoyens *Boyer-Fonfrede*, dont les étoffes en coton rivalisent avec les plus belles d'Angleterre ; *Didot* jeune, si avantageusement connu par ses superbes éditions et la fabrication de son papier-vélin ; *Larochefoucault*, distingué dans le genre de fabrique en cotonnade qu'il a formé ; *Delaître*, à qui la filature des cotons doit une partie de ses progrès ; et autres artistes, dont les ouvrages ont obtenu une réputation justement méritée, n'aient pas pu concourir.

Le jury n'a pas cru devoir admettre au concours les fabriques nationales de Versailles et de Sevres, attendu que les encouragemens qu'elles reçoivent du gouvernement, leur donnent des moyens qu'il est difficile à des particuliers de réunir : il s'est borné à rendre une justice méritée aux superbes et nombreux produits qu'elles ont présentés à l'exposition.

Le jury proclame avec confiance le jugement qu'il a porté, parce qu'il le regarde bien moins comme une récompense exclusivement acquise aux artistes qui ont paru mériter une distinction, que comme un titre d'encouragement et de reconnaissance pour

tous ceux qui ont concouru : il espere donc que l'industrie française va commencer une nouvelle ère, à dater des cinq jours complémentaires de l'an VI ; et que cette institution, à jamais mémorable, en présentant annuellement aux artistes des juges et des rivaux, échauffera l'émulation, nourrira le bon goût, étouffera l'intrigue, et prouvera à toutes les nations, que si les arts sont l'apanage, la gloire et la force d'un gouvernement libre, ce gouvernement en est, à son tour, le plus ferme soutien.

Noms des douze Citoyens qui ont été distingués par le Jury.

Nota. Après les noms, se trouvent le domicile et leurs titres.

BREGUET. *(Paris, départ. de la Seine.)* Un nouvel échappement libre et à force constante, également applicable au perfectionnement des horloges astronomiques, et des horloges à longitude.

Cette horloge produit l'effet très-singulier de remettre une montre à l'heure.

LENOIR. *(Id.)* Balance d'essai d'une précision rigoureuse. Échelle comparative de la pesanteur des métaux. Un cercle astronomique d'un petit diametre, qui supplée les grands quarts de cercle, et donne plus de précision. Un bel instrument des passages et un instrument d'observation appellé *cercle*, destiné à remplacer l'octant dont se servent les marins. Une boussole marine, une très-belle boussole d'inclinaison, et un barometre perfectionné.

PIERRE-FIRMIN DIDOT et HERHAN. *(Id.)* Superbe

édition de Virgile, avec caracteres et encre de leur fabrication ; planche stéréotype, et édition *in*-12 des œuvres de Virgile et de Lafontaine avec ces caracteres.

CLOUET. *(Paris, départ. de la Seine.)* Fer converti en acier par la simple fusion, et rasoirs fabriqués avec cet acier.

DILH et GUERHARD. *(Id.)* Tableaux en porcelaine, et exécutés par d'habiles artistes, avec des couleurs qui n'éprouvent aucun changement dans la cuisson.

DESARNOD. *(Id.)* Cheminées et poëles de fer de fonte, perfectionnés par cet artiste. Modeles de cheminées et fourneaux économiques.

CONTÉ. *(Id.)* Crayons de diverses couleurs, et de compositions variées selon les besoins, provenant de la fabrique qu'il a établie à Paris.

GREMONT et BARRÉ. *(Bercy, départ. de la Seine.)* Toiles peintes, distinguées par la pureté du dessin et la beauté des couleurs.

POTTER. *(Chantilly, départ. de l'Oise.)* Un assortiment de faïence blanche, dont la pâte, le vernis et les formes peuvent être comparés à ce qu'on connaît de plus parfait dans ce genre.

PAYN fils. *(Troyes, départ. de l'Aube.)* Bonneterie en coton, basin d'un beau blanc et bien fabriqué.

DEHARME. *(Bercy, départ. de la Seine.)* Divers ou-

vrages en tôle vernie, ornés de dessins et peintures d'une grande beauté.

DENIS JULLIEN. *(Luat, près Saint-Brice, départ. de Seine et Oise.)* Assortiment de coton de Cayenne, filé à la mécanique; échantillons portés successivement jusqu'au n°. 110.

Après avoir satisfait au devoir sacré prescrit par le gouvernement, en lui présentant les douze artistes qui ont paru les plus recommandables, le jury n'a pu se refuser au plaisir de lui en faire connaître plusieurs autres qui méritent une distinction honorable.

BERTHIER. *(Bizy, départ. de la Nievre.)* Acier de sa fabrication, chaînes de montre, mouchettes, limes faites de cet acier.

RAOUL. *(Paris, départ. de la Seine.)* Limes fines, dont la réputation est généralement établie.

Elles proviennent d'acier français.

BOUVIER. *(Id.)* Divers ouvrages fondus en filigranes.

GERENTEL. *(Id.)* Feuillets de corne à lanterne, ramenés aux plus grandes dimensions, par un procédé qui appartient à cet artiste.

KUTSCH. *(Id.)* Machines d'une très-grande précision, pour diviser et vérifier très-promptement les mesures de longueur.

THIROUIN-GAUTIER. *(Pont-Audemer, dép. del'Eure.)* Diverses qualités de coutils de très-bonne fabrication.

Serges et étamines glacées, sans cesser d'être moëlleuses, et d'un coup-d'œil agréable.

PATOULET, AUDRY et LEBEAU. *(Champlan, près Longjumeau, dép. de Seine et Oise.)* Couverts plaqués d'or et d'argent sur acier.

SALNEUVE. *(Paris, dép. de la Seine.)* Forte vis de balancier; presse à timbre sec, d'une belle exécution.

PERRIN. *(Id.)* Toiles métalliques perfectionnées, et assortiment en ce genre, depuis celle qui est employée à la fabrication du papier vélin, jusqu'à celle qui sert dans les *tourailles* des brasseries.

DETREY. *(Besançon, dép. du Doubs.)* Beaux échantillons de bonneterie, en fil.

GAHOURS, pere et fils. *(Paris, départ. de la Seine.)* Beaux échantillons de bonneterie, en coton.

PLUMMER-DONNET. *(Pont-Audemer, dép. de l'Eure.)* Cuirs corroyés, cuirs de porc apprêtés.

LEPETIT WALLE. *(Paris, dép. de la Seine.)* Nécessaires à barbe; rasoirs fins.

Nota. Cet artiste instruit et emploie des enfans tirés des hospices : déja trente-sept sont établis dans Paris.

Le jury a distingué encore, parmi les ouvrages exposés au concours, les mouchoirs et étoffes des fabriques de *Chollet* et de *Mayenne*. Il a vu avec plaisir que les onze associés de Chollet, et le cit. JACQUIER, de Mayenne, ont rendu à l'industrie de ces malheu-

reuses contrées, l'activité qu'elle avait avant la révolution, et il espere que leurs efforts, soutenus et réunis, répareront, en peu de tems, les désastres d'une guerre qui y avait tout ravagé.

Le jury croit devoir aussi un tribut d'éloges aux fabriques du *Creuzot* et du *Gros-Caillou*. Les cristaux qu'elles ont exposés sont de belle qualité; et l'on doit espérer de l'intelligence des artistes qui dirigent ces fabriques, qu'ils les porteront à un tel dégré de perfection, que nous n'aurons plus rien à desirer dans cette partie.

Le jury a pareillement applaudi aux ingénieuses machines présentées par le cit. ROTH, pour fendre et diviser les cuirs; et aux cardes croisées, fabriquées par le cit. FLAGES, de Toulouse.

Le jury doit au gouvernement de lui déclarer que les progrès de l'industrie se lient essentiellement au maintien de l'institution qu'il vient de former. Il peut lui annoncer que le moment est arrivé où la France va échapper à la servitude de l'industrie de ses voisins; que par-tout les arts associés aux lumieres, se dégagent de cette honteuse *routine*, qui est le caractere de l'esclavage; que l'émulation la plus brûlante embrâse toutes les têtes des artistes, et que le gouvernement n'a qu'à vouloir pour porter les arts au dégré de supériorité où s'est placée la grande nation parmi les peuples de l'Europe.

Fait au Champ-de-Mars, le cinquieme jour complémentaire de l'an VI de la République Française.

Signés, VIEN, GALLOIS, DARCET, CHAPTAL, MOLARD, MOITTE, GILET LAUMONT, DUQUESNOY, FERD. BERTHOUD.

POÉSIE.

ÉPITRE A VIEN,

PAR DUCIS.

De l'École française heureux restaurateur,
Qui, du grand art de peindre atteignant la hauteur,
Aux fécondes leçons as su joindre l'exemple;
Toi qu'en s'attendrissant l'œil du public contemple
Avec ce doux respect qui suit les cheveux blancs,
Quand la vertu s'unit à l'éclat des talens,
Tu le sais, le beau seul a droit à notre hommage;
VIEN, c'est toi, le premier, qui, vengeant son outrage,
Rendis à nos pinceaux l'exacte vérité,
D'un dessin vigoureux l'aimable austérité,
Le brillant coloris, la sévere ordonnance,
Et de l'art, en un mot, le charme et la science.
Pour plaire et pour toucher, oui, ta voix leur apprit
A s'adresser au cœur, sans trop chercher l'esprit;
Comment, belle sans art, et riche sans parure,
La vérité sortait du sein de la nature;
Aussi ton seul aspect a flétri les atours
Dont un luxe indigent accablait les Amours,
Ces éternels berceaux, ces fleurs toujours écloses,
Qui t'auraient fait haïr le printems et les roses.
On vit tous ces bergers, amans de leurs miroirs,
De leurs rubans chargés, s'enfuir vers les boudoirs;
Et, serrant de dépit ses galantes merveilles,
La Flore des salons remporta ses corbeilles.
L'Histoire enfin par toi sentit sa dignité,
Reprit sous tes pinceaux sa force et sa fierté.

Pour frapper nos regards par d'augustes exemples,
Leur céleste splendeur éclata dans nos temples.
La Fable aussi par toi, comme un livre charmant,
S'ouvrit pour nous instruire, et plut innocemment.
Quand son rapt criminel a soulevé la Grece (1),
Si l'indolent Pâris, au gré de sa mollesse,
Lui qui, seul, de la guerre alluma les flambeaux,
Soupire auprès d'Hélene au bruit de ses fuseaux,
L'infatigable Hector, l'œil brûlant de courage,
Hector, couvert de fer, et sortant du carnage,
Vient lui montrer sa lance et sa gloire et ses traits
Suspendus sans honneur aux murs de son palais.
Mais pour ses bras oisifs leur charge est trop pesante.
En tremblant pour ses jours, sa jeune et tendre amante,
N'entend que trop, peut-être, en voyant sa beauté,
Les reproches d'Hector dans la postérité,
Je quitte ce chef-d'œuvre : un autre ici m'appelle.
Du Guide, du Corrége, admirateur fidele,
Par les Grâces conduit, ton pinceau ravissant
Dans les bras de Vénus me peint Mars languissant (2).
Je vois auprès du Dieu, sous ses flêches mortelles,
Dans un casque d'airain couver des tourterelles.
Mais ce casque abhorré, le signal des combats,
Que précédaient les cris, la fuite, le trépas,
Où flottait la terreur sur un panache horrible,
Plein de Jeux et d'Amours, n'est plus qu'un nid paisible
Qu'animent du bonheur les plus heureux accens.
Là, sont les tendres soins, les soupirs caressans.
Oh que j'aime ce casque, où, joyeux sous leur mere,
Tous ces Amours éclos ont rassemblé Cithere !
Qu'avec ces doux oiseaux je me plais à gémir !
Tout ce tableau m'enchante, et rien n'y fait frémir.

---

(1) Tableau de Vien.

(2) Tableau de Vien.

Ce n'est plus Mars sanglant, poudreux, pâle, terrible ;
C'est Mars, mais desarmé, mais devenu sensible,
De la belle Vénus adorant les appas :
Il soupire, il frissonne, il languit dans ses bras.
Qu'un jeune homme l'observe ; à cette ardente image,
Il s'enivre d'amour, de gloire et de courage ;
Il détache de Mars le vaste bouclier ;
Il prend sa lance en main, son glaive meurtrier,
Et croit, déja vainqueur, lui rapportant ses armes,
D'une amante enchantée avoir conquis les charmes.
Ainsi par tes leçons, par d'illustres travaux,
Toi-même avec plaisir tu créas tes rivaux ;
Déja naît une École en grands maîtres fertile.
Que de nobles tableaux ! là, je crois voir Achille (3),
Non pas poussant des cris de rage forcené,
Traînant Hector sanglant, à son char enchaîné,
Mais simple et jeune encor, au vieux Chiron docile,
Sur les monts, sur les eaux, suivant son maître agile,
Préludant aux combats par sa légéreté,
Et commençant déja son immortalité.
Là, pour garder leur sceptre, une atroce furie (4),
A son fils, à sa fille, offre une coupe impie ;
Mais quand, chassant enfin leur trop juste soupçon,
Pour les empoisonner elle a bu du poison ;
Quand, retenant ses cris, et d'espoir palpitante,
Elle attend leur trépas pour expirer contente,
C'est alors qu'une amante (une amante a des yeux)
Voit son dépit marqué dans ses doigts furieux,
Qui, serrant ses habits, et trahissant sa rage,
Me font voir la douleur, la mort sur son visage,
Sur ce visage affreux dont la férocité
Fait reculer d horreur son fils épouvanté ;

---

(3) Tableau de Regnault. | (4) Tableau de Taillasson.

Mais enfin Rodogune échappe à sa vengeance.

Plus loin, dans ses excès, je vois un Peuple immense (5),
Par le fer, par le feu, par sa fureur armé :
Soudain Molé paraît, soudain tout est calmé.
C'est la mer qui s'appaise à l'aspect de Neptune.
C'est ainsi du pinceau que l'heureuse fortune,
Amante des héros, publiant leurs bienfaits,
Raconte aux yeux leur gloire, et nous offre leurs traits.

Qui sont ces combattans? La vigueur, la jeunesse (6),
La vertu sur leur front s'unit à la rudesse.
Oui : d'avance, déja ces trois freres Romains
Portent le sort de Rome et du Monde en leurs mains.
De courage et d'espoir tous leurs muscles frémissent;
Leurs cœurs, leurs bras d'acier s'entrelacent, s'unissent;
Ils m'offrent une armée; et leurs traits différens
Avec un même esprit marquent divers penchans.
Le pere, à ses trois fils présentant trois épées,
Du sang des trois Albains les voit déja trempées.
Ses bras levés au Ciel et ses regards brûlans
Recommandent à Mars et Rome et ses enfans.
Oh comme, à leur pays s'ils étaient infidelles,
Ils mourraient à l'instant sous ses mains paternelles !

Il nous promet Brutus, Brutus dont les faisceaux,
Dont la vertu par-tout revit sur nos pinceaux (7).
O Brutus ! pour tes yeux quel spectacle s'apprête !
Je vois deux corps sanglans, je ne vois pas leur tête.
Quoi ! tes fils ne sont plus ! ô pere infortuné !
Ce funeste trépas, qui l'a donc ordonné ?
C'est toi ! mais Rome, hélas ! devait t'être plus chere.
Tu n'as pu tout ensemble être consul et pere.
Je te vois immobile, en détournant les yeux,
Assis près d'un autel, t'appuyer sur les Dieux.

---

(5) Tabl. de Vincent. — (6) Tabl. de David. — (7) *Id.*

La mort est dans ton sein. Mais, Ciel ! avec quels charmes,
Si belles de candeur, de jeunesse et de larmes,
Tes filles, t'exprimant leurs naïves douleurs.....
Vas, en ne pleurant point, tu fais couler mes pleurs.
Brutus n'en verse pas, il souffre; et ce grand homme
Rend grace aux Immortels, dès qu'il a sauvé Rome.
Mais ton ardeur, David, ne doit point se lasser;
Et rival de toi-même, il faut te surpasser.
Lorsque ton art t'enflâme et t'appelle à la gloire,
C'est l'instinct qui te parle, et c'est lui qu'il faut croire.
Que ne peut le Génie ! il fait tout à son gré.
Son secret de lui-même est souvent ignoré.
Notre travail, c'est l'art; l'instinct, c'est le génie.
De ce feu créateur, cette ame de la vie,
Du peintre, du poëte aliment enflâmé,
Michel-Auge est brûlant, le Dante est consumé.
Ce feu qui sent, qui voit, juge, invente et dispose,
Sous un calme apparent quelquefois se repose;
Mais le volcan dormait, il s'entrouvre avec bruit,
Et le chef-d'œuvre est là, qui s'élance et qui luit.
C'est ce noble tourment dont les fureurs divines
Ont forcé ton pinceau d'enfanter tes Sabines.
O toi, de la Peinture aimable et tendre sœur,
M'inspirant, comme à lui, ta force et ta douceur,
Pour rendre ce tableau, viens, fidele interprête,
Un moment, s'il se peut, me prêter sa palette !
Et dans mon vers serré, pur et plein de chaleur,
Fais sentir son crayon et parler sa couleur.
Au pied du Capitole, entre ces deux armées (8),
D'une égale fureur au combat animées;

---

(8) Tableau que David est sur le point de finir dans ce moment.

Quand déja le sang coule, et fait fumer les mains
Des Sabins indignés, des perfides Romains,
Je vois, je vois courir les Sabines troublées,
Leurs enfans sur leur sein, pâles, échevelées.
„ Arrêtez-vous, cruels ! ou, de vos bras sanglans,
Massacrez sans pitié vos femmes, vos enfans ;
Les voilà sous vos pieds ! nous sommes vos familles.
Vos brus, vos tristes sœurs, vos femmes et vos filles.
Pour vous percer le flanc, vous marcherez sur eux,
Commencez sur nos corps ce parricide affreun. „
Le combat a cessé. Ces meres éperdues,
Sous des forêts de dards, de lances suspendues,
Parmi tant de guerriers, freres, peres, époux,
En leur montrant leurs fils, en pressant leurs genoux,
Ont ému la pitié dans tous ces cœurs farouches ;
Elle est dans leurs regards, dans leur port, sur leurs bouche.
De Tatius déja le glaive est abaissé ;
Le dard de Romulus n'est pas encor lancé :
Dans sa force et ses traits je lis le sort de Rome.
Oui : c'est Mars, c'est un Dieu. Tatius n'est qu'un homme.
O vous qui nous montrez ces enfans étendus,
Ne craignez rien pour eux ; vos pleurs sont entendus !
Que ta noble terreur, Hersilie, a de charmes !
Va, tu ne connais pas le pouvoir de tes larmes ;
Femme, ô sexe enchanteur, que la maternité,
O que le cri du sang ajoute à ta beauté !
Sous ces chevaux ardens, respirans les batailles,
Qui de vous a jetté le fruit de ses entrailles ?
De ce coursier fougueux, le pied compâtissant,
Craint de blesser son calme et son rire innocent.
Courage ! montrez-vous, ô meres alarmées !
Les cris de vos enfans uniront deux armées.

Sabins, Romains, vaincus tous dans un même instant,
Pressent ces chers vainqueurs sur leur sein palpitant.

Oui :

Oui ! leur vengeance expire ; oui : leur haine attendrie
Du glaive en sa prison, fait rentrer la furie.
Tu l'emportes, Nature ! à ses cris triomphans,
Couvrons tous de lauriers, ces femmes, ces enfans.

Eh ! dis moi donc, David, par quelle heureuse adresse
Peins-tu si bien les pleurs, la force, la faiblesse?
Sur un instant qui fuit, sur un vaste tableau,
Quels prodiges en foule a versés ton pinceau !
Quel cœur résisterait à ta chaleur divine !
Chaque pere est Romain ; chaque mere est Sabine.
Le plaisir le plus doux (qui ne l'a pas goûté ?)
Ton tableau nous le crie : ah ! c'est l'humanité.

VIEN, quel est ton bonheur, quand tu vois ces ouvrages,
Ces fils de tes enfans, ravir tous les suffrages !
Les puissans rejetons que ta sêve a produits,
Célebres dès long-tems, sont chargés d'heureux fruits,
Qui, fameux à leur tour, sont près d'en faire éclore
Que tes vastes rameaux ombrageront encore.
A tes nobles leçons ils n'ont pu déroger ;
Et, tous, près de leur pere ils viennent se ranger.
L'aigle est le fils de l'aigle ; et le ramier timide
N'engendre point son vol, ni son œil intrépide.
Avec eux, de leurs noms, de ta gloire escorté,
Tu t'avances, vivant, dans la postérité.
Tes talens sans orgueil, ta vie et longue et pure,
Donne un maître, un Nestor, un pere à la peinture.
Ton front, si jeune encor, sous tes cheveux blanchis,
Tes yeux, des lois du tems, semblent s'être affranchis.
Vois l'Apollon Romain sourire à ton école ;
Te voilà dans Paris au pied du Capitole.
Dans le champ des beaux-arts, tous amis et rivaux,
Tes enfans avec joie ont saisi leurs pinceaux.
Vois ces enfans si chers, dont l'essain t'environne,
Te montrer leurs travaux, t'apporter leur couronne.

Ainsi Diagoras, chez les Grecs vénéré,
De sa cinquieme race avec pompe entouré,
Vit le fils de ses fils, dans des fêtes publiques,
Couvrir ses cheveux blancs de lauriers olympiques.
Avec éclat porté par leurs bras triomphans,
Ses regards attendris tombaient sur ses enfans,
Et, succombant sous l'âge et le poids de leur gloire.
Il mourut de plaisir sur son char de victoire.

ÉNIGME.

Je ne fais point usage d'alimens;
Mon ventre cependant se remplit et se vide;
Mais aussi jamais d'excrémens.
Aveugle, j'ai besoin de guide;
Il me faut même deux bras;
Avec cette autre différence,
Que j'ai les pieds en haut, et la tête en en-bas.
Dieu te garde d'avoir aucune ressemblance
Avec certain malheur auquel je suis sujet!
Je suis à-la-fois dur et souple.
J'ai quelquefois aussi, j'en conviens, l'ame double.
Mais de fraude, et de dol, j'ai toujours été net.
Dans l'abandon et le silence,
Jamais dans les amours,
Je vis la moitié de mon cours.
J'ai cependant une alliance,
Avec des hauts et illustres parens,
Dont on parle dans tous les tems.

---

*Explication de l'*Énigme *du* N°. 2.

Le mot de l'Énigme est l'*Accent aigu*, *grave*, *circonflexe*.

SPECTACLES.

Théâtre du Vaudeville.

Un ouvrage nouveau vient de réussir à ce théâtre; le sujet est tiré d'un conte fort agréable. Le voici :

Roger de la Palice fait en Italie le siége de Ravenne. Parmi les chevaliers ses freres d'armes, on distingue le jeune Florestan, qui, à des qualités brillantes, aux vertus militaires d'un digne compagnon de Bayard, joint la galanterie qui embellissait la cour de François Ier. Ses prétentions auprès du beau sexe égalent sa valeur. Paraître et vaincre, voilà sa devise près des dames, comme devant les ennemis : au champ d'honneur il n'a connn que la victoire, et de plus doux combats n'ont été pour lui qu'une suite de conquêtes. Tant de succès à 20 ans peuvent rendre excusable l'amour-propre qu'ils font naître. Florestan est d'une fatuité extrême; il a besoin d'une forte leçon; l'occasion de la recevoir ne tardera pas à se présenter.

Au camp devant Ravenne, l'entretien du capitaine français s'est un jour porté sur les femmes et sur leur fidélité; Roger la Palice a défendu le sexe, et citant la chatellaine Camille comme la dame de ses pensées, il l'a donnée pour un modele de constance et de vertu. Florestan a soutenu, à son ordinaire, que la femme la plus fidelle était celle qui cédait le plus tard : il a parié avec Roger qu'il parviendrait à plaire à la belle Camille. Roger lui a donné une année; Florestan n'a demandé que dix jours, et a quitté le trop long siége de Ravenne pour voler à une conquête qu'il croyait plus aisée. Neuf jours se sont écoulés depuis que sous le seul titre d'ami de Roger, Florestan est auprès de Camille; un seul jour reste pour le gain du pari, et Florestan doit le consacrer tout entier à la victoire qu'il désire. C'est à ce moment que l'action de la nouvelle piece commence. Florestan, dès les premieres heures de ce

jour décisif, prend auprès de Camille un ton plus expressif, plus sentimental, plus tendre; enfin il parle d'amour..... Camille croit n'avoir à répondre qu'à un simple badinage; mais les expressions du chevalier deviennent plus vives; elles caractérisent la passion la plus forte La chatellaine lui impose l'obligation de ne paraître désormais devant elle qu'en présence de Roger. Un moment après, l'indiscrétion d'un valet et l'adresse d'une suivante, font connaître à Camille l'étrange pari dont sa fidélité a été l'objet. La punition du fat est aussi-tôt résolue. Sous le prétexte d'un rendez-vous nocturne, à la réalité duquel le jeune imprudent court sans peine, on attire Florestan dans une serre obscure qui servit autrefois de prison. Il croit entrer dans un boudoir, et des verroux se ferment sur lui; il croit entendre Camille venant au rendez vous, et c'est son valet que l'adroite Mathilde envoie, sous le même prétexte, partager sa captivité. Le chevalier furieux veut briser les portes; un geolier et des soldats lui imposent silence; Camille et Mathilde paraissent enfin placées à une galerie qui domine la prison. Florestan est réduit à demander grace; comme, en justifiant de sa légereté, il a osé dire qu'il ne savait pas filer le parfait amour, Camille lui impose la tâche qu'Hercule remplissait aux pieds d'Omphale. Florestan doit filer pour être libre; il cede à la nécessité; bientôt les portes s'ouvrent, Roger la Palice paraît avec Camille, suivis de tous les habitans du château; avant de pardonner à son jeune ami, et de l'embrasser, il acheve de le punir, en lui apprenant que, sans lui, les Français ont combattu à Ravenne. La leçon est complette, et Camille, donnant sa main à la Palice victorieux, rend son estime au frere d'armes de son époux.

On ne peut nier que l'auteur de cet ouvrage, le cit. Goulard, ne doive beaucoup, pour l'intrigue, pour la conduite, pour la situation. pour le dialogue même, à l'opéra comique donné en 1782 au théâtre Italien, sous le titre de la *Nouvelle Omphale*. Cette derniere piece, dont les paroles étaient de

RÉP. FRA.

Beaunoir, et la musique de Floquet, parut d'un effet très-agréable ; et la maniere supérieure dont elle fut jouée rendit son succès complet.

La piece est montée avec soin, les costumes sont d'une extrême fraîcheur ; deux décorations dans le genre gothique du seizieme siecle, sont d'un fort bon effet. L'ouvrage est généralement bien joué.

ANNONCES.

Restauration des Piliers du Dôme du Panthéon Français, présentée au ministre de l'intérieur le 1er. pluviôse an VI, par L. Vaudoyer, architecte, membre du conseil des bâtimens civils : brochure *in*-4°. avec plans. De l'imprimerie de Didot l'aîné. Prix, 1 fr. 80 cent., et 2 fr. franc de port. A Paris, chez Desenne, libraire, au Palais-Egalité, n°s. 1 et 2 ; et chez l'auteur, galerie du Palais national des sciences et des arts, n°. 10.

Tout le monde connaît aujourd'hui l'état des piliers du dôme du Panthéon, et les causes de leur dégradation ; les artistes sont tous d'accord à ce sujet, mais ils ne le sont pas sur les moyens de restauration. Plusieurs d'entre eux se sont déja présentés dans cette carriere difficile, et ont produit des projets plus savans les uns que les autres. Celui-ci paraît faire le sacrifice de toute composition ingénieuse de sa part, pour ne s'attacher particuliérement qu'à conserver celle primitive de l'auteur.

La disposition du plan du Panthéon est une des productions d'architecture les plus estimées de ce siecle qu'il faut respecter ; cela rend sa restauration plus difficile ; car, en architecture comme dans les autres arts, quand une chose est bien, on ne peut y ajouter ni en soustraire la moindre partie, sans détruire, non pas une portion de l'harmonie, mais la totalité de cette harmonie qui constitue le vrai beau.

Ce mémoire cite quelques-uns de ceux qui l'ont

précédé sans les réfuter; les moyens qu'il présente ont l'avantage de remplir le but proposé, de ne rien changer à la grande disposition générale du plan, et d'offrir une résistance qui paraît assez considérable et assez bien calculée pour consolider les points principaux de ce dôme, et rassurer les amateurs des arts et tous les Français, sur la conservation d'un monument devenu, par sa nouvelle destination, le premier de la République.

Du Mariage et du Divorce, considérés sous le rapport de la nature, de la religion et des mœurs : discours prononcé dans plusieurs temples de théophilantropes, par le cit. Chapuis. A Paris, rue Jean-de-Beauvais, n°. 4, chez le concierge; et au bureau des ouvrages de la théophilantropie, rue de la Harpe, n°. 307, près la rue du Foin.

Almanach Typographique, ou Répertoire de la Librairie : un vol. *in*-12, broché. Prix, 2 fr. 25 cent., et 2 fr. 75 cent. par la poste. A Paris, chez Henry Tardieu, libraire et commissionnaire, rue des Mathurins.

Ce Répertoire contient les lois relatives à la librairie, le catalogue des libraires de Paris avec des notes sur leur principal genre de librairie, celui des libraires de l'Europe, des commissionnaires, etc., et généralement celui de toutes les personnes qui ont des rapports avec le commerce de librairie.

Almanach du département de la Seine, pour l'an VII de la République, contenant un état des principales puissances de l'Europe, républiques, empires, royaumes, etc.; la division du territoire de la République Française en départemens, etc.; tous les détails relatifs aux autorités constituées ayant leur résidence à Paris, etc.; les tribunaux, les musées, les bibliothèques, etc.; les noms de banquiers, notaires, agens de change, etc. Prix, 1 fr. 8 déc., et 3 fr. pour les départemens. A Paris, chez Moutardier, imprimeur-libraire, quai des Augustins; et Lefort, grande place du Carrousel.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ASIE.

De Bagdad, le 1er. messidor.

SUIVANT les lettres reçues du centre de la Perse, il semble que ce pays est prêt à subir, non-seulement une révolution politique, mais même religieuse. Un prince persan, nommé Mahabec, fameux par ses connaissances et par l'étendue de son génie, lassé de la religion mahométane et de la secte d'Ali, paraît avoir résolu de détruire l'une et l'autre ; le culte qu'il veut établir, fondé sur une morale plus pure et sur des dogmes plus simples, sans cependant être dépouillés de tout l appareil extérieur qui les fait chérir du peuple, a beaucoup de rapport avec le Sabiisme, et se rapproche, à plusieurs égards, de l'ancienne religion du législateur de la Bactriane, Zoroastre, dont les mages étaient les sectateurs. Les Guebres, très-nombreux dans ces climats, voient avec plaisir l'aurore d'une religion qui ressemble à celles qu'ils professent; et conservant l'espoir flatteur de voir leurs antiques Pyrées se r'ouvrir sur les montagnes sacrées, le berceau de leurs ayeux, accourent en foule sous la banniere du nouveau prophete. Mahabec est déja entouré d'une foule de prosélytes ; plusieurs princes, ses voisins, se sont déclarés pour lui, et tous les jours ils sont suivis de nouveaux sectataires. Mahabec nomme sa religion *le Culte de la paix*, par opposition à celle de Mahomet annoncée par le glaive, et fondée sur le droit affreux de la guerre. Il reconnaît l'existence d'un seul Dieu, dont il se dit le serviteur, affirme l'immortalité de l'ame, mais rejette les tableaux lugubres

de l'enfer, ainsi que les images immodestes du Paradis de Mahomet.

TURQUIE. *De Constantinople, le 19 fructidor.*

Le parti anglo-russe domine plus que jamais ici. Insinuations perfides, accusations fausses, suppositions même dénuées de vraisemblance, il sait tout employer, tout faire admettre pour égarer le divan, et le précipiter dans des mesures qui ne peuvent qu'être funestes à l'Empire ottoman. Les Turcs ont-ils donc oublié que ce fut en affectant l'amitié la plus sincere pour le kan de Krimée, que le cabinet de Pétersbourg le dépouilla, et que les troupes russes, envoyées dans cette péninsule sous prétexte d'y soutenir la puissance de Selim-Gueray contre un parti rebelle, forcerent les Tartares à reconnaître Catherine II pour souveraine?

Voici ce qu'on trouve dans une lettre de Constantinople, en date de ce jour.

" Enfin, l'événement si inattendu, d'après les liaisons les plus anciennes, vient d'avoir lieu. Hier, le premier interprête de la Porte a communiqué à tous les ministres des puissances amies ou neutres, qui résident près d'elle, la déclaration de guerre du grand-seigneur contre la France.

" Cette piece est une des plus fortes, des plus vigoureuses qui soient sorties depuis long-tems de la chancellerie ottomane; les griefs et les reproches n'y sont pas ménagés; et l'on y ménage encore moins les expressions. L'on y peint les procédés du gouvernement français avec un pinceau des plus rembrunis; ses vues, des couleurs les plus noires; et lorsqu'on se rappelle l'ancienne amitié qui a subsisté depuis tant de siecles entre l'Empire turc et la France, le pied d'intimité sur lequel les deux puissances ont été si long-tems, et l'étaient encore il y a peu d'années, l'on ne peut s'empêcher de compter l'animosité qui perce dans le style dur et amer du manifeste ottoman parmi les changemens imprévus dans les rapports nationaux que la politique amene quelquefois, mais qui n'ont jamais été aussi fréquens

ni aussi décidés que depuis l'époque de la révolution française.

On y prodigue à cette nation les épithetes de *traîtresse*, *perfide*, *incrédule*, *infidele*; on lui reproche des projets d'usurpation et de conquête; on se plaint de son ambition et de son manque de foi dans l'observation des traités, etc. En un mot, cette déclaration qu'on croit avoir été conçue dans la plus grande hâte, a produit l'effet qu'on devait en attendre; elle a porté au plus dégré l'échauffement populaire contre les Français. Ils ont tous été arrêtés; et s'il en était resté un seul libre, certainement il ne se montrerait point dans les rues sans courir risque de la vie.

„ Parmi les soupçons qu'on a sur le compte de la France, est celui d'avoir fomenté la révolte de Passwan-Oglu, et de lui avoir fourni les moyens de la soutenir si long-tems. La rupture avec elle va donc être accompagnée de nouveaux efforts contre lui: il va être pressé avec énergie. Toutes ouvertures de réconciliation, toutes négociations ont cessé: Widdin est plus resserré que jamais; et l'on assure que Passwan Oglu commence à manquer de vivres. En vertu des ordres les plus exprès de la Porte, il a été pris des mesures, par l'effet desquelles le bon ordre a été rétabli parmi les troupes du séraskier qui doit agir contre lui. Les vues qu'on peut avoir eues dans la Valachie et la Moldavie, seront frustrées en même tems. La Porte avait ordonné d'arreter les consuls français qui y résidaient; le hospodar de Valachie a permis à celui qui était à Buchaiest, de quitter son territoire avant que l'ordre ait pu s'exécuter. „

De Semlin, le 3 vendemiaire.

Les nouvelles que l'on reçoit des environs de Widdin sont toujours fort obscures et fort contradictoires. Ce qui paraît certain, c'est qu'il n'existe aucun armistice avec Passwan-Oglu, malgré la retraite d'une grande partie des troupes qui l'investissaient. Le pacha de Romélie est resté devant Widdin avec le corps de troupes à ses ordres; et si l'on veut ajouter foi à des rapports particuliers, il a commencé

à bombarder de nouveau cette place. L'on s'étonne comment Passwan-Oglu a pu se procurer la quantité de munitions et de vivres qu'il a consommés depuis neuf mois qu'il se trouve bloqué de toutes parts.

Suivant les lettres de Constantinople, le capitan-pacha doit se rendre, avec un corps nombreux de troupes, en Egypte; il est chargé par le grand-seigneur de remettre ce pays sous la domination ottomane.

Dans le cours de trois semaines, il a été expédié trois couriers de Constantinople pour Berlin.

ALLEMAGNE. *De Vienne, le 5 vendemiaire.*

Le général Mack, après avoir dîné avant-hier avec l'empereur, est parti pour Naples.

Le général Devins, attaqué subitement d'une stangurie, est mort aujourd'hui à neuf heures du soir.

Du 13. Les couriers n'ont jamais été aussi fréquens qu'ils le sont dans ce moment. Il en arrive journellement de Naples, Venise, Péterbourg, Rastadt, Berlin, Londres, etc. et *vice versâ*.

Le conseil de guerre et le conseil privé s'assemblent tous les jours. L'empereur assiste à presque toutes les séances du dernier.

M. de Shott, chancelier de l'abbaye d'Ochsenhausen, est arrivé ici pour reprendre, en qualité de député du collége des prélats de Souabe, sa négociation interrompue par une absence de six semaines.

Des bords de la Vistule, le 2e, jour complémentaire.

Une lettre du 29 fructidor porte ce qui suit:

« Une colonne de troupes russes, forte de 25 mille hommes, contenant 12 mille Cosaques, a passé hier par Lublin. Aujourd'hui, elle va traverser la Vistule près Rachow. On a mis, pour cet effet, en réquisition, beaucoup de bateaux pour construire un pont. A défaut de chevaux, la grosse artillerie est traînée par des bœufs. J'ai lu les différentes or-

donnances du gouvernement autrichien, où il est dit : *L'armée auxiliaire du Khin de Russie.* Cette armée, destinée à agir contre la France, ne doit monter qu'à 60 mille hommes en totalité. On dit qu'un corps russe doit aller aussi en Italie.

„ Les charges de guerre ont beaucoup augmenté dans ces contrées, et les Deux-Gallicies sont obligées de fournir un nombre considérable de recrues. „

Des bords du Mein, le 20 vendemiaire.

La reine douairiere de Prusse est passée hier par Francfort pour se rendre à d'Armstadt.

Des gazettes allemandes disent que le général prussien de Brucher, qui commande l'avant-garde de l'armée d'observation, a reçu ordre de faire prendre à son corps une nouvelle position, de maniere à protéger, en cas de besoin, la Westphalie. La garnison d'Arensberg a été considérablement senforcée. L'on dit aussi que l'armée hanovrienne, qui est divisée en trois corps, fait des dispositions pour couvrir l'Hanovre, et être prête à tout événement.

De Rastadt, le 14 vendemiaire.

Les commissaires français ont remis hier leur note en réponse à la députation de l'Empire ; voici les conditions qu'elle renferme comme des conditions nécessaires de la paix avec l'Empire.

Texte de la note des plénipotentiaires français.

„ Les soussignés, ministres plénipotentiaires de la République Française pour la négociation avec l'Empire germanique, ont reçu la note de la députation de l'Empire, qui leur a été communiquée, le 2 vendemiaire présent mois, par le ministre plénipotentiaire de sa majesté l'empereur.

„ La députation de l'Empire ne pouvait manquer d'être ramenée enfin au véritable intérêt, au besoin réel et pressant de l'Allemagne, la paix avec la France. C'est sans doute un grand pas vers ce but tant souhaité, après la cession complette des pays situes à la gauche du Rhin, que le con-

sentement formel donné à la démolition des fortifications d'Ehrenbreistein, et la nouvelle cession faite à la République de l'isle fortifiée de Saint-Pierre ; et plus cet avancement des affaires est salutaire à l'Empire, plus il convient d'en profiter pour prévenir le retour du système temporisateur, dont les conséquences seraient aujourd'hui si dangereuses.

„ Le moment est venu de faire cesser, par des actes décisifs, cette alternative de paix et de guerre également fatigante, quoique sous des rapports différens, pour les deux nations, et qui eût été levée il y a long-tems, si on eût mieux réfléchi à quelle influence des principes français on s'exposerait par une rupture.

„ Au jugement des peuples, car il appartient sur-tout à un peuple libre d'invoquer ce témoignage, le Directoire exécutif a constamment porté, dans la négociation actuelle, un caractere de dignité condescendante et de modération, qu'on peut appeler sans exemple dans l'histoire des traités conclus par des puissances victorieuses.

„ Cette conduite dictée par l'amour de l'humanité, le Directoire exécutif veut le soutenir encore. Il donnera à l'Empire une derniere et bien grande preuve de ses sentimens pacifiques, en lui assurant la restitution tant sollicitée des territoires de Kehl et de Cassel ; et cela, au moment même où un revers passager n'a servi qu'à centupler l'énergie et les forces nationales, qui, sans doute, n'auront à se déployer que contre d'anciens et irréconciliables ennemis. Mais une renonciation si importante en elle-même, puisqu'il s'agit d'une partie précieuse des conquêtes de la République, si remarquable dans la circonstance qu'on vient d'indiquer, doit faire disparaître à l'instant toutes les difficultés et vaincre toutes les résistances.

Les soussignés ont mûrement considéré l'état actuel de la négociation, ce qui a été fait et ce qui reste à faire, ce qu'il peut y avoir à éclaircir ou à rectifier, enfin ce qui leur est permis d'accorder encore, et ce qui leur est impossible d'accorder jamais. Cette note est destinée à présenter là-dessus des résultats trop certains pour laisser l'espérance d'aucun changement ultérieur.

„ Le nouveau sacrifice que le gouvernement français consent d'offrir à la paix, sera le prix d'une accession prompte aux articles suivans ; accession que le bien de l'humanité fait desirer ardemment aux soussignés, et qu'ils

attendent de la députation de l'Empire, conseillée par elle-même.

„ On croit inutile d'observer que la plupart des articles qui vont être rappelés dans cette note, ayant déja reçu une solution formelle, on ne pourrait les soumettre à une nouvelle discussion, sans que cette marche indiquât l'intention secrete d'éloigner le terme de la pacification.

„ 1°. La délimitation du cours du Rhin et de ses isles, et la liberté de la navigation du fleuve étant sans contredit une des parties les plus importantes du traité futur, les soussignés ont eu soin de s'expliquer très-clairement à cet égard, d'abord dans les notes des 14 floréal et 4 messidor, ensuite dans celle du 1er. thermidor, interprétative des deux précédentes. Il leur a paru cependant, en relisant plus attentivement les notes correspondantes de la députation de l'Empire, qu'il était à-propos d'éclaircir et de déterminer d'une maniere invariable ce qu'on voudrait voir encore de douteux et d'incertain dans ce qu'ils ont declaré sur cet objet important.

„ Des deux moyens proposés par l'Empire pour le partage du fleuve, le gouvernement français a admis le Thalweg ou chemin de navigation ; la députation y a acquiescé dans sa note du 23 thermidor. Mais, faute probablement d'y avoir assez réfléchi, elle a accompagné cet acquiescement de dispositions contradictoires, qui détruiraient le principe, et que les soussignés n'ont jamais été disposés ni autorisés à adopter, puisqu'ils ont toujours persiste dans leur note du 1er. thermidor, par laquelle ce principe est consacré. Ils y persistent aujourd'hui de plus fort, en déclarant positivement que, par le Thalweg, il faut entendre rigoureusement le milieu du cours principal et navigable du Rhin, proprement dit ; que là où le fleuve prendrait un autre nom, la branche qui a retenu ce nom est celle qui formera le Thalweg ; et que le gouvernement français ne consentira jamais à ce que l'Empire, ou l'un de ses membres, puissent conserver, en aucune maniere, quelque propriété ou droit sur des parties situées à la gauche du Thalweg, tel qu'il vient d'être défini : toute direction contraire à cette ligne de limite est manifestement incompatible avec le principe de la barriere du Rhin pour les deux Etats.

„ A l'égard des isles, la députation est tombée d'accord de tout ce qui a été proposé par les ministres plenipotentiaires de la République Française ; mais en consentant, indépendamment de la cession consommée de l'isle de Saint-

Pierre, que les isles du côté droit du Thalweg, qui auraient été sous la souveraineté française, y restent à l'avenir, elle a exprimé la condition de réciprocité pour l'Empire d'Allemagne et les seigneurs territoriaux, relativement aux isles du côté gauche du Thalweg, soumises jusqu'à présent à la souveraineté germanique.

„ Les soussignés, se référant à l'art. II de leur note du 1er. thermidor, refusent formellement la réciprocité demandée par la députation de l'Empire, parce qu'elle serait destructive des avantages que la République doit se promettre de la cession de la rive gauche, dont ces isles font partie, et que la restitution des territoires de Kehl et de Cassel sera pour l'Empire une compensation libérale de ce qui est acquis à la France.

„ Venant actuellement au point relatif à la navigation du Rhin, il résulte du rapprochement scrupuleux que les soussignés ont fait des notes respectives, qu'on est à peu de choses près entièrement d'accord sur l'essentiel de ce qui a été proposé, dans cette matiere, de la part des ministres plénipotentiaires de la République Française, dans leurs notes des 14 floréal, 4 messidor et 1er. thermidor; et de la part de la députation de l'Empire, dans ses réponses des 18 floréal, 20 messidor et 23 thermidor. Mais, parmi quelques difficultés légeres, on en remarque deux ou trois plus conséquentes, et qu'il est nécessaire de résoudre promptement.

„ La premiere de ces difficultés regarde la liberté même de la navigation; à cet égard, les soussignés repéteront que la navigation du Rhin sera entiérement libre pour les deux nations française et allemande; mais la République ne peut consentir actuellement à aucune extension que la députation de l'Empire entendrait donner au principe.

„ La seconde consiste en ce que la députation de l'Empire a demandé, qu'à l'article concernant les chemins de hallage, on ajoutât les mots : *selon le besoin et la possibilité.* Les soussignés ne sauraient s'expliquer les motifs de cette addition; ils ne peuvent l'adopter; elle est au moins inutile, si même elle n'est pas dangereuse et propre à favoriser dans la suite des prétextes pour éluder ou contester l'exécution de l'article.

„ La dépuration a demandé encore que les matériaux nécessaires à l'entretien du chemin de hallage, qui manquent dans plusieurs points de la rive droite, tandis qu'ils abondent sur la gauche, puissent être pris sur celle-ci,

selon l'exigence, et en les payant un prix raisonnable; cette facilité pourra être accordée, mais soumise cependant aux réglemens intérieurs de la République.

La troisieme difficulté est relative à l'abolition des péages sur le Rhin. En convenant de la suppression actuelle de ces entraves du commerce, la députation de l'Empire a proposé d'insérer au traité de paix la condition que la suppression n'aurait lieu que dans deux ans, estimant sans doute ce tems nécessaire pour l'établissement du nouvel ordre de choses. Une pareille demande a du fixer toute l'attention des ministres plénipotentiaires de la République Française. C'est sur-tout dans des questions de la nature de celle-ci que le provisoire tue souvent le définitif; et quand on réfléchit que la République, en même-tems qu'elle a réclamé l'abolition de ces péages oppressifs, s'est hâtée de sacrifier de son côté ceux qui se percevaient à son profit, et jusqu'aux droits dont elle se trouve exclusivement propriétaire, on ne croit pas avoir à combattre une opposition sérieuse de la part de l'Empire, qui, au fond, est le favorisé dans cet arrangement. Cependant le gouvernement français, toujours disposé aux voies de conciliation, consentira à ce que l'abolition de tous les péages sur le Rhin soit stipulée dans le traité comme principe, et comme devant avoir son plein et entier effet six mois après l'échange des ratifications, sans qu'aucun péage, sous aucun prétexte, puisse être prorogé ni remplacé au-delà de ce terme.

„ 2°. En demandant l'affranchissement des fleuves intérieurs de l'Allemagne, le gouvernement français donnait aux habitans de l'Empire, directement intéressés à cette liberté de navigation, un témoignage de sa bienfaisance. Les soussignés n'insisteront pas sur cet article, qu'ils recommandent néanmoins à la sagesse de la députation de l'Empire; mais ils demandent formellement, pour la République Française, la suppression actuelle du péage d'Elsfleth sur le Weser, comme étant une entrave extrêmement nuisible à son commerce avec la ville de Bremen.

„ Ils demandent également, par suite des relations industrielles de leur nation avec l'Allemagne, et de l'affection particuliere que leur gouvernement porte à un objet de si haut intérêt, que les villes anséatiques de Bremen et de Hambourg, et la ville libre et impériale de Francfort, conservent leur existence politique, soient confa-

mées et maintenues dans la plénitude de leur indépendance constitutionnelle.

„ 3°. Il sera stipulé qu'on ne pourra jamais, de part ni d'autre, s'opposer au rétablissement et à l'entretien des ponts commerciaux qui existent sur les deux points du Rhin, ou qui y existeraient par la suite de gré à gré entre les riverains. Ces communications, purement commerciales, sont à l'avantage des deux nations.

„ 4°. Les soussignés ont déclaré dans l'art. IV de leur note du 4 messidor dernier, " que les dépendances, sur la rive gauche, d'établissemens ecclésiastiques, situés sur la rive droite devant rester à la République, les dépendances sur la rive droite d'établissemens placés sur la rive gauche resteraient à l'Empire. „

„ La députation de l'Empire a desiré qu'on s'expliquât à ce sujet; elle a demandé par sa note du 20 messidor, ce qu'on entendait par *dépendances d'établissemens ecclésiastiques*. En demandant une interprétation de ces termes, la députation les a pris dans le sens le plus étendu, et en cela elle a fourni elle-même l'explication dont ils sont susceptibles dans une affaire où tout doit être réciproque. Les soussignés consentent donc volontiers à admettre l'article proposé pour les biens ecclésiastiques, fondations pieuses, hôpitaux et autres établissemens de charité, universités, écoles, instituts pour veuves et orphelins, communautés laïques et religieuses. Les meubles seront compris comme les immeubles dans la cession; les capitaux actifs qui seraient à recouvrer appartiendront au domaine de la rive sur laquelle se trouvait établie la recette pour l'acquittement des rentes. Tous ces biens conserveront les charges spéciales dont ils sont grevés. Quant à la question de savoir à qui les dépendances sur la rive droite d'établissemens situés sur la rive gauche tomberont en partage, on propose, comme regle générale, que ces parties soient données de préférence aux princes dans le domaine desquels elles seront placées.

(La suite au numéro prochain.)

Du 16. La députation s'est ajournée au 20, pour voter sur le contenu de la derniere note des ministres français. On prévoit que les votes seront très-longs, attendu le grand nombre d'objets que cette note présente à discuter, et l'on pense que le *conclusum*

ne

ne paraîtra pas avant quelques jours. Plusieurs courriers sont partis, un entr'autres pour Vienne.

PRUSSE. *De Berlin, le 7 vendemiaire.*

Les Etats de la Prusse occidentale, c'est-à-dire la noblesse de ce pays, a pris unanimement la résolution *d'abolir les droits féodaux sur les paysans de leurs terres.*

Le roi a communiqué au conseil d'Etat, par un ordre du cabinet, cette résolution mémorable.

« Cette résolution, est il dit dans l'ordre, est un exemple du plus noble patriotisme, et d'une humanité vraiment éclairée, et l'on peut espérer que ce généreux exemple ne sera point perdu pour les autres provinces. »

Ces paroles du roi, qui accompagnent la résolution, lui font autant d'honneur que la résolution elle-même en fait à la noblesse de la Prusse occidentale. Il est vraisemblable que la Prusse orientale prendra bientôt la même resolution.

Dans une autre ordonnance très-sage, le cabinet prussien a déclaré que le commerce des grains serait libre de province à province, et qu'une défense d'exportation n'aurait lieu, pour les pays étrangers, que sur un rapport signé par tout le ministere des finances.

PIÉMONT. *Extrait d'une lettre de Turin, du 10 vendemiaire.*

Avant-hier, fête de la St. Michel à Turin, 4 heures de l'après-midi, quelques soldats français se promenaient dans une grande prairie. Auprès de la porte de Secours, deux allaient en avant des autres; tous étaient sans armes : les premiers furent assaillis à coups de pierre par une foule de paysans armés de bâtons. Ceux qui étaient en arriere coururent au secours de leurs camarades, et reçurent comme eux plusieurs coups de pierres, et ne pouvant résister seuls à un nombre d'assaillans fort supérieur au leur, ils se rapprocherent d'une sentinelle qui était sur l'un des bastions, en criant : A nous, camarades, on nous assassine. Plusieurs soldats accoururent, et

tirerent en l'air quelques coups de fusil pour effrayer les paysans, et protéger la retraite de leurs camarades; d'autres soldats français qui se promenaient sur la route de France, se hâterent de gagner la porte Susine, pour rentrer dans la citadelle; on les hua, on leur jetta aussi des pierres, et lorsqu'ils passerent vis-à-vis la caserne où se trouvait le régiment de Montférat, on leur tira plusieurs coups de fusil; un officier, commandant d'artillerie, nommé Alix, qui est à Turin pour surveiller une fabrication de canons, manqua d'être tué; les balles lui sifflerent aux oreilles, et il reçut plusieurs coups de pierre dans le dos. Il se promenait paisiblement. Il a déposé dans cette affaire.

Plusieurs soldats, quoique désarmés, furent lâchement massacrés dans différens quartiers de la ville; et presque tous les blessés ou morts avaient reçu, par derriere, des coups sur la tête ou sur le dos. Les Français ont eu à-peu-près 17 hommes tant tués que blessés dans cette malheureuse rencontre, qui n'a sûrement pas été provoquée par eux, ainsi que le prouvent toutes les dépositions. Les paysans qui poursuivaient les soldats étaient environ 3 ou 400. On se demande comment ils se trouvaient réunis en aussi grand nombre? Le gouvernement a cependant fait garder la porte de l'ambassadeur de France par deux piquets de cavalerie. La foule du peuple était immense sur la promenade qui avoisine sa porte; mais il ne fut point insulté. On remarqua dans les groupes qui se portaient sur différens points, un grand nombre de laquais en livrée, qui excitaient le peuple, en vomissant des horreurs contre les Français, en disant qu'il en fallait délivrer le pays, que c'était eux qui faisaient renchérir le pain et les autres denrees. Plusieurs honnêtes gens qui rencontraient des soldats les reconduisirent eux-mêmes à la citadelle. Quelques officiers de milice protégerent aussi la rentrée d'un certain nombre.

Le général Collin, qui commande encore la citadelle, s'est conduit avec beaucoup de sagesse. Il a t rentrer toute la troupe, et il est parvenu à cal-

mer la fureur des soldats, qui était au comble. Il a tenu les ponts levés, et la troupe sous les armes jusqu'à ce que la tranquillité ait été rétablie. Mais chaque fois qu'on apportait un soldat mort ou blessé, il s'élevait des cris de rage ; et cette journée eût pu devenir bien sanglante sans la prudence du commandant Collin et du chef de brigade.

Le gouvernement piémontais se plaint, dit-on, amerement des Français. Mais les détails les plus authentiques ont été envoyés au Directoire; il jugera de quel côté sont les torts.

ITALIE. *De Naples, le 4e. jour complémentaire.*

On prétend que la levée forcée de 30 mille hommes a été effectuée. On n'a épargné, pour y réussir, ni le bâton, ni l'argent. La misere augmente tous les jours. Le change, qui est à 40 pour 100, en peut fournir la preuve.

Avant-hier, dans l'après-midi, l'amiral Nelson arriva dans ce port avec deux vaisseaux de guerre. Le roi, la reine et la prince se héréditaire témoignerent le desir de le voir, sans toutefois se rendre à son bord : en conséquence, l'amirai anglais descendit à terre, et se rendit chez le ministre britannique.

ESPAGNE. *De Madrid, le 3 vendemiaire.*

Depuis que dom Francisco Saavedra s'est retiré à l'Escurial, et qu'il a obtenu que le ministere des finances dont il était chargé, fut donné à dom Cayetono Soler, qui avait la surintendance de ce département, sa santé s'améliore, et on commence à espérer qu'il se rétablira tout-a-fait. Il se promene en voiture le matin, et à pied l'après-dinée. Il a recouvré l'appétit et le sommeil. Il lui reste cependant un tremblement de mains qui annonce qu'il n'est pas encore débarrassé de ce qui lui a causé une maladie aussi extraordinaire.

ANGLETERRE. *De Liverpool, le 1er. vendemiaire.*

Les officiers et soldats français qui viennent d'arriver ici aujourd'hui sont de très beaux hommes.

Un de nos officiers ayant demandé au général Humbert, si l'on tenterait cette année un nouveau débarquement en Irlande, le général se leva à l'instant, et mettant son chapeau sur la tête, lui dit: « Un homme d'honneur peut-il me faire une telle question dans un pays ennemi. »

Le gouvernement britannique a, dit-on, permis au gouvernement américain de faire fondre des canons en Ecosse, et s'est obligé en outre à faire convoyer tous les vaisseaux américains, à leur départ ou à leur retour des Deux-Indes.

La derniere malle d'Irlande a apporté plusieurs dépêches pour le gouvernement.

Une lettre de Cork porte que plusieurs individus ont été arrêtés pour avoir prêté des sermens contraires aux lois existantes. On a découvert dans cette ville une fabrique de piques.

Suivant les nouvelles de Dublin, il parait que l'approche de l'hiver et celle des longues nuits causent beaucoup d'inquiétudes aux habitans de la campagne. La plupart des seigneurs abandonnent leurs châteaux, et viennent chercher un asyle plus sûr dans l'enceinte de la capitale.

De Londres, le 9 vendemiaire. L'amirauté vient de recevoir la nouvelle qu'une flotte française de 6 vaisseaux de ligne et de 10 frégates a paru sur la côte sud-ouest de l'Irlande. Il est très-probable que cette flotte est celle sortie de Brest le 30 fructidor, dont les premiers rapports auront exagéré la force. — Il est arrivé également à l'amirauté un exprès dont les dépêches sont encore un mystere pour le public. On ne sait pas même si elles sont du lord Bridport ou de l'amiral Kingsmill. — Des avis venus de différens lieux de l'Irlande alarment toujours beaucoup le gouvernement. Les insurgens ne sont que dispersés, et point du tout anéantis. — Les dernieres nouvelles reçues de la flotte du lord Saint-Vincent, sont datées du 1er. fructidor. On doute qu'il puisse tenir la mer dans la mauvaise saison qui se prépare.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CORPS LÉGISLATIF.

Séances des deux Conseils, du 14 au 25 vendemiaire.

Legendre, dans la séance du 14 du conseil des Cinq-cents, monte à la tribune pour une motion d'ordre :

La situation des finances, dit-il, est effrayante pour quiconque y réfléchit; et ce qu'il y a de plus triste, c'est que les impôts mis et à mettre ne présentent pas les moyens suffisans de restaurer le trésor public. Car ce n'est pas le tout de créer des impôts, il faut, et c'est-là l'essentiel, qu'on puisse les acquitter. Or, pour les acquitter, il faut de l'argent, et c'est précisément l'argent qui manque dans la bourse des imposés. En effet, chacun a plus ou moins d'argent, selon qu'il y en a plus ou moins en circulation, soit réellement, soit fictivement; réellement quand le numéraire se donne et se reçoit avec abondance; fictivement quand, faute de numéraire, quelques signes fictifs en font la fonction, comme le papier, soit assignats, soit mandats, soit de banque, etc. Or, nous n'avons point assez de l'un à beaucoup près, et point du tout de l'autre. De-là, l'intérêt ou l'usure de l'argent porté à un taux excessif: de-là, la torpeur de l'industrie; de-là, la ruine des propriétaires, des cultivateurs, des manufacturiers, des commerçans; de-là, enfin, la ruine des finances. A un mal aussi extrême, quel remede apporter; Il n'en est qu'un. Je ne craindrai pas de le dire, c'est du papier.

Les murmures commencent à se faire entendre.

Je proposerai donc, dit Legendre, une émission de 600 millions en papiers de banque; je proposerai ensuite l'hypotheque de ces 600 millions sur le reste

des biens nationaux à vendre. — Les murmures augmentent.

Je proposerai, continue l'orateur, une seconde hypotheque qui serait assise sur toutes les contributions : je proposerai enfin que la gestion et la surveillance du papier-monnaie fussent confiés à des compagnies de banquiers les mieux famés de la République.

Les murmures vont tellement en augmentant, que l'orateur ne parlant plus que dans le tumulte, le reste de ses propositions n'est plus entendu.

Un ordre du jour à l'unanimité, acheve de lui faire connaître de quelle oreille sa motion d'ordre a été entendue.

Duplantier, organe de la commission des finances, a fait, dans la séance du 16, un rapport tendant à fixer enfin la législation relative aux biens des ascendans et parens d'émigrés, et aux secours à accorder à leurs enfans. Plusieurs lois incohérentes ont été rendues sur cette matiere, les 28 mars 1793, 9 floréal, 11 messidor an III, et 20 floréal an IV.

La commission a pensé qu'il fallait revenir aux principes sur lesquels est fondée la loi du 28 mars, en restreignant néanmoins à quinze ans l'exécution de l'art. III de cette loi, et rapporter les autres lois. Elle a proposé un projet de résolution d'après ces bâses.

Impression et ajournement.

Destrem, en annonçant, au nom des commissions réunies des contributions directes et indirectes et des finances, que, dans la décade prochaine, elles présenteront les moyens de completter les 600 millions affectés au service de l'an VII, sans recourir à un impôt sur le sel, déclare que Bailleul s'est trompé, lorsqu'il a dit que le déficit est de 200 millions, et que ce déficit n'est que de 55 millions.

Le conseil s'est ensuite occupé des opérations de plusieurs assemblées primaires du département de la Loire.

Le président annonce, le 17, qu'une commission fait demander un comité secret.

Le conseil se forme sur-le-champ en comité secret, et le public se retire.

Le lendemain 18, le comité continue.

Dubois (des Vosges) a fait, le 19, un rapport sur les réclamations adressées au conseil contre la taxe d'entretien des routes.

Deux messages sur cet objet, ainsi que plusieurs mémoires du ministre de l'intérieur, ont réglé le travail de la commission.

Il en résulte, selon le rapporteur, que la taxe d'entretien n'est pas, à proprement parler, un impôt; mais bien une simple prestation, payée par les citoyens pour leur agrément ou pour leur utilité dans le commerce.

L'établissement de cette taxe a l'avantage de ne peser que sur ceux qui détériorent les grandes routes, les voitures de luxe, les étrangers qui voyagent; mais il faut empêcher les abus dans la perception. Pour atteindre ce but desirable, la commission pense qu'il faut affermer ensemble la perception de la taxe et l'entretien des routes.

Le conseil, sans vouloir entendre le projet de résolution qui résulte de ce rapport, ordonne l'impression et l'ajournement du tout, et se constitue en comité général, par suite de celui de la veille.

Pour la quatrieme fois et par suite de discussion sur les mêmes objets, le comité se forme, le 21, en comité général. Dès le premier de ces comités, Lecointe-Puyravaux avait soumis au conseil un projet, dont voici l'objet et les dispositions préliminaires :

« Le conseil des Cinq-cents, considérant que le Corps législatif aurait en vain mis 200,000 conscrits en activité de service, s'il ne donnait promptement au Directoire exécutif les moyens de les maintenir aux armées, déclare qu'il y a urgence.

» Le conseil, après avoir déclaré l'urgence, prend la résolution suivante :

» Art. Ier. L'art. Ier. de la loi du 29 fructidor an VI, qui surseoit à l'aliénation des domaines nationaux, est rapporté.

„ II. Il sera vendu, dans les formes ci-après réglées, une quantité suffisante de domaines nationaux pour fournir, en l'an VII, à la trésoserie nationale, en numéraire et valeurs effectives, la somme de 125 millions.

„ III. Sont compris dans les domaines nationaux aliénables, les bois de cinq myriares et au dessous : il ne pourra cependant être aliéné plus du tiers des bois nationaux de chaque département.

„ IV. Le mode de vente des bois nationaux sera différent de celui des domaines ordinaires. „

(Suivent les articles relatifs à ce mode de vente.)

On assure que ce projet n'ayant point eu l'assentiment du conseil, a été rejetté par l'ordre du jour.

Jourdan (de la Haute-Vienne) écrit, le 22, au conseil, « qu'appelé au Corps législatif par la confiance de ses concitoyens, il a cru devoir accepter cette mission honorable, malgré son peu de capacité pour en remplir les obligations; qu'encouragé par son indulgence, il aurait continué cette carriere et aurait tâché, par le travail ainsi que par l'étude, de suppléer à la faiblesse de ses moyens; mais que le Directoire a fait connaître au conseil notre situation politique; qu'il lui a fait sentir que le moyen le plus efficace d obtenir la paix était de se préparer à la guerre; qu'il avait ordonné la levée de 200,000 conscrits, et que, dans une circonstance où la patrie appelle à sa défense tous ses défenseurs, il a cru qu'il serait plus utile à l'armée qu'au sénat, et qu'en conséquence il déposait dans ses mains le caractere sacré dont il avait été revêtu par le peuple, et le priait d'accepter sa démission. »

Lucien Bonaparte; C'est pour le camp que le vainqueur de Fleurus quitte la tribune nationale. Qu'il parte accompagné de notre estime et de notre confiance. Que nos ennemis, insatiables de défaites, ne comptent plus sur nos divisions Tandis que l'auteur de la loi sur la conscription dirigera contre eux nos phalanges, insatiables aussi de victoires et de gloire, nous défendrons ici la constitution républicaine; et

notre union constante prouvera à nos ennemis qu'ils n'ont d'autre salut que dans l'acceptation des conditions de paix que la République voudra leur imposer.

Le conseil ordonne l'impression à six exemplaires de la lettre du général Jourdan et du discours de Bonaparte.

Il se forme, pour la cinquieme fois, en comité secret.

A trois heures, la séance étant redevenue publique, Lecointe fait lecture d'un projet de résolution, adopté sans discussion et portant en substance, que la loi qui suspend la vente des domaines nationaux est rapportée, que le paiement des biens à vendre ne pourra s'effectuer qu'en numéraire, et sera achevé dans le délai de dix-huit mois pour la premiere mise à prix, et dans un pareil délai pour le montant des encheres.

Le conseil des Anciens s'est formé, le 16, en comité général.

L'ordre du jour du 17 appelait la discussion sur la résolution du 27 fructidor, relative au paiement des arrérages du second semestre de l'an VI.

Picault combat la résolution ; il voudrait qu'au lieu de payer le dernier semestre de l'an VI, suivant le mode prescrit par la résolution, on acquittât le second semestre de l'an V, afin de ne pas inspirer des craintes aux créanciers de l'Etat sur les arrérages antérieurs.

Gorneau défend la résolution. Il n'y trouve aucun des vices de forme qu'on lui a réprochés ; il demande, si le conseil ne veut pas l'approuver de suite, qu'il ajourne jusqu'après l'impression des objections de Picault.

Jevardot Fombelle et Lacuée combattent la résolution. Ils trouvent que c'est manquer à la foi promise, que de payer en papier des hommes que la loi du 9 vendemiaire a associés aux rentiers en écus; que c'est sur l'arriéré des contributions que doit être payé l'arriéré des rentes ; que ce seroit favoriser l'agiotage que d'émettre sur-le-champ une quantité de

bons assez considérable pour payer les 145 millions qui sont dus aux rentiers.

Le conseil ajourne la suite de la discussion.

Il rejette, le 18, celle du 8 germinal, qui accorde des pensions à des marins blessés, et celle relative à la poste aux chevaux.

Cretet a fait, le 19, le rapport sur la résolution qui fixe à près de douze millions les dépenses du Corps législatif. Il releve une erreur qui s'y est glissée, qui consiste en ce que le traitement des employés des deux conseils est différent; mais il pense qu'il suffit que les inspecteurs s'entendent pour la faire disparaître, et que ce n'est par conséquent pas un motif d'en proposer le rejet.

Le conseil l'approuve.

Les séances du 21 et du 22 n'ont présenté aucun objet d'intérêt général.

Delbret présente, dans la séance du 23 du conseil des Cinq-cents, au nom de la commission militaire, un projet relatif aux dispenses demandées par des requisionnaires ou conscrits, pour cause d'infirmité ou d'incapacité.

Le projet présenté contient 42 articles, dont voici les principales dispositions:

1°. Il y aura près de l'administration municipale de chaque canton, et l'administration centrale de chaque département, un jury chargé de prononcer sur les demandes formées par les conscrits ou les requisitionnaires qui se prétendront hors d'état de rejoindre leurs drapeaux.

2°. Le jury de l'administration municipale sera composé du commissaire du Directoire exécutif près cette administration, et de deux citoyens, peres de deux enfans combattans aux frontieres ou morts pour la défense de la République.

Il y aura aussi près de l'un et l'autre jury un officier de santé qui ne sera pas membre du jury, mais dont l'on prendra les avis.

3°. Tout conscrit ou requisitionnaire qui sollicitera une exemption de service, se présentera d'abord devant le jury municipal. Si l'exemption lui est re-

fusée par le jury et l'officier de santé attaché au jury, il sera tenu de rejoindre ses drapeaux; mais si dans le refus, il y avait eu opposition d'avis entre le jury et l'officier de santé, le requisitionnaire ou conscrit pourra former appel au jury de l'administration centrale.

4°. Dans le cas où l'exemption aurait été accordée par le jury municipal, le jury de l'administration centrale sera consulté, et s'il ratifie l'exemption, le requisitionnaire sera dispensé de rejoindre pour quatre mois : ce délai expiré, il sera tenu de se présenter de nouveau; et s'il obtient successivement quatre exemptions de quatre mois, la derniere exemption sera définitive.

5°. Les officiers de santé seront pris, autant que possible, parmi ceux qui ont servi aux armées.

6°. Les congés, soit provisoires, soit définitifs, seront affichés aux portes des administrations municipales et centrales.

Impression et ajouruement.

Malès présente et fait adopter un projet de résolution, qui fixe à la somme de 6,042,392 fr. les dépenses de la trésorerie pour l'an VII.

Le même membre, au nom de la commission des contributions, soumet à la discussion son projet de résolution relatif aux demandes en décharge ou réduction sur la contribution fonciere.

La discussion est ajournée.

Des créanciers qui avaient placé des fonds dans le commerce relatif à la traite des noirs, éprouvent des refus de remboursement depuis la suppression de la traite. Leurs créances sont elles legitimes? les tribunaux peuvent-ils en ordonner le paiement? Telles sont les questions que Duplantier présente, le 24, à la discussion du conseil. Il établit la nullité de ces créances, et présente un projet de résolution dont voici la substance : 1°. Toute créance pour raison de vente d'esclaves est éteinte. 2°. Il est expressement défendu à tous les tribunaux de prononcer aucune condamnation pour les dettes de cette na-

ture. 3°. Tout jugement rendu à cet effet est regardé comme nul et non avenu.

Mentor, député noir des colonies, prend la parole. Il rend hommage à la Convention nationale, qui a décrété la liberté des noirs, et les a rétablis dans la classe des hommes. Entreprendre de vous prouver, dit-il, que la traite des hommes de couleur n'a jamais pu être légitime, quoiqu'un gouvernement tyrannique ait pu la légitimer, ce serait perdre un tems précieux, et vous faire injure. Cet horrible trafic a toujours été un commerce établi contre nature; et accorder à ceux qui avaient placé des fonds dans ce trafic le droit de se faire payer, ce serait s'exposer au reproche d'avoir légitimé ce trafic. Que la perte de l'or qu'ils réclament expie le crime de leze-humanité dont ils se sont rendus coupables!

Ajournement à 24 heures.

Aubert, au nom de la commission des contributions, présente un nouveau projet de résolution, en remplacement de celui que le conseil des Anciens a rejetté sur l'établissement d'un octroi municipal de bienfaisance pour la commune de Paris.

La commission des finances a fait les changemens que paraissait desirer celle nommée par le conseil des Anciens pour examiner la premiere résolution, et au lieu d'attribuer la nomination des employés à la perception de l'octroi à l'administration centrale du département de la Seine, elle a pensé que cette nomination devait être déférée au Directoire exécutif.

Ce projet est adopté.

Destrem, au nom des commissions des contributions directes et indirectes réunies, fait un rapport et présente un projet de résolution sur les moyens les plus propres à opérer la rentrée des 125 millions demandés par le Directoire, par forme de supplément aux 600 millions de contributions pour l'an VII.

Ce rapport, qui s'est terminé par un projet tendant à imposer les cheminées, les fenêtres, les balcons saillans ou rentrans, les voitures et chevaux de

luxe, les domestiques mâles, les portes cocheres, les portes de magasins et de boutiques, etc., a été accueilli peu favorablement, quoique le rapporteur ait excepté de l'impôt les lucarnes, les soupiraux et les fourneaux dont la dimension n'excéderait pas 50 dccimêtres quarrés.

Le rapporteur a prétendu que ce genre d'impôt rapporterait 50 millions; qu'un autre sur le papier en rapporterait 10, et que c'était 5 millions plus qu'il ne fallait, parce que, quoi qu'en ait dit le ministre des finances, au moyen des réformes qu'il serait aisé d'opérer sur différens objets. on retrouverait dans la perception des impôts décrétés, les autres 75 millions pour completter les 125.

De tous les impôts sur les objets que le rapporteur a cités, le plus fort ne s'éleve pas plus haut qu'un franc, ni plus bas que 25 cent. par chacun.

La discussion du projet de Malès, sur l'assiette de la contribntion fonciere, remplit le reste de la séance.

Ajournement.

On reprend, dans la séance du 22 du conseil des Anciens, la discussion sur la résolution relative au paiement des intérêts de la dette publique.

Rivoallan reproche à la résolntion d'habituer les citoyens à retarder le paiement de leurs contributions, en leur donnant l'espoir de se procurer, à vil prix, pour les payer, des *bons* qui n'ont de *bon* que le nom. Ainsi, celui qui sera en retard, aura, pour récompense de sa néglicence, la faculté de s'acquitter en *bons* qui lui vaudront, sur sa cote, une diminution de 75 ou 80 pour cent; tandis que le loyal républicain, celui qui se sera privé du nécessaire pour payer, dans le tems prescrit, sa dette à la patrie, aura donné trois ou quatre fois plus. L'avantage sera pour les riches, qui ne s'empressent jamais d'acquitter leurs impositions, et tout le désavantage pour les pavres, qui sont toujours les plus exacts.

Rivoallan ne se dissimule pas que l'état des rentiers demande de prompts secours; mais il pense que, pour subvenir à leurs besoins, il faut suspendre,

pendant l'an VII, toutes les dépenses d'embélissement; qu'il faut aussi que les traitemens des fonctionnaires publics soient plus modérés.

Sédillez trouve que la résolution priverait, dans un moment difficile, le trésor public d'un revenu de 80 millions, dont le quart ne parviendrait pas aux rentiers, et dont les trois autres quarts passeraient dans les mains des agioteurs. Néanmoins Sédillez ne se dissimule pas que le rejet de la résolution sera sensible aux rentiers qui ont de grandes propriétés, et qui auraient besoin de *bons* pour les donner en compensation des contributions qu'ils doivent. Il desirerait qu'on assurât aux rentiers le paiement d'un semestre sur les premieres recettes de l'an VII, et qu'on offrît à ceux qui en voudraient, pour les autres semestres, des *bons* qui seraient reçus en paiement des contributions.

Ainsi, dit Sédillez, le trésor public ne paierait que ce que la résolution veut lui faire payer; les rentiers recevraient tout ce qui sortira du trésor public; ceux qui doivent des contributions pourraient les acquitter; la loi serait aussi morale que celle qui est proposée l'est peu; et des propriétaires honnêtes, touchés de la situation des rentiers, les engageraient à leur céder des *bons* qu'ils leur échangeraient au pair, et qui leur serviraient à acquitter leurs contributions. Ce seraient pour les ames sensibles une maniere peu coûteuse de faire du bien; car, qu'importerait aux propriétaires de payer à la nation ou aux rentiers? En faisant du bien à ceux-ci, ils concourraient aussi à libérer la République du montant des *bons* qui auraient été émis.

Le conseil ajourne la suite de la discussion.

Le conseil a discuté, dans les séances des 23 et 24, différentes résolutions relatives aux opérations des assemblées primaires de plusieurs départemens, et il a approuvé sept de ces résolutions.

PARIS. *Nonidi*, 29 *Vendemiaire, l'an VII de la République.*

Le *Rédacteur* vient de publier des dépêches officielles de Bonaparte : elles sont d'Alexandrie, du 18 messidor. Elles contiennent le récit de son débarquement et de la prise d'Alexandrie, Rosette, Damiette, et les proclamations au peuple Egyptien que nous avons rapportées dans le 1er. numéro.

Des nouvelles plus fraiches ont été apportées par un courier, qui a resté soixante jours en marche. Voici en substance ce qu'elles portent :

L'escadre française parut le 13 messidor devant Alexandrie.

Le débarquement se fit de suite à une lieue de la ville. La nuit, l'armée se porta sur Alexandrie ; à la pointe du jour l'attaque commença.

La ville fut prise d'abord, et avant la fin de la journée, les deux châteaux eurent capitulé.

Quelques jours après, Bonaparte conclut un traité d'alliance et d'amitié avec les Arabes.

Il fit ensuite ses dispositions pour avancer dans le pays.

Avant son départ, il ordonna que les noms des braves de l'armée qui ont été tués à la prise d'Alexandrie, seraient gravés sur la colonne de Pompée. Il leur fit donner la sépulture au pied de cette colonne.

L'armée partit d'Alexandrie le 19 messidor ; le 2 thermidor, elle apperçut les pyramides ; le 4, elle entra dans le Caire.

Quelques escarmouches avec les Mameloucks avaient retardé sa marche. Elle les vainquit aux combats de Rahmame, de Chebrisse, des pyramides, et enfin aux portes du Caire, où les Mameloucks laisserent sur la place deux mille hommes de cavalerie d'élite.

Depuis l'entrée de l'armée française au Caire, le général en chef s'est occupé de l'organisation des provinces de l'Egypte.

Mourat bey s'était retiré dans la haute Egypte.

Ibrahim bey s'était porté sur Belbeys ; Bonaparte a fait établir un camp retranché à quatre lieues du Caire, en remontant le Nil.

Ce camp tient en échec toutes les forces de Mourat.

D'nn autre côté, il a fait avancer un corps d'armée sur Ibrahim, et celui-ci s'est aussi-tôt retiré sur Gaza.

Ce bey a neuf jours de marche pour arriver au lieu de sa retraite. Il n'a pas eu le tems de s'approvisionner d'eau, ni de subsistances; il est à présumer qu'il deviendra la proie des besoins ou des Arabes.

Dans la poursuite de ce dernier corps de Mameloucks, l'armée a délivré une partie de la caravane de la Mecque, que les Arabes avaient enlevée et conduisaient dans les déserts. Bonaparte en a fait réunir les débris, et les a envoyés, avec une escorte, au Caire. Il donna à souper à quelques-uns des principaux négocians de cette caravane, ainsi qu'à leurs femmes. Celles-ci avaient toutes une bonne tournure; mais leur visage était couvert, selon l'usage du pays; usage auquel l'armée s'accoutume le plus difficilement.

L'ouverture du canal du Caire s'est faite le 1er. fructidor, avec la plus grande pompe; le peuple a témoigné une vive joie de voir les Français assister à cette fête.

L'armée a jetté ses retranchemens sur les confins du vaste désert qui sépare l'Egypte de la Syrie.

Une forteresse s'éleve en ce moment à Salchich, le dernier endroit de l'Egypte de ce côté où il y ait de la bonne eau.

L'armée a trouvé en Egypte beaucoup de blé, de riz, de légumes, de bestiaux. Le climat est très-sain, parce que les nuits sont fraîches. Malgré quinze jours de marche, de fatigues, et la privation absolue de vin, il n'y a point de malades. Le soldat a trouvé une grande ressource dans les pasteques, (espece de melons d'eau, qui sont en très-grande quantité en Egypte.

Une lettre écrite de Naples par le consul français Lachevardiere, donne des détails ultérieurs, d'où il semblerait résulter que Bonaparte est en Syrie, et qu'il a considérablement grossi son armée des naturels, et sur tout d'une excellente cavalerie arabe.

Le général Joubert va prendre le commandement en chef de l'armée d'Italie; le général Brune, celui de l'armée d'Hollande.

Le général Jourdan a donné sa démission de membre du conseil des Cinq-cents. On croit qu'il va commander l'armée de Mayence.

Malgré tous les préparatifs, on espere encore à la paix.

LENOIR-LAROCHE, *Rédacteur en chef.*

1 Oct 1798

N°. 4.

MERCURE FRANÇAIS.

DÉCADI 10 BRUMAIRE, *l'an septieme de la République.*

MORALE.

ÉTUDES de l'Homme physique et moral, considéré dans ses différens âges; par J.-A. PERREAU, *professeur supplémentaire au collége de France, du droit de la nature et des gens. A Paris, de l'imprimerie des* Annales d'Agriculture; *chez* DESENNE, *libraire, palais Égalité; DUTANT, libraire, rue des Noyers.*

SECOND ET DERNIER EXTRAIT.

L'AGE viril est celui qui fait essentiellement l'homme, c'est à cet âge qu'il se trouve dans toute la grandeur, toute la perfection qu'il doit avoir : c'est la maturité de la vie, où la moisson de vertus, de bonheur est faite pour toujours. C'est aussi celui que l'auteur a peint avec le plus de force et de soins; il a voulu sur-tout rendre à l'homme sa premiere dignité, en lui donnant toute sa beauté morale. Il a tracé d'une main sûre cette ligne de démarcation qui sépare l'intelligence de l'homme de l'instinct des animaux. Il revient sur les idées déja données souvent, mais auxquelles il ajoute plus de poids par la maniere dont il les présente. Sa perfectibilité physique et morale, le privilége qu'il a seul de marcher debout, la tête élevée, embrassant à-la-fois d'un regard la

terre et les cieux, « la beauté de ses formes, la per-
„ fection de ses organes, tout démontre sa supé-
„ riorité. Sa main, par exemple, ne lui a point été
„ donnée pour servir d'appui à son corps, mais bien,
„ par le sentiment exquis dont elle est douée, pour
„ servir d'instrument presqu'immédiat à son intel-
„ ligence, et lui transmettre les impressions les plus
„ délicates. C'est par l'usage de cet organe merveil-
„ leux qu'il adapte tout à ses jouissances, qu'il
„ exécute et réalise tous les prodiges de son ima-
„ gination, qu'il semble défier la nature et con-
„ courir avec elle, par les chef-d'œuvres des arts
„ les plus étonnans. Le singe a des mains si sem-
„ blables aux nôtres, qu'il serait très-difficile de
„ voir en quoi elles différent. Pourquoi, si l'intel-
„ ligence tient entierement à l'organisation, le
„ singe, qui est probablement aussi ancien que
„ l'homme, ne s'est-il pas élevé au-dessus de cet
„ état où il est encore placé comme toutes les autres
„ especes de brutes? pourquoi, depuis si long-tems
„ témoin, imitateur des actions de l'homme, ne
„ s'est-il pas encore avisé d'entrer avec lui en con-
„ currence de facultés et d'empire ? pourquoi est-il
„ réduit par un instinct qu'il ne peut violer, à
„ n'imiter même que très-grossierement quelques-
„ unes de ses actions, sans en distinguer le but ?
„ pourquoi est-il toujours et très réellement aussi
„ stupide en agissant, que l'est en parlant l'oiseau
„ qui répete des mots et des phrases entieres aux-
„ quelles il n'attache aucun sens ? pourquoi enfin
„ l'un ne sait-il pas plus ce qu'il fait que l'autre
„ ne sait ce qu'il dit ? La langue et la main ne sont

» donc que des instrumens qui ne suffisent pas
» pour parler et agir sans l'intelligence qui les em-
» ploie. »

L'homme est inférieur en masse, en force réelle, à plusieurs especes d'animaux ; mais quelle supériorité n'a-t-il pas sur eux par l harmonie et l'intelligence qu'il sait mettre dans ses moyens d'action ; et quelle que soit la force des armes dont la nature a pourvu les animaux, nuls ne peuvent lui résister, ils tombent à ses pieds, frappés de coups qui par leur rapidité et leur violence ne peuvent se comparer qu'à la foudre.

L'homme a un caractere de supériorité qu'il est impossiblede méconnaître; et si fortement prononcé, que les animaux même ne s'y méprennent pas. On n'en a vu aucun fuir à l'approche du singe, malgré sa ressemblance avec l'homme. Et qui pourrait leur faire illusion? quelle cause peut donc leur inspirer pour lui du respect et de la crainte, si ce n'est cette expression qui brille dans tous ses traits, et qui donne tant de puissance à son seul regard ? Ses qualités de force, d'adresse, d'industrie, ne pourraient les frapper de terreur, et lui servir à les dompter, qu'autant qu'elles leur seraient connues : le souvenir même de l'épreuve que quelques-uns d'eux aurait pu faire du danger de ses armes, n'agirait jamais que sur les individus ; mais cette cause n'aurait évidemment aucune influence sur l'espece entiere, et d'une maniere aussi constante, les plus sauvages ét les plus féroces fuient à son seul aspect ; ceux qui sont doués d'un naturel doux et innocent ; loin de le fuir semblent venir chercher sa protec-

tection. « Les especes qu'il s'attache par la domes-
» ticité, quoique capables d'une forte résistance,
» et originairement très-sensibles à la perte de leur
» liberté, abaissent leur tête sous le joug, perdent
» leur indocilité premiere, et se laissent facilement
» réduire en servitude : un troupeau de ces fiers
» animaux obéit à la voix d'un enfant qu'à peine
» ils entendent ; une seule menace de cet imposant
» conducteur suffit pour les contenir. Par quel en-
» chantement se fait-il que la baguette dont son
» faible bras est armé ait tant de puissance ? Quoi !
» ce taureau furieux, qui va se précipiter sans crainte
» au-devant des coups du plus redoutable de ses
» rivaux, oublie dans un instant, et l'objet de ses
» desirs, et celui de ses vengeances ! Il fuit à la
» la seule vue de la baguette magique qu'agite ce
» terrible maître de cinq à six ans. Quoique l'habi-
» tude nous rende ce phénomene si familier, qu'à
» peine nous daignons y faire attention, il n'en est
» pas moins un de ceux qui n'ont pas besoin d'être
» appuyés de grands raisonnemens pour attester la
» supériorité de l'homme. »

Stupidement immobile, ou grossierement ébranlée par de passageres impressions de plaisir ou de douleur, la figure de l'animal n'exprime rien au-delà de ses rapides sensations. Mais la pensée vient se peindre dans tout son éclat sur le visage de l'homme, qui peut rendre tout ce qu'exprime une physionomie sensible et animée ; jusqu'aux plus légeres nuances des sensations physiques et morales viennent s'y peindre d'ume maniere distincte. On peut tromper par son langage, jamais par sa phy-

sionomie ; c'est la plus juste punition du méchant de porter sur son front le tableau ineffaçable de ses habitudes vicieuses. La sympathie, ce sentiment inexplicable, ne peut avoir d'autre cause que l'expresssion de la figure. C'est par les qualités bonnes ou mauvaises qu'elle nous montre, que nous nous prévenons pour ou contre les personnes que nous voyons ; et ces passions nées d'un seul regard (si elles existent) naissent sans doute de ce raisonnement prompt qui fait espérer que des yeux qui peignent une sensibilité profonde, de la naïveté, de la bonté, de la douceur, peuvent être la véritable enseigne de ces charmantes vertus que nous savons tous devoir faire le bonheur ; et ces premieres impressions accrues par toute la puissance d'une ame aimante et d'une imagination active, deviendront un véritable enchantement, et produiront ces passions fortes et durables qui nous étonnent.

L'expression de la physionomie ne dépend point de la forme de tel ou tel trait; souvent la beauté en est dépourvue, et sur un laid visage se trouvera la physionomie la plus aimable ; c'est qu'elle n'est que le résultat des affections de l'ame. Douce et agréable, si elles sont douces ; fausse, méchante, colere, si les habitudes sont telles. La bienveillance, de tous les sentimens le plus utile et le plus doux, est aussi celui qui donne à la physionomie l'expression la plus enchanteresse.

D'autres merveilles, dans l'ordre moral de l'homme, étonnent bien plus encore que sa supériorité phy-

sique sur les animaux; ce sont elles que le peintre des âges a particulierement remarquées ; il parcourt tous les prodiges créés par les hommes, dans les arts et les sciences : l'homme donne pour ainsi dire la vie à la pierre, à la toile. Il peint la pensée. Que n'éprouve point à la vue du Laocoon, l'être sensible ! comment un immobile monument vient-il déchirer le cœur ! par quelle magie un visage de marbre peut-il rendre la plus grande douleur physique, mais résignée, dans ce malheureux ! le désespoir n'est que pour l'amour paternel !

L'homme, par-tout rival de la nature, est ravisseur de ses secrets, quelle que soit la profondeur dont elle veuille les entourer : d'un seul instant de sa pensée il embrasse l'éternité, le tems et l'univers ! les siecles les plus reculés deviennent présens au moment qu'il les appelle ; et combien d'autres facultés qu'il est impossible de parcourir toutes. La liberté, le premier des dons de la nature, qui seule en fait un être capable de moralité, est une faculté qui suffirait pour rompre entierement l'anneau de cette prétendue chaîne qui unit l'homme à la brute.

Les passions de cet âge n'offrent point l'intérêt de celles de la jeunesse ; l'ambition, la cupidité, n'étant que le fruit de la civilisation, sont des affections factices, et ne peuvent point réveiller en nous les mêmes sentimens sympathiques qu'une passion aussi naturelle, aussi universelle que l'amour. Si l'ambitieux nous étonne par la grandeur de ses projets, presque toujours on a une secrette joie de le voir trompé dans ses espérances.

C'est dans l'ouvrage même qu'il faut voir cette différence des passions dans les différens âges ; nuances si délicates, qu'un extrait ne peut rendre, qui ne sont que le résultat d'une multitude d'observations pleines de sagacité et de profondeur, dont le fil se rompt aisément, et qu'il faut suivre dans tous les détails pour en appercevoir toute la finesse.

On attend de l'âge viril tout ce que l'intelligence, la raison perfectionnée peuvent produire de sublime et de grand, et c'est de cette espérance tacite que nous avons à notre insu, que naît le mépris dont nous accablons ceux qui ont trompé notre attente.

« Mais autant l'homme inspire de mépris et d'hor-
» reur pour l'abus qu'il fait de ses véritables facul-
» tés à cet âge, du véritable empire de la raison,
» autant sans doute il nous inspire de respect et
» d'admiration quand il se montre dans tout l'éclat
» que donnent à ses autres perfections le sentiment
» et la pratique de la vraie vertu. Considérons-le
» enfin sous cet intéressant aspect.

» Également dégagé alors, et des desirs tumul-
» tueux de la jeunesse, et des vaines illusions de
» l'âge qui le remplace, attentif à retenir son ima-
» gination toujours si prompte à extravaguer dans
» les rêves de la cupidité ou de la fausse gloire,
» il ne recherche que les biens qui sont les doux
» fruits de la modération et de la paix : il ne veut
» d'autre gloire que celle qur naît tout naturelle-
» ment du juste emploi de ses moyens dans l'ordre
» de ses droits et de ses devoirs. Sensible aux té-
» moignages si flatteurs de l'estime de ses sembla-

„ bles, il est plus jaloux de les mériter que de les
„ obtenir : il les reçoit avec reconnaissance lors-
„ qu'ils lui sont efferts, mais il ne se tourmente pas
„ quand l'indifférence ou l'oubli les lui refuse. Son
„ occupation la plus importante, s'il est assez heu-
„ reux pour avoir une famille à soigner, est de rem-
„ plir avec une égale tendresse toutes les obliga-
„ tions de fils, de frere, de pere et d'époux, de re-
„ connaitre là les plus pures et les plus abondantes
„ sources de toutes ses jouissances. Bon citoyen, il
„ disserte peu sur les droits de cette qualité, mais
„ il en remplit, et au-delà de ce qu'elle exige, tous
„ les devoirs; il ne parle pas toujours de la patrie,
„ mais toujours il la sert. Il regarde les maux ordi-
„ naires de la vie, comme des maux inséparables
„ des fatigues et des hasards d'un voyage souvent
„ pénible; et ses plaisirs, comme des distractions
„ heureusement éparses sur sa route. Il marche
„ vers son but sans se laisser plus accabler par les
„ uns, qu'égarer par les autres. Il a grand soin,
„ chemin faisant, de ne heurter qui que ce soit;
„ et pour n'en pas être heurté, il se range, avec
„ le même soin, des turbulens et des fous. Il in-
„ dique à l'enfant la voie dans laquelle il doit en-
„ trer, il avertit le jeune homme des mauvais pas
„ où sa pétulance peut le jetter, et s'empresse de
„ tendre une main secourable au vieillard. Il par-
„ tage avec l'indigent ses provisions, il n'épargne
„ rien pour soutenir le courage de celui qu'abat le
„ mauvais tems de l'adversité, et lui en rendre
„ la fatigue moins insupportable : c'est ainsi qu'il

» continue de s'avancer vers l'âge où doit se bor-
» ner sa course. »

A l'approche de la vieillesse, on se sent saisir de tristesse et de regrets. Est-ce bien là cet être sublime que nous venons de considérer ? L'enfance, la jeunesse, l'âge viril, présentent à l'admiration tant de graces, de qualités intéressantes, qu'on ne peut se faire à l'idée de les voir s'évanouir. Quoi ! tant de dépenses de la nature pour un instant ! Un être si parfait, dont l'organisation si compliquée paraît avoir coûté des combinaisons si profondes, disparaît pour toujours, sans que nulle autre chance puisse le représenter à nos yeux ! Que reste-t-il donc de l'homme ? Hélas ! rien, que le souvenir !

Que sont devenues ces formes agréables, cette physionomie pleine d'expression, de force et de vie ? Plus j'envisage un vieillard, et moins je puis retrouver ce qu'il était ; si je l'ai connu dans sa jeunesse, tout l'effort de ma mémoire peut à peine me le représenter. Et comment, sur un front sillonné de rides, sur des joues ternes et caves, placer le coloris brillant du printems de la vie ? A l'aspect, de cette dégradation, de cette destruction de l'homme, il semble qu'on ait fait un rêve enchanteur dont il ne reste plus qu'une dégoûtante réalité. Vieillesse si redoutée, et que cependant tout le monde voudrait atteindre, peut-on te desirer et te craindre à-la-fois ? Es-tu pour l'homme un véritable bien, ou pour lui le tems de la douleur, du repentir et des regrets ? Laissons à la nature, sans y joindre notre prévoyance aveugle, ah ! laissons-lui le soin

d'embélir chaque saison : toutes ont leurs avantages ; si la vieillesse perd des jouissances, elle s'épargne aussi toutes les peines qui suivent toujours les passions.

Ce n'est point à la nature qu'il faut reprocher d'avoir abandonné la vieillese à la tristesse, aux infirmités ; c'est une loi générale de destruction, à laquelle aucun être existant ne peut se soustraire. Mais la destruction ordonnée par la nature est lente et insensible ; elle est dans l'animal presque sans douleur, à moins qu'il n'ait pris nos vices dans la domesticité. La vieillesse de l'homme des campagnes est paisible et douce; il descend dans la tombe résigné et content; et cette mort tranquille est la récompense de la vie pure et utile qu'il a menée.

Ce n'est donc que dans les villes que l'on voit des vieillards malheureux, et toujours par leur faute. L'existence factice qu'ils ont eue dans la société, les laisse sans ressources dans l'âge où l'on n'est plus que soi, où tout est réalité. La vertu est chargée seule du soin d'embélir cet âge. Dans la jeunesse, l'illusion, le charme qui l'accompagne, peuvent en imposer un instant. Mais la vieillesse décharnée et nue rend à la vérité tout son empire. L'homme physique n'est plus, il ne reste que l'homme moral. C'est dans l'hiver que la prévoyante fourmi recueille le fruit de son travail et de ses soins. Ainsi dans la saison du repos, nous ne recueillons que ce que nous avons semé.

On ne change plus les habitudes de la vieillesse ; l'immobilité est dans son caractere comme dans ses

traits; et dans ses muscles roidis, sur son visage sillonè est une imprimerie fatale, qui rend lisible à tous les yeux l'histoire de sa vie. S'il est un hideux spectacle sur la terre, c'est celui de la vieillesse vicieuse. A l'éloignement naturel qu'elle inspire, se joint l'horreur du vice, qu'on ne supporte que lorsqu'il est aimable; aucune passion ne convient dans cet âge; l'ambition paraît le comble de la folie, quand elle a pour perspective la tombe, l'abyme, le néant, avec les vains projets dont se berce l'ambition, qu'une vie toute entiere ne suffit jamais pour réaliser: quelle inconséquence! L'avarice, la passion commune des vieillards, est encore plus odieuse, parce qu'elle est plus nuisible à l'intérêt de la société. Non-seulement l'avare rend malheureux tous ceux qui l'entourent, mais il fait un tort réel à la société entiere, en entassant dans ses coffres l'or que nos progrès (funestes peut-être) dans la civilisation, ont rendu le seul véhicule de la prospérité des nations.

Mais si les passions de l'âge viril ne conviennent point à la vieillesse, à plus forte raison celle qui appartient exclusivement à l'âge de l'illusion et de l'espérance. Séduit par son imagination, par ce besoin de bonheur qui ne nous quitte jamais, un jeune homme peut être persuadé que le bonheur est dans l'amour. Mais celui qui a vécu long-tems, dont l'expérience a désenchanté la vie, qui ne peut plus espérer de plaire; comment livre-t-il son cœur aux tourmens, aux refus, à l'humiliation? Aussi l'amour n'est plus connu dans la vieillesse; des goûts plus vils remplacent cette passion sublime qui fait les vertus, et qui en excuse

les écarts. Dans le vieillard libertin, rien ne peut faire surmonter l'inexprimable dégoût que produit sa vue. Jadis dans un livre fameux, quand on voulut peindre la lubricité dans toute son horreur, on emprunta la figure des viellards. Ils sont en morale, comme ces monumens du crime placés sur les grandes routes pour effrayer les passans, et par leur aspect hideux, laisser au vice toute sa difformité.

En opposition de ce tableau, se trouve celui du vieillard vertueux; quel contraste! combien il prouve que les véritables graces ne tiennent point à la forme des traits. Sur sa noble tête, le souvenir de ses bonnes actions trace une auréole brillante qui l'embélit; sur sa physionomie douce, pleine de candeur et de paix, se peint la longue habitude de la bienveillance et de l'heureuse philantropie; sur son front, les lauriers de ses longs combats contre les passions attestent, par la victoire, la félicité dont il jouit: il est au port, les orages des passions ne peuvent plus l'entraîner dans une funeste route. Content de lui, il finit sa longue carriere; semblable à l'astre du jour, qui ne jette jamais plus d'éclat que lorsqu'il se cache aux humains après une superbe journée.

Si un pareil spectacle est rare dans nos tems, la dépravation des mœurs en est la cause. La jeunesse aveugle, entraînée par le torrent de l'exemple, emploie ses momens si précieux à se fournir des remords et des chagrins pour la vieillesse. Le repentir, la plus cruelle de toutes les douleurs, la seule que le tems ne calme point, sur qui la raison n'a point d'empire, et que la réflexion aigrit; le repentir, douleur à laquelle on n'a point encore trouvé

de remedes, suffit pour jetter l'amertume et le malheur sur la vie toute entiere, dont on sent tout le poignant dans l'âge où les moyens de distraction nous manquent. O ! s'il était donné à la jeune inexpérience la docilité de croire les avis de ceux qui ont fait la même route qu'elle commence ! mais on avertit en vain, les mêmes écueils produisent les mêmes naufrages ; et tous ces jeunes téméraires finissent comme ceux qu'ils ont blâmés. Quels conseils d'ailleurs, quels préceptes valent l'exemple ! c'est parce que les vieillards de la Grece étaient vertueux que la race qui les suivait l'était aussi. Et d'âge en âge se perpétuaient et les bons exemples et les bonnes mœurs. La vieillesse ne peut obtenir le respect et la considération que par la vertu ; c'est son appanage, sans lequel elle n'est rien.

C'est à l'homme de choisir et de mériter, par une vie honorable, une vieillesse honorée, ou se résoudre à n'inspirer que l'horreur, le dégoût et le mépris. Il n'est rien de si touchant que les recommandations pleines de sensibilité que l'auteur adresse à tous les cœurs, pour les intéresser aux vieillards. Quelle barbarie, dit-il, d'ajouter encore à leur état, déja si pénible, la négligence et la dureté ; il faut les plaindre et les soulager : ils ne sont plus susceptibles de correction, il y aurait de l'inhumanité à ne pas supporter leurs défauts.

L'auteur a joint à ces études de l'homme, des observations sur les femmes ; on reconnaît le même sentiment qui lui a fait prendre tant d'intérêt à

l'enfance. Ce sont deux êtres faibles et souffrans, qui doivent inspirer de la pitié à tout être sensible. Long-tems on parut douter que les femmes pussent prétendre à la même intelligence, à la même raison que les hommes. Elles furent l'objet de disputes interminables; adorées par les uns; diffamées, avilies par les autres. Jusqu'à présent, on n'a pas envisagé la femme sous son véritable point de vue. Tantôt c'est un animal malade, livré à la folie, à la déraison, par son organisation; tantôt une ridicule marionnette, destinée uniquement au plaisir, à l'amusement des hommes, ou bien une vile esclave ne pouvant avoir ni une opinion, ni un sentiment qui lui appartienne. C'est au siecle de lumiere d'ôter aux femmes leur empire usurpé, et de leur rendre la considération qui leur convient. Ainsi les déclamations contre elles sont l'ouvrage des gens passionnés, qui ont eu à se louer ou à se plaindre de quelques unes d'elles. Une ignorance absolue est une véritable calamité pour les femmes. Sur la scene un acteur doit savoir son rôle, s'il veut mériter les applaudissemens du public. C'est à calculer d'une maniere juste la mesure d'instruction qui leur convient, que doit s'attacher la philosophie.

Un ministre éclairé qui, d'un œil vaste, embrasse tous les détails de l'administration la plus compliquée, qui, protecteur des lettres et des arts, est encore le pere de tous les infortunés, a appelé dans son ordre de travail les lumieres des gens-de-lettres sur l'éducation des femmes. Il est digne de sa philantropie de s'occuper de ces êtres, dont le

bonheur fut si long-tems oublié. Travailler à leur perfection, c'est faire celui de la société entiere, puisqu'elles y ont une si grande influence. Les hommes sont trop intéressés dans cette cause pour la traiter avec impartialité ; enthousiastes ou détracteurs, selon qu'ils en attendent plus ou moins : l'optique change pour eux avec l'âge. C'est toujours la passion qui voit, et l'on sait comme elle teint les verres de différentes couleurs. Mais personne ne leur a rendu justice comme l'auteur des Ages. Juste et point flatteur, il en parle en homme sensible et délicat. C'est la femme épouse et mere qu'il offre pour modele ; c'est aux lois invariables de la nature qu'il rappelle les femmes. Nul ne peut mieux traiter ce sujet intéressant ; son ame sensible et honnête lui a présenté sans peine ces heureux tableaux de famille, dont le coloris ne lasse jamais. Il pouvait donner à ses observations plus d'étendue ; les femmes n'ont-elles pas une enfance, une jeunesse et une vieillesse, que presqu'aucune ne sait supporter avec résignation. C'est cependant les deux tiers de leur vie. Combien il serait utile de leur en apprendre tout le prix, de leur en montrer tous les avantages ! Pour nous, resserrés dans un cadre étroit, obligés de retrancher la plupart des beautés d'un ouvrage, qui ne sont telles sur-tout que par la liaison, les détails et l'harmonie, nous exhortons nos lecteurs à lire les *Études de l'Homme*, afin d'y retrouver les charmes du style, qui n'en sont point le moindre mérite. Après cette lecture, ils seront plus contens d'eux-mêmes et de la nature, plus disposés à devenir meilleurs ; ce qui est

le plus grand éloge qu'on puisse faire d'un ouvrage. Des notes intéressantes et curieuses sont à la fin, non pour la science et de vaines disputes de mots, mais bien, toujours selon l'esprit de l'auteur, pour rendre les hommes plus vertueux et par conséquent plus heureux.

MÉLANGES.

Institution nationale des Colonies.

Le cinquieme jour complémentaire, à l'institution nationale des Colonies, ci-devant collége de la Marche, s'est fait l'exercice public des éleves noirs, sang-mêlé, et créoles blancs. L'assemblée brillante et nombreuse de personnes des deux sexes, présentait une variété des trois couleurs réunies ; sur le contour de la salle étaient exposés les dessins et les pieces d'écriture qui attestent les progrès des éleves ; au milieu était le portrait du général noir, Toussaint-Louverture, dont les enfans sont au nombre des éleves de cette maison.

Un enfant negre, Lechat, d'une figure intéressante, a ouvert l'exercice par un discours débité avec grace, sur les bienfaits d'une révolution qui réintegre dans leurs droits une classe nombreuse d'hommes que la tyrannie et la cupidité condamnaient à l'esclavage. Dans son discours était une apostrophe aux autres éleves colons ; mais en portant les regards sur ses jeunes camarades rendus à la liberté, son cœur s'est gonflé ; des larmes abondantes

dantes qui coulaient deses yeux ; ont fait pleurer les assistans, et des applaudissemens répétés ont rempli l'intervalle qui suspendait la reprise de son discours.

Les éleves ont été interrogés sur la langue latine, la mythologie, les mathématiques, et ils ont répondu à la satisfaction de tout l'auditoire.

Ensuite, le ministre de la marine a distribué les prix de talens et de sagesse ; il a embrassé tous les éleves, dont quelques-uns ont obtenu jusqu'à trois prix.

On a remarqué un jeune noir, qui en recevant une couronne, agité par le sentiment de la joie et l'embarras de la modestie, l'a placée sur la tête du ministre, et le ministre a réitéré l'accolade au milieu des applaudissemens.

L'Institution nationale des Colonies est très-bien dirigée par le cit. Coisnon, quid ailleurs est entouré de bons coopérateurs. On se propose, dit-on, d'y placer les éleves qui doivent bientôt arriver de Corcyre, et ceux de tous les départemens d'outre-mer. Nous exprimons le desir de voir réaliser ce projet.

Au lieu de réunir tous les moyens d'instruction dans les mêmes établissemens, ne vaut il pas mieux que des établissemens divers, tel que celui-ci et le Prytanée-Français, deviennent, par leur disparité même, des foyers d'émulation qui produiront d'heureux fruits ?

Exercice qui a eu lieu le cinquieme jour complémentaire de l'an VI de la République Française, une et indivisible, à l'Institution nationale des Colonies, ci-devant collége de la Marche, sur les mathématiques, la langue latine et la mythologie, en présence du ministre de la marine et des colonies, de plusieurs représentans du peuple, et d'un grand concours de citoyens.

DANS le courant de l'an V, les administrateurs de Saint Domingue envoyèrent en France, pour y être élevés aux frais du gouvernement, les enfans des généraux Toussaint-Louverture, Rigaud, Félix, Lechat, Étienne et Pierrot. Le Directoire exécutif, par un arrêté du 15 pluviôse, les confia aux soins du cit. Coisnon, ex-principal du collége de la Marche.

L'impression touchante et nouvelle que les jeunes éleves du cit. Coisnon ont faite sur leurs auditeurs est au-dessus de toute expression. On était surpris de voir que des enfans échappés, pour ainsi dire, des mains de la nature, n'ayant aucune de leurs facultés exercées, ignorant même jusqu'au nom des premiers élémens des sciences, eussent franchi, dans l'espace de dix-huit mois, tous les obstacles qu'ils avaient à vaincre, jusqu'au point de se montrer très-avantageusement dans cette carriere, et d'être familiarisés avec des idées abstraites et des mots si difficiles à saisir à ceux qui y sont étrangers.

Si l'on pouvait douter de la perfectibilité des organes des hommes des Antilles, le discours du jeune Lechat, prononcé avec cette vérité et cette expression qui va jusqu'à l'ame, et qui a arraché des larmes

à tous les spectateurs, suffirait pour convaincre les plus incrédules.

Ce discours est ainsi conçu :

« Enfans adoptifs d'une nation puissante et éclairée, rendus par sa justice à nos droits naturels et primitifs, dont une force injuste et barbare avait dépouillé nos malheureux peres ; par elle rétablis dans la dignité de notre être qu'avait dégradée en eux une politique perfide et avare ; rappellés enfin à cette lumiere salutaire de la raison, rayon de la sagesse éternelle, dont le pere commun des hommes a voulu que tous ses enfans fussent éclairés ; nous pouvons donc nous écrier, dans le libre élan de nos ames : Nous avons une patrie, nous n'avons plus de fers, nous commençons à penser !

„ Graces te soient rendues, ô nation généreuse, dans la personne des magistrats suprêmes que tu as faits dépositaires de ta puissance, et que tu as chargés de l'auguste emploi de faire le bonheur de tous !

„ C'est par leur voix que la patrie, nous voyant avec les yeux d'une mere, nous a appelés dans cette grande et célebre commune, et que, voulant réparer les trop longues injustices du sort à notre égard, elle nous a mis sous sa tutelle immédiate, comme pour nous familiariser, enfans timides, avec sa tendresse et ses bienfaits. C'est par ce même sentiment que, non contente de fournir libéralement à nos besoins, elle a voulu que les sources de toutes les connaissances nous fussent ouvertes. Elle sait que sans les lumieres de l'esprit, l'homme ne differe guère de la brute ; mais qu'il se développe et se polit

sous la main de l'éducation, comme la pierre fine sous les doigts de l'artiste.

„ Et vous, camarades et amis, qui partagez avec moi les mêmes avantages, je ne solliciterai point ici vos cœurs pour y exciter les sentimens d'une trop juste reconnaissance. Sans doute ils n'ont pas attendu à ce moment pour en être pénétrés : je les vois tous à l'unisson, et il me semble entendre leurs accens. Mais cette reconnaissance, dont les élans sont en vous si prompts et si faciles, ne doit être ni passagere, ni stérile ; elle-même nous prescrit nos obligations. La premiere de toutes est de nous montrer dignes de notre adoption. Et comment ! application, docilité, efforts de courage : voilà ce que la patrie nous demande tous les jours par l'organe du citoyen ministre, que de grands talens, exercés sur nos flottes avec autant d'honneur que de succès, ont élevé au poste important du ministere de la marine. Né sous le même ciel que nous, devenus sur un nouveau sol sa famille adoptive, ses bontés journalieres nous disent, d'une maniere sensible à nos cœurs, qu'en lui nous avons un pere.

„ Mais, citoyens auditeurs, que des sentimens divers, tous flatteurs pour nous, ont rassemblés dans cette enceinte, il est tems de satisfaire votre attente, et de produire à vos yeux ce qu'une culture de quelques mois a pu faire sur nous, jeunes arbustes, transplantés d'un sol ingrat sur un climat nouveau, mais pour eux plus propice. N'attendez pas de ces fruits prématurés, qui souvent démentent au goût ce qu'ils semblaient promettre par les dehors. Un peu de verdure, quelques bourgeons, des lueurs

d'espérance, nous n'osons pas encore dire des fleurs; voilà ce que nous soumettons à vos suffrages, ou plutôt à votre indulgence. ,,

Après ce discours, l'exercice a commencé sur les mathématiques, la langue latine et la mythologie. Les éleves ont parfaitement répondu à toutes les questions qui leur ont été faites. On n'a pas moins été satisfait de leurs progrès dans le dessin et l'écriture.

Le cit. Coisnon, qui consacre depuis 32 ans son tems à l'instruction publique, a exhorté ses éleves à être toujours émules, toujours amis ; à regarder comme une récompense et un encouragement, les prix que la plupart d'entre eux ont mérités, pour le bon usage qu'ils ont fait de leurs facultés intellectuelles et morales.

Le ministre de la marine et des colonies, aussi-tôt après, a pris la parole et a dit :

„ Enfans adoptifs de la République Française, vous qui devez plus à la révolution que vous ne devez à la nature, vous sur qui l'œil du Directoire exécutif se fixe avec complaisance, je dois compte au gouvernement de vos travaux, de vos succès, du zele de vos instituteurs; et mon cœur éprouve les plus douces émotions, en songeant aux résultats satisfaisans que je vais lui présenter, et que déja les justes applaudissemens de cette respectable assemblée viennent de proclamer.

„ Ce jour rémunérateur doit vous laisser à tous un long souvenir : les uns, fiers des succès qu'ils auront obtenus, redoubleront d'efforts pour en ob-

tenir de nouveaux, et les autres sentiront vivement le besoin de mériter des succès semblables.

„ La France a fait de vous des hommes libres ; le gouvernement français veut en faire des hommes utiles et vertueux, Pénétrez-vous de la reconnaissance que commande ce double bienfait. N'oubliez pas ce que vous devez à la patrie généreuse ; qui non-seulement vous admet, mais qui vous distingue encore parmi ses enfans : sachez vivre et mourir toujours dignes du beau titre de citoyen français.

„ Vous êtes tous destinés à porter sous la zône torride l'exemple du dévouement à la patrie, l'amour de la liberté, de l'égalité, et la connaissance des lois qui seules peuvent en garantir la jouissance. Vous serez les conducteurs de cette électricité qui doit faire ressentir à toutes les parties du monde la bienfaisante commotion du républicanisme.

„ Quels succès n'obtiendrez-vous pas dans cette honorable carriere, vous dont les cœurs seront formés à la vertu, les esprits ornés de connaissances utiles, et les ames aggrandies par le spectacle de la gloire nationale? Enfans du général Toussaint Louverture, enfans du général Rigaud, vous tous enfans des braves qui ont péri victimes de leur dévouement aux droits sacrés des hommes de toutes les couleurs, vous entendez souvent retentir ici les éloges de vos peres : que n'ont-ils pas fait ; dénués cependant de la plupart des avantages dont vous dotent la sollicitude et la prévoyance du gouvernement français?

„ Et vous, citoyens recommandables, auxquels

sont confiés la culture et le dévelopement de ces êtres intéressans, entretenez-les sans cesse des sentimens de respect et de gratitude qu'ils doivent à notre patrie, à ses lois, et au gouvernement qui veille à leur exécution. Songez que vous êtes appelés à rendre au monde moral un service plus important encore que celui qu'ont rendu et que rendent au monde physique les hommes généreux qui, transportant d'un pays dans un autre les plus riches et les plus utiles productions de la terre, ont établi une communauté de biens réelle entre tous ses habitans : ceux-là cependant sont comptés avec raison parmi les bienfaiteurs de l'humanité.

„ Sages instituteurs, jeunes et intéressans éleves, le but qui vous est marqué est bien plus glorieux ! en l'atteignant, vous servez à-la-fois la raison, l'humanité et la patrie. „

La distribution des prix a été ensuite faite par ce ministre, dans l'ordre suivant :

PRIX DE MATHÉMATIQUES.

Louis Toulouse, âgé de 15 ans, natif de Paris, département de la Seine.

COURS DE LANGUES ANCIENNES.

PREMIERE CLASSE.

Premier Prix. — Isaac Louverture, natif de Saint-Domingue.

Second Prix. — Placide-Séraphin Louverture, natif de Saint-Domingue.

Mention honorable. — Charles Lechat, natif de Saint-Domingue.

SECONDE CLASSE.

Premier Prix. — Louis Félix, natif de Saint-Domingue.

Second Prix. — Esther Bertier, natif de Paris.

Mention honorable. — Pierre-Blaise Lechat, natif de Saint-Domingue.

COURS DE GRAMMAIRE FRANÇAISE.

Premier Prix. — *Id.* Isaac Louverture.

Second Prix. — *Id.* Esther Bertier.

Mention honorable. — *Id.* Charles Lechat et Louis Félix.

PRIX DE MÉMOIRE.

Premier Prix. — *Id.* Placide-Séraphin Louverture.

Second Prix. — *Id.* Louis Félix.

Mention honorable. — *Id.* Esther Bertier.

DESSIN.

PREMIERE CLASSE.

Premier Prix. — Gilles Étienne, natif de Saint-Domingue.

Second Prix. — Louis Pierrot, natif de Saint-Domingue.

Mention honorable. — *Id.* Louis Toulouse; Michel-Olivier Lebas, natif de Paris, dép. de la Seine.

SECONDE CLASSE.

Premier Prix. — *Id.* Placide-Séraphin Louverture.

Second Prix. — *Id.* Charles Lechat.

Mention honorable. — *Id.* Isaac Louverture ; Louis Rigaud, natif de St.-Domingue ; Laguette, natif de Bordeaux, département de la Gironde.

TROISIEME CLASSE.

Premier Prix. — *Id.* Pierre-Blaise Lechat.

Second Prix. — *Id.* Louis Félix.

Mention honorable. — Alphonse-François Dondeau, natif de Douai, département du Nord ; *id.* Esther Berthier.

COURS D'ÉCRITURE.

PREMIERE CLASSE.

Premier Prix. — *Id.* Louis Toulouse.

Second Prix. — Arsene Bertier, natif de Paris, département de la Seine.

Mention honorable. — *Id.* Esther Bertier ; *id.* Louis Rigaud.

SECONDE CLASSE.

Premier Prix. — *Id.* Placide-Séraphin Louverture.

Second Prix. — *Id.* Charles Lechat.

Mention honorable. — *Id.* Gilles Étienne ; *id.* Louis Félix.

TROISIEME CLASSE.

Premier Prix. — *Id.* Alphonse-François Dondeau.

Second Prix. — *Id.* Isaac Louverture.

Mention honorable. — *Id.* Pierre-Blaise Lechat.

PRIX DE MORALITÉ

Décernés par les Élevés à trois de leurs Condisciples, qui, d'après le dépouillement du scrutin, ont réuni la majorité des suffrages.

Premier Prix. — *Id.* Gilles Étienne.

Second Prix. — *Id.* Placide-Séraphin Louverture.

Troisiéme Prix. — *Id.* Arsene Bertier.

Prix décernés aux Éleves qui ont soutenu l'exercice.

Id. Louis Toulouse ; *id.* Charles Lechat ; *id.* Esther Bertier ; *id.* Alphonse Dondeau ; *id.* Louis Félix.

POÉSIE.

MORALITÉ.

CHAQUE âge a sa philosophie.
Suivons nos goûts : quand on est vieux,
Par la sagesse on est heureux ;
Et jeune, on l'est par la folie.
Hélas ! en attendant la mort
Qui s'avance, et que l'on oublie ;
Au lieu de se plaindre du sort,
Le secret du vrai sage est d'amuser la vie.
Semons des fleurs sur son chemin.
La vie, hélas ! est si bornée !
Et l'instant de la perdre encore est incertain !
Et de tant d'amertume elle est empoisonnée !
Il semblerait qu'avec dédain
La Nature nous l'a donnée.
Hélas ! telle est la destinée !

De notre pauvre genre humain :
La plus longue carriere est bientôt terminée.
Les charmes de l'enfance ont disparu soudain.
Comme une tendre fleur qu'un souffle a moissonnée,
La jeunesse a duré l'espace d'un matin.
Du midi de nos ans, l'heure à peine est sonnée,
On est déja sur son déclin.
La vieillesse est le soir d'une belle journée,
Et qui n'a pas de lendemain

Par le cit. GUYÉTAND.

ÉNIGME.

Nous sommes deux de pareille encolure,
De nécessaire usage, et de triste figure ;
Sans être nés d'Afrique, on nous voit le teint noir,
Et jamais l'un sans l'autre on ne peut nous avoir.
De forts liens on nous attache ;
Pour nous donner naissance, on nous coupe, on nous hache.
D'un maître impitoyable, esclave malheureux,
Attachés à ses pas on nous voit en tous lieux,
Gémissans sous le poids de son pouvoir extrême.
Malgré notre infortune, en cette occasion,
Qu'on nous accable, ou qu'on nous aime,
Nous retenons notre maître en prison.

*Explication de l'*Énigme *du* N°. 3.

Le mot de l'Énigme est *Soufflet.*

ANNONCES.

Faiblesses d'une jolie femme, ou *Mémoires de madame de Villefranc*, écrits par elle-même, contenant un grand nombre de portraits, dont il sera encore facile

de trouver les originaux ; mis au jour par P.-J. B. Nougaret : 2 volumes *in*-18, avec figures. Prix, 1 fr. 5 déc. ; et 2 fr. par la poste. A Paris, chez l'auteur, rue des Petits-Augustins, n°. 9, vis-à-vis celle des Marais, faubourg Germain ; et Desenne, Palais-Egalité, n°. 1 et 2.

Il faut affranchir la lettre d'avis et l'argent.

Le Tombeau, ouvrage posthume d'Anne Radcliffe : 2 vol. *in*-12. Prix, 3 fr. pour Paris, et 4 fr. pour les départemens, franc de port. A Paris, chez Marchand, libraire, au Palais-Egalité, galerie neuve, n°. 10 ; et chez Barba, libraire, au Petit-Dunkerque, près le Pont-Neuf.

The English Instructor, or Useful and Entertaining passages in prose, selected from the most eminent English-Writers, and designed for the use and improvement of those Who learn that language. Price two livers french.

A Paris, chez Favre, libraire, au Palais-Egalité, galerie de bois, n°. 220, aux Neuf-Muses, lequel se charge de les expédier dans tous les départemens, en ajoutant 1 fr. par exemplaire.

GRAVURE.

L'Education d'Achille, gravée par Bervic, d'après le tableau peint par Regnaud, membre de l'institut national. Cette estampe qui, sur le rapport de l'institut national, a été proclamée par le Directoire exécutif, à la fête du 1er. vendemiaire an VII, se vend 16 fr., chez Bervic, graveur, rue des Orties, galerie du Muséum, n°. 12.

Deux nouveaux cahiers de principes de dessin, avec un choix de jolies têtes, utiles aux écoles centrales et aux amateurs, dessinées d'après les plus célebres artistes, gravées au pointillé d'un genre précieux. Prix de chaque cahier, 1 fr. 7 déc. 5 cent. A Paris, chez Pointeau, graveur, rue de Corneille, près l'Odéon, n°. 2.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

Extrait d'une lettre de Mittau, du 6 vendemiaire.

La cour de Mittau n'est gueres plus brillante que ne l'étaient celles de Vérone et de Blankembourg; et si elle n'offrait une nouvelle preuve de l'instabilité des grandeurs humaines, on ne pourrait qu'en rire comme d'un spectacle d'enfans qui jouent avec leurs hochets. Ils ne sont pas ici d'un haut prix; car nulle part la pénurie des finances n'est plus grande.

Le pape s'était chargé de recommander son fils aîné à la charité des rois; il ignorait alors qu'il en aurait bientôt besoin lui-même. On sait qu'à la sollicitation de Pie VI, une souscription avait été remplie pour le *prétendant*. Pie VI s'était engagé pour 10 mille scudis dont il ne sera plus question; le roi de Naples pour 18 mille; la cour de Madrid pour 100 mille piastres; celle de Vienne pour 50 mille ducats; celle de Berlin avait décliné la proposition; et celle de Londres avait répondu qu'elle était déjà chargée du ci-devant comte d'Artois et de ses deux fils. Quant à Paul Ier., il avait beaucoup promis dans le cas où le *prétendant* viendait fixer son domicile sur le territoire russe. Il y est, et reçoit très-peu. Sa détresse était telle au mois de floréal dernier, qu'il fut obligé d'envoyer en courier, à Pétersbourg, le ci-devant comte de Saint-Priest, pour y demander quelques secours indispensables.

Les embarras pécuniaires ne sont pas les seuls. Le *prétendant* ne sait trop, même pour le reste, sur quel pied il est. Le gouverneur de Mittau a reçu ordre de n'oublier, devant personne, qu'il repré-

sentait sa majesté russe. Les courtisans français sont mal vus ; nul d'entr'eux ne peut passer Riga. Les couriers qui arrivent sont compris dans la défense générale de ne laisser entrer en Russie aucun étranger, sans une permission expresse de l'empereur. Celui-ci, pour empêcher, dit-on, son hôte de paraître à Pétersbourg, lui a fait dire qu'il se rendrait à Mittau en allant visiter ses nouvelles provinces.

On se plaint à la cour que beaucoup de lettres sont supprimées. On a insinué *au roi des émigrés*, qu'il fallait restreindre ses correspondances, même avec *ses sujets*, et surtout n'avoir aucun rapport avec le corps de Condé.

Le *prétendant* habite une partie de l'ancien palais des ducs de Courlande. L'extérieur de ce bâtiment est fort beau; mais l'intérieur en a été plusieurs fois endommagé par le feu. L'aîle qui a le moins souffert est occupée par le comte de Lamsdorff, gouverneur, et par les nombreux employés de l'administration russe.

Un piquet de 50 hommes monte tous les jours la garde dans la cour de ce château ; mais les faisceaux sont du côté de la partie tenue par le gouverneur; ensorte que cette garde semble être plutôt pour celui-ci que pour le *prétendant*.

Paul Ier. lui avait d'abord permis de s'en choisir une parmi les anciens gardes-du-corps. Mais ils n'osent gueres se montrer, parce qu'ils n'ont que les haillons apportés des bords du Rhin. Leur solde même n'est point exactement payée.

La cour du *prétendant* est composée des ci-devant comte d'Avaray, capitaines des gardes, premier ministre; ci-devant duc de Guiche, capitaine des gardes; ci-devant comte de Cossé, capitaine des Cent-Suisses; ci-devant marquis de Jaucourt, ministre d'Etat, sans département; ci-devant comte de la Chapelle, ministre de la guerre; ci-devant duc de Villequier, premier gentilhomme de la chambre; ci-devant marquis de Sourdis, beau-frere de M. d'Avaray; ci-devant vicomte d'Agoult, ancien

aide-major de cour ; ci-devant chevalier de Montagnac, et le chevalier de Boisheuil, écuyers ; l'abbé Edywort, aumônier et confesseur du *roi*; Guilhermy, ancien député aux états-généraux, créé maître des requêtes ; Courvoisier, maître des requêtes, de même date ; trois abbés, à-la-fois chapelains, confesseurs et secrétaires ; quatre gardes-du-corps chargés particuliérement d'accompagner le prétendant dans ses promenades, et devenus lieutenans-colonels à ce métier ; Giberville, agent à Riga, surtout pour les commissions de comestibles : ajoutez à ce nombre une trentaine de personnes qui figurent sur cette liste, remplissant les fonctions de valets-de-chambre, chef-d'office, chef-de-cuisine, aides-de-cuisine, valet-de-pied, cocher, piqueur et palfreniers ; vous aurez un état complet des grands et petits qui composent cette cour.

ALLEMAGNE. *De Vienne, le* 16 *vendemiaire.*

Les régimens de Condé, Saxe et Berchiny, sont arrivés, ces jours derniers, dans les environs de Schonbrunn. Il sera formé, dit-on, de ces trois corps un régiment de chasseurs à cheval. L'excédent sera incorporé dans les régimens de cavalerie en garnison dans cette résidence.

Des lettres de Constantinople d'une date récente, disent qu'outre la déposition du grand-visir et du muphti, il s'est fait différens changemens dans les départemens subalternes ; toutes les personnes attachées à l'ex-premier ministre, ont été congédiées.

Les conférences entre les ministres d'Angleterre et de Russie, et les membres du gouvernement, sont toujours très fréquentes. Le reis-effendi a communiqué à ses ministres le contenu des dépêches du général Bonaparte, que le brick, pris en dernier lieu par une frégate turque, portait à Toulon. Le grand seigneur a destiné à M. Spencer Smith un superbe boskscha ; accompagné d'un cheval arabe richement enharnaché.

D'après un ordre de la Porte, tous les Républicains français qui se sont cachés, doivent se présen-

ter dans trois jours, sous peine d'être traités comme espions. Outre les personnes détenues aux sept tours et au palais de la légation ; on a arrêté et conduit au Bagne, comme prisonniers de guerre, les équipages de huit navires français qui se trouvaient dans le port de Constantinople.

De Francfort, le 28 vendémiaire. Le gouvernement autrichien commence des persécutions dans quelques districts du royaume de Hongrie contre des personnes qui ont énoncé des opinions favorables à la France.

Le district de Haled avait représenté, lors de la levée en masse, qu'il ne se croyait pas en état de résister efficacement à un ennemi qui avait vaincu l'élite des troupes impériales, et que par conséquent il desirait se borner à des mesures de sûreté intérieure, qui ne le compromettraient pas en cas que l'ennemi avançât. Ce district, très-mal en cour, se regardait comme garanti par le traité de Campo-Formio. Mais un commissaire envoyé de Vienne a été le tirer d'erreur. Ses magistrats ont été destitués. La cour a retiré la clef de chambellan au professeur Georges de Pessetis, soupçonné d'avoir influencé le district ; et il lui a été interdit de jamais se montrer à Vienne.

Une cicronstance digne de remarque, c'est que le général Tamara, qui, en qualité de ministre de Russie à Constantinople, vient de négocier l'alliance entre la Russie et la Porte, était, il y a quelque tems, un des agens actifs de Catherine II pour le révolutionnement de la Gréce.

On trouve des détails infiniment curieux à ce sujet dans un ouvrage qui vient de paraître à Londres, intitulé : *Apperçu de l'Empire Ottoman*, par M. Eton, qui a été agent secret de l'Angleterre, de la Russie, et même de la France en 1792, et qui écrit aujourd'hui pour prouver à ses compatriotes qu'il est de l'intérêt de l'Angleterre de laisser la Russie chasser les Turcs d'Europe.

Cet ouvrage est évidemment de commande, de

sorte que si les Turcs lisaient, ç'aurait été une faute inexcusable de le rendre public, au moment même où l'on travaillait à faire entrer la Porte dans une alliance avec la Russie et l'Angleterre. Un tel exemple devrait prouver à Paul lui-même, qu'il est bon de savoir lire.

Quoi qu'il en soit, jamais la situation de l'Empire ottoman ne fut aussi critique. Menacé bientôt au-dehors par des alliés plus dangereux que ses ennemis même ; s'étant détaché de son principal appui, la France, il est en proie au-dedans aux révoltes intestines. Il n'y a presque plus de pachas fideles. Tous, suivant leur position, aspirent plus ou moins à l'indépendance. Passwan-Oglu a déjà plus d'un auxiliaire ou d'un successeur. Les Grecs, toujours mécontens, ne sont retenus que par la timidité qui les caractérise, et la crainte de perdre des richesses amassées par leur commerce exclusif, quoique très-restreint par leur gouvernement. Quarante mille Russes sont sur les frontieres de la Moldavie et de la Valachie, sous prétexte de les défendre, et pourront bien ne pas tarder à s'en emparer pour ne les plus rendre ensuite.

De Rastadt, le 14 vendemiaire.

Fin du texte de la note des plénipotentiaires français.

« 5°. Rien ne saurait être changé dans les dispositions de l'article III de la note des soussignés du 4 messidor, concernant la noblesse immédiate ; ils renouvelleront, seulement pour la derniere fois, l'observation péremptoire énoncée dans l'article V de la note du 1er thermidor, que les demandes formées par la députation de l'Empire pour l'amélioration de la condition des nobles immédiats sont contraires aux principes et aux lois constitutionnelles de la République, qui ne fléchissent devant aucune considération.

» 6°. Les soussignés ont fait remarquer ailleurs que chaque fois qu'il leur arrive de se relâcher de leurs plus justes prétentions, la députation de l'Empire semble en prendre occasion d'augmenter les siennes et se montre plus difficultueuse. Cette réflexion s'applique particuliérement à l'article des dettes ; article intéressant, il est vrai, pour l'Empire,

mais auquel aussi la bienveillance du directoire exécutif a apporté tout le tempérament possible. Cet article, présenté d'abord dans la note de la légation française, du 14 floréal, a été reproduit dans celle du 1er thermidor, de la maniere suivante :

„ Conformément au principe généralement reçu, les dettes dont seraient grévés les objets cédés à la République seront transportées sur les objets donnés en remplacement. Cette disposition, de laquelle les électeurs ecclésiastiques ne sont point exceptés, est invariable.

„ En maintenant le principe, lequel est immuable, dans leur note du 28 fructidor, les soussignés ont declaré, que pour faciliter l'heureuse issue de la négociation, la République consentirait à ce que les *dettes provinciales*, c'est-à-dire, d un pays entier, et les *dettes communales*, c'est-à-dire particulieres à une commune ou partie d'un pays, *à l'exception néanmoins de celles de ces dettes qui auraient été contractées à l'occasion et pour les frais de la guerre, demeurassent à la charge des pays cédés.* Que résulte-t-il de ces dispositions, prises dans leur sens naturel et dégagées de tous les détails superflus ou étrangers à la question ? Il en résulte évidemment que le gouvernement français veut décharger l'Empire de toutes les dettes véritablement et légalement contractées par les besoins et l'utilité publique des pays ou parties de pays cédés à la République, et qu'il en excepte seulement celles qui ont été contractées pour l'avantage et le service du prince ou seigneur territorial, ou à l'occasion et pour les frais de la guerre que l'Empire a faite à la République. Or les soussignés demandent si on peut raisonnablement attendre davantage d'un gouvernement juste, modéré et cependant trop sage pour oublier jamais la mesure qu'il lui convient de garder en toute circonstance.

„ Voilà donc un résultat tout-à-la-fois avantageux à l'Empire, honorable pour la générosité française et facile dans l'exécution.

„ *Mais*, dit la députation, pénétrée au fond de la justice de ce qu'on lui pr pose, *il faudrait du moins établir que les dettes militaires faites contre la République, seraient placées sur les objets d'indemnité à la rive droite du Rhin, et non pas celles contractées pour et à l'avantage de la République.* Au cas que la députation ait voulu désigner par ces expressions peu exactes les contributions réparties et perçues pour la subsistance des troupes françaises, les soussignés n'hésitent pas de lui déclarer que la distinction qu'elle cherche à établir

est fausse et inadmissible. L'Empire a mis la France dans la necessité d'armer ; c'est une vérité historique que toutes les dénégations ne détruiront pas. Si donc l'effet d'une légitime défense a entraîné les Français sur le territoire allemand, ce séjour forcé ne saurait être imputé à la République ; les frais qu'il y a occasionnés ne peuvent retomber sur l'Etat qui n'est point l'aggresseur ; ils font partie des dettes des princes, car ce sont les princes qui ont voté la guerre ; ils doivent donc être compris dans les charges de la guerre personnelle à l'Empire.

„ D'après toutes ces raisons, les soussignés persistent dans l'article II de leur note du 28 fructidor, développé dans celui-ci, et avec cette addition : que quant aux pays situés à-la-fois sur les deux rives, on se chargera des dettes qui auront tourné à l'avantage particulier de la partie de ces pays devenue française.

„ 7°. Après la déclaration faite par les soussignés dans leur note du 28 fructidor, relativement à l'application des lois concernant les émigrés, on s'étonne que la députation de l'Empire soit revenue sur un objet complettement terminé.

„ Il ne peut être question ici que des pays actuellement cédés à la France par l'Empire, et l'on a déclaré positivement que les lois de l'émigration ne sont point applicables à ces pays. Si on a excepté en général les pays réunis, c'est que les lois de l'Etat le veulent ainsi. Mais le bienfait de l'exemption a été étendu à Mayence, parce que le décret de réunion n'y ayant pas été publié, les habitans n'ont pu profiter des trois mois que la loi accorde après la publication du décret pour rentrer dans les pays réunis. C'est donc là un principe posé, dont l'application pourrait se faire aux pays ou parties de pays qui se trouveraient dans le même cas. Les soussignés se persuadent qu'il ne sera plus reparlé de ces hommes qui ont été le flambeau de la guerre, et qu'on sentira généralement qu'il n'y aurait ni convenance ni avantage à reproduire des demandes qui retraceraient ce souvenir.

„ 8°. Les soussignés ne s'attendaient pas davantage, après leur seconde note du 20 fructidor, aux nouvelles instances de la députation d'Empire, pour la retraite des troupes françaises qui se trouvent à la droite du Rhin, dans la ligne d'armistice. Les troupes de la République repasseront à la gauche aussitôt après la pacification ; il est sensible que jusques-là elles ne peuvent quitter leur position actuelle,

La députation doit être assurée que suivant les circonstances, on s'occupera d'adoucir cet état de choses, qu'il ne tient qu'à elle de faire cesser très-promptement, par la conclusion de la paix; cette note même lui en fournit le plus sûr moyen.

„ 9°. Ainsi qu'il a été dit dans les notes précédentes de la légation française, notamment dans celles des 14 floréal et 1er thermidor, l'Empire renoncera par le traité futur à toute espece de prétentions et droits sur les objets cédés présentement à la République, et aussi sur ceux qui lui ont été cédés dans la ci-devant Savoie, par le traité avec le roi de Sardaigne, et dans le ci-devant cercle de Bourgogne, par le traité de Campo-Formio.

„ L'Empire renoncera à tous les droits quelconques qu'il aurait ou pourrait prétendre sur les pays d'Italie qui appartiennent aujourd'hui aux Républiques établies dans cette contrée, et spécialement à tous les fiefs impériaux qui font partie de ces Républiques.

„ Outre les renonciations susmentionnées, l'Empire renoncera à tous les titres qui rappelleraient d'anciens droits, et des dignités attachées aux objets cédés.

„ Il n'y aura pas de difficulté à ce que la République française et les Républiques d'Italie renoncent de leur côté, si cela est jugé nécessaire, à toute prétention sur les pays qui restent à l'Allemagne. Quant à la demande faite par la députation de l'Empire, que la République française renonce au complément des engagemens individuels qui auraient été pris à l'occasion de la guerre par quelques princes et Etats d'Empire, et non encore acquittés, c'est là une question tout-à-fait particuliere qu'on pourra traiter séparément.

„ Les soussignés persistent dans toutes les propositions détaillées au présent article, avec d'autant plus de raison, qu'après avoir bien examiné les objections de la députation de l'Empire, contenues dans ses notes des 23 ventôse, 28 floréal et 23 thermidor, ils n'y ont rien vu à quoi cet article ne puisse servir de réponse.

„ 10°. Il a été convenu que les fortifications de Kelh et de Cassel seraient et demeureraient démolies. L'Empire s'obligera en outre à ne construire aucun fort ou camp retranché, qu'à la distance d'environ 6 kilometres, ou trois mille toises de la rive droite du Rhin.

„ Telles sont les propositions des ministres plénipotentiaires de la République française : ils se réferent au surplus à leurs précédentes notes. La députation de l'Empire verra

par celle-ci qu'au moment du plus grand développement des forces nationales, il n'y a pas d'arrangement raisonnable que le directoire exécutif ne soit disposé à approuver; elle verra qu'il ne lui reste qu'un pas à faire pour couronner l'important ouvrage de la pacification, par l'application du principe des indemnités.

„ La députation ne perdra pas de vue surtout que si les articles de paix proposés n'étaient pas acceptés sans délai, non-seulement la promesse conditionnelle de restituer à l'Empire le territoire de Kelh et de Cassel n'aurait point son effet, mais encore qu'il serait démontré au Peuple Français et au gouvernement que l'Empire veut la guerre.

„ Les ministres plénipotentiaires de la République Française assurent le ministre de sa majesté l'empereur, de leur considération la plus distinguée. „

Rastadt, le 12 *vendemiaire an VII de la Répub. Française.*

Signés, BONNIER, JEAN DEBRY et ROBERJOT.

[Nous donnerons dans les N^os. suivans le *conclusum* de la députation de l'Empire et le vote de l'Autriche.]

PRUSSE. *De Berlin, le* 26 *vendemiaire.*

Pour unir de plus en plus les états prussiens entre eux, le roi vient de transférer ici les départemens ministériels des principautés de Franconie. Le département des finances a été réuni au directoire général, où le ministre d'Etat, le baron de Hardenberg, siege déjà; il conserve aussi, comme chef, la direction de toutes les branches de ce département. En sa qualité de ministre de cabinet, il traitera en outre les affaires étrangeres et de souveraineté desdites principautés; les objets féodaux resteront aussi dans son ressort; mais tout ce qui concerne la justice et les matieres ecclésiastiques ressortira au département qui en a l'attribution. Cependant, M. de Hardenberg continuera à l'avenir de passer une partie de l'année dans les principautés de la Franconie.

L'on dit ici que le cabinet vient d'envoyer un courier, à Paris, pour demander formellement au directoire, si, en cas de guerre, son intention est de respecter la ligne de neutralité. On ne doute

nullement que la réponse ne soit favorable et affirmative.

RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE. *Extrait d'une lettre de l'Helvétie, le 23 vendemiaire.*

On vient de publier, mais avec beaucoup de modifications, la loi qui a été émise par notre corps législatif en comité secret, relativement à la suppression des couvens. D'après cette loi, ils seront à la vérité conservés provisoirement, mais ils ne pourront plus prendre de novices, et leurs biens sont déclarés propriétés nationales.

Presque tous nos législateurs sont rassemblés à Lucerne, où ils ont repris leurs séances avec beaucoup de solemnité. Le Directoire, accompagné des ministres, y a aussi fait son entrée avec un grand appareil.

Une grande partie des troupes françaises qui se trouve en Helvétie, doit partir en diligence pour l'Italie, et être remplacée par quelques divisions de l'intérieur de la Rép. Fr. et de l'armée de Mayence.

Le général Schawembourg parcourt présentement toute l'armée française disséminée dans la Suisse, Elle doit se porter en grande partie vers ses frontieres occidentales, qui déja sont fortement garnies de troupes. Il en arrive chaque jour de nouveaux corps à Zurich, d'où ils se rendent dans les cantons de Schafhouse, de Thurgau et de Sentis. Le ci-devant canton d'Uri et le mont Saint-Gothard, sont également occupés par les Français qui cernent tout le pays des Grisons. Il regne toujours beaucoup de troubles dans ce pays, et son sort n'est pas encore décidé.

L'industrie et l'activité font de très-grands progrès dans les villages situés le long du lac de Zurich depuis qu'ils ont été rendus à la liberté. A Stœfa, qui depuis quelques années s'est distingué éminemment par ses sentimens patriotiques, on a déja établi une librairie et une imprimerie. Il vient d'en sortir le nouveau calendrier républicain helvétique.

PIÉMONT. *De Turin, du 15 vendemiaire.*

Le gouvernement invite, par des proclamations, le peuple à s'abstenir de toute provocation et insulte, et à éviter tous les lieux où lui-même pourrait être exposé à en recevoir : il le prémunit aussi contre tout rapport alarmant, parce qu'il compte sur la loyauté du gouvernement français. Malgré ces proclamations, les dispositions du peuple piémontais, à l'égard des Français, sont totalement changées, et il a conçu contre eux de violentes préventions.

ESPAGNE. *De Madrid, le 17 vendemiaire.*

On annonce de nouveaux changemens dans le ministere; l'affaiblissement qui reste à M. Saavedra de sa longue maladie, ne paraît pas devoir lui permettre de reprendre le département des affaires étrangeres. Il paraît depuis quelque tems assez probable qu'il aura pour successeur celui qui le supplée provisoirement, et qui justifie parfaitement cette marque de confiance que son âge aurait pu faire croire prématurée. On parle aussi de nommer un nouveau ministre de grace et de justice, et un nouveau ministre de la guerre. En attendant ces changemens, il vient de s'en opérer dans deux places qui sont ici d'une grande importance. Le comte d'Ezpeleta, qui avait été nommé gouverneur du conseil de Castille en même tems que MM. de Saavedra et Jovellanos avaient été portés au ministere, vient tout-à-coup d'être remplacé par dom Grégorio de la Custa, qui n'était que colonel lors de la rupture avec la France, et qui a été fait lieutenant-général depuis la paix. Le confesseur de la reine, Musquiz, a déja un successeur; c'est dom Espiga, chanoine d'une des collégiales de Madrid, et l'un des amis particuliers de M. d Urquijo. Quant à Musquiz, il a reçu ordre de se rendre au plutôt à la nouvelle destination que la cour vient de lui donner en Catalogne, et qui est plus conforme à son état que celle qu'un instant de faveur semblait lui avoir donnée ici.

Le roi se prononce de plus en plus en faveur du parti français; le parti anglais est sans force.

ANGLETERRE. *De Londres, le 14 vendemiaire.*

On écrit de Dublin que les insurgés de Killala et de Ballyna ont été défaits, le 2 vendemiaire, par le général Trench ; mais l'on varie beaucoup dans les détails qui sont donnés de cette affaire. Les uns portent le nombre des morts à 600, et d'autres à 2000. On assure aussi que d'autres, commandés par des officiers français, se sont rendus à discrétion ; et que deux jours après la victoire plusieurs chefs Irlandais, notamment Bellew et Burke, ont été pendus. L'évêque de Killala a recouvré sa liberté, ainsi que près de 300 protestans ; ils se louent beaucoup des officiers français, et prétendent que c'est à leur autorité et à leur courage qu'ils ont dû leur conservation Le 3 vendemiaire, quelques restes d'insurgés s'étaient rassemblés à Lakey, mais ils se sont dispersés à l'approche des troupes du roi, après avoir perdu 50 ou 60 tués et 5 prisonniers.

La victoire remportée par l'amiral Nelson a été annoncée le 11, à deux heures du matin, par le canon de la tour de Londres. La ville a été illuminée pendant deux jours. L'on a ouvert une souscription pour les veuves des matelots, qui dès la premiere soirée a monté à 12 ou 15,000 liv. sterl.

Le gouvernement est déterminé à laisser dans la Méditerranée des forces suffisantes pour maintenir sa prépondérance, et rétablir le commerce du Levant. Un traité avec le roi de Naples donne aux Anglais l'entrée dans les ports de la Sicile, facilite leurs opérations maritimes, et procure à ce prince des forces auxiliaires. Les troupes qui étaient en Portugal ont mis à la voile pour se rendre dans le royaume de Naples, et le général Stewart vient de partir d'ici pour en prendre le commandement.

Le gouvernement a reçu, le 3, des dépêches importantes de sir Morton Eden, ambassadeur à Vienne.

Les 3 pour 100 consolidés sont à 51 et demi.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CORPS LÉGISLATIF.

Séances des deux Conseils, du 25 vendemiaire au 5 brumaire.

Cabanis dans la séance du 26 du conseil des Cinq-cents, obtient la parole, et dit :

La veuve de Condorcet a cru devoir détacher d'une édition complette des œuvres de son mari, qui se prépare maintenant, le petit écrit que je viens ici vous offrir en son nom.

Cet écrit est composé d'une suite de leçons élémentaires sur l'arithmétique, destinées, les unes, à servir d'exercice aux éleves, les autres à diriger les maîtres dans le choix et dans l'ordre des objets de leur enseignement.

Ce n'est pas seulement par l'importance bien reconnue du sujet, et par la maniere supérieure et neuve dont il est traité; et, comme l'a remarqué notre collégue Garat, que ce dernier ouvrage d'un illustre martyr de la République mérite toute votre attention : les circonstances dans lesquelles il a été produit lui garantissent un autre genre d'immortalité plus précieux encore peut-être; elles ont attaché pour toujours à sa lecture un intérêt indépendant de la gloire même de son auteur, et que vous êtes bien dignes sans doute de partager. C'est sous la hache de la proscription, c'est dans l'obscur réduit où le dévouement d'une femme héroïque, et le concert de quelques hommes courageux conserverent plusieurs mois sous le boisseau, s'il est permis de parler ainsi, cette lumiere de la France républicaine; c'est à l'aspect de la coupe fatale qu'il avait préparée pour échapper à ses tyrans, que Condorcet, plein de ses idées consolantes de perfectibilité, après avoir tracé *l'esquisse des progrès de l'esprit humain*, jetant

les yeux sur l'un des premiers besoins de l'instruction nationale, s'est occupé de laisser après lui une exposition véritablement classique des principes fondamentaux de la numération.

Les lecteurs attentifs n'auront pas ici de peine à reconnaître qu'il n'appartient qu'aux hommes supérieurs dans chaque science, d'en bien réduire et d'en bien présenter les élémens, et que le plus difficile, comme le plus essentiel, est toujours d'entrer, avec une bonne méthode, dans les premieres idées, et d'ouvrir une route sûre et facile à l'enfant qui débute. Cette perfectien de la simplicité est surtout remarquable dans un ouvrage de ce genre, écrit à la hâte, et sous la faulx de la mort, qui malheureusement en allait interrompre le cours presque dés le début.

Oui, citoyens représentans, c'est à l'époque des plus sanglans ravages de la terreur, c'est lorsque presque tous les travaux littéraires étaient suspendus par le spectacle de cette destruction générale à laquelle personne ne pouvait avoir l'espérance d'échapper, que Condorcet, toujours plus calme, et redoublant en quelque sorte chaque jour d'activité, nous faisait parvenir ses pages l'une après l'autre, et les accompagnait de billets touchans, où respirait non seulement le plus parfait oubli de ses dangers personnels, mais encore une entiere sécurité sur les destinées futures de la République. Séparé de tous les premiers objets de ses affections; et poursuivi jusques dans le fond de sa retraite par l'image de tant de calamités qui pesaient plus particuliérement sur ses amis, il savait se réfugier dans cet avenir consolateur dont son amour pour ses semblables lui faisait encore un Elisée; et nous-mêmes, en recueillant ses clartés dernieres, nous lui dûmes, je l'avoue, de ne pas désespérer entiérement de la liberté générale et de celle du peuple français.

Pardonnez-moi, citoyens collégues, de vous retracer ces souvenirs chers et douloureux : ils n'ont point ici pour objet de réveiller de funestes ressentimens, non sans doute. Ah! qu'ils deviennent plutôt, au contraire, un nouveau motif d'union et de concorde

pour tous les républicains !..... O vous, qui que vous soyez, dont l'ame aigrie nourrit de longues haines, écoutez ! ..... Le jour même où Condorcet fut forcé de quitter son asyle pour ne pas livrer une maison toute entiere à la fureur des bourreaux, il écrivait :

» Qu'on éloigne surtout de ma fille tout senti-» ment de vengeanc ; qu'on l'assure bien que je n'en » ai conçu aucun : l'oubli des erreurs de nos enne-» mis est un devoir sacré que j'impose à sa ten-» dresse. »

Telles furent ses dernieres paroles ; tel fut le dernier vœu de cet homme si digne, et par son caractere, et par son génie, d'être l'apôtre de la raison, de l'humanité, de la liberté. C'est à ces traits, et non point aux éclats des passions furieuses et sombres que se reconnaissent le vrai courage et tous les sentimens forts et généreux de l'homme libre. Non, il n'y a que le faible qui se sonmette à la condition de haïr ; il n'y a que le lâche qui sente le besoin de se venger.

Je demande la mention au procès-verbal du don de la citoyenne Condorcet, et l'envoi de l'ouvrage à la bibliotheque.

Ces propositions sont adoptées ; le discours de Cabanis sera imprimé.

Pollart fait un rapport sur les droits des enfans nés hors du mariage, dans la succession de leurs parens. Deux résolutions avaient été prises sur cet objet par le conseil ; mais celui des Anciens a rejetté l'une et l'autre. Cependant beaucoup d'affaires de ce genre restent indécises dans les tribunaux. Il faut les mettre en état de prononcer sur les difficultés portées devant eux, et sur lesquelles ils en ont référé au Corps législatif.

La loi du 12 brumaire an II a déterminé de quelle maniere les enfans nés hors mariage succéderaient à leurs peres décédés depuis le 14 juillet 1789, et leur a accordé une portion égale à celle des enfans nés du mariage. Un décret du 3 vendemirire an IV a fupprimé l'effet rétroactif de cette loi. La rapporte-

ra-t-on ou la laissera-t-on subsister pour les successions ouvertes depuis sa publication, à l'égard des enfans naturels qui ont été reconnus devant l'officier public

Le rapporteur annonce qu'il est loin d'être l'apologiste de cette loi, qui lui paraît avoir beaucoup trop donné aux enfans naturels; mais il pense qu'il vaut mieux laisser subsister un mal fait que de donner ouverture à de nouvelles réclamations. Il propose de prendre pour bâse d'une nouvelle résolution, les articles du code civil concernant les enfans naturels, déja décrétés, et dont les circonstances n'ont pas encore permis la publication.

Le conseil ordonne l'impression de son discours.

Thiessé présente un rapport très-étendu sur les délits relatifs à la sûreté publique, et les moyens de prévenir les prévarications des fonctionuaires qui ne les reprimeraient pas.

Impression et ajournement.

On reprend la discussion sur l'assiete de la contribution fonciere, quelques articles sont adoptés.

L'ordre du jour du 27 appellait la discussion sur le projet de Delbret, relatif aux dispenses à accorder à ceux des réquisitionnaires ou conscrits qui ont quelque cause d'infirmité ou d'incapacité.

Vézin se présente pour le combattre. Il dit que l'expérience du passé doit rendre soupçonneux pour l'avenir; que beaucoup de municipalités ont montré peu de zele pour faire partir les réquisitionnaires et qu'elles n'en auront peut-être pas davantage pour les conscrits; que le jury municipal entouré de solliciteurs de toute espece de parens, d'amis, de connaissances, n'aura pas la force de se refuser à une demande, qui repoussée lui attirerait des ressentimens, des haines et des vengeances; et il demande l'ordre du jour sur le projet. Malgré ces observations, le projet est adopté.

Le directoire avait fait un message au conseil, pour l'inviter à lever toutes les difficultés qui peuvent contrarier l'entiere exécution des lois rendues sur le droit d'entretien des routes. La discussion a com-

mencé le 28 sur cet objet. Après des débats assez vifs et longs, il a été arrêté en principe, que les administrations centrales ne pourront adjuger collectivement plus de cinq barrieres, et qu'on ne pourra affermer ensemble, l'entretien des routes et la perception du droit.

Roëmers a fait, le 29, un rapport relatif au message du directoire qui invitait le conseil à prendre des mesures tendant à assurer la police et la responsabilité des communes dans l'intérieur desquelles se commettent des crimes et attentats sur les personnes et les propriétés.

Le projet de loi qui suit ce rapport, tend à autoriser le directoire à prendre tous les moyens qu'il jugera convenables à l'entiere exécution des lois sur les passeports, et à rendre chacune des communes dans l'enceinte desquelles un citoyen aurait couru quelque danger dans sa personne ou ses propriétés, responsable du délit.

Le rapporteur voudrait que quand un semblable délit aurait été commis, un officier municipal allât à la garde montante, criant par les rues : citoyens ! un vol, un assassinat, un crime quelconque a été commis dans votre commune, parce que vous n'avez pas fait pour l'empêcher ce que vous deviez faire. Ce cri de deuil serait ensuite écrit à un poteau qui serait planté au milieu de la place publique. Le rapporteur ajoute à cette peine morale, celles civiles des amendes, des dégradations civiques, etc.

Impression et ajournement.

Sur les observations du rapporteur de la commission concernant le droit d'entretien des routes, le conseil arrête que, conformément à la loi du 3 nivôse, celui qui sera adjudicataire de la perception, sera en même-tems chargé de l'entretien.

On a procédé, le 1er. brumaire, au renouvellement du bureau. Dubois (des Vosges) est appellé à la présidence; Bruley, Bergasse, Gerla et Bonnaire sont secrétaires.

Barras occupe le conseil de la question de savoir,

t'il ne convient pas de donner aux cantons une nouvelle circonscription, sans s'écarter des limites constitutionnelles.

Le conseil arrête que les administrations centrales seront consultées sur les changemens à faire dans cette partie.

Le projet relatif à la perception du droit sur les greffes est soumis à la discussion du conseil, dans la séance du 2 brumaire. Les orateurs qui sont entendus présentent tous des vues différentes.

Le conseil indécis renvoie tous les projets à la commission, pour les refondre en un seul. Il se forme ensuite en comité général.

Legrand fait, le 26, dans la séance du conseil des Anciens, le rapport sur la résolution relative à la vente des domaines nationaux, pour trouver les 125 millions que demande le Directoire pour l'entretien et la solde des 200 conscrits et les dépenses du département de la marine, nécessitées par le combat de Bequiers. Il la trouve sage, politique, conforme à la constitution et aux lois antérieures.

Le conseil l'adopte.

La résolution portant établissement d'un octroi pour les dépenses locales de la commune de Paris est approuvée le 27.

On a repris, le 28, la discussion sur la résolution concernant le paiement des intérêts de la dette publique.

Huguet et Arnould la défendent. Ils pensent qu'elle est conforme à l'intérêt général: qu'elle libere la trésorerie sans que celle-ci ait rien à payer; qu'elle lui fait rentrer des sommes dues depuis longtems; qu'elle procure aux rentiers des secours dont ils ont un si grand besoin, et aux contribuables un moyen avantageux de s'acquitter.

Elle est approuvée.

On a repris, le 29, la discussion sur la résolution du 24 thermidor, relative au régime hypothécaire.

Crenieres, qui obtient le premier la parole, em-

ploie les mêmes moyens que ceux donnés par les orateurs qui l'ont précédé et qui ont parlé en faveur de la résolution.

Delzons la combat. Il regarde la spécialité comme nuisible aux créanciers qui, sans cela, auraient hypothéqué sur la généralité des biens de leurs débiteurs.

Le conseil ajourne la suite de la discussion.

Cretet a fait, le 1er. brumaire, le rapport sur la résolution du 2 vendemiaire, concernant le droit de patentes pour l'an VII. Il commence par établir que cet impôt existait sous l'ancien régime, quoique sous une dénomination différente et avec des formes beaucoup plus vexatoires. Il répond ensuite à l'objection tirée de ce qu'on impose l'industrie, et il demande pourquoi l'industrie ne participerait pas au maintien du gouvernement, comme les propriétés rurales. Enfin il observe que la nouvelle résolution renferme des améliorations sensibles, en la comparant à celle de l'an VI.

Il propose l'approbation de la résolution.

Elle est adoptée.

On a procédé le même jour au renouvellement du bureau; Perès est nommé président; Vinat, Lemercier, Depeyre et Judet secrétaires.

Moreau a entretenu, le 2 brumaire, le conseil de la résolution relative au droit de timbre. Il analyse ses divers articles. Plusieurs lui paraissent obscurs et susceptibles de diverses interprétations, et il en propos le rejet.

Impression et ajournement.

La loi du 13 fructidor dernier, porte que les mariages ne pourront être célébrés que dans le chef-lieu du canton, les décadis, et par le président de l'administration municipale. Un jeune homme sur le point de mourir, voulant contracter mariage avec sa maîtresse enceinte, a demandé à un président d'administration de se transporter chez lui puor cet objet. Le président consulte le conseil des Cinq-cents qui dans la séance du 3, renvoie l'examen de

cette question à une commission. Il se forme ensuite en comité genéral ; il s'agit de l'impôt sur les portes cocheres, croisées, balcons, etc.

Poulain-Grandpré soumet, le 4, à la discussion un projet sur les moyens de suppléer à l'insuffisance des effets de la dette mobilisée. Crochon observe que la résolution dont il s'agit, est d'un intérêt trop général pour n'être pas discutée avec maturité. Il demande que la discussion ait lieu en comité ; cette proposition est adoptée, et le conseil se forme en comité général.

Le conseil des Anciens a approuvé, dans la séance du 3 brumaire, la résolution qui fixe à six millions les dépenses de la trésorerie nationale pour l'an VII, et neuf autres résolutions qui statuent sur les opérations de plusienrs assemblées primaires du département de la Seine inférieure.

Organe de la commisson des inspecteurs, Pompez présente le tableau des dépenses du conseil pendant l'an VII.

Le conseil ordonne l'impression de ce compte.

Legrand fait, le 4, un rapport sur la résolution du 27 fructidor, relative au *transfert* de la dette publique perpétuelle. Il convient qu'un des moyens de prospérité est la rapidité de la circulation des capitaux ; l'Angleterre nous donne un exemple de la bonté de cette mesure. Chargée d'une dette qui surpasse de beaucoup la totalité de ses propriétés territoriales, elle n'est parvenue à soutenir son crédit que par la facilité des transferts, des portions de sa dette consolidée.

Le principe de la résolution a paru bon à la commission ; il n'en a pas été de même des dispositions des détails. Plusieurs articles paraissent ambigus et contradictoires.

Le rapporteur propose au conseil le rejet de la résolution.

Impression et ajournement.

PARIS, *Nonidi, 9 Brumaire, l'an VII de la République.*

DÉPÊCHES ENVOYÉES AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF PAR LE GÉNÉRAL EN CHEF BONAPARTE.

Bonaparte, général en chef, au Directoire exécutif. — Alexandrie, le 18 messidor an VI.

Citoyens directeurs,

L'armée est partie de Malthe le 1er. messidor, et est arrivée le 13, à la pointe du jour, devant Alexandrie. Une escadre anglaise que l'on dit être très-forte, s'y était présentée trois jours avant, et avait remis un paquet pour les Indes.

Vous trouverez ci-joint, 1°. copie de la lettre que j'ai écrite au commandant de la Caravelle; 2°. de celle écrite au pacha du Caire; 3°. la proclamation que j'ai faite aux Égyptiens; 4°. un réglement pour l'armée.

Le vent était grand-frais et la mer très-houleuse; cependant je crus devoir débarquer de suite : la journée se passa à faire les préparatifs du débarquement. Le général Menou, à la tête de sa division, débarqua le premier près du Marabou, à une lieue et demie d'Alexandrie.

Je débarquai avec le général Kleber, et une autre partie des troupes, à onze heures du soir. Nous nous mîmes sur-le-champ en marche pour nous porter sur Alexandrie; nous apperçûmes à la pointe du jour la colonne de Pompée. Un corps de Mameloucks et Arabes commençait à escarmoucher avec nos avant-postes; mais nous nous portâmes rapidement, la division du général Bon à la droite, celle du gén. Kleber au centre, celle du général Menou à la gauche, sur les différens points d'Alexandrie. L'enceinte de la ville des Arabes était garnie de monde : le général Kleber partit de la colonne de Pompée pour escalader la muraille : dans ls tems que le général Bon forçait la porte de Rosette, le général Menou bloquait le château triangulaire avec une partie de sa division, se portait avec le reste sur une autre partie de l'enceinte, et le forçait. Il entra le premier dans la place; il y reçut sept blessures, dont heureusement aucune n'est dangereuse.

Le général Kleber, au pied de la muraille, désignait l'endroit où il voulait que ses grénadiers montassent; mais il re-

çut une balle au front qui le jetta par terre ; sa blessure, quoique très-grave, n'est pes mortelle ; les grenadiers de sa division en doublerent de courage, et entrerent dans la place. La 4e. demi-brigade, commandée par le général Marmont, enfonça, à coups de hache, la porte de Rosette, et toute la division du général Bon entra dans l'enceinte des Arabes.

Le cit. Masse, chef de brigade en second de la 32e., a été tué, et l adjudant-général l'Escalle dangereusement blessé.

Maîtres de l'enceinte des Arabes, les ennemis se refugierent dans le fort triangulaire, dans le phare et dans la nouvelle ville. Chaque maison était pour eux une citadelle ; mais avant la fin de la journee la ville lut calme ; les deux châteaux capitulerent, et nous nous trouvâment entierement maîtres de la ville, des forts et des deux ports d'Alexandrie.

Pendant ce tems-là, les Arabes du désert étaient accourus par pelotons de 30 à 50 hommes, inondaient nos derrieres, et tombaient sur nos traînards. Ils n'ont cessé de nous harceler pendant deux jours ; mais hier je suis parvenu à conclure avec eux un traité, non-seulement d'amitié, mais même d'alliance ; treize des principaux chefs sont venus hier chez moi. Je m'assis au milieu d'eux, et nous eûmes une très-longue conversation. Après être convenus de nos articles, nous nous sommes réunis autour d'une table, et nous avons voué au feu de l'enfer celui de moi ou d'eux qui violerait nos conventions, consistant :

Eux, à ne plus harceler nos derrieres ; à me donner tous les secours qui dépendraient d'eux, et à me fournir le nombre d'hommes que je leur demanderais pour marcher contre les Mameloucks.

Moi, à leur restituer, quand je serais maître de l'Egypte, des terres qui leur avaient appartenu jadis.

Les prieres se font, dans les mosquées, comme à l'ordinaire, et ma maison est toujours pleine des imans ou cadis, des scheiks, des principaux du pays, de muphtis ou chefs de la religion.

Vous trouverez ci-joints, 1°. une espece de procès-verbal d'une séance de tous les muphtis et chefs du pays ; 2°. les différens ordres que j'ai donnés.

Cette nation-ci n'est rien moins que ce que l'ont peinte les voyageurs et les faiseurs de relations ; elle est calme, fiere et brave.

Le port vieux d'Alexandrie peut contenir une escadre

aussi nombreuse qu'elle soit; mais il y a un point de la passe où il n'y a que cinq brasses d'eau; ce qui fait penser les marins qu'il n'est pas possible que les vaisseaux de 74 y entrent.

Cette circonstance contrarie singulierement mes projets; les vaisseaux de con truction vénitienne pourront y entrer, et déja *le Dubois* et *le Causse* y sont.

L'escadre sera aujourd'hui à Albukir, pour achever de débarquer l artillerie qu'elle a à nous.

La division du général Desaix est arrivé à Demanhur, après avoir traversé 14 lieues dans un désert aride, où elle a été bien fatiguée; celle du général Reynier doit y arriver ce

La division du général Dugua est à Rosette; le chef de division Pérée, commande notre flotille légere, et va chercheer à faire remonter le Nil par une partie de ses bâtimens.

Je vous demande le grade de contre-amiral pour le citoyen Ganteaume, chef de l état-major de l'escadre, officier du plus grand mérite, aussi distingué par son zele que par son expérience et ses connaissances.

J'ai nommé le cit. Leroi, ordonnateur de la marine à Alexandrie.

J'ai fait dans l'armée différens avancemens dont je vous enverrai l'état, dès l'instant que l'armée aura pris un peu d'assiette.

Nous avons eu, à la prise d'Alexandrie, 30 à 40 hommes tués, et 80 à 100 blessés.

Je vous demande le grade de chef d'escadron pour le cit. Sulkowski, qui est un officier du plus grand mérite, et qui a été deux fois culbuté de la brêche.

Signé, BONAPARTE.

*Bonaparte, général en chef, au pacha d'Egypte. — A bord de l'*Orient, *le 12 messidor an VI.*

Le Directoire executif de la République Française s'est adressé plusieurs fois à la sublime Porte, pour demander le châtimens des beys d'Egypte, qui accablaient d'avanies les commerçans français.

Mais la sublime Porte a déclaré que les beys, gens capricieux et avides, n'écoutaient pas les principes de la justice, et que non-seulement elle n'autorisait pas les outrages qu'ils faisaient à ses bons et anciens amis les Français, mais que même elle leur ôtait sa protection.

La République Française s'est decidée à envoyer une puissante armée pour mettre fin aux brigandages des beys d'E•

gypte, ainsi qu'elle a été obligée de le faire plusieurs fois dans ce siecle contre les beys de Tunis et d'Alger.

Toi qui devrais être le maître des beys, et que cependant ils tiennent au Caire, sans autorité et sans pouvoir, tu dois voir mon arrivée avec plaisir.

Tu es sans doute déja instruit que je ne viens point pour rien faire contre l'alcoran, ni le sultan. Tu sais que la nation française est la seule et unique alliée qu'ait eu Europe le sultan.

Viens donc à ma rencontre, et maudis avec moi la race impie des beys.

Signé, BONAPARTE.

Bonaparte, général en chef, au commandant de la Caravelle.
*— A bord de l'*Orient, *le* 13 *messidor.*

Les beys ont couvert nos commerçant d'avanies, je viens en demander réparation.

Je serai demain dans Alexandrie ; vous ne devez avoir aucune inquiétude ; vous appartenez à notre grand ami le sultan ; conduisez-vous en conséquence. Mais si vous commettez la moindre hostilité contre l'armée française, je vous traiterai en ennemi, et vous en serez cause, car cela est loin de mon intention et de mon cœur.

Signé, BONAPARTE.

Déclaration du muphti et des principaux cheiks de la ville d'Alexandrie, au nom des habitans.

Gloire à Dieu à qui toute gloire est due, et salut de paix sur le prophête Muhamed, sur sa famille et les compagnons de sa mission divine.

Voici l'accord qui a eu lieu entre nous les notables de la ville d'Alexandrie, dont le nom est au bas de cet acte, et entre le commandant de la nation française, général en chef de l'armée campée dans cette ville.

Les susdits notables continueront à observer leur loi et leurs saintes institutions ; ils jugeront les différends selon la justice la plus pure, et s'éloigneront avec soin du sentier tortueux de l'iniquité ; le cadi, auquel le tribunal de la justice sera confié, devra être de mœurs pures et d'une conduite irreprochable ; mais il ne prononcera aucune sentence sans avoir pris la décision et le conseil des chefs de la loi, et il ne dressera l'acte de son jugement qu'en conséquence

de leur décision. Les cheiks susdits s'occuperont des moyens de faire régner l'équité, et ils tendront de sous leurs efforts vers ce but, comme s'ils n'étaient animés que d'un même esprit. Ils ne prendront aucune résolution qu'après que tous ensemble l'auront approuvée d'un commun accord. Ils travailleront avec zele au bien du pays, au bonheur des habitans, et à la destruction des gens vicieux et des méchans. Ils promettent encore de ne point trahir l'armée française, de ne jamais chercher à lui nuire, de ne point agir contre ses intérêts, et de n'entrer dans aucun complot qui pourrait être formé contre elle.

Ils ont fait sur tous ces points leur serment authentique, qu'ils renouvelleront dans cet acte de la maniere la plus droite et la plus solemnelle.

Le général en chef de l'armée française leur promet, de son côté, d'empêcher qu'aucun des soldats de son armée n'inquiette les habitans d'Alexandrie pat des vexations, par des rapines et par des menaces, et que celui qui se porterait à de pareils excès sera puni du supplice le plus sévere.

Le général en chef a aussi promis solemnellement de ne jamais forcer aucun des habitans de changer sa religion, et de ne jamais exiger aucune innovation dans les pratiques religieuses; mais qu'au contraire son intention était que tous les habitans restassent dans leur religion, et de leur assurer leur repos et leurs propriétés par tous les moyens qu'il a en son pouvoir, tant qu'ils ne chercheront point à nuire, ni à sa personne, ni à l'armée qu'il commande.

Le présent acte a été dressé mercredi matin, 20 de la lune de Muharem, l'an de l'hégire 1213, répondant au 17 messidor de l'an VI de la République Fraçaise, une et indivisible.

(Suivent les signatures du muphti et des cheiks, dans l'ordre suivant :)

Le pauvre SEULEMAN, *cained muphti du maliki.*

Le pauvre IBRAHIM EL BOURGI, *chef de la secte hamfite;*

Le pauvre MUHAMMED EL MESSIRI;

Le pauvre AHMED, etc.

Traduit par moi soussigné secrétaire-interprête du général en chef,

Signe, VENTURE.

Au quartier-général d'Alexandrie, le 15 messidor an VI.

Bonaparte, général en chef, ordonne :

Art. Ier. Tous les matelots turcs qui étaient esclaves à

Malthe, et qui y ont été mis en liberté, et qui sont de Syrie, des isles de l'Archipel ou du bey de Tripoly, seront sur-le-champ mis en liberté.

II. L'amiral les fera débarquer demain à Alexandrie, d'où l'état-major leur donnera des passe-ports pour se rendre chez eux, et des proclamations en arabe.

Signé, BONAPARTE.

Alexandre Berthier, général de division, chef de l'état-major-général de l'armée, au ministre de la guerre. — Au quartier-général d'Alexandrie, le 18 messidor an VI.

Citoyen ministre,

Je vous envoie la relation de la prise de la ville d'Alexandrie en Egypte, par l'armée française, le 14 messidor an VI.

Le général en chef, après avoir employé sept jours à prendre Malthe, y organiser un gouvernement provisoire, ordonné toutes les dispositions, tant militaires qu'administratives, après avoir fait faire de l'eau à l'armée navale et au convoi, fit appareiller le 1er. messidor.

Les vents du nord-ouest qui soufflaient grand frais, porterent le convoi en sept jours sur Candie, et en quatre autres sur la côte d'Afrique.

Le 12 au matin, l'armée navale et le convoi ont atterré sur la route des Arabes, et étaient le soir à la vue de la ville d'Alexandrie.

Le général en chef avait détaché une frégate pour savoir ce qui se passait à Alexandrie, et faire venir à son bord le consul de France.

Le consul de France arrivé, nous prévint qu'une escadre anglaise, forte de 14 vaisseaux de ligne, avait paru à une lieue et demie d'Alexandrie, deux jours auparavant; qu'elle avait envoyé deux officiers à terre, sur un brick, pour savoir si on avait des nouvelles des Français; il nous dit, au surplus, que la ville et les forts d'Alexandrie paraissent disposés à se défendre contre ceux qui voudraient entrer dans le port et s'emparer de la ville, s it Français, soit Anglais.

Le général en chef ordonna de faire mouiller l'escadre le plus près possible de la pointe du Marabou. Quelques bâtimens furent détachés pour croiser devant le port neuf et le port vieux d'Alexandrie.

Un abordage qui eut lieu entre deux bâtimens de guerre, qui allerent eux-mêmes aborder le vaisseau amiral, obligea

de mouiller plus loin qu'on ne l'aurait desiré, à environ trois lieues de terre.

Le général en chef sentait que l'escadre anglaise pouvait paraître d'un moment à l'autre, et qu'il n'y avalt pas un instant à perdre pour débarquer l'armée et prévenir les dispositions hostiles que la ville et les environs pourraient faire pour s'opposer à l'exécution de nos projets, d'autant plus que depuis l'apparition des Anglais tout le pays se mettait en armes.

Depuis deux jours la mer était très-forte, et, dans des circonstances ordinaires, le débarquement aurait été différé, particulieremeut sur une côte bordée de recifs comme est celle d'Alexandrie ; mais tous les momens étaient précieux, et le succès en dépendait.

Le général en chef ordonna que la division Desaix débarquât au Marabou ; celle du général Menou, à la droite du général Desaix ; celle du général Reynier, sur la gauche.

La division du général Kleber et celle du général Bon, qui étaient embarquées sur les vaisseaux, reçurent ordre de remplir toutes les embarcations des vaisseaux, et de se rallier dans des chaloupes autour d'une des galeres prises à Malthe, montée pour le moment par le général en chef, qui devait conduire ces deux divisions dans le point de débarquement qu'il jugerait convenable, suivant les circonstances.

La distance à laquelle étaient mouillés les bâtimens, et le vent violent qui agitait la mer, et la rendait très-dangereuse pour la navigation des canots, apporterent les plus grands obstacles à l'exécution des dispositions ci-dessus.

Mais l'armée et son chef, accoutumés à voir dans les obstacles comme dans les contrariétés, un présage assuré de la victoire, ne comptaient pour rien les dangers de la mer ; bientôt elle fut couverte de chaloupes.

La division aux ordres du général Menou, qui avait un pratique à bord, fut la premiere qui put mettre à terre une partie de ses troupes.

Les divisions Reynier et Desaix éprouverent pour le moment des difficultés insurmontables, par la situation du vent à l'égard de leur position.

Le général en chef se porta le plus près possible du Marabou, sur la galere. Le jour tombait, lorsque les chaloupes portant une partie des divisions Kleber et Bon se réunirent autour de lui ; mais la difficulté était de trouver les passes à travers les recifs.

Un pilote du pays qui était venu avec le consul arriva ;

il dirigea les chaloupes, qu'il conduisit sur la plage du Marabou, où elles débarquerent heureusement, et où elles trouverent une partie de la division Menou, et quelques hommes de la division Reynier.

La galere sur laquelle était le général en chef et son état-major éprouvait les plus grandes difficultés et les plus grands dangers à suivre la marche des canots, qu'elle perdit bientôt de vue à cause de l'obscurité de la nuit; elle ne put approcher de terre qu'à une demi-lieue.

Nous nous embarquâmes sur des canots, et à une heure du matin le vainqueur de l'Italie était en Afrique à la plage du Marabou, dans le désert, à quatre lieues d'Alexandrie. L'armée n'avait apperçu aucun individu du pays.

Le général en chef passa la revue : la division Kleber, composée de la deuxieme demi-brigade d'infanterie légere, des vingt-cinquieme et soixante-quinzieme de bataille, avait environ mille hommes.

La division Menou, composée de la vingt-deuxieme d'infanterie légere, des treize et soixante-neuvieme de bataille, avait environ deux mille cinq cents hommes.

La division Bon, composée de la quatrieme d'infanterie légere, des dix-huitieme et trente-deuxieme de bataille, avait environ quinze cents hommes.

La division Reynier, des neuvieme et quatre-vingt-cinquieme de bataille, n'avait que quelques hommes.

On n'avait pu débarquer ni artillerie, ni chevaux.

Le général en chef ordonna aux troupes des divisions Menou, Kleber et Bon, de se mettre en marche sur trois colonnes. Il ordonna au général Reynier de réunir sa division, et de garder le point de debarquement. Il envoya l'ordre à tous les bâtimens du convoi, d'appareiller à la pointe du jour pour venir mouiller dans la rade du Marabou. Il ordonna, tant aux convois qu'aux bâtimens de guerre, d'employer tous les moyens possibles pour débarquer tout le reste des divisions.

Il était environ deux heures et demie du matin lorsque les divisions Menou, Kleber et Bon se mirent en marche ; le général en chef marcha à pied avec les tirailleurs de l'avant-garde, accompagné de son état-major, du général Dumas, commandant l'arme de la cavalerie, des généraux Dommartin et Cafarelly, commandant l'artillerie et le génie.

Le général Cafarelly prouvait que rien n'est impossible aux Français. Ce brave et si distingué général nous suivait

dans les sables avec sa jambe de bois, nous qui étions excédés de fatigues.

Avant le jour, un de nos avant-postes fut attaqué par quelques Arabes qui nous tuerent un capitaine. Au jour, nous apperçûmes une centaine de ces Arabes qui fusillerent avec nos tirailleurs en se repliant sur Alexandrie.

Lorsque l'armée ne fut plus qu'à une demi-lieue d'Alexandrie, nous apperçûmes environ trois cents hommes de cavalerie arabe, ou Mameloucks, qui abandonnerent les monticules de la ville, et prirent la route du Caire.

Quelques détachemens de cette cavalerie se portaient sur notre flanc droit, annonçant le projet d'inquietter la communication avec le débarquement ; n'ayant pas un cheval, ni une piece d'artillerie, nous continuâmes notre marche sur Alexandrie.

Le général Menou, avec les troupes de sa division, cheminait sur les petites dunes de sable le long de la mer, à l'ouest de l'enceinte dite de *la ville des Arabes.*

La division du général Kleber était au centre, dirigée sur la porte de cette enceinte qui conduit à la colonne de Pompée.

Le général Bon, avec les troupes de sa division, était dirigé sur l'est de la ville, vers la porte de Rosette.

Toutes les divisions reçurent l'ordre de s'arrêter à la portée du fusil, et d'attendre de nouveaux ordres.

Le général en chef se porta rapidement à la célebre colonne de Pompée, et détacha plusieurs officiers, pour reconnaître l'enceinte de la ville des Arabes, qui couvre la nouvelle ville d'Alexandrie.

Toutes les brêches de ces anciens murs paraissaient avoir été réparées. L'enceinte, ainsi que les tours qui la flanquent, étaient occupées par le peuple d'Alexandrie en armes, que les hurlemens de leurs chefs, de leurs femmes et de leurs enfans excitaient au combat. Il était parti de l'enceinte quelques coups de canon, qui annonçaient deux ou trois mauvaises pieces.

Le général en chef desirait parlementer et éviter un assaut et ses suites, il ne put se faire écouter ; il fallut se décider à attaquer ceux qu'on aurait desiré avoir pour amis.

Le général en chef avait jugé l'enceinte susceptible d'être escaladée ; d'ailleurs, n'ayant point d'artillerie, il ne restait que ce moyen pour s'emparer de la place. En consé-

quence, il fit battre la charge, et les trois divisions attaquerent en même tems, et escaladerent les remparts.

Les habitans qui bordaient ces remparts faisaient un feu assez vif, mais qui devenait nul du moment où nos troupes étaient au pied des murailles. Il fut remplacé par une grêle de pierres lancées par les habitans.

Enfin, par les traits de courage qui ont si souvent caractérisé les armées françaises, les généraux et les troupes trouverent presqu'en même tems le moyen d'être au haut des murs; tout ce qui était derriere prit la fuite, mais ceux qui étaient dans les tours, quoiqu'abandonnés de leurs camarades, ne cesserent d'employer le reste de leurs munitions à tirer sur nous. Ce peuple se battait en fanatique désespéré, bien éloigné de connaître nos intentions et nos principes. On prit le parti de faire bloquer une de ses tours que l'on ne pouvait faire rendre. Déja une partie de nos troupes était dans la ville neuve d'Alexandrie, et une autre devant le phare et le pharillon, où s'était retirée une partie des troupes armées d'Alexandrie.

Le général en chef se rendit sur la butte du port vieux qui domine la ville et le port, et où son intention était de réunir l'armée pour faire capituler l'ennemi; mais l'opiniâtreté et la terreur des assaillis exciterent l'ardeur de nos troupes, dont une partie s'emporta dans la ville, où il s'établit une fusillade meurtriere.

Le général en chef envoya chercher le capitaine d'un vaisseau de guerre turc qui était dans le port; il lui fit connaître quelles étaient les intentions et les dispositions de l'armée.

Le général en chef envoya aussi plusieurs officiers pour parler aux principaux habitans de la ville. Les imans, les cheiks, le chérif vinrent au-devant de nous comme amis, en assurant qu'ils avaient été trompés sur l'intention des Français. Le soir, les forts et les châteaux furent remis en notre pouvoir.

Nous apprîmes que la cavalerie qui nous avait assaillis, était d'une tribu d'Arabes campée à quelques lieues d'Alexandrie; nous sûmes en même tems que des pelotons de ces Arabes prenaient la route que nous avions suivie, et enlevaient nos traîneurs, ce que nous ne pouvions empêcher faute de cavalerie.

Au moment de l'escalade, le général Kleber a été blesse d'une balle à la tête, mais sans danger.

Le général Menou, en montant à l'assaut, a été assailli

d'une grêle de pierres qui l'a renversé du haut des murailles ; il n'a eu que des contusions qui ne sont pas dangereuses.

L'adjudant-général Lescale a eu le bras percé d'une balle. Le chef de brigade Massé, de la 32e., a été tué, ainsi que cinq officiers des différentes divisions.

Nous avons soixante blessés, quinze hommes tués, et environ vingt noyés, d'accidens occasionnés par la grosseur de la mer et les recifs qui bordent la côte.

Parmi les traits de courage qui ont signalé la journée du 14, on a remarqué le cit. Joseph Calla, musicien de la compagnie des guides, laissant sa grosse caisse pour courir à la tête des grenadiers ; il fut un des premiers à monter sur le rempart, et à aider les autres à y gravir ; les citoyens Sabattier, sergent-major ; Sulkousky, aide-de-camp du général en chef ; Labruyere, sergent-major ; Brueys, sergent ; Chauvot, fusilier ; Marceau, carabinier ; Hébert, caporal ; Archevêque, caporal ; Antoine Bruiron, et beaucoup d'autres qui seront connus par une liste plus détaillée. Tous ces individus ont reçu du général en chef un grade sur le champ de bataille.

Autant l'armée a montré de valeur à emporter d'assaut la ville des Arabes, autant elle a mis de générosité envers les vaincus. Le peuple, qui était dans l'erreur, paraît devenir l'ami d'une nation qui sait respecter ses mœurs, ses usages et sa religion.

Guerre aux Mameloucks, est le cri de la partie d'Egypte que nous habitons, et celui des Français.

De grandes difficultés sont vaincues, et beaucoup restent encore à vaincre.

Les divisions Reynier et Desaix ont rejoint l'armée. Tout le reste des divisions, une partie des chevaux et de l'artillerie est débarquée dans le port vieux, une autre partie se porte à Aboukir.

Le 17, une députation de la tribu d'Arabes, dont la cavalerie nous avait harcelés, s'est présentée à nos avant-postes ; elle nous ramenait des prisonniers qu'elle avait faits sur nos derrieres. Ils dirent qu'ayant appris que nous ne venions faire la guerre qu'aux Mameloucks et à Muratbey ; que nous étions les amis du Peuple, que nous ne venions pas détruire la religion de Mahomet, et leur enlever leurs femmes, ils demandaient à être amis des Français et à marcher avec eux. Le général, qui a reçu les principaux de cette tribu, a consenti à les garder comme amis des Français.

Une partie des troupes françaises est en route dans le désert pour deux jours de marche, afin de gagner le pays fertilisé par les eaux du Nil.

L'amiral Brueys, le chef de l'état-major de l'armée navale. Ganteaume ; en général tous les officiers de la marine employés du débarquement, ont montré un zele égal à leur dévouement ; et ont puissamment contribué aux succès que nous avons obtenus.

Salut et fraternité,

Signé ALEXANDRE BERTHIER.

Bonaparte, membre de l'Institut national, général en chef, au directoire exécutif. — Au quartier-général du Caire, le 6 *thermidor, an* 6.

Citoyen directeurs,

Le 19 messidor, l'armée partit d'Alexandrie. Elle arriva à Dementhour le 20, souffrant beaucoup, à travers ce désert, de l'excessive chaleur et du manque d'eau.

Combat de Rahmanié.

Le 22, nous rencontrâmes le Nil à Rahmanié, et nous nous joignîmes avec la division du général Dugua, qui était venue par Rosette, en faisaut plusieurs marches forcées. La division du général Desaix fut attaquée par un corps de 7 à 800 Mamelloucks, qui, après une canonnade vive et la perte de quelques hommes, se retirerent.

Bataille de Chebreisse.

Cependant j'appris que Mourat bey, à la tête de son armée, composéc d'une grande quantité de cavalerie, ayant huit à dix grosses chaloupes canonnieres et plusieurs batteries sur le Nil, nous attendait au village de Chebreisse.

Le 24, au soir, nous nous mîmes en marche pour nous en approcher.

Le 25, à la pointe du jour, nous nous trouvâmes en présence.

Nous n'avions que deux cents hommes de cavalerie, éclopés et harassés encore de la traversée.

Les Mamelloucks avaient un magnifique corps de cavalerie, couvert d'or, d'argent, armés des meilleures carabines et pistolets de Londres, des meilleurs sabres de

l'Orient, et montés peut être sur les meilleurs chevaux du continent.

L'armée était rangée, chaque division formant un bataillon quarré, ayant les bagages au centre et l'artillerie dans les intervales des bataillons. Les bataillons rangés, les 2e et 4e divisions derriere les 1re et 3e. Les cinq divisions de l'armée étaient placées en échelons, se flanquant entr'elles, et flanquées par deux villages que nous occupions.

Le citoyen Perrée, chef de division de la marine, avec trois chaloupes canonnieres, un chebeck et une demi-galere, se porta pour attaquer la flotille ennemie. Le combat fut extrêmement opiniâtre. Il se tira de part et d'autre plus de 1,500 coups de canon. Le chef de division, Perrée, a été blessé au bras d'un coup de canon. et par ses bonnes dispositions et son intrépidité, est parvenu à reprendre trois chaloupes canonnieres et la demi-galere, que les Mameloucks avaient prises, et à mettre le feu à leur amiral. Les citoyens Monge et Berthollet, qui étaient sur le chebeck, ont montré, dans des momens difficiles, beaucoup de courage. Le général Andréossi, qui commandait les troupes de débarquement, s'est parfaitement conduit.

La cavalerie des Mamelloucks inonda bientôt toute la plaine, déborda toutes nos aîles, et chercha de tous côtés, sur nos flancs et nos derrieres, le point faible pour pénétrer. Mais partout elle trouva que la ligne était également formidable, et lui opposait un double feu de flanc et de front. Ils essayerent plusieurs fois de charger, mais sans s'y déterminer. Quelques braves vinrent escarmoncher; ils y furent reçus par des feux de peloton de carabiniers placés en avant des intervalles des bataillons. Enfin, après être restés une partie de la journée à demi-portée du canon, ils opérerent leur retraite et disparurent. On peut évaluer leur perte à trois cent hommes tués ou blessés.

Nous avons marché pendant huit jours, privés de tout, et dans un des climats les plus brûlans du Monde.

Le 2 thermidor, au matin, nous apperçûmes les pyramydes.

Le 2, au soir; nous nous trouvâmes à six lieues du Caire, et j'appris que les vingt-trois bevs, avec toutes leurs forces: s'étaient retranchés à *Imbabé;* qu'ils avaient garni leurs retranchemens de plus de soixante pieces de canon.

Bataille des Pyramides.

Le 3, à la pointe du jour, nous rencontrâmes leur avantgarde, que nous poussâmes de village en village. A deux

heures après-midi, nous nous trouvâmes en présence des retronchemens de l'armée ennemie.

J'ordonnai aux divisions des généraux Desaix et Reignier de prendre position sur la droite; entre Gizah et Imbabé, de maniere à couper à l'ennemi la communication de la haute-Egypte, qui était sa retraite naturelle. L'armée était rangée de la même maniere qu'à la bataille de Chebreisse.

Dès l'instant que Mourat bey s'apperçut du mouvement du général Desaix, il se résolut à le charger. Il envoya un de ses beys les plus braves, avec un corps d'élite, qui, avec la rapidité de l'éclair, chargea les deux divisions. On le laissa approcher jusqu'à cinquante pas, et on l'accueillit par une grêle de balles et de mitraille qui en fit tomber un grand nombre sur le champ de bataille. Ils se jeterent dans l'intervalle que formaient les deux divisions, où ils furent reçus par un double feu qui acheva leur défaite.

Je saisis l'instant, et j'ordonnai à la division du général Bon, qui était sur le Nil, de se porter à l'attaque des retranchemens, et au général Vial, qui commande la division du général Menou, de se porter entre le corps qui venait de le charger et les retranchemens, de maniere à remplir le triple but;

D'empêcher ce corps d'y rentrer;

De couper la retraite à celui qui l'occupait;

Et enfin, s'il était nécessaire, d'attaquer ces retranchemens par la gauche.

Dès l'instant qve les généraux Vial et Bon furent à portée, ils ordonnerent aux 1re. et 3e. divisions de chaque bataillon de se ranger en colonne d'attaque, tandis que les 2e. et 4e. conservaient leur même position, formant toujours le bataillon quarré, qui ne se trouvait plus que sur trois de hauteur, et s'avançaient pour soutenir les colonnes d'attaque.

Les colonnes d'attaque du général Bon, commandées par le brave général Rampon, se jetterent sur les retranchemens avec leur impétuosité ordinaire, malgré le feu d'une grande quantité d'artillerie. Lorsque les Mameloucks firent une charge, ils sortirent des retranchemens au grand galop. Nos colonnes eurent le tems de faire halte, de faire front de tous côtés, et de les recevoir la bayonnette au bout du fusil et par une grêle de balles; à l'instant même, le champ de bataille en fut jonché. Nos troupes eurent bientôt enlevé les retranchemens. Les Mamelouckꜱ en fuite se précipiterent en foule sur leur gauche; mais le général Vial y était en position. Un bataillon de carabiniers, sous le feu duquel ils étaient obligés

de passer à cinq pas, en fit une boucherie effroyable. Un très-grand nombre se jetta dans le Nil, et se noya.

Plus de quatre cents chameaux chargés de bagages, cinquante pieces d'artillerie sont tombés en notre pouvoir. J'évalue la perte des Mamelouck à deux mille hommes de cavalerie d'elite. Une grande partie des beys a été blessée ou tuée. Mourat bey a été blessé à la joue. Notre perte monte à 20 ou 30 hommes tués et à 120 blessés. Dans la nuit même, la ville du Caire a été évacuée ; toutes leurs chaloupes canonnieres, corvettes, bricks, et même une frégate, ont été brûlés ; et le 4, nos troupes sont entrées au Caire. Pendant la nuit, la populace a brûlé les maisons des beys et commis plusieurs excès. Le Caire, qui a plus de trois cents mille habitans, a la plus vilaine populace du monde.

Après le grand nombre de combats st de batailles que les troupes que je commande ont livrés contre des forces supérieures, je ne m'aviserais point de louer leur constance et leur sang-froid dans cette occasion, si véritablement ce genre de guerre tout nouveau, n'avait exigé de leur part une patience qui contraste avec l'impétuosité française. S'ils se fussent livrés à leur ardeur, ils n'auraient point eu la victoire, qui ne pouvait s'obtenir que par un grand sang-froid et une grande patience.

La cavalerie des Mamelouck a montré une grande bravoure. Ils défendaient leur fortune, et il n'y a pas un d'eux sur lequel nos soldats n'aient trouvé trois, quatre et cinq cents pieces d'or.

Tout le luxe de ces gens-ci était dans leurs chevaux et leur armement : leurs maisons sont pitoyables. Il est difficile de voir une terre plus fertile, et un peuple plus misérable, plus ignoraut et plus abruti. Ils préferent un bouton de nos soldats à un écu de six francs. Dans les villages, ils ne connaissent pas même une paire de ciseaux. Leurs maisons sont d'un peu de boue ; ils n'ont pour tout meuble qu'une natte de paille et deux ou trois pots de terre. Ils mangent et consomment en général fort peu de chose. Ils ne connaissent point l'usage des moulins, de sorte que nous avons constamment bivouaqué sur des tas immenses de blé sans pouvoir avoir de farine. Nous ne nous nourrissons que de légumes et de bestiaux. Le peu de grain qu'ils convertissent en farine, ils le font avec des pierres ; et dans quelques gros villages, il y a des moulins que fout tourner les bœufs.

Nous avons continuellement été harcelés par des nuées d'Arabes, qui sont les plus grands voleurs et les plus grands

scélérats de la terre, assassinant les Turcs comme les Français, tout ce qui leur tombe dans les mains.

Le général de brigade Muireur et plusieurs autres aides-de-camp et officiers de l'état-major ont été assassinés par ces misérables. Embusqués derriere des digues et dans des fossés, sur leurs excellens petits chevaux, malheur à celui qui s'éloigne à cent pas des colonnes ! Le général Muireur, malgré les représentations de la grande garde, seul, par une fatalité que j'ai souvent remarqué accompagner les hommes qui sont arrivés à leur derniere heure, a voulu se porter sur un monticule à deux cents pas du camp. Derriere étaient trois Bédouins qui l'ont assassiné. La République fait une perte réelle : c'était un des généraux les plus braves que je connusse.

Il y a dans ce pays-ci fort peu de numéraire ; beaucoup de bled, de riz, de légumes, de bestiaux. La République ne peut pas avoir une colonie plus à sa portée et d'un sol plus riche. Le climat est très-sain, parce que les nuits sont fraîches. Malgré quinze jours de marche, de fatigues de toute espece, la privation absolue du vin et même tout ce qui peut alléger la fatigue, nous n'avons point de malades. Le soldat a trouvé une grande ressource dans les pasteques, espece de melons d'eau, qui sont en très-grande quantité.

L'artillerie s'est spécialement distinguée ; je vous demande le grade de général de division pour le général de brigade Dommartin. J'ai promu au grade de général de brigade le chef de brigade d'Estaing commandant la 4e. demi-brigade. Le grnéral Zaïouschek, est fort bien conduit dans plusieurs missions importantes que je lui ai confiées.

L'ordonnateur en chef, *S*ucy, s'était embarqué sur notre flotille du Nil, pour être à portée de nous faire passer des vivres du Delta. Voyant que je redoublais de marche et desirant être à mes côtés le jour de la bataille, il se jeta dans une chaloupe canonniere, et malgré les périls qu'il avait à courir, il se sépara de la flotille. Sa chaloupe échoua. Il fut assailli par une grande quantité d'ennemis ; il montra le plus grand courage. Blessé très-dangereusement au bras, il parvint par son exemple à ranimer l'équipage, et à tirer la chaloupe du mauvais pas où elle s'était engagée.

Je vous ferai connaître dans le plus grand détail tous ceux qui se sont distingués, et les avancemens que j'ai faits.

Vous trouverez ci-joint copie de plusieurs lettres essentielles.

Je vous prie d'accordet le grade de contre-amiral au citoyen Perrée.



Perrée, chef de division, un des officiers de la marine les plus distingués par son intrépidité.

Je vous prie de faire passer une gratification de 1,200 francs à la femme du citoyen Larrey, chirurgien en chif de l'armée. Il nous a rendu, au milieu du désert, les plus grands services, par son activité et son zele. C'est l'officier de santé que je connaisse le plus fait pour être à la tête des ambulances d'une armée.

Signé BONAPARTE.

(Suit une lettre du général Berthier, chef de l'état-major, etc., adressée au ministre de la guerre, laquelle contient à-peu-près les mêmes détails que celle du général Bonaparte, au directoire exécutif, même date du 6 thermidor.)

Bonaparte, général en chef, aux cheiks et notables du Caire.
— Au quartier-général de Giza, le 4 thermidor, an 6.

Vous verrez par la proclamation ci-jointe, les sentimens qui m'animent.

Hier, les Mamelloucks ont été pour la plupart tués ou faits prisonniers, et je suis à la poursuite du peu qui reste encore.

Faites passer de ce côté-ci les bateaux qui sont sur votre rive; envoyez-moi une députation pour me faire connaître votre soumission.

Faites préparer du pain, de la viande, de la paille et de l'orge pour mon armée; et soyez sans inquiétude, car personne ne desire plus contribuer à votre bonheur que moi.

Signé BONAPARTE.

Bonaparte, général en chef, au peuple du Caire. — Au quartier-général de Giza, le 4 thermidor.

Peuple du Caire, je suis content de votre conduite. Vous avez bien fait de ne pas prendre parti contre moi. Je suis venu pour détruire la race des Mamelloucks, protéger le commerce et les naturels du pays. Que tous ceux qui ont peur se tranquilisent; que ceux qui se sont éloignés rentrent dans leurs maisons. Que la priere ait lieu aujourd'hui comme à l'ordinaire, comme je veux qu'elle continue toujours. Ne craignez rien pour vos familles, vos maisons, vos propriétés,

et surtout pour la religion du prophete, que j'aime. Comme il est urgent qu'il y ait des hommes chargés de la police, afin que la tranquillité ne soit pas tronblée, il y aura un divan composé de sept personnes, qui se réuniront à la mosquée de Ver; et il y en aura toujours deux près du commandant de la place, et quatre seront occupés à maintenir la tranquillité publique et à veiller à la police.

Signé, BONAPARTE.

Bonaparte, général en chef, au pacha du Caire. — Au quartier-général de Giza, le 5 thermidor.

L'intention de la République française, en occupant l'Egypte, a été d'en chasser les Mameloucks, qui étaient à-la-fois rebelles à la Porte et ennemis déclarés du gouvernement Français.

Aujourd'hui qu'elle s'en trouve maîtresse par la victoire signalée que son armée a remportée, son intention est de conserver au pacha du grand-seigneur ses revenus et son existence.

Je vous prie donc d'assurer la Porte, qu'elle n'éprouvera aucune espece de perte, et que je veillerai à ce qu'elle continue à percevoir le même tribut qui lui était ci-devant payé.

Signé, BONAPARTE.

Au quartier-général du Caire, le 2 fructidor, an 6.

Bonaparte, membre de l'Institut national, général en chef, au directoire exécutif.

Citoyens Directeurs,

Le 18 thermidor, j'ordonnai à la division du général Reynier de se porter à Elhanka, pour soutenir le général de cavalerie Leclerc, qui se battait avec une nuée d'Arabes à cheval et de paysans du pays, qu'Ibrahim bey était parvenu à soulever. Il tua une cinquantaine de paysans, quelques Arabes, et prit position au village d'Elhanka. Je fis partir également la division commandée par le général Lannes et celle du général Dugua.

Nous marchâmes à grandes journées sur la Syrie, poussant toujours devant nous Ibrahim bey et l'armée qu'il commandait.

Avant d'arriver à Belbays, nous délivrâmes une partie de la caravane de la Mecque, que les Arabes avaient enlevée et conduisaient dans le désert, où ils étaient déjà enfoncés de deux lieues. Je l'ai fait conduire au Caire sous bonne escorte. Nous trouvâmes à Lourcin une autre partie de la caravane, toute composée de marchands qui avaient été arrêtés d'abord par Ibrahim bey, ensuite relâchés et pillés par les Arabes. J'en fis réunir les débris et je la fis conduire au Caire. Le pillage des Arabes a dû être extrêmement considérable. Un seul négociant m'assura qu'il perdait en schals et autres marchandises des Indes, pour deux cents mille écus. Ce négociant avait avec lui, suivant l'usage du pays, toutes ses femmes. Je leur donnai à souper et leur fis procurer les chameaux nécessaires pour leur voyage au Caire. Plusieurs avaient une assez bonne tournure, mais le visage était couvert, selon l'usage du pays, usage auquel l'armée s'accoutume le plus difficilement.

Nous arrivâmes à Salehich, qui est le dernier endroit habité de l'Egypte et où il y ait de la bonne eau : là commence le désert qui sépare la Syrie de l'Egypte.

Ibrahim bey, avec son armée, ses trésors et ses femmes, venait de partir de Salehich. Je le poursuivis avec le peu de cavalerie que j'avais. Nous vîmes défiler devant nous ses immenses bagages. Un parti arabe de 150 hommes, qui était avec eux, nous proposa de charger avec nous pour partager le butin. La nuit approchait ; nos chevaux étaient éreintés, l'infanterie très-éloignée. Le général Leclerc chargea l'arriere-garde. Nous leur enlevâmes deux pieces de canon qu'ils avaient, et une cinquantaine de chameaux chargés de tentes et de différens effets. Les Mameloucks soutinrent la charge avec le plus grand courage.

Le chef d'escadron d'Estrées, du 7e d'hussards, a été mortellement blessé ; mon aide-de-camp Sulkowski a été blessé de sept à huit coups de sabre et de plusieurs coups de feu. L'escadron monté du 7e de hussards et du 22e de chasseurs, des 3e et 15e de dragons, se sont parfaitement conduits.

Les Mameloucks sont extrêmement braves et formeraient un excellent corps de cavalerie légere, richement habillés, armés avec le plus grand soin et montés sur des chevaux de la meilleure qualité. Chaque officier d'état-major, chaque hussard, a soutenu un combat particulier. Lasalle, chef de brigade du 22e, laissa tomber son sabre au milieu de la charge. Il est assez adroit et assez heureux pour mettre

pied à terre et se trouver à cheval pour se défendre et attaquer un des Mameloucks les plus intrépides. Le général Murat, le chef de bataillon, mon aide-de-camp Duroc, le citoyen Leturcq, le citoyen Colbert, l'adjoint Arrighi, engagés trop avant par leur ardeur, dans le plus fort de la mêlée, ont couru les plus grands dangers.

Ibrahim bey traverse dans ce moment-ci le désert de Syrie. Il a été blessé dans le combat.

Je laissai à Salehich la division du général Reynier, et des officiers de génie pour y construire une forteresse, et je partis le 26 thermidor pour revenir au Caire. Je n'étais pas éloigné de deux lieues de Salehich, que l'aide-de-camp du général Kleber arriva, et m'apporta la nouvelle de la bataille qu'avait soutenue notre escadre le 14 thermidor. Les communications sont si difficiles qu'il avait mis onze jours pour venir.

Le 18 messidor, je suis parti d'Alexandrie; j'écrivis à l'amiral d'entrer sous vingt-quatre heures dans le port de cette ville, et si son escadre ne pouvait pas y entrer, de décharger promptement toute l'artillerie et tous les effets appartenant à l'armée de terre, et de se rendre à Corfou.

L'amiral ne crut pas pouvoir achever le débarquement dans la position où il se trouvait, étant mouillée devant le port d'Alexandrie sur des rochers, et plusieurs vaisseaux ayant déjà perdu leurs ancres. Il alla mouiller à Alboukir qui offrait un bon mouillage. J'envoyai des officiers de génie et d'artillerie, qui convinrent avec l'amiral que la terre ne pouvait lui donner aucune protection, et que si les Anglais paraissaient pendant les deux ou trois jours qu'il fallait qu'il restât à Alboukir, soit pour débarquer notre artillerie, soit pour sonder et marquer la passe d'Alexandrie, il n'y avait pas d'autre parti à prendre que de couper ses cables, et qu'il était urgent de séjourner le moins possible à Alboukir.

Je suis donc parti d'Alexandrie, dans la ferme croyance que sous trois jours l'escadre serait entrée dans le port d'Alexandrie, ou aurait appareillé pour Corfou. Depuis le 18 messidor jusqu'au 6 thermidor, je n'ai eu aucune espece de nouvelle, ni de Rosette, ni d'Alexandrie. Une nuée d'Arabes accourant de tous les points du désert, était continuellement à 500 toises du camp. Le 9 thermidor, le bruit de nos victoires, et differentes dispositions rouvrirent nos communications. Je reçus plusieurs lettres de l'amiral, où je vis avec étonnement qu'il se trouvait encore à Alboukir.

Je lui écrivis sur le champ pour lui faire sentir qu'il ne devait pas perdre une heure à entrer à Alexandrie, ou à se rendre à Corfou.

L'amiral m'instruisit par une lettre du 2 thermidor, que plusieurs vaisseaux anglais étaient venus le reconnaître, et qu'il se fortifiait pour attendre l'ennemi, embossé à Alboukir. Cette étrange résolution me remplit des plus vives allarmes; mais déjà il n'était plus tems, car la lettre que l'amiral écrivait le 2 thermidor, ne m'arriva que le 12.

Je lui expédiai le citoyen Julien, mon aide-de-camp, avec ordre de ne pas partir d'Alboukir qu'il n'eût vu l'escadre à la voile. Parti le 12, il n'aurait pu jamais arriver à tems.

Le 8 thermidor, l'amiral m'écrivit que les Anglais s'étaient éloignés, ce qu'il attribuait au défaut de vivres; je reçus cette lettre le 12, par le même courier.

Le 11, il m'écrivait qu'il venait enfin d'apprendra la victoire des Pyramides et la prise du Caire, et que l'on avait trouvé une passe pour entrer dans le port d'Alexandrie. Je reçus cette lettre le 18.

Le 14 au soir, les Anglais l'attaquerent. Il m'expédiait, au moment où il apperçut l'escadre anglaise, un officier pour me faire part de ses dispositions et de ses projets. Cet officier a péri en route.

Il me paraît que l'amiral Brueys n'a point voulu se rendre à Corfou avant qu'il eût été certain de ne pas pouvoir entrer dans le port d'Alexandrie, et que l'armée, dont il n'avait pas de nouvelles depuis long-tems, fût dans une position à ne point avoir besoin de retraite. Si, dans ce funeste événement, il a fait des fautes, il les a expiées par une mort glorieuse.

Les destins ont voulu dans cette circonstance, comme dans tant d'autres, prouver que s'ils nous accordent une grande prépondérance sur le continent, ils ont donné l'empire des mers à nos rivaux. Mais, si grand que soit ce revers, il ne peut pas être attribué à l'inconstance de la fortune : elle ne nous abandonne pas encore; bien loin de là, elle nous a servis dans toute cette opération au-delà de ce qu'elle a jamais fait.

Quand j'arrivai devant Alexandrie, et que j'appris que les Anglais y étaient passés en forces supérieures quelques jours avant, malgré la tempête affreuse qui regnait, au risque de me naufrager, je me jetai à terre. Je me souviens qu'à l'instant où les préparatifs du débarquement se faisaient,

on signala dans l'éloignement, au vent, une voile de guerre. (C'était *la Justice*, revenant de Malthe.) Je m'écriai : « Fortune, m'abandonnerais-tu? Quoi, seulement cinq jours! » Je marchai toute la nuit; j'attaquai Alexandrie à la pointe du jour, avec trois mille hommes harassés, sans canons et presque sans cartouches; et dans les cinq jours, j'étais maître de Rosette, de Demenhur, c'est-à-dire, déjà établi en Egypte. Dans ces cinq jours, l'escadre devait se trouver à l'abri des Anglais, quel que fût leur nombre : bien loin de là, elle reste exposée pendant tout le reste de messidor. Elle reçoit de Rosette, dans les premiers jours de thermidor, un approvisionnement de riz pour deux mois. Les Anglais se laissent voir en nombre supérieur pendant dix jours dans ces parages. Le 11 thermidor, elle apprend la nouvelle de l'entiere possession de l'Egypte et de notre entrée au Caire, et ce n'est que lorsque la fortune voit que toutes ses faveurs sont inutiles, qu'elle abandonne notre flotte à son destin.

Je vous salue, *Signé*, BONAPARTE.

Les fideles amis de la liberté et de la constitution ne voient pas, sans inquiétude, la septieme année de la République s'ouvrir sous des auspices peu favorables.

D'un côté, l'expédition d'Egypte sous l'heureuse direction de Bonaparte a complettement réussi; mais il nous en a coûté la perte de onze vaisseaux de ligne et de nos meilleurs marins, et de plus la déclaration de guerre de la Porte ottomane. Les précautions les plus ordinaires nous auraient épargné ce désastre que la sage prévoyance du général en chef voulait éviter.

D'un autre côté, la seconde expédition d'Irlande n'a pas eu plus de succès que la premiere. Nos vaisseaux n'ont pu aborder, et le courage de nos marins et du chef d'escadre Bompart a été infructueux.

Voici les détails peu satisfaisans contenus dans une lettre de Brest du 1er. brumaire, publiée déja dans plusieurs journaux.

« Hier, à neuf heures du matin, l'on signala la rentrée de bâtimens de la division Bompart.

» Tout le monde s'attendait à apprendre des

nouvelles du débarquement ; mais cette erreur fut bien courte, quand on apprit, avec autant de surprise que de consternation, que la seule frégate *la Romaine*, capitaine Bergevin, était rentrée avec tout son monde, sauf trois hommes tués.

„ J'ai appris de cet officier lui-même, que la division qui portait l'armée expéditionnaire, après avoir battu la mer pendant 23 jours, a été rencontrée sur les côtes d'Irlande, par huit à neuf vaisseaux anglais.

„ On s'est battu depuis six heures du matin jusqu'à cinq heures du soir. Le vaisseau *le Hoche* a été attaqué dans tous les sens, a enfin été enveloppé, après une résistance qu'il n'est gueres possible d'exprimer.

„ Les frégates *la Bellone*, *la Coquille*, *l'Embuscade*, doivent être rendues ; *la Bellone* avait, elle seule, démâté un vaisseau anglais qui, sans le secours de deux autres, allait lui amener son pavillon.

„ On ignore le sort des autres bâtimens ; on présume qu'ils ont relâché ailleurs. On dit la frégate *la Résolue* coulée, mais l'on croit ce bruit faux.

„ Le vaisseau *le Hoche* est celui qui a le plus souffert et le plus perdu d'hommes ; l'on prétend même que l'on y a signalé la mort d'un général de terre. „

En même-tems a éclaté, dans la Belgique, une insurrection qui n'a été connue que lorsqu'on a appris qu'elle a été en partie réprimée, et que de grandes mesures ont été prises pour la terminer. Il est impossible de méconnaître l'influence de nos ennemis extérieurs, et sur-tout du cabinet de Londres.

Au milieu de ces embarras, on apprend de nouveaux changemens opérés dans la République Cisalpine, sans que l'on sache si le gouvernement français les a autorisés, et dans le moment où l'arrivée d'un nouvel ambassadeur français semblait faire espérer que du moins ces opérations se feraient de concert avec lui.

Enfin les négociations de Rastadt prennent une

tournure qui ne laisse guère plus d'espérance pour la paix. Une formidable coalition nous menace.

Quoique cet apperçu de notre situation actuelle soit très-affligeant, et que le ton de nos journaux les plus modérés se ressente de cette fâcheuse impression, c'est dans les circonstances les plus difficiles que l'amour de la République doit se ranimer le plus fortement, et que les sinceres amis du gouvernement doivent redoubler d'efforts et de zele pour le soutenir. Aurions-nous oublié que, dans des tems encore plus critiques, le courage et le génie républicain ont triomphé de tous les obstacles et abattu des ennemis non moins formidables? Nos revers sur un élément si capricieux sont amplement compensés par des avantages soutenus sur le continent; et si la haine des rois veut encore remettre en question ce qui avait été jugé par tant de campagnes illustres, ils ont plus de chances à courir qu'une République forte de sa masse, de ses ressources, et de la valeur de ses innombrables héros, qui connaissent le chemin de la victoire. Le Directoire saura être prudent, mais il sera intrépide; et les Républicains, sans trahir d'utiles vérités, feront toujours cause commune avec l'intérêt de la patrie et de la liberté.

— La flotte anglo-russe a quitté les côtes de la Hollande. On profite de cette absence pour travailler, nuit et jour, à renforcer la flotte du Texel.

P. S. Le télégraphe, ligne de Dunkerque, a appris hier que les troupes républicaines avaient totalement défait les révoltés des départemens des Deux-Nethes et de l'Escaut.

LOTERIE NATIONALE.

Tirage du 1e^r^. *brumaire.*

Les numéros sortis sont : 70, 30, 17, 48, 76.

LENOIR-LAROCHE, *Rédacteur en chef.*

N°. 5.

MERCURE FRANÇAIS.

10 Nov. 1798

DÉCADI 20 BRUMAIRE, *l'an septieme de la République.*

BEAUX-ARTS.

Felices demum essent Artes si de illis tantùm loquerentur artifices. QUINTIL.

Description des Statues des Tuileries par A. L. MILLIN, *Conservateur du Muséum des Antiques à la Bibliotheque nationale, et professeur national d'Histoire et d'Antiquités.* 150 *pages* in-8°. *Prix, broché,* 1 *franc* 50 *cent. A Paris, chez l'Auteur, à la Bibliotheque nationale, rue Neuve-des-Petits-Champs,* n°. 11 ; *et chez* FUCHS, *libraire, rue des Mathurins.*

LES amis des Beaux-Arts ont le bonheur de vivre dans un tems bien glorieux pour la France, où sa capitale s'enorgueillit de rassembler les plus magnifiques monumens de la Grece et de l'Italie ancienne et moderne ; où elle nous offre le spectacle le plus imposant et le plus digne de fixer les regards de l'univers ; où la réunion des chef-d'œuvres qui firent les délices et la gloire d'Athenes et de Rome, excite l'émulation, fait sortir les talens, rallume et vivifie la flamme du génie. Dans ce moment où le Ministre qui préside aux Sciences, aux Arts et Belles-Lettres, Horace et Mecene à-la-fois, les encourage et les protege par son exemple et par ses bienfaits ; c'est

entrer dans les vues sages, grandes, éclairées du Ministre et dans celles du Gouvernement, c'est répondre au vœu des hommes justement épris de toutes ces merveilles, de venir répandre de nouvelles lumieres sur cette partie des Beaux-Arts, la plus riche et la plus digne d'intéresser une grande république, pour en consacrer les événemens mémorables, et pour les tracer à la postérité de la maniere la plus auguste et la plus durable.

Mais il faut le dire ; la réunion de ces superbes monumens ne suffit point à l'enthousiasme (trop souvent peu éclairé) de leurs nombreux admirateurs. Il faut, à la vue de ces merveilles, guider le jeune éleve, éclairer l'amateur, détromper quelquefois le connaisseur le plus fin et le plus instruit. Sur-tout, il faut avertir le grand artiste, que l'habileté du ciseau de leurs maîtres trop vantés, que leur génie sublime dans l'exécution de leurs chef-d'œuvres, n'ont fait souvent qu'éterniser une discordance ridicule dans l'ensemble de leur sujet, tantôt un anachronisme impardonnable, quelquefois une impéritie grossiere, et honteuse pour l'art et pour l'artiste. On ne saurait trop lui rappeller que la plupart des sculpteurs modernes les plus célebres ont péché dans l'invention et dans la composition ; et qu'ils ont gâté des monumens les plus imposans, et très-admirés par une prévention trop facile à se laisser séduire au premier coup-d'œil, et par de grands noms.

Bien des raisons sollicitaient donc sur cette partie des Beaux-Arts, un précis en quelque sorte élémentaire, et à la portée de tous les lecteurs, qui mît à côté le précepte et l'exemple, qui sût faire

distinguer à la foule d'admirateurs qui entourent telle statue ou tel groupe, ses beautés et ses défauts; les traits de génie du sculpteur sublime, et les erreurs de l'inventeur et du compositeur ignorant.

On venait de publier successivement différentes *descriptions des statues des Tuileries*, et il n'y en avait pas une qui ne contînt une foule d'erreurs, et qui ne fût faite pour égarer le goût et le jugement de ceux qu'elles auraient dû instruire, faute dans les auteurs de ces explications, des *Études littéraires, aujourd hui trop négligées*, et si essentielles cependant dans cette partie des Beaux-Arts; ce qui prouve la vérité de l'épigraphe mise en tête de cet extrait, « que les Arts seront véritablement heureux et pros-» peres quand les maîtres les enseigneront. » Nous pouvons ajouter à cet égard, que la lecture de cet Essai est propre à confirmer cette grande maxime de Quintilien, l'un des meilleurs critiques de l'antiquité.

La nouvelle description raisonnée, exacte, savante, et appuyée des autorités les plus sûres et les plus respectables en Archæologie, est une censure judicieuse, une critique motivée et fondée de toutes ces descriptions fautives. Le but que l'auteur de celle ci s'est d'ailleurs proposé, et qu'il me paraît avoir atteint dans ce court Essai, est de donner quelques élémens aux jeunes éleves; et aux gens du monde, des notions de l'histoire des Arts. La lecture de cet Écrit agréable et instructif, prouve bien, comme l'auteur le dit lui-même, que l'Archæologie, c'est-à-dire la science des monumens, est

aussi amusante qu'elle est instructive, et qu'elle est à-la-fois le résultat des plus beaux passages des classiques et des plus beaux ouvrages de l'art.

Cette tâche savante, que peu de personnes étaient capables de bien remplir, appartenait sans doute à un homme occupé toute sa vie, par goût, et aujourd'hui par état, de l'étude des monumens, chargé par le Gouvernement de conserver et d'expliquer, dans des cours publics, ces trésors de l'antiquité, qui nous retracent l'histoire, souvent si différente des nôtres, et toujours si piquante, des mœurs et des usages des nations.

L'auteur de la nouvelle description des statues des Tuileries s'attache à y donner, sur chaque monument, les opinions des Archæologues les plus instruits; il les discute avec précision et avec clarté; il indique celle qui lui paraît la plus probable, et souvent il ajoute la sienne.

Le professeur d'Archæologie n'oublie aucuns petits détails, toujours si intéressans pour ceux qui aiment vraiment les Arts. Outre le véritable sujet d'une statue ou d'un groupe, il nous apprend par quel statuaire il a été composé, dans quel tems, dans quel lieu; pour qui, et à quelle occasion; si le monument est original; si c'est une copie, si l'on en connaît plusieurs en bronze, en plâtre, ou autrement; par quels artistes, sculpteurs, ou fondeurs il a été modelé, et . . : s'il a été gravé, et dans quel recueil on le trouve; si c'est une figure antique restaurée, comment, par quels artistes, et dans quelles parties. Il y a telle statue antique dont il n'était resté qu'un simple tronc, qu'on retrouve aujourd'hui

entiere, et si parfaitement raccordée dans l'ensemble de tous ses membres, qu'il faut le savoir pour être assuré de son admirable restauration.

A mesure que l'occasion s'en présente, l'auteur nous donne de courtes notices des sculpteurs qui nous intéressent davantage, je veux dire, des artistes les plus célebres de l'*École Française*.

Les détails techniques, nécessairement sérieux, sont entremêlés, sous la plume érudite et amusante de l'auteur, de la description d'un nombre d'anecdotes concernant les arts et les artistes, la plupart singulieres et piquantes. Quelquefois ce sont des passages les plus intéressans de Virgile, d'Ovide, de Martial, etc.; quelquefois des explications savantes, poétiques, et remplies de chaleur, du brûlant historien de l'art, Winckelman. Cet Essai, en un mot, semble fait pour donner aux jeunes gens un guide plus sûr, pour former leur goût et leur jugement par un examen sévere des fautes que de grands artistes ont commises, pour n'avoir point nourri leur esprit des connaissances littéraires les plus utiles à leur talent. Son livre est propre sur-tout à échauffer le génie des jeunes artistes, et à élever leurs ames par une considération éclairée et juste des idées grandes du beau et du sublime dans la recherche et l'étude approfondie des Beaux-Arts. Quelques articles de l'auteur même de la description feront connaître sa maniere précise, claire, savante, la justesse de ses critiques; et mieux que nos discours, feront l'éloge de son livre.

Le Nil, *nº. XLVII.* « Cette belle statue du *Nil* est une copie d'un des plus célebres ouvrages dont se

glorifiait l'Italie : elle offre un groupe admirable et intéressant sous le rapport de l'art, de l'histoire naturelle, et de la mythologie.

„ L'artiste considere avec stupeur la juste proportion des parties, la grace et la morbidesse des membres ; ce qui est d'une extrême difficulté dans une statue colossale ; le fini de chaque détail ; enfin, la grandeur et la variété de toute la composition.

„ L'érudit y remarque la maniere dont les anciens figuraient ce fleuve, l'ingénieuse allégorie de l'obscurité de sa source et de ses inondations.

„ Le naturaliste y observe des plantes et des animaux de l'Égypte, pays si célebre par les historiens et par les voyageurs, pour la singularité de ses productions.

„ Considérons à présent chacune des parties de ce beau groupe. La figure du fleuve est couchée sur un socle, dont le plan représente des ondes. Sa tête majestueuse a les cheveux de côté, un peu relevés, et une couronne de feuilles et de fruits, qui paraissent être ceux de la Perséa. Il appuie le coude gauche sur un sphinx : il tient dans la main une grande corne d'abondance d'où sortent des épis, des raisins, des roses sauvages, des fruits de colocase : on voit au milieu s'élever un soc. Cette corne est le symbole de l'abondance que le Nil procure à l'Égypte. La main droite jettée négligemment sur les flancs, tient un faisceau d'épis : le visage du dieu est serein ; il annonce une divinité propice et bienfaisante.

„ Rien ne peut exprimer la grace avec laquelle sont groupés les seize enfans qui indiquent sa hau-

teur de seize coudées, qui était celle de son élévation la plus favorable à la fertilité du pays. Ces enfans, chez les anciens, se nommaient *coudées*. Les uns jouent autour de lui, d'autres s'amusent à faire combattre un crocodile et un ichneumon. Quelques-uns s'entr'aident pour monter sur les membres puissans du colosse et sur la corne d'abondance : un d'eux placé jusques sur l'épaule, se tient aux cheveux du dieu, pour ne pas tomber d'une si grande élévation ; le plus hardi a grimpé jusqu'au milieu de la corne d'abondance : à genoux et les bras croisés sur la poitrine, il semble solliciter l'admiration de ses camarades. Un d'eux souleve l'ample manteau du dieu, et paraît vouloir en voiler sa source qui était alors inconnue. Un autre est assis sur le sphinx, un autre enfin marche debout avec assurance sur un des flancs de la statue, et tient une couronne.

» Le sphinx sur lequel le Nil s'appuie, est de la plus belle exécution : les traits sont si nobles qu'on voit aisément que l'artiste n'a pas représenté un monstre, mais un être allégorique, mystique et sacré, l'emblême du signe du Lion et de la Vierge, sous lequel les crues du Nil s'observent, ou plutôt l'allégorie du Nil lui-même, selon les doctes observations du savant Zoega.

» La bâse porte sur trois faces des accessoires relatifs au sujet principal : on voit d'abord le fleuve sortant de sa source qu'un enfant veut couvrir d'un voile.

» Du milieu du fleuve s'élevent des tiges de la

nymphæa. On oit deux taureaux passant à gauche entre les plantes, le combat de l'ichneumon et du crocodile. Un ibis est près du crocodile, et une hippopotame le saisit par la queue pendant qu'il guete l'ichneumon. Deux hommes dans une barque attaquent un crocodile. Ces petits hommes sont des Tentyrites qui habitaient une isle du fleuve : leur taille était petite, selon Pline, mais ils attaquaient et domptaient les crocodiles avec un courage extrême.

„ Dans plusieurs endroits on voit le combat du crocodile et de l'hippopotame, et celui-ci est toujours supérieur à son ennemi : ici, il le dévore par derriere, pendant qu'un ichneumon l'attaque en face ; là, il dévore un petit crocodile ; un autre s'échappe par dessous son corps, et semble vouloir engloutir un ibis qui se présente. On pourrait prendre cet oiseau pour un trochilus, parce qu'il paraît vouloir béqueter la bouche du crocodile ; mais la forme du bec et le prolongement du cou indiquent suffisamment l'ibis. L'hippopotame n'est pas exact : il a le museau trop prolongé, point de canines, ni d'incisives obliquement tronquées et saillantes : sa bouche est armée de dents semblables à celles du crocodile. Le crocodile est mieux figuré, mais non pas avec une grande exactitude ; ce qui peut nous faire présumer que les plantes ne sont pas représentées d'une maniere plus fidelle. Nous avons vu la colocase dans la couronne du fleuve : les plantes du fleuve me paraissent être la *nymphæa* et une graminée céréale très-abondante en Égypte, que Bar-

thelemy, sur la mosaïque de Palestrine, appelle toujours improprement le *millet :* c'est l'*holcus doura* dont les Égyptiens font du pain.

„ Ce superbe groupe a été découvert sous Léon X qui le fit placer au Vatican près de la statue du Tibre. Il a été restauré par Gaspard Sibilla, sculpteur du Musée Pio-Clementin.

„ Cette statue est dans le recueil du *Musée Pio-Clementin*, tome I. „

Le Tibre, *no. XLVIII.* « Cette belle statue du *Tibre* a été trouvée avec celle du *Nil :* l'art est le même, et l'on voit évidemment qu'elle était destinée à lui servir de pendant ; mais l'allégorie est moins ingénieuse, et la figure est moins remarquable par la richesse de ses attributs.

„ Les cheveux pendent davantage sur le beau visage du dieu, selon l'habitude ordinaire aux fleuves. Il tient dans sa main une corne d'abondance remplie des productions de la terre, au milieu desquelles est un soc, symbole de la fertilité : la rame qu'il a dans l'autre main, indique qu'il est navigable.

„ Sous son bras et sous son voile, symbole de la protection qu'il leur accorde, on voit les deux jumeaux, Rémus et Romulus, fondateurs de Rome, qui furent exposés sur ses rives, et la louve consacrée à Mars, dont ils étaient fils, qui les nourrit de son lait.

„ La bâse n'est pas moins curieuse par le sujet qu'elle représente. Non-seulement on y a sculpté les animaux, les troupeaux qui peuplent ses rives, on y a représenté les collines qui bordent son lit,

la pêche qui s'y fait, le transport des denrées par des bateaux qui descendent à la rame, et qui remontent à la corde, ce que la lenteur de son cours rend facile ; mais encore on y a fait voir l'apparition du Tibre à Énée, qui lui commande de s'arrêter sur la rive latine : près du héros est la laye aux trente marcassins, signe de la vérité de la vision. Les bâtimens indiquent la ville d'Albe. L'autre figure à demi-nue, et semblable à celle du Tibre, paraît être le symbole des deux divisions que le Tibre forme vers son embouchure, ou bien il caractérise l'Anio, le dernier des fleuves navigables dont les eaux viennent se perdre dans les siens.

» Cette statue est comme les précédentes, une copie faite par les artistes que le gouvernement entretenait à Rome : elle est gravée dans le *Musée Pio-Clementin*, tome I. »

A la suite de ces deux belles copies d'après l'antique, les deux monumens qu'on va décrire, ne seront point ici déplacés ; ils seront des exemples frappans des fautes grossieres où sont tombés la plupart des sculpteurs modernes, par une ignorance totale de la science (qui leur est si nécessaire) de l'*iconologie*.

La Seine et la Marne, *no. XLIX*. « Louis XIV voulut avoir pour en décorer le jardin de Marly, un groupe qui représentât *la jonction de la Marne et de la Seine*. Il en confia l'exécution à *Nicolas Coustou*, et il fut fait sous ses yeux. Le sculpteur a représenté la *Seine* sous la figure d'un vieillard appuyé sur sa corne d'abondance : auprès de lui est la *Marne* sous les traits d'une nymphe. On voit sortir de la

corne d'abondance, des melons, des raisins et d'autres fruits. Derriere le fleuve, un enfant joue avec un cygne.

„ Ce groupe, placé depuis dans le jardin des Tuileries, est un des meilleurs ouvrages de Nicolas Couston. On vante beaucoup l'idée qu'il a eue de placer la Seine sur un plan plus haut que la Marne, pour faire allusion à la machine de Marly, qui éleve les eaux de ce fleuve sur une montagne, et laisser à la postérité un monument de cette fameuse entreprise ; mais il faut être prévenu de cette allégorie pour y faire attention ; et le sens devient nul, puisqu'elle ne peut être saisie sans une explication.

„ On voit bien aussi que ce groupe représente un grand fleuve, et une nymphe que l'on peut, à la rigueur, regarder comme celle d'un fleuve moins considérable qui se jette dans la mer ; mais comment encore saisir cette allégorie ? Les anciens représentaient rarement les fleuves sous la figure de nymphes : ils ont plus ordinairement donné à celles-ci l'attribution des fontaines. D'ailleurs, ni le vieillard, ni la nymphe n'ont ici des attributs qui puissent faire distinguer ce qu'ils représentent.

„ Les seize coudées du Nil, les productions de l'Égypte, le sphinx sur lequel il s'appuie, caractérisent ce fleuve d'une maniere indubitable. Rémus et Romulus alaités par la louve, la laie aux trente marcassins désignent également le Tibre sur les beaux monumens dont je viens de décrire les copies. Mais ici, qui peut faire reconnaître la Seine ? seraient-ce

les melons et les raisins qui sortent de la corne d'abondance ? Ces fruits ne sont pas particuliers à ses rives. Sera-ce le cygne avec lequel joue cet enfant ? Mais le cygne n'est pas non plus un habitant particulier de ces rivages et de ses ondes. Si on le considere sous le rapport mythologique, il peut induire en erreur, et faire prendre ce fleuve pour l'Éridan (le Pô), sur lequel Cycnus, inconsolable de la mort de son ami Phaëton, fut changé en cygne. Comme production naturelle, le cygne, originaire du nord, indique plutôt un des fleuves qui se jettent dans le Pont-Euxin ou dans la mer Caspienne; le Caystre sur-tout, fleuve d'Ionie, dont on sait que cet oiseau est l'attribut.

» La *Seine* est mal caractérisée ; la *Marne* ne l'est point du tout, puisqu'elle n'a aucun attribut. L'artiste n'a pas même profité de l'exemple que lui avaient donné les habiles auteurs du Nil et du Tibre, en offrant, sur la bâse, des scenes et des sites propres à désigner les fleuves qu'il a figurés. Cet ouvrage, qui mérite beaucoup d'éloges pour la composition et l'exécution, peche donc totalement du côté de l'invention. »

« . . . Le groupe de LA LOIRE ET LE LOIRET, qui avait été fait pour Marly, et qui est le plus bel ouvrage de *Van Cleve*, a le même défaut que le précédent : les personnages n'y sont point caractérisés. Le vieillard qui désigne les fleuves de la Loire a seulement, comme celui qui désigne la Seine, une rame dans la main : les poissons ne désignent rien, puisqu'on ne sait même à quelle espece les rappor-

ter. Ils ressemblent assez à des marsouins, s'ils n'avaient pas des écailles : mais ces cétacées ne se trouvent pas dans la Loire. „

A propos du vieillard qui désigne ici les deux fleuves, le professeur archæologue fait en note, cette remarque instructive pour les artistes : « Les fleuves sur les monumens antiques sont représentés jeunes ou vieux, quelquefois cornus, appuyés sur leur urne, et tiennent dans la main un roseau. Ils ont de plus quelquefois un attribut qui les caractérise plus particulierement ; comme le *Nil*, le *sphinx* ou l'*ibis;* le Méandre, les sinuosités qui indiquent celles de son cours ; le Xanthe, le *palladium ;* le Selinus, une tige d'*ache.* „

Le choix d'nn nombre de passages plus courts et plus variés aurait été plus agréable pour les lecteurs qui ne lisent que pour s'amuser ; on a préféré le rapprochement des monumens consacrés à des fleuves, et leur comparaison, en quelque sorte, qui sera plus utile et plus satisfaisante pour les personnes qui aiment à s'instruire. Nous renvoyons à un autre numéro, deux ou trois autres courtes explications de cette description : nous y rassemblerons, comme en un corollaire, plusieurs excellens préceptes et les plus généraux, épars dans cet Essai, qui devraient être lus et relus par les personnes qui font une étude particuliere de la science des monumens, et qui devraient être sur-tout mis en pratique par nos artistes. Nous terminerons ce dernier extrait par quelques observations critiques, dans lesquelles nous ne serons pas toujours du sentiment de l'auteur. Ces discussions, lorsqu'elles sont faites

avec toute la retenue et les égards que se doivent des artistes et des littérateurs estimables, ne peuvent que contribuer à l'avancement et à la perfection des arts et des lettres. Cette différence d'opinions prouvera même notre franchise et la véracité de nos éloges.

E. B. L. N.

MÉLANGES.

Tables chronologiques de JOHN BLAIR, *traduites de l'anglais par* CHANTEREAU, *qui les a continuées jusqu'à la paix conclue avec l'Espagne en* 1795. In-4°., *avec deux cartes biographiques de l'invention du traducteur. A Paris, chez* AGASSE, *rue des Poitevins.*

Au commencement du dernier siecle, Helvicus composa en latin des *Tables chronologiques*, sous le nom de *Théâtre historique et chronologique.* Mais il adopta les imaginations du faux Bérose d'Annius de Viterbe. A la fin du même siecle, un avocat, nommé Marcel, publia des *Tablettes ecclésiastiques*, qui eurent quelques succès dans les écoles de théologie. Vers le milieu du siecle présent, Lenglet-Dufresnoy composa des *Tablettes chronologiques*, qu'il fit paraître à-la-fois sous la forme de livre, et sous la forme de tableaux. Mais on n'a rien produit d'aussi parfait en ce genre de travail, que les *Tables chronologiques* de John Blair. Elles parurent à Londres il y a quelques années, et elles y obtinrent le plus grand succès. L'avantage de trouver d'un seul coup-d'œil le

synchronisme, ou la simultanéité de toutes les dynasties, de tous les hommes célebres de la même année, les rend d'un usage général. Ce sont des tableaux qui parlent à l'œil, et non des livres à feuilleter, comme les *Tablettes* de Lenglet, et l'*Art de vérifier les dates*. L'ouvrage de Blair a de plus un avantage sur le dernier qui ne commence qu'avec l'ère vulgaire; celui d'offrir la chronologie entiere depuis la création du monde selon le *texte hébreu*, et le systême d'*Usserius*.

Le traducteur a enrichi le texte de Blair d'additions très-utiles. Il finissait à l'année 1764; le cit. Chantereau l'a continué jusqu'en 1795. Il a rétabli des faits que la jalousie anglaise avait altérés. Telle est la victoire navale remportée en 1756 par la Galissonniere, près de Mahon : Blair l'annonce ainsi : *Combat par mer entre les Anglais et les Français*. Suivent, 1°. une notice alphabétique et raisonnée des événemens remarquables antérieurs à l'ère vulgaire; 2°. une semblable notice pour les événemens postérieurs à cette ère; 3°. une table alphabétique des personnages dont il est parlé dans l'ouvrage; 4°. chronologie des différens royaumes connus des anciens et des modernes; 5°. une table alphabétique qui indique dans quels tableaux de l'ouvrage sont contenues les différentes chronologies des rois, empereurs, papes, etc.

Si l'on compare les Tables de *Blair* à une vaste galerie, où, en la parcourant, on rencontre les grands hommes qui ont figuré dans l'histoire, on pouvait desirer de trouver au bout de cette galerie une glace, qui les réfléchît tous, en même tems, et

placés comme ils doivent l'être. Le cit. Chantereau a satisfait à ce dessin par deux *cartes biographiques*, dont il avoue devoir l'idée au célebre *Priestley*, de la société royale de Londres, qui s'est appliqué long-tems, et avec succès, à tout ce qui peut contribuer à l'mélioration de la *Mémoire artificielle*. La construction de ces tables est ingénieuse, et mérte d'être détaillée ici, afin que nos lecteurs puissent l'appliquer à d'autres objets.

Une grande carte est traversée perpendiculairement par des lignes qui répondent au haut et au bas de la carte à des *échelles temporaires*, telles que les années avant l'ère vulgaire marquées de 10 en 10, l'ère des Olympiades marquée de 5 en 5, etc. Le côté gauche de la carte est divisé en colonnes qui portent pour suscription les mots *guerriers*, *rois*, *philosophes*, etc.... Voilà la carte préparée... On trace ensuite horisontalement, pour chaque homme célebre, un trait fort qui correspond à la colonne des hommes d'État, s'il s'agit de *Périclès*. Cet Athénien étant né l'an 499 avant l'ère vulgaire, le trait fort commencera à la perpendiculaire qui marque 499 sur l'*échelle temporaire*; et il se terminera à la perpendiculaire de 429, époque de sa mort. Au-dessus du trait fort est écrit, *Périclès*, *Athénien*, *guerrier et homme d'État*. 70; nombre des années de sa vie. Lorsque la table sera remplie, on verra, 1°. que Périclés a été contemporain de Cimon, de Thémistocle, de Socrate, d'Euripide, de Sophocle, etc.... 2°. Que Périclès a vécu 50 ans avant Cimon, 50 ans avant Thémistocle, 40 ans avec Socrate, etc.... 3°. Enfin, que l'an 20 de la vie de Périclès, correspond

pond à l'an 21 de la vie de Cimon, à l'an 35 de Thémistocle, etc. Ce troisieme effet des *Tables biographiques* du cit. Chantereau, les rend d'un prix infini pour tous ceux qui étudient l'histoire, et qui l'écrivent. Nous invitons nos lecteurs à se les procurer; elles leur éviteront des recherches longues et pénibles.

RÉP. FRA. 5 cent.

INSTITUT NATIONAL
DES SCIENCES ET ARTS.

Notice des travaux de la classe des Sciences physiques; par le cit. LASSUS, lue à la séance publique du 15 vendemiaire an VII.

DIFFÉRENS mémoires relatifs à la Chymie, à l'Économie rurale, à l'Art de guérir, et à l'Histoire Naturelle, ont été lus dans la classe des Sciences physiques, pendant les trois derniers mois qui viennent de s'écouler.

L'expérience de la réduction du plomb par le soufre ayant été annoncée par Wiegleb, chymiste allemand, comme favorable à la théorie du Phlogistique de Stalh, le cit. Guyton a fait voir que cette expérience n'est point concluante, lorsqu'on opere avec des appareils qui permettent de tenir compte de tous les produits aëriformes. Le même chymiste a recherché quelle est la nature de l'acide du succin, et quels sont les produits de sa décompositions

le résultat de ses expériences est qu'il convient d'assigner à ce fossile une origine végétale, ce qui s'accorde avec les observations des Minéralogistes. Le même a mis sous les yeux de la classe les produits de ses opérations sur les calculs urinaires, produits qui manifestent, ainsi que Scheele l'avait annoncé, la présence d'un acide tout formé dans ces concrétions.

De nouvelles observations sur la couleur jaune qu'on peut extraire des végétaux, pour l'art de la teinture, ont été communiquées par le cit. Chaptal.

Le même chymiste, en parlant de la différence qui existe entre l'acide acéteux et l'acide acétique, a fait observer que cette différence consiste dans les proportions du carbone qui en est le radical, et que l'acide acéteux en contient beaucoup plus que l'acide acétique. Une pierre pesante, grisâtre, d'un tissu serré, trouvée il y a quelques années dans les carrieres de Ménil-Montant, près Paris, et que l'on avait successivement prise pour du sulfate de baryte, ou du sulfate de chaux, a été analysée par le cit. Vauquelin, qui a reconnu que c'est un composé de sulfate de strontiane et de carbonate de chaux.

Le même a fourni deux moyens de faire le départ du laiton ou cuivre jaune par la voie humide. Le premier consiste à dissoudre dans l'acide nitrique une quantité déterminée de ce métal, et à précipiter cette dissolution par la potasse ajoutée en excès. Le second, auquel l'auteur donne la préférence, se pratique en dissolvant dans l'acide sulphurique l'alliage, et en plongeant ensuite dans la dissolution

une lame de zinc qui précipite le cuivre à l'état métallique.

Des communications instructives, établies depuis quelques années entre les Agronomes, ont procuré à l'Économie rurale des avantages considérables. Le cit. Teissier a fait voir que par ces communications, les travaux des champs ont été mieux faits et mieux combinés. En formant des prairies artificielles, on a augmenté les avantages des prairies naturelles. Les pâturages se sont couverts de bestiaux plus nombreux et de plus belle race; les pertes d'un sol ingrat ont été réparées par des engrais abondans.

L'examen du lait d'une même traite, divisé en plusieurs parties, a fait reconnaître au cit. Parmentier, que ce fluide présente alors des différences sensibles. La portion de lait tirée la première est plus aqueuse, moins épaisse et moins nourrissante que celle qui est tirée la dernière. Ainsi, lorsqu'on veut prendre du lait de vache ou d'ânesse, soit comme aliment, soit comme médicament, il est utile de savoir que c'est la dernière portion de la traite qui est la meilleure.

Des recherches sur la nature du sol de l'isle de Malte, par le cit. Teissier; sur celui de l'Égypte, par le cit. Bruguiere, associé; sur la structure du mont Perdu, la plus haute montagne des Pyrénées, par le cit. Ramont, associé, ont successivement occupé la classe des Sciences physiques. Elle a encore reçu, relativement à l'art de guérir, des détails intéressans sur une grossesse extra-utérine, observée par le cit. Saucerote, associé; sur les concrétions urinaires et artritiques, par le même; et de plus, l'his-

toire d'un homme dont tous les os, à l'exception des dents, ont acquis, dans l'espace de quelques années, un volume excessif, sans que les muscles aient été affectés dans cette singuliere maladie.

Depuis long-tems les Naturalistes sentaient la nécessité d'avoir une nouvelle méthode de classer les oiseaux. Ils desiraient que cette méthode, en répondant par sa précision à la grande quantité des especes maintenant connues, en fît distinguer aisément tous les caracteres, et pût en même tems être appliquée sans peine aux especes qui ne sont pas encore découvertes. C'est ce qu'a exécuté le citoyen Lacépède. Il a fait précéder sa nouvelle table, dans laquelle il a inscrit cent vingt-quatre genres d'oiseaux, de nouveaux principes, d'après lesquels il pense que l'on devrait composer les tableaux méthodiques des diverses classes d'animaux. Cet arrangement dispensera les Naturalistes d'une refonte générale dans leurs idées, comme dans leur langage. Il servira à rapprocher et à réunir tous les êtres animés, ceux qui n'ont reçu que la vie, et ceux que la nature semble avoir favorisé davantage, en leur accordant encore la sensibilité, l'industrie et l'intelligence qui se touchent sans se confondre, qui réagissent mutuellement sans se nuire; et comme autant de forces particulieres et indépendantes les unes des autres, sont susceptibles d'accroissement et de diminution.

Notice des travaux de la classe des Sciences de Mathématiques et Physiques, partie Mathématique, par le cit. LEFEVRE-GINEAU, *lue à la même séance.*

LES analistes partagent en deux classes les problêmes qu'ils se proposent de résoudre. Les uns qui se réduisent à une équation dans laquelle figure un seul nombre inconnu, combiné par toutes les opérations d'arithmétique, avec lui-même et avec des nombres connus : voilà les problêmes déterminés. Ils sont indéterminés, lorsque leur solution dépend d'une équation où il se trouve un second ou plusieurs nombres inconnus, susceptibles de toutes les valeurs qu'il plaît à l'analyste de leur assigner; de sorte que les divers inconnus restent indéterminés, au moins dans certaines limites. Les procédés analytiques sont très-différens dans ces deux sortes de problêmes, et de là deux genres d'analyse.

Parmi les problêmes dont on n'obtient la solution que par l'analyse indéterminée, on trouve les questions relatives à la nature des nombres; questions délicates et pénibles à traiter, qui demandent une pensée continuelle et des ressources d'esprit très-fines et très-variées, mais qui par-là même piquent davantage la curiosité, et deviennent plus attachantes.

Le cit. Legendre publia dans le volume de l'Académie des Sciences, année 1785, un mémoire sur ces matieres. Dans le dernier trimestre, il a rendu publics de nouveaux résultats de ses nouvelles recherches; son ouvrage a pour titre : *Essai sur la théorie des nombres*. Ce modeste intitulé promet beau-

coup moins que l'ouvrage ne donne. C'est un traité complet de ce qu'on sait sur la théorie des nombres, ou même d'analyse indéterminée. Mais ces théories seraient bien moins avancées si elles manquaient des démonstrations et des théorêmes nouveaux découverts par le cit. Legendre. Les géometres verraient avec satisfaction paraître souvent des Essais qui ajoutassent autant à la Science.

Un livre nouveau sur l'analyse déterminée, fixe aussi dans ce moment l'attention des analystes. Le cit. Lagrange a publié un ouvrage sur la résolution des équations numériques. Il nomme ainsi les équations où il ne se trouve, avec le nombre inconnu, que des nombres qui conservent leurs valeurs numériques. En derniere analyse, tout problême déterminé se réduit à des expressions de ce genre. Il est donc très-important d'avoir des méthodes qui en donnent la résolution ; on serait même porté à croire qu'il aurait suffi de s'en senir à la recherche de ces méthodes. Mais les Géometres ne sont satisfaits que quand leurs résultats ont la plus grande généralité. Ils desirent pour chaque dégré une équation finale qui représente de quelle maniere chacun des nombres donnés concourt aux diverses valeurs du nombre inconnu ; de sorte qu'avec ces expressions, ou formules, il ne reste à faire que de simples opérations d'arithmétique pour déterminer l'inconnu d'une équation, quelles que soient d'ailleurs les valeurs absolues des nombres connus qui entrent dans sa composition. On n'a point de ces formules au-delà du quatrieme dégré. Il a donc fallu revenir aux moyens de résoudre individuellement les équa-

tions numériques, et d'extraire une à une les valeurs du nombre inconnu. Newton avait donné une méthode; mais elle n'est qu'approximative, lors même qu'il existe des valeurs exactes de ce qu'on cherche, et dans certains cas elle ne donne rien.

En 1767, le cit. Lagrange, dont le nom vient ici se placer naturellement à côté de celui du géometre anglais, Lagrange donna une méthode nouvelle, exempte des inconvéniens de celle de Newton. Alors l'analyse était plus avancée; l'auteur profita des dégrés de perfection que lui-même avait donnés à l'instrument analytique.

Il s'agit de tenir le nombre cherché entre deux fractions que l'on détermine, qui vont toujours en diminuant, dont l'une est plus grande, l'autre moindre que ce nombre, quelques petites que soient les fractions; et c'est ainsi qu'en épuisant une différence fractionnaire, on arrive aux valeurs exactes du nombre inconnu, s'il y en a de possibles, ou que du moins on en approche aussi près qu'on le veut.

Ces premieres recherches du cit. Lagrange ne sont qu'une très-petite partie du volume qu'il vient de publier. Celles dont il a rempli ce dernier ouvrage, ajouteront un nouveau dégré à l'estime et à la reconnaissance que lui ont méritées depuis long-tems ses nombreux et savans travaux.

Le cit. Duc Lachapelle, membre associé, a lu un mémoire sur l'observation qu'il a faite à Montauban, de l'appulse de la Lune et de Mars. Les Astronomes ont donné le nom d'appulse aux phénomenes où la Lune passe à si peu de distance d'une étoile ou

d'une planete, qu'elle est prête à l'éclipser. Ils observent soigneusement ces phénomenes, parce qu'on en déduit avec assez de précision les erreurs des tables de la Lune. Suivant la connaissance des tems de l'an VI, Mars devait être éclipsé à Paris. La distance de Paris à Montauban a suffi pour que la Lune parût dans cette derniere ville un peu plus élevée que Mars, et par conséquent ne l'éclipsât point. Cette observation a été pour le cit. Duc, une occasion d'examiner attentivement le disque de Mars; il y a remarqué dans la partie australe une tache d'un diametre sensible, ronde et blanche, couleur tranchante sur une planete dont tout le fond est rougeâtre. D'après quelques autres observations qu'il a faites depuis, le cit. Duc estime que cette tache est située au pole de la planete.

Nous avons lu dans la séance du 15 messidor, une notice par laquelle le cit. Delambre rendait compte de son travail pour la mesure de la premiere bâse qui s'étendait de Melun à Lieursaint dans une longueur de 11838,5 metres.

La seconde bâse vient d'être mesurée sur la grande route de Perpignan à Narbonne. La longueur a été trouvée de 11702,6 metres.

Rarement on a trouvé à mesurer d'aussi longues bâses; et plus rarement encore, on a pu les placer dans des terrains aussi unis et aussi bien nivelés. Quelque régulieres cependant que soient les deux routes choisies pour ces opérations, on y a reconnu un coude presqu'insensible à la vue, et qui a forcé à briser les deux bâses. De cette maniere, au lieu de mesurer une ligne droite, unique pour chaque

bâse, on en a mesuré deux qui formaient un angle peu différent de 180°. de l'ancienne division. L'excès de la ligne brisée sur la ligne droite à Melun, ne passait pas 27 centimetres, et n'en passait pas 6 à Perpignan.

La nouvelle bâse a été mesurée avec les mêmes regles de platine qui avaient servi à Melun, et dont on a tâché de donner une idée dans la notice du 15 messidor. La difficulté de transporter sans accident des instrumens si délicats par une route aussi longue que celle de Paris à Perpignan, les préparatifs nécessaires et les difficultés locales, ont empêché, jusqu'au 19 thermidor, de commencer la mesure réelle ; elle a fini le premier jour complémentaire. Pendant ce long intervalle, à la réserve de quelques heures, le Soleil s'est montré constamment sans nuage, et sa chaleur n'aurait pas été supportable, si elle n'eût été quelquefois tempérée par un vent qui venait de la mer ou des montagnes. Mais ce dernier était par fois si impétueux, qu'il rendait les observations plus longues. Un jour entre autres, il soufflait avec tant de violence qu'il déplaçait les regles et les faisait charrier sur leurs supports, malgré leur poids et un frottement considérable. Les observateurs s'obstinerent à lutter contre cet obstacle, mais enfin il fallut céder, et même se résoudre à recommencer par un tems plus calme la besogne de cette journée, qui se montait à 240 metres ; enfin, le calme revint, et le travail ayant été refait avec tout le soin possible, et dans les circonstances les plus favorables, on retrouva, comme par la premiere mesure, 240 metres, à un millimetre

près. Cette conformité étonnante donne une idée de la précision qu'on peut espérer des regles, quand on les emploie dans des circonstances favorables.

Au moment où le cit. Delambre écrivait ces résultats, il se disposait à revenir à Paris avec le citoyen Mechain. Ils sont sans doute actuellement en chemin, et il ne reste plus que des calculs à faire pour déterminer la grandeur du méridien de la terre, en présence des savans, députés par diverses puissances de l'Europe, pour prendre part à cette grande opération.

Correspondance secrette de CHARETTE, STOFFLET, PUISAYE *et autres, imprimée sur pieces originales saisies par les armées de la République. Deux volumes* in-8°. *A Paris, chez* BUISSON, *rue Hautefeuille*, n°. 20. *An VII de la République.*

DANS le mouvement rapide d'une révolution qui a froissé tous les intérêts, éveillé toutes les passions, on s'est pressé d'écrire les événemens qu'elle a produits, de donner l'histoire des faits que tout le monde a vus, mais dont les causes sont encore inconnues, ou déguisées par l'esprit de faction qui nous agite. Il ne suffit pas d'en rassembler les effets pour intéresser le lecteur, et transmettre à la postérité la leçon utile de nos fautes, de nos succès, de nos malheurs. Il faut pour qu'elle en profite, lui dévoiler les ressorts cachés qui font mouvoir

tant d'esprits divers en sens contraire de l'impulsion générale.

Le jugement des contemporains, souvent égarés par de fausses conjectures, n'offrent point ces dégrés d'exactitude que demande la raison des hommes sages, dont l'opinion ne se forme que sur l'authenticité des preuves. Dans les grands événemens, le témoignage des acteurs principaux n'est pas toujours un garant sûr de la vérité. Le tems seul et la cessation des orages politiques peuvent mettre au jour d'autres faits qui, se liant avec des faits déja connus, dévoileront les véritables motifs des actions et des réactions dont on ne soupçonne pas même la cause, ou que les passions particulieres ont dénaturés.

Dans notre révolution, les acteurs, où les principaux personnages ont joué tant de rôles, ont si souvent changé de masques, que les observateurs les plus clairvoyans n'ont pu saisir leurs véritables traits. Les passions ne sont point assez calmées, pour espérer si-tôt de les représenter tels qu'ils étaient. Chaque jour nous fournira des matériaux pour l'ensemble de cette histoire intéressante. Des écrivains philosophes pourront dans vingt ans nous offrir une instruction solide d'après le rapprochement des faits tirés des correspondances particulieres, des mémoires, des pieces originales que les circonstances vont mettre au jour.

On vient de faire paraître, en deux volumes *in*-8°., chez Buisson, un recueil important de lettres originales saisies sur les chefs royalistes qui ont figuré dans la guerre de la Vendée. On y verra, malgré

l'égarement des opinions sur cette fameuse guerre, que ses vraies causes étaient le royalisme et le papisme purs, qui prenaient, au gré de chaque circonstance, des formes et des modifications nouvelles, pour tromper la crédulité du peuple.

« Les chefs de la Vendée, dit l'éditeur, ont long-
» tems prétendu dans leurs diverses proclamations
» que des représentans du peuple s'étaient formel-
» lement engagés dans les conventions secrettes de
» la premiere pacification à rétablir la royauté. Sans
» doute il n'est pas vrai, ajoute-t-il, qu'aucun repré-
» sentant du peuple se fût jamais dégradé jusques-
» là : mais dans une conduite trop indulgente qui,
» concédant aux coupables chefs la plus insolente
» partie de leurs demandes, laissait ainsi fléchir de-
« vant eux la République, et leur livrait en même
» tems les Républicains, sous le nom de Terroristes,
» ces chefs exécrables trouverent un moyen très-
» favorable de faire croire à leurs créatures égarées,
» et peut-être crurent-ils eux-mêmes que le rétablis-
» sement de la royauté devait s'ensuivre de toutes
» ces faiblesses. »

C'est dans cette Correspondance où sont consignés les aveux et les projets de ces assassins royaux, qu'on trouvera l'exposition toute simple des crimes du royalisme, présentée par lui même. C'est dans cette intention qu'on n'a rien voulu dérober aux lecteurs de tout ce qui peut servir à faire connaître les émigrés, les plus féroces, comme les plus implacables de nos ennemis.

L'éditeur observe avec justesse, que dans les révolutions, les partis, ou leurs subdivisions, nés de

mal-entendus sur les hommes ou sur les choses, peuvent et doivent se concilier quand ils reconnaissent leur parfait accord sur le but; mais que ce serait une erreur grossiere d'espérer que les partis, nés d'intérêts diamétralement contraires, puissent jamais se réunir et se fondre. Les premiers partis peuvent s'user en se frottant; les seconds ne font que s'éguiser.

On verra dans cette Correspondance, les grands projets et les petits moyens qu'employaient les princes pour soutenir une guerre désastreuse, que les puissances coalisées entretenaient moins pour servir la cause de ceux qu'ils avaient l'air de protéger, que pour suivre leurs vues ambitieuses d'aggrandissement de commerce ou de territoire.

On verra ces royaux fugitifs également dupes, et de ceux qui agissaient en leur nom, et de ceux dont ils mendiaient le secours, faire combattre pour eux des paladins dont ils se défiaient, les encourager par des louanges ridicules ou des promesses fastueuses, sans oser paraître au milieu d'eux, sans s'exposer aux mêmes dangers pour reconquérir des États qu'ils avaient lâchement abandonnés, et dont ils croyaient se rendre maîtres, en forçant les malheureux habitans à s'entrégorger.

On verra le ci-devant comte d'Artois, vil instrument des vengeances du cabinet de Londres, se montrer sur nos côtes, n'oser y descendre, et remporter, en fuyant chez les ennemis de la France, le désespoir d'une course inutile. D'un autre côté, son frere, prisonnier de l'Autriche à Véronne, frustré de l'espérance de se rendre en Espagne, attendre

de Vienne la permission de se rendre à l'armée de Condé, s'amuser à gouverner des pays qui ne lui obéissent pas, créer et disgracier des ministres sans fonctions, nommer des généraux, envoyer des projets, sans armes, sans finances pour les appuyer.

Quand une nation grande, énergique et brave a rejetté de son sein de pareils despotes, n'est-ce pas montrer le ridicule des prétentions à côté de l'atrocité des espérances, quand pour la gouverner on se fait ainsi l'esclave et le jouet de ses plus cruels ennemis.

Parmi les moyens employés pour soutenir le courage des chefs rebelles de la Vendée, nous ne citerons qu'une lettre qu'on fit écrire à Charette par le Russe Souwarow, sur les cadavres fumans des infortunés Polonais.

Le général Souwarow à M. de Charette, généralissime des troupes du roi de France, à son quartier-général.

« Héros de la Vendée ! illustre défenseur de la foi de tes peres et du trône de tes rois ! salut.

» Que le Dieu des armées veille à jamais sur toi; qu'il guide ton bras à travers les bataillons de tes nombreux ennemis, qui, marqués du doigt de ce Dieu vengeur, tomberont dispersés, comme la feuille qu'un vent du Nord a frappé.

» Et vous, immortels Vendéens, fideles conservateurs de l'honneur des Français, dignes compagnons d'armes d'un héros, guidés par lui, relevez le temple du Seigneur et le trône de vos rois..... — Que le méchant périsse..... — Que sa trace s'efface..... — Alors que la paix bienfaisante renaisse, et que la

tige antique des lys, que la tempête avait courbée, se releve du milieu de vous plus brillante et plus majestueuse.

„ Brave Charette, honneur des chevaliers français, — l'univers est plein de ton nom. — L'Europe étonnée te contemple..... et je t'admire et te félicite.... Dieu te chérit, comme autrefois David pour punir le Philistin. — Adore ses décrets; — vole, attaque, frappe, et la victoire suivra tes pas.

„ Tels sont les vœux d'un soldat qui, blanchi aux champs d'honneur, vit constamment la victoire couronner la confiance qu'il avait placée dans le Dieu des combats. Gloire à lui; car il est la source de toute gloire. Gloire à toi; car il te chérit. „

SOUWAROW, *ce* 1er. *octobre* 1795. *A Varsovie.*

L'envoi de cette lettre emphatique est fait par un marquis du Bocage, qui se dit officier supérieur des gardes-du-corps du roi de France, et colonel de la cavalerie, actuellement lieutenant-colonel au service de la Russie. Honoré d'une pareille commission de la part du héros exterminateur des Polonais, il s'empresse de la remplir, en écrivant à M. de Charette, autre héros des malheureux Vendéens.

Mon général,

„ Chargé par son excellence, M. le feld-maréchal comte de Souwarow-Rynnikski, de la mission flatteuse pour un Français, de vous envoyer sa lettre, je m'empresse, mon général, de vous la faire parvenir, comme l'hommage le plus digne de vos vertus et de votre gloire, puisqu'il est l'expression des

sentimens d'un de ces grands hommes que la nature ne donne à l'univers étonné qu'après une longue suite de siecles, et se repose ensuite comme fatiguée de la grandeur de son propre ouvrage.

Suit ici le détail de toutes les batailles gagnées par ce grand homme russe, dont, heureusement pour l'humanité, la nature se montre si avare. Après l'avoir fait connaître, aggrandissant par ses hauts-faits d'armes le vaste Empire de l'immortelle Catherine, du levant au midi, l'officier royal continue:

„ Tel est, mon général, ce héros qui vous félicite: juge profond d'un art dans lequel vous vous êtes acquis tant de gloire, il vous a contemplé, soutenant d'un bras ferme et tranquille, au milieu des orages et des tempêtes, le trône des Bourbons qui croulait de toutes parts.... L'honneur des Français conservé par vous, comme le feu sacré.... L'Europe entiere retentissant de vos actions mémorables, son cœur généreux a été jaloux de vous faire parvenir l'hommage dû à tant de vertus, etc. „

Le style des lettres, les plans de campagnes, les caracteres et l'esprit des personnages qui se trouvent dans cette Correspondance, dénotent évidemment combien peu d'hommes de mérite et de talens ont embrassé la cause des princes français, combien d'aventuriers se mêlaient de leurs affaires, sans mériter leur confiance. On voit cependant que si les puissances coalisées n'avaient pas eu d'autres intérêts que le rétablissement de la royauté, si elles eussent efficacement secondé les efforts des Vendéens,

déens, en forçant les princes de combattre à leur tête, de mettre plus d'unité et d'ensemble dans leurs projets, elles auraient pu prolonger encore long-tems les malheurs de la guerre civile. Heureusement l'esprit de vertige qui dirige toutes les coalitions a déjoué tous les projets des despotes pour opprimer la France.



POÉSIE.

Complainte d'un ancien religieux de la Trappe, devenu amoureux.

Amour ! loin des chaînes cruelles
Où je traînais des jours frappés d'effroi,
Ton flambeau secoué sur moi
M'a couvert de ses étincelles.
Ce cœur long-tems sous la haire engourdi,
Est pénétré de tes flammes ardentes,
Et le soleil, en son midi,
Ne darde point de fleches plus brûlantes.

Autrefois cherchant les ténebres,
Seul, sur ma bêche, en rêvant, reposé,
Le cercueil qu'elle avait creusé
Absorbait mes regards funebres :
Mais aujourd'hui mon œil, avec transport,
Parcourt ces champs dont l'aspect se varie ;
Et le noir desir de la mort
Est remplacé par la soif de la vie.

Nature ! le riant théâtre
Où ta beauté se déploie à mes yeux,

M'offre un ange sorti des cieux ,
Une femme que j'idolâtre.
Par ses attraits , tout me semble éclipsé ;
Sans doute aussi c'est pour de moindres charmes ,
Qu'autrefois Comminge et Ramsay ,
Ont tant brûlé , tant répandu de larmes.

O toi ! que malgré ton absence
Je vois toujours , que toujours j'entretiens ,
Source unique de tous les biens !
Pourquoi l'es-tu de ma souffrance ?
Triste , éloigné , je veux aller à toi ,
L'amour m'y porte ainsi que la nature :
Mais le Dieu qui reçut ma foi ,
Devant mes pas a placé le parjure.

Hélas ! ne peux-tu , Dieu sévere !
Me dégager de mon premier serment ?
Dois-je être mort au sentiment ,
Pour avoir vécu sous la haire ?
A t'adresser l'hommage du bonheur ,
M'est-il toujours défendu de prétendre ?
Et le culte de la douleur
Est-il le seul que je puisse te rendre ?

Par le cit. LEFEVRE.

LOGOGRIPHE.

Au pied des saints autels , comme au lieu du supplice ,
Je parais enchaîné pendant le sacrifice ;
On me partage en deux : mon sein étincelant
Avec le feu reçoit un auguste aliment ,
Et sans me consumer mes entrailles brûlantes
Répandent dans les airs des vapeurs odorantes.

Combinez, cher lecteur ; changeant dans mes desirs
Je suis tantôt la fleur amante des zéphirs,
Tantôt devenu fruit le printems me voit naître,
La chaleur de l'été me force à disparaître ;
Invisible, je sors du creux des instrumens ;
Visible, en maint chantier je vous montre les dents.
Je suis aussi le fer qui sillonne la plaine ;
Ce qu'on évite en mer ; la couleur de l'ébene ;
Un perfide fameux qui, ceint de faux liens,
Vint, maudissant les Grecs leur livrer les Troyens ;
Un monstre qu'à regret les héros de la fable
Évitaient, trop certains d'échouer sur le sable ;
L'oiseau qui sous nos toîts fidele à ses leçons
Les répete avec goût et charme par ses sons ;
Le plaisir que la joie asseoit sur le visage ;
D'un insecte protée un admirable ouvrage :
Le don de ces essains qui semblant un État,
Ont un chef et des lois, des traits pour le combat ;
L'endroit où les héros, les maîtres de la terre,
Et Jupiter lui-même armé de son tonnerre,
Après leur courte gloire, et sujets à leur tour,
Perdent, sans déplaisir, sceptre, palais et cour ;
Une reine changée en déesse marine ;
Le redoutable fils de la reine Agrippine ;
L'oiseau que des bergers, aveugles en plein jour,
Dans un chemin trompeur vont frapper tour-à-tour ;
Le festin où l'époux et sa femme encor fille
Reçoivent pour la nuit les vœux de leur famille.
Vous trouverez enfin ce qu'ont mis de tout tems,
La Nature et l'Amour sur des frouts différens.

---

*Explication de l'*Énigme *du* N°. 4.

L.: mot de l'Énigme est *Souliers*.

SPECTACLES.

ODÉON. THÉATRE FRANÇAIS.

L'administration qui réunit aujourdhui la direction du théâtre Français et celle du théâtre Feydeau, vient encore de récomposer la réunion des artistes de l'Odéon. La totalité des comédiens français qui étaient à Parir avant leur désunion, se trouve donc placée sous la même direction, et sans former deux troupes différentes, occupera deux salles à-la-fois. L'ouverture du théâtre de l'Odéon a eu lieu sous d'heureux auspices. Le public a couvert d'applaudissemens les artistes dont il était privé depuis long-tems, et principalement les cit. Saint-Prix, Saint-Phal et la citoyenne Fleury, qui s'étaient un moment éloignés de Paris. Ils ont paru après une représentation de Gaston et Bayard. Une petite piece nouvelle a été donnée le jour de cette ouverture, et son succès a été assez marquant; elle est du cit. Patrat. Son titre est *la Vengeanée*; titre beaucoup trop fort pour le sujet, et qui peut être regardé comme le principal défaut de l'ouvrage.

En effet, une mere qui a surpris l'amour mutuel que ressentent sa fille et l'instituteur placé près d'elle, qui feint, pour les punir de leur dissimulation, de vouloir unir sa fille à un seigneur fort riche, et finit par consentir à l'union desirée, lorsqu'elle est parvenue à faire céder l'amour à l'obéissance filiale; un tel sujet, disons nous, n'offre gueres l'idée d'une vengeance. La piece offre, quant au style, des détails fort heureux, une coupe de dialogue et une disposition de scenes agréables; ce mérite est en général familier à l'auteur dont nous parlons, qui, s il n'a pas eu tout lieu d'obtenir des succès très-brillans, n'a cependant presque jamais donné d'ouvrages sans recevoir de la part du public des marques de satisfaction; il a été demandé et vivement applaudi. Nous aurons occasion de

parler des acteurs non encore connus à Paris qui ont paru sur ce théâtre.

La veille de l'ouverture de l'Odéon, l'administration a fait celle de la nouvelle salle destinée à l'opéra qu'elle dirige. La nouvelle salle est à bien dire l'ancienne, moins ses défauts. L'avant-scene, dont la forme bisarre cachait le spectacle à une partie du public, a disparu; les voûtes sous lesquelles la moitié du parterre était étouffée, n'existent plus, et les galeries paraissent se détacher moins du corps du bâtiment. On s'est attaché à éviter les défauts reprochés à la salle du théâtre Français. Ici, les colonnes ont une bâse naturelle, l'œil se repose par-tout avec plaisir, et éprouve un charme qu'il est plus aisé de partager que d'exprimer avec vérité. Le ton de couleur des fonds est doux, agréable; les personnages ressortent on ue peu davantage; mais il faut avouer que tel est le luxe, la grace et le goût des ornemens, que les hommes et les femmes sur-tout ont besoin, pour en soutenir l'éclat, d'avoir eux-mêmes recours à une parure extrêmement brillante.

Cette charmante salle paraît propre sur-tout aux concerts, qui, les hivers précédens, ont été le rendez-vous des talens d'une part, des graces et de l'élégance de l'autre. Jusqu'ici peu de monde s'est porté au théâtre Feydeau. Il serait très-fâcheux qu'on eût acquis ainsi la preuve de la trop grande multiplicité des théâtres, eu égard à la population d'un même quartier et au nombre des personnes qui fréquentent les spectacles; il est plus raisonnable d'attribuer ce défaut de concours au défaut de nouveautés, le théâtre dont il s'agit n'en ayant pas fait paraître depuis qu'il est rouvert, et n'en annonçant pas, plusieurs de ses sujets étant absens, d'autres étant indisposés, sans en excepter ceux mêmes qui paraissent aux yeux du public.

Nous croyons très-fausse et très-mal entendue la spéculation qui a porté à augmenter les places du parterre, asyle consacré de tout tems à l'homme qui a moins de fortune que de goût et de connaissances;

et nous pousserions plus loin cette discussion, si ce n'était pas s'immiscer dans des intérêts particuliers qui ne peuvent nous concerner.

Nous devons nommer les artistes qui ont concouru à l'élévation de ce nouveau monument consacré à l'art musical ; les architectes sont les cit. Legrand et Molinos. Deux superbes bas-reliefs représentant Euterpe et Thalie d'une proportion colossale et du style le plus conforme au goût de l'antique, sont du jeune et habile sculpteur Chaudet.

Les dessins qui décorent les secondes galeries et qu'on regrette de ne pas trouver sur le devant de celles des premieres, sont du cit. Maréchal.

Une frise extrêmement riche et imitant parfaitement le bas-relief, aussi heureusement imaginée que supérieurement exécutée, est des cit. Mathis, Desroches et Boguet. Cette frise termine un rideau magnifique, dont le ton se marie très-bien avec celui de la totalité de la salle.

Nous nous plaisons d'autant plus à rendre hommage à ces artistes, que ces éloges mérités sont moins les nôtres que ceux du public tout entier.

ANNONCES.

On a mis en vente le 11 brumaire, rue des Poitevins, n°. 18, la 65e. livraison de l'*Encyclopédie Méthodique*, par ordre de matiere.

Elle est composée :

1°. De la premiere partie du tome VII du *Dictionnaire de Médecine ;* par une société de médecins.

2°. De la seconde partie du tome IV du *Dictionnaire de Botanique ;* par le cit. Lamarck, de l'Institut national, professeur et administrateur du Muséum national d'histoire naturelle.

3°. De la seconde partie du tome II du *Dictionnaire de Chirurgie ;* par les cit. Laroche et Petit-Radel ; ce qui termine ce dictionnaire.

4°. Du volume des Planches de *Chirurgie ;* par les cit.

Petit-Radel et Allan. Ce volume ne sera délivré que broché et point en feuilles.

Le prix de cette livraison est de 40 fr. 5 décimes en feuilles, et de 42 fr. brochée.

Le port de chaque livraison est au compte des souscripteurs.

Le même jour, et à la même adresse que ci dessus, on a mis en vente les n°s. 1, 2 et 3, du *Recueil des Mémoires sur les établissemens d'humanité*, traduits de l'allemand et de l'anglais, publiés par oidre du ministre de l'intérieur.

Prix du n°. 1.	1 fr. 5 déc.
Prix du n°. 2.	1 fr. 5 déc.
Prix du n°. 3.	1 fr.
Pris des trois n^os. pour Paris. .	3 fr. 5 déc.

Et pour les départemens, francs de port par la poste, 5 francs.

Plusieurs citoyens nous ont offert de souscrire pour ces Mémoires ; mais comme nous ignorons nous-mêmes le nombre de feuilles dont chaque numéro sera composé, en plus ou en moins, nous nous voyons dans l'impossibilité d'adhérer à leur proposition.

N'ayant la faculté de disposer que d'un nombre limité d'exemplaires, nous prévenons le public que nous ne pouvons, dans ce moment-ci, vendre aucun numéro séparément.

Musée des Monumens français, ou collection des Monumens de sculpture réunis au Musée des Monumens français, publiés par Alexandre Lenoir, conservateur de ce Musée, 4e. livraison, *in*-folio.

Prix, 6 fr. pour les inscripteurs, et 9 fr. pour les personnes qui ne se sont point fait inscrire.

A Paris, au Musée des monumens français, rue des Petits-Augustins, faubourg Germain, et chez Guyot, graveur, à l'Elysée-Bourbon.

Cette livraison est consacrée, ainsi que les précédentes, aux monumens antiques déposés dans cet établissement ; elle est composée de quatre estampes et de trois feuilles d'impression ; la premiere représente les deux *marbres d'Athenes* qui datent du tems de Cimon, et qui sont un monument de la reconnaisance publique envers les citoyens

de la tribu Erecthéide qui périrent, lors de la guerre du Péloponnese, dans les expéditions qui eurent lieu dans l'isle de Chypre, en Egypte, en Phénicie, dans l'isle d'Egine, etc. Ces deux tables, qui datent de 450 ans avant notre derniere ère vulgaire, furent découvertes à Athenes, en 1674, par M. Galand, consul, dans une église grecque, dite du Crucifix ; elles y servaient de pavé. Elles furent envoyées en France par M. de Nointel, ambassadeur de Louis XIV à Constantinople. Le cit. Lenoir a publié les noms des guerriers qu'elles contiennent, pages 48 et 49 de ce recueil, en caracteres grecs ; elles y sont figurées tout entieres, telles qu'on les voit aujourd'hui dans le Musée.

Deux autres gravures représentent des urnes sépulchrales, des statues de Bacchus, des fêtes en relief en l'honneur de ce dieu.

La quatrieme estampe offre le dessin de la porte d'Ancyre, ville ancienne de Galatie. Ce monument, élevé en l'honneur d'Auguste par la reconnaissance des habitans, était un des plus beaux et des plus grands de l'Asie mineure ; il servait de prytanée ; on y donnait des repas dans les fêtes publiques et dans les jeux que l'on célébrait souvent dans cette ville, comme on le voit par les médailles de Néron, de Caracalla, de Valérien, etc. Il a été ruiné dans les guerres des Barbares, et principalement durant celle que Tamerlan fit au sultan Bajazet. Le cit. Lenoir vient de la faire exécuter en marbre, dans la proportion de 13 pieds de haut sur 6 pieds 2 pouces de large, pour la bibliotheque des Quatre-Nations.

Dans la cinquieme livraison qui ne tardera pas à paraître, le cit. Lenoir commencera d'offrir, dans cette intéressante collection, les monumens de l'ancienne Gaule.

Distiques de Caton, en vers latins, français et allemands, avec une traduction interlinéaire de ces derniers, propre à faciliter l'étude de la langue allemande. A Paris, chez Kœnig, libraire, quai des Augustins, n°. 18 ; Fuchs, libraire, rue des Mathurins, maison de Cluny ; et Honnert, imprimeur, rue du Colombier, n°. 1160. An VII : *in*-8°. d'environ 100 pages.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

De Pétersbourg, le 22 vendemiaire.

La gazette de la cour vient de publier un rapport sur la victoire de l'amiral Nelson, qui a été envoyé de Vienne par l'ambassadeur russe, M. le comte de Rasumowski. Il est dit dans ce rapport, que sir Nelson se propose de se rendre devant Malthe, pour en bloquer le port, et peut-être faire une tentative sur cette isle ; qu'il s'attend que la flotte russe le secondera dans ses opérations, d'autant plus qu'il a dû détacher à Gibraltar plusieurs vaisseaux de son escadre.

En cas que les circonstances l'exigent, les compagnies de grenadiers de trente-trois régimens d'infanterie seront réunies en bataillons qui devront marcher au premier ordre.

ALLEMAGNE. *De Vienne, le 24 vendemiaire.*

L'archiduc Charles est toujours ici.

Il a été tenu un conseil d'Etat présidé par l'empereur, pour fixer la quotité de l'emprunt de guerre qui doit avoir lieu pour l'année prochaine.

Afin de faciliter davantage les relations avec la Porte, il a été arrêté que le courier ordinaire de Constantinople, qui ne partait que deux fois par mois, serait expédié tous les huit jours.

Du 26. Une ordonnance de l'empereur, en date du 22 de ce mois, défend à toute personne, sans distinction, de faire imprimer en pays étranger aucun écrit, sans l'avoir préalablement soumis à la censure dans les Etats héréditaires.

Depuis quelques tems on n'entend plus parler de la marche des troupes russes. On montre aujourd hui des lettres de Moravie, suivant lesquelles elles sont attendues le 28 à Olmutz, d'où elles doivent se porter, par Brunn-Krems, Cizenarz, à Saltzbourg.

De Francfort, le 3 brumaire. Le 18 du mois dernier, le landgrave de Hesse-Cassel est parti de Wesel pour retourner à Cassel.

On continue de mettre la forteresse de Wesel en état de défense.

Le général de Bellegarde a dû arriver à Coire ces jours derniers.

On assure que peu de jours avant l'entrée des Autrichiens dans le pays des Grisons, effectuée le 28 du mois dernier, et précédée d'une proclamation, il y avait eu des rixes très sérieuses entre les deux partis qui divisent ce pays. Plus de 600 patriotes grisons se sont réfugiés sur le territoire helvétique, à l'arrivée des Autrichiens. Ces derniers ont occupé, le 1er., Reichenau, la seconde ville du pays, située à la jonction du Rhin supérieur et du Rhin inférieur.

Quelques gazettes ont dit que l'armée turque avait pris Widdin d'assaut, et que Passwan-Oglu avait été fait prisonnier. Quelques jours après elles ont dit qu'il avait tué dans la mêlée. Toutes ces nouvelles sont fausses. Voici ce que l'on sait de plus certain aujourd'hui au sujet de Widdin.

L'armée ottomane ayant reçu l'ordre de prendre d'assaut Widdin, l'attaqua le 4 du mois dernier, et parvint à s'emparer des ouvrages avancés et des ouvrages extérieurs de la place; Passwan-Oglu n'opposa même qu'une faible résistance, et l'on ne doutait pas dans l'armée ottomane qu'on ne parvint aussi facilement à emporter le corps de la place. Mais le 6, au moment où l'armée pleine de confiance se disposait à donner l'assaut, des mines pratiquées sous ses pas depuis quelque tems, vinrent à jouer, et produisirent le plus terrible effet.

On porte à plus de 2,000 hommes le nombre de

ceux qui resterent sous les décombres ; le reste de l'armée fut tellement épouvanté, que trois jours après on n'avait pu en rassembler qu'une faible partie, ensorte qu'il sera plus que jamais difficile de ramener les troupes ottomanes sous les murs de cette forteresse qui leur est si fatale.

D'un autre côté, on continue d'assurer que Mustapha pacha, gouverneur de Bosnie, soupçonné par la sublime Porte d'avoir plutôt favorisé que combattu Passwan-Oglu, a ouvertement refusé de se rendre à Constantinople pour se justifier, comme il l'avait promis d'abord.

Après avoir établi ses montagnards dans un camp retranché entre Sophia et Philippopoli, Mustapha s'est mis en route pour Belgrade, dont il était autrefois commandant, et qui se trouve encore comprise dans son commandement. On présume qu'il est d'intelligence avec Passwan-Oglu ; et que ces deux pachas ne tarderont pas à faire ouvertement cause commune. Mustapha était attendu hier à Belgrade.

Du 7. Les troupes françaises qui se trouvaient à Cologne se sont mises en marche ces jours derniers pour remonter le Rhin. On dit qu'elles se rendent en Suisse.

On apprend que toutes les troupes palatines, cantonnées dans le duché de Juliers, ont reçu ordre de se rendre en Baviere.

L'on mande de Ratisbonne qu'il est arrivé le 4, dans cette ville, deux divisions du régiment de Lobkowitz chevaux-légers. Ces troupes ont continué le lendemain leur route sur Ingolstadt.

L'on vient d'insérer dans les feuilles publiques une lettre du roi de Prusse à sa commission des finances. Cette lettre produit une grande sensation, et fait beaucoup d'honneur à ce jeune monarque : il y expose que les rapports politiques du tems présent ne permettent point une réduction sur les forces militaires ; qu'il est nécessaire de sauver du besoin une classe respectable et nombreuse, qui est chargée de

la défense des propriétés et de la vie de tous et de chacun ; qu'il faut recourir à de nouvelles taxes ; qu'en mettant de nouveaux impôts indirects, ou en augmentant les anciens, il ne faut point perdre de vue la taxe territoriale ; qu'autrement le devoir de la noblesse était de défendre l'Etat, devoir dont elle a été déchargée par l'établissement des troupes sur pied ; que l'Etat ne lui a imposé en revanche qu'une taxe féodale très-modérée, et qui n'est pas en proportion avec le prix des denrées, qui depuis ce tems a augmenté considérablement ; qu'il est donc vrai que la noblesse paie aujourd'hui beaucoup moins qu'elle n'a pris sur elle de payer, et qu'elle n'a point à se plaindre d'une augmentation proportionnelle de taxe territoriale.

Le roi ajoute ensuite qu'une autre disproportion des taxes territoriales d'aujourd'hui par rapport au tems, c'est qu'aujourd'hui les taxes sont payées en monnaie d'argent, quoiqu'elles dussent l'être en or, ou du moins en argent qui ne perdît rien à l'égard de l'or. Après quoi il termine ainsi cette lettre : « Ce point là réglé, ne pourrait pas être regardé comme une augmentation d'impôts. Il faut donc que la commission prenne des informations pour savoir combien la taxe territoriale rend dans toutes les provinces, et combien il en est payé en or : il faut qu'elle connaisse le prix des denrées d'autrefois et d'à-présent, et les différences de la monnaie, etc.

» Il faut qu'elle m'en présente le rapport, et qu'elle fasse usage de ces résultats pour trouver les fonds qui puissent couvrir l'augmentation de la dépense en question.

» Il ne faut point oublier cependant que les charges du bourgeois et du paysan ne doivent pas être augmentées par des taxes directes : car mon intention est de faire ensorte que les classes jusqu'à présent exceptées, soient aussi amenées à porter leur part des charges de l'Etat.

» Pour que cet objet important n'éprouve point de retard, il faut que la commission le prenne en considération avant toutes les ausres affaires. »

De Rastadt, le 24 vendemiaire.

Dans la séance de la députation de l'Empire, du 2 vendemiaire, l'Autriche, constante dans ses dispositions pacifiques et dans le desir d'accélérer la paix de l'Empire germanique, et de coopérer par son zele patriotique à sa conclusion, a vu avec plaisir par la note des ministres plénipotentiaires français, du 12 vendemiaire, qu'il s'est fait un nouveau rapprochement très-sensible dans les négociations, et qu'une difficulté majeure qui avait entravé jusqu'à présent l'œuvre de la pacification, vient d'être levée par la renonciation des ministres français aux territoires de Kehl et de Cassel, ainsi qu'à tous les points de contact sur la rive droite du Rhin, et la remise qu'ils en ont faite à l'Empire germanique.

L'on accepte d'autant plus volontiers, purement et simplement, cette renonciation, que par-là toutes les conditions et réserves auxquelles les circonstances avaient forcé de consentir, lorsque la députation arrêta à la majorité la démolition de la forteresse d'Ehrenbreistein et la cession de l isle St. Pierre, et dont les ministres français ont demandé l'annihilation dans leur note du 28 fructidor, se tronvent entiérement annulées,

L'on ne peut cependant s'empêcher de témoigner, par un véritable amour pour la paix, que l'on eût desiré que, dans un acte diplomatique et officiel qui doit accélérer la paix et conduire, suivant tout espoir, à sa conclusion, il ne se fût trouvé aucune menace d introduire les principes français ; ce qui est contraire aux déclarations particulieres que l'on a faites jusqu'à présent, et où l'on a manifesté que l'on était éloigné d'un pareil projet.

La menace donne déja un certain caractere à la chose même, et elle doit exciter l'attention de tout Etat, et le forcer en conséquence à des mesures. La constitution française elle-même ordonne de respecter les formes de gouvernement qui different d'elle ; et les menaces ne servent qu'à répandre des

germes éternels de méfiance. Le bonheur du peuple est, dans tout gouvernement, la premiere loi; et dans un Etat où les lois regnent, où la justice ne fait aucune distinction de rangs, de dignités et de fortunes, le peuple peut jouir d'un bien être durable et d'une véritable liberté qui ne lui laisse aucun autre desir à former.

L'on a aussi trop de confiance dans le gouvernement français, pour qu'on puisse croire qu'il ait le projet de troubler davantage de cette maniere le repos de l'Allemagne, et d'éloigner l'espoir si rapproché de la paix.

Il s'entend aussi par-là que l'on pourrait s'approprier et faire valoir le témoignage de peuples qui se trouvent sous un gouvernement doux, qui n'éprouvent aucune violence, ou qui se voient forcés d'accepter une forme de gouvernement, quoique la voix du peuple existe dans tout Etat, et qu'elle soit proprement ce qu'on appelle le public.

On continuera de prendre sincérement à cœur tout ce qui peut accélérer la paix de l'Empire, et on y contribuera dans tout ce qui sera admissible. En conséquence, le subdélégué fait la déclaration suivante sur le contenu de la derniere note française :

1°. L'Autriche a toujours accédé à ce que la députation de l'Empire a jugé nécessaire de décider relativement à la libre navigation du Rhin et aux péages sur ce fleuve. Elle persévere dans cette adhésion.

Pour ce qui est du partage du Rhin, l'on a agréé le Thalweg, adopté de part et d'autre, ainsi que la réciprocité des isles du fleuve ainsi divisé, proposée par l'art. II de la décision de la députation de l'Empire, du 20 thermidor. (Il ne peut être question des propriétés particulieres, ce qui s'entend de soi-même.) L'on persiste dans ces dispositions, et l'on s'en tient au Thalweg, qui forme le bras principal du Rhin.

A l'occasion de ce partage du Rhin, savoir du Thalweg ou principal bras du Rhin, il a été remis à la députation, le 27 prairial, par les ministres de sa majesté prussienne, un promémoire en date du 4 du même mois.

L'Autriche a demandé, dans la 49e. séance, que l'on étayât près des ministres français le contenu de ce promémoire; et dans le *conclusum* de la députation, art. II, il a été fait mention de cet objet, en conformité avec le promémoire; la légation prussienne s'était aussi déja adressée à ce sujet immédiatement, par écrit et de bouche, aux ministres plénipotentiaires français.

Cependant, malgré cela, la demande faite sous nº. 2, par la députation de l'Empire, a été refusée en termes très-formels dans la derniere réponse des ministres français.

Malgré ce refus, le subdélégué demande de nouveau que la députation de l'Empire intervienne itérativement et avec énergie près des ministres plénipotentiaires français, touchant cet objet si avantageux pour les provinces prussiennes de la Westphalie, ainsi que pour tout l'Empire; et comme cette demande est appuyée par des démarches immédiates, il est à espérer que l'intervention de la députation produira l'effet convenable.

2º. Les ministres plénipotentiaires français, dans leurs notes précédentes et particuliérement dans celle du 1er. thermidor, ont demandé, par forme de vœu, la libre navigation sur les rivieres de l'Allemagne qui se jettent dans le Rhin, et que l'on s'adressât à ce sujet à la diete générale de l'Empire; ce qui a en effet eu lieu par la communication donnée à la diete des négocians du congrès.

Mais dans leur derniere note, ils demandent, art. II, la suppression du péage d'Erfleth, situé dans la partie septentrionale de l'Allemagne, suivant la maniere actuelle de s'exprimer, parce que ce péage serait préjudiciable au commerce de la France avec la ville de Brémen.

Le comte Antoine Gunther reçut ce péage de l'empereur et de l'Empire, en 1619 et 1623. Quoique la ville de Brémen y eût formé opposition, la jouissance de ce droit fut confirmée et assurée au comte par l'art. IX, section II de la paix de Westphalie. Dans les traités d'échange du duché de Holstein-Gottorp, contre les comtés d'Oldenbourg et de Dellmenhorat, qui eurent lieu en 1767 et 1773, ledit péage échut avec ces comtés au grand-duc, actuellement empereur de Russie; ce prince, dans la même année 1773, céda ces deux comtés au duc de Holstein-Gottorp, prince-évêque de Lubeck, (pour procurer à cette branche de la maison de Holstein Gottorp un établissement convenable,) lequel les possede à titre de duché.

y ayant été promu par l'empereur. Dans cet échange, les revenus respectifs ont été balancés, et conséquemment il résulterait de la suppression du péage une perte sensible pour le duc d Oldenbourg. Ce prince, appuyé par la Russie, demanderait une indemnité au Danemarc; ce qui donnerait lieu, sous plusieurs rapports, à des contestations, d'autant plus que les pays où ce péage est établi, n'ont point été le théâtre de la guerre, et n'ont appartenu ni n'appartiennent à une des puissances belligérantes.

Le subdélégué, par ces motifs ainsi que par d'autres, ne peut, dans les conjonctures actuelles, consentir à la suppression de ce péage. L'on regarde cette nouvelle demande, (d'après ce qui précede dans la note française, relativement à la libre navigation sur les rivieres de l'Allemagne,) comme un simple vœu, qui a uniquement pour cause le desir de faciliter le commerce de la France avec la ville de Brémen.

L'on ne doute pas, par cette raison, que les représentations qui seront faites à ce sujet par la députation aux ministres français, ne produisent l'effet convenable, vu sur-tout qu'il peut être fait à ce sujet un arrangement particulier, et nullement à charge à l'Empire, avec les parties intéressées; savoir, les ducs de Holstein, le Danemarck et la Russie.

Ce qui est ajouté dans le même art. II, touchant le maintien de l'existence politique et indépendance constitutionnelle des villes de Brémen et Hambourg, et de la ville impériale de Francfort, doit être pris en conformité avec la constitution de l'Empire existante, et la même chose s'entend de la ville anséatique de Lubeck, ainsi que des autres villes impériales, d'autant plus que cet objet appartient à l'économie et arrangemens intérieurs de l'Allemagne, et se trouve aussi sous la surveillance de l'empereur et de l'Empire.

Les villes impériales sont l'ame du commerce de l'Allemagne et forment le troisieme corps politique de l'Empire germanique. L'Autriche s'est toujours déclarée pour le maintien de l'existence politique de chaque Etat de l'Empire; et ce n'est jamais que dans le cas le plus urgent qu'elle a consenti à une altération, en la restreignant le plus qu'il était possible. Mais toutes ces choses tiennent également à l'administration intérieure et domestique.

3°. Relativement aux ponts commerciaux, l'on doit d'autant plus s'en tenir à l'art. IV de la décision de la députation,

tation, du 7 août, que ces points de contact sur la rive droite appartiennent formellement et nommément aux conditions inaccomplies et entiérement supprimées par l'adhésion à la démolition des fortifications d'Ehrenbreistein et la cession de l'isle Saint-Pierre. D'ailleurs, sous le rapport de commerce, un pont près d'Huningue n'est point nécessaire, vu la proximité de celui de Bâle; au moyen de ce dernier pont, l'unique but que l'on avait de favoriser le commerce des deux nations, se trouve déja rempli.

4°. Le subdélégué ne doute pas que cet article ne soit convenablement examiné et approfondi, d'après les connaissances locales, dans les votes subséquens. L'on accede, en conséquence, à ce que la députation jugera convenable d'arrêter relativement aux biens et droits des corporations ecclésiastiques et laïques, à leurs meubles et capitaux. Mais l'on doit observer que cette decision ne peut nullement porter sur les pays héréditaires autrichiens, attendu que le traité de Campo-Formio contient une assurance formelle ainsi conçue :

« Art. II. Aussi-tôt après l'échange des ratifications du présent traité, les parties contractantes feront lever tous séquestres mis sur les biens, droits et revenus des particuliers résidens sur les territoires respectifs et les pays qui y sont réunis, ainsi que des établissemens publics qui y sont situés; elles s'obligent à acquitter tout ce qu'elles peuvent devoir pour fonds à elles prêtés par lesdits particuliers et établissemens publics, et à payer ou rembourser toutes rentes constituées à leur profit sur chacune d'elles. »

L'on doit en conséquence demander, au sujet de cet article des dépendances des corporations ecclésiastiques et laïques, qu'en cas d'acceptation, il soit inséré dans le *conclusum* : « sous la réserve des conventions et traités particuliers existans sur cet article. »

(*La suite au n°. prochain.*)

PIÉMONT. *De Turin, le 22 vendemiaire.*

Le nouveau ministre de la République Française, le cit. Eymar, a ramené ici la confiance et la paix : le roi et la reine ont été charmés du discours qu'il a prononcé.

Un édit royal a ordonné la vente des biens ecclésiastiques jusqu'à la concurrence de 70 millions.

Un autre édit établit plusieurs nouveaux impôts sur les domestiques, chevaux, carosses, maisons de campagne, biens-fonds, créances, capitaux, etc. Ces taxes, si elles sont perçues avec rigueur, feront entrer de grandes sommes dans le trésor public. Dans d'autres tems, des charges si accablantes auraient excité peut-être un soulevement; mais aujourd'hui tout est changé.

Le ministere de la guerre, dont un subalterne remplissait les fonctions, vient d'être confié au comte de Saint-Marsan. On applaudit à ce choix. M. de Saint-Marsan est attaché à son pays, et il a toujours penché pour les mesures qui lui auraient épargné tant de calamités.

Tous les commandans français dans les places piémontaises ont été changés : cela contribuera beaucoup à rétablir la confiance.

ITALIE. *De Naples, le 22 vendemiaire.*

Le général Mack, avec son état-major composé de 13 officiers, s'est arrêté ici peu de jours; après un conseil d'Etat, auquel le roi a assisté ainsi que la reine, il est parti pour les frontieres, afin de visiter les troupes qui y sont cantonnées.

Il y a dans ce port 12 vaisseaux de guerre anglais qu'on vient de radouber et de pourvoir de vivres et de munitions. L'arsenal n'ayant pu fournir tout ce qui était nécessaire pour mettre l'escadre anglaise en état de tenir la mer, le roi a fait désarmer ses propres vaisseaux. On en a fait rentrer un qui était en rade, prêt à mettre à la voile, pour prendre ses mâts.

L'amiral a donné sur son vaisseau une fête à laquelle le roi a assisté avec toute la famille royale. Ferdinand VI, dans un transport d'allégresse, a dit à l'amiral, en l'embrassant, qu'il regrettait de n'avoir pas été sur son vaisseau, pendant la bataille, en qualité de volontaire.

Les arrestations se multiplient tous les jours; les femmes même ne sont pas exceptées. Madame Fon-

sesca-Pimentet, respectable par ses vertus et son âge, est du nombre des personnes incarcérées.

RÉPUBLIQUE ROMAINE. *De Rome, le 22 vendemiaire.*

Le cit. Duport, un des commissaires du gouvernement français, est parti pour faire une tournée dans les départemens de la République Romaine, à l'effet de voir tout par ses yeux, et de remédier aux nombreux abus qui entravaient la marche de sa régénération politique.

Par jugement rendu le 2 vendemiaire, la commission militaire établie dans le département du Circeo, a condamné à la peine de mort six des chefs de la rebellion qui a eu lieu nagueres dans ce département.

La même commission, par un autre jugement rendu le 4 du même mois, a condamné cinq autres coupables, convaincus d'avoir excité les habitans de Sonnino à se révolter contre l'armée et la République Française, à la peine de mort.

Deux capucins, après dix ans de cloître, rendus à la raison, viennent de demander du service dans une des iégions romaines.

Le cit. Lachèse, ci-devant chargé d'affaires de la République Française à Naples, est arrivé à Rome, où il fera quelque séjour avant de se rendre à Paris.

Le général Macdonald vient de prendre un arrêté, par lequel il autorise le consulat à déporter au-delà des mers ceux des ecclésiastiques séculiers ou réguliers qu'il reconnaîtra par leurs opinions, leurs actions ou leurs discours, menacer ou pouvoir menacer la tranquillité publique. Les biens des ecclésiastiques déportés seront séquestrés jusqu'à ce qu'ils aient justifié habiter le lieu que le consulat leur aura désignés. Ils seront punis de mort et jugés par une commission militaire s'ils rentrent sur le territoire de la République.

ANGLETERRE. *De Londres, le 4 brumaire.*

Le gouvernement d'Irlande a fait une proclamation pour engager les habitans des comtés de Wicklow,

Wexford, Carlow et Kildare, qui sont encore ravagés par les insurgés, à se retirer dans les villes fortifiées et garnies de troupes, afin que les troupes royales puissent librement parcourir le pays, et soumettre ceux qui résisteraient encore à leurs forces; et afin, ajoute la proclamation, que les *rebelles* soient seuls exterminés, et que les soldats n'aient plus de motifs de se tromper sur les objets de la vengeance nationale. Tous ceux qui ne se rendront pas dans les villes fortifiées, sous le terme prescrit, seront regardés comme *rebelles*, et traités comme tels.

On dit que le lord Cornwallis vient à Londres pour mettre sous les yeux du gouvernement l'état réel et alarmant où se trouve l'Irlande.

Du 5. Toujours des nouvelles alarmantes de l'Irlande; toujours des troubles nouveaux à annoncer. Suivant le journal de Dublin, le gouvernement irlandais paraît déterminé à prendre des mesures réellement révolutionnaires. On n'en peut pas trouver sans doute qui méritent mieux ce nom que celles qui enjoignent à tous les cultivateurs de cinq à six comtés de rentrer dans les villes, et d'y rester sous la surveillance des soldats, sous peine d'être traités comme les rebelles que l'on abandonne à une extermination générale.

On a beaucoup parlé ici du projet d'union; mais soit que le ministere ne veuille pas que les moyens qu'il emploie pour parvenir à son but soient connus, ou par d'autres raisons, les journaux irlandais gardent le plus profond silence sur cet objet. Un seul, le *Dublin-Evening Post* s'exprime ainsi : « Le public a été étourdi pendant quelques jours des bruits relatifs à une union de l'Irlande à l'Angleterre; mais, quoique nous ne puissions pas tout à-fait les juger indignes de notre attention, cependant nous ne nous croyons pas autorisés à les traiter comme ayant rapport à un fait avéré. Ce serait peut-être une lâche et basse complaisance, ou plutôt une marque de haine et de ressentiment, que de donner du poids à des bruits qui, selon les lois constitutionnelles de ce royaume, contiendraient un crime de haute trahison pour celui qui aurait conçu le projet auquel ils ont rapport. »

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CORPS LÉGISLATIF.

Séances des deux Conseils, du 5 au 15 brumaire.

Rollin, au nom des commissions d'instruction publique et des institutions républicaines, appelle, le 6, l'attention du conseil des Cinq cents sur les écoles militaires de marine.

Ces écoles, dit-il, abandonnées pendant les orages révolutionnaires, trop négligées depuis, languissent la plupart sans professeurs. Il semblerait que ces établissemens, livrés à l'insouciance, n'ont été considérés jusqu'ici que comme un hors-d'œuvre dans la machine politique. Une plus longue léthargie pourrait avoir des suites incalculables. Hâtez-vous donc, législateurs, de préparer aux héros qui viennent de mourir au champ d'honneur, des successeurs dignes de les venger. Consacrez annuellement à la réorganisation de l'instruction de la marine militaire et commerçante, le quart de ce que coûtent la construction et l'armement d'une seule frégate, et vous aurez dans peu d'années un corps qui commandera le respect des nations pour le pavillon français, et qui fera frissonner le tyran des mers.

Rollin propose pour le port de Brest un institut maritime, qui correspondra avec l'institut national.

Impression et ajournement.

Le conseil se forme ensuite en comité général. Ce comité est continué le lendemain 7.

La séance est rendue publique, et Lecointe-Puyraveau lit le projet de résolution qui y a été délibéré. Il s'agit de suppléer à l'insuffisance des *bons* de remboursement des deux tiers de la dette publique, pour le paiement des domaines nationaux vendus, et de fournir aux acquéreurs les moyens de se libérer d'une autre maniere. La résolution porte

que ces acquéreurs pourront payer en numéraire, et seront tenus de le faire dans les quatre mois à un taux déterminé pour le prix des *bons* inférieur à celui de la place. Le mode de cette libération fait l'objet des différens articles qui composent cette résolution.

Guyot-Desherbiers présente à la discussion un projet de résolution, qui fixe à 813,776 francs les dépenses du ministre de la justice pour l'an VII.

Vezin demande qu'avant de prononcer à cet égard, le conseil entende le rapport général sur l'augmentation du traitement des juges.

Cette proposition est adoptée.

Bruley fait, le 8, lecture d'un arrêté qui paraît avoir été pris la veille en comité.

Il porte qu'il sera fait un message au Directoire, pour lui demander des renseignemens sur la nature et la cause de la révolte qui a éclaté dans les départemens réunis par la loi du 9 vendemiaire, et l'inviter à faire connaître au conseil si la législation actuelle sur les prêtres réfractaires, les requisitionnaires déserteurs et conscrits, est suffisante.

Adopté.

Le président proclame le résultat du scrutin qui a eu lieu la veille pour le renouvellement de la commission des inspecteurs.

Les nouveaux membres sont Legot, Gossuin, Vinet, Percheville et Portiez (de l'Oise).

Lecointe Puyraveau fait la relute d'une résolution qui paraît également avoir été prise à la suite du comité général. Elle est relative au mode de paiement des domaines nationaux acquis en vertu de la loi du 9 vendemiaire an VI, et fixe le délai dans lequel les acquéreurs devront s'acquitter en numéraire.

Sur le rapport d'une commission spéciale, le conseil adopte successivement divers projets de résolution sur la validité et invalidité des opérations des assemblées primaires et communales du département de l'Oise.

Andrieux, au nom de la commission chargée

d'examiner les réclamations des juges des tribunaux, concernant l'augmentation de leur traitement et le paiement de l'arriéré, fait un rapport à la suite duquel il propose un projet de résolution dont le conseil ordonne l'impression et l'ajournement.

La commission a pensé que le traitement des juges devait être bâsé sur la population. Elle propose de fixer à 3600 fr. le trairement des juges dans les communes dont la population s'éleve à 50,000 ames et au-dessus; celui des juges dans les communes dont la population n'excéderait pas 30,000 ames, serait de 3000 fr.

Les juges de Paix, pour Paris, auraient un traitement de 2200 fr., et dans les autres communes il serait de 1800 ou 1500 fr, suivant la population.

Les juges des tribunaux civils auraient droit à une indemnité de 300 fr., lorsqu'ils exerceraient les fonctions de directeurs de jury dans la commune où ils feraient leur résidence.

Le rapporteur annonce que la commission des finances et des dépenses doit présenter, dans la décade, les moyens de faire payer l'arriéré du traitement dû aux juges de paix et à ceux des autres tribunaux. Il s'éleve, pour les premiers, à 4 millions, et pour les autres à 1,400,000 fr.

Le conseil se forme en comité, pour reprendre la discussion du projet relatif à l'impôt sur le papier à la fabrication.

Le conseil a continué, le 9, son comité général et secret.

Destrem a fait lecture de la résolution prise dans le comité de la veille, relative à l'impôt à mettre sur le papier à la fabrication. Il est divisé en quatre classes, selon la dimension de la feuille de papier. Le droit, pour la premiere, sera de 2 fr. par rame; de 1 fr. 50 cent. pour la deuxieme, de 1 fr. pour la troisieme, et de 75 cent. pour la quatrieme.

Le conseil avait fait, le 8, un message au Directoire exécutif, pour avoir de lui des renseignemens sur la nature et les caracteres de la rébellion qui s'est manifestée dans les départemens réunis, et sa-

voir si les lois existantes lui fournissent les moyens de réprimer les rebelles.

Le Directoire a répondu à ce message, et lecture de sa réponse a été faite vraisemblablement en comité général. Il a déclaré qu'il avait prévu toutes les mesures nécessaires; mais qu'il lui était impossible de comprimer les ennemis de l'intérieur, et particuliérement les agens de l'Angleterre, sans avoir des fonds secrets à sa disposition. En conséquence, Génissieux, organe de la commission spéciale nommée à cet effet, fait arrêter qu'il sera mis à la disposition du Directoire exécutif, par supplément aux dépenses secrettes ordonnées par la loi du 19 fructidor an VI, une somme de 1,500,000 fr., qui sera prise sur les fonds destinés aux dépenses imprévues, et ordonnancée comme les autres dépenses du Directoire exécutif.

Destrem donne lecture d'un projet arrêté en comité général, et qui est converti de suite en résolution. Il porte qu'il sera établi pour l'an VII, dans toute la République, une contribution sur les portes et fenêtres des bâtimens et usines donnant sur les rues, cours ou jardins. Cette contribution serait de 20 cent. pour les portes et fenêtres dans les communes au-dessous de 5000 ames; de 25 cent. dans celles de 5 à 10,000; de 30 cent. dans celles de 10 à 25,000; de 40 cent. dans celles de 25 à 50,000 ames et au-dessus. Les portes cocheres paieront double. Dans les communes au-dessus de 25,000 ames, les fenêtres, les portes des 3e., 4e., 5e. étages et au-dessus, ne paieront chacune que 25 cent. Sont exceptées de la contribution les portes et fenêtres servant à éclairer les caves, greniers, écuries, bergeries et autres lieux non destinés à l'habitation des hommes, ainsi que les portes et fenêtres des bâtimens nationaux employés à un service public, à moins qu'ils ne soient occupés par des citoyens auxquels la République ne doit point de logement, d'après les lois existantes.

Cette contribution sera payable par tiers dans les trois mois, par les propriétaires et usufruitiers,

sauf leur recours contre les locataires pour le remboursement.

Génissieux voulait qu'on comprît dans la haute taxe les portes et fenêtres des maisons des petites villes au-dessous de 5000 ames, qu'on appelait châteaux ci-devant.

Cette motion n'a pas eu de suite.

Fabre (de l'Aude) se présente à la tribune pour reproduire son projet sur les dépenses départementales, municipales et communales. Plusieurs dispositions sont adoptées, sauf rédaction. On remarque que, dans les dépenses générales, sont classées celles des Quinze-Vingt, des enfans de la patrie, des sourds-muets, des aveugles-travailleurs et des individus condamnés.

Cholet avait présenté, dans la séance du 11, un projet de résolution interprétatif de l'art. XVII de la loi du 19 fructidor, relativement à l'instant où un conscrit, né le 22 septembre 1777, a terminé sa 20e. année et commencé sa 21e. Le conseil avait adopté ce projet. Cholet en lit, le 12, la rédaction qu'il présente en deux façons. Par la premiere, le conscrit qui a terminé sa 20e. année au 22 vendemiaire de l'an VI, est rangé dans la premiere classe; par la seconde, il est rangé dans la deuxieme classe. Ces deux thêmes qui disent le contraire, pour dire la même chose, excite le rire des uns et les murmures des autres. La contradiction apparente venait de ce qu'à ces mots, *au 22 vendemiaire*, les mots *inclusivement* et *exclusivement*, qui auraient concilié les deux versions, avaient été omis.

Delbret cite l'instruction du ministre de la guerre, dont il veut donner lecture. Elle interprête, dit-il, l'art. XVII de la loi du 19 fructidor; et le Corps législatif ne pourrait peut-être donner une interprétation contraire à celle du ministre, sans le compromettre, et sans compromettre l'ordre public.

Talot : Ce n'est pas sans étonnement que j'entends invoquer ici une interprétation des lois donnée par le ministre de la guerre, et l'invoquer

comme un commentaire qui doit fixer les doutes des législateurs. La loi était suffisamment claire, et n'avait pas besoin d'être interprétée.

Je demande l'ordre du jour, tel qu'il a d'abord été adopté sur la motion de Savary, qui ensuite vous a demandé le contraire.

Crochon appuie la proposition de Talot, comme il l'avait déja fait dans les débats précédens relatifs à cet objet. Il demaude l ordre du jour sur toutes les propositions faites à cet égard, depuis le jour qu'on a fait lecture de la pétition qui a donné lieu à cette discussion, jusqu'aujourd'hui.

Le conseil passe à l'ordre du jour sur toutes les propositions; et après quatre reprises, renvoie la pétition du jeune conscrit au Directoire.

Mallarmé fait un rapport sur la révision des jugemens rendus par les tribunaux criminels des départemens. Le projet qui le termine porte en substance :

1°. Il y aura lieu à révision, lorsqu'il sera prouvé que les jugemens auront été rendus sur de fausses pieces ou d'après de faux temoignages.

2°. Les condamnés se pourvoiront par devant le tribunal de cassation, qui, d'après l'examen des pieces, renverra les parties par-devant l'un des tribunaux criminels les plus voisins.

Impression et ajournement.

La discussion est reprise sur le mode d'imposition, de paiement et de comptabilité des dépenses départementales, municipales et communales.

Le conseil des Anciens a procédé, dans sa séance du 6, au renouvellement de la commission des inspecteurs.

Les nouveaux membres sont, Bordas, Decomberousse, Lepaige, Cornudet et Bourdon.

Arnoux a fait, le 7, un rapport sur la résolution du 12 vendemiaire, relative à la répartition entre les départemens des 210 millions de contribution fonciere pour l'an VII. Il observe que les circonstances où se trouve la République ne permettent pas de refondre le système des contributions; que

des améliorations dans celui qui a été adopté faisaient seules l'objet du desir des bons citoyens, et que la résolution remplit ce vœu. Il en propose l'approbation, et l'impression des mémoires remis par divers membres du conseil à la commission dont il est l'organe, et qui donnent des lumieres dont on pourra profiter pour l'établissement d'un nouveau système de contribution.

Le conseil l'adopte.

Garat a fait, le 8, le rapport sur la résolution du 12 vendemiaire, qui fixe à 44 millions et quelques mille francs les dépenses du ministere de l'intérieur pour l'an VII. Il en propose l'approbation.

Le conseil ajourne à primedi.

Le reste de la séance a été employé à des objets d'intérêt particulier.

Rossée, organe de la commission chargée d'examiner la résolution du 9 vendemiaire, relative au tabac, en propose le rejet. Il convient de la nécessité de percevoir un impôt sur cette denrée; mais il pense que celui qui est proposé étant trop fort, produirait peu de chose, parce que l'attrait pour la fraude sera trop puissant; qu'il est d'ailleurs de nature à ruiner l'industrie des fabricans, qui seraient taxés arbritrairement et sans aucune regle fixe, et qu'il donnerait lieu à des visites qui seraient toujours vexatoires.

Le conseil rejette la résolution.

L'ordre du jour du 11 appelait la discussion sur la résolution du 12 vendemiaire, qui fixe les dépenses du ministre de l'intérieur pour l'an VII.

Après une très-courte discussion, le conseil approuve la résolution.

Cretet fait un rapport sur la résolution du 1er. vendemiaire, relative à la taxe d'entretien des roues. Après une analyse des divers articles de la résolution, le rapporteur en propose l'approbation, non parce qu'il trouve qu'elle prévoit tous les cas, leve tous les inconvéniens. Mais à cet égard, on ne peut attendre de documens que de l'expérience; et la resolution a au moins cet avantage que, par les

changemens importans qu'elle présente, elle réconciliera le peuple avec cette taxe contre laquelle il avait été aigri par la rigueur du premier établissement.

Le conseil ajourné la discussion au lendemain.

Sur le rapport de Tarteyron, il approuve la résolution du 6 vendemiaire, relative aux acquéreurs de domaines nationaux, qui doivent encore une partie du prix de leurs acquisitions.

On reprend la discussion sur le régime hypothécaire.

Boutteville-Dumet, rapporteur, répond aux différentes objections qui ont été faites contre la résolution.

Elle est approuvée.

Le conseil approuve de suite une autre résolution du 3 fructidor, relative aux expropriations forcées.

Enfin, le conseil reçoit et approuve une résolution du même jour, qui accorde au Directoire exécutif une somme de 1500,000 fr., pour supplément aux dépenses secrettes.

La discussion sur différentes résolutions relatives aux opérations de plusieurs assemblées primaires et communales du département de la Haute-Loire, a rempli une grande partie de la séance du 12 du conseil des Anciens. Les unes ont été adoptées et les autres rejettées.

Vernier a ensuite proposé d'adopter celle concernant les rentiers de 600 fr. et au-dessous, comme leur étant avantageuse.

Lenglet demande que les rentiers de 300 fr. et au-dessous soient complettement payés en numéraire; et pour effectuer ce paiement, qu'il soit établi une taxe progressive à-peu-près semblable à la taxe de guerre déja proposée; mais le conseil se borne à adopter la résolution.

Demoor obtient la parole pour une motion d'ordre, dans la séance du 13 du conseil des Cinq-cents.

Il y a déja long tems, dit-il, que Poulain-Grand-

pré vous a fait un rapport sur les mesures qu'il convenait de prendre contre les condamnés à la déportation, qui se soustrairaient, de quelque maniere que ce fût, à la peine portée contre eux. L'ajournement du projet qui suivait ce rapport a causé le plus grand préjudice à l'ordre public; et c'est peut-être à cette cause seule que doit être attribuée la rébellion actuelle dans plusieurs des départemens de la Belgique. En effet, la loi du 19 fructidor autorise le Directoire à déporter les prêtres réfractaires. Eh bien, sur 60 qu'il a condamnés à cette peine, un seul l'a subie, et les 59 autres peut-être sont à la tête des rebelles. La preuve, c'est que la plupart des prêtres assermentés des départemens réunis, ont été préférablement choisis pour victimes de la fureur des rebelles. On peut juger de-là par qui ils étaient inspirés. Peut être le commissaire central des Deux-Nethes ne serait-il pas exempt de reproches, pour ne les avoir pas suffisamment surveillés.

Quoi qu'il en soit, je demande que, pour seconder les mesures prises par le Directoire pour arrêter la rébellion qui désole les pays réunis, on mette demain à la discussion du grand ordre du jour le projet de Poulain-Grandpré, sur les peines à infliger aux individus condamnés à la déportation, et qui se seraient soustraits à leur ban. — Adopté.

Le conseil discute ensuite le projet de Fabre, sur le mode d'imposition, de paiement et de comptabilité des dépenses départementales, municipales et communales.

Poulain-Grandpré soumet, le 14, à la discussion son projet de résolution sur les peines à appliquer aux individus condamnés à la déportation, qui ne l'auraient pas subie ou qui s'y seraient soustraits. Ce projet consiste dans les deux dispositions suivantes :

« Les biens des individus qui auront subi la déportation, en exécution des lois des 19 et 22 fructidor an V, et qui auront quitté le lieu où ils auront été déportés, seront confisqués au profit de la République.

„ Les biens des individus qui se seront soustraits à la déportation prononcée contre eux par les lois des 19 et 22 fructidor an V, seront également confisqués, si dans les deux mois de la publication des présentes ou de l'arrêté qui prononcera leur déportation, ils ne se retirent devant l'administration municipale de Rochefort, pour y recevoir l'indication d'une prison, dans laquelle ils se constitueront jusqu'à ce que leur déportation soit effectuée, etc. „

On demande que l'urgence soit prononcée, et qu'on aille aux voix.

A l'instant Rouchon s'élance à la tribune ; il y improvise avec une vive émotion, violente même, un discours, ou plutôt une longue philippique, dans laquelle les reproches les plus sanglans, les comparaisons les plus injurieuses, les paralleles les plus offensans ont été faits par l'orateur, au rapporteur et à la commission elle-même.

L'orateur a été fréquemment interrompu par ces cris : *A l'ordre*, *à bas*, *à l'Abbaye*, *à l'exclusion*, *à la Guyanne !* Seul contre tous, il lutta contre le blâme, contre les menaces et contre le rappel à l'ordre.

Enfin l'orateur sortit de l'enceinte, et la lutte cessa aux cris de *vive la Répub. !* — La résolution est adoptée.

Le conseil des Anciens a approuvé, le 13, la résolution concernant le timbre de dimension.

Lebrun a fait, le 14, le rapport sur la résolution du 1er. brumaire, relative à l'organisation du régime hypothécaire. Il en propose l'approbation.

Impression et ajournement.

On a repris celle concernant la résolution sur la taxe d'entretien des routes. Elle est adoptée.

PARIS. *Nonidi*, 19 *Brumaire*, *l'an VII de la République.*

Les nouveaux changemens que le général Brune avait opérés dans le Corps législatif et le Directoire de la République Cisalpine, n'ont point eu l'assentiment du gouvernement français. On assure que toutes ces opérations ont été annullées, et que le Directoire a donné ordre de rétablir les choses comme elles avaient été organisées par son ambassadeur

Trouvé. Le cit. Faypoul est parti de suite pour Milan, en qualité de commissaire de la République Française en Italie. — Le cit. Florent, commissaire auprès de la République Romaine, est également reparti pour sa destination.

— Une insurrection violente avait éclaté dans les départemens réunis de la Belgique; 5 à 6000 rebelles composés la plupart de déserteurs, de prêtres insermentés et d'anciens agens du gouvernement autrichien, s'étaient emparés de Malines, et avaient répandu l'épouvante dans plusieurs communes. Ce mouvement, évidemment excité par nos ennemis extérieurs, a été bientôt réprimé. Des colonnes républicaines sont parties de différens points, ont attaqué, battu et dispersé les rebelles; il y a eu des actions très-chaudes dans lesquelles ceux-ci ont laissé plus de 4000 des leurs parmi les morts. Des commissions militaires sont occupées à juger ceux qui ont été arrêtés. On continue à poursuivre les insurgés, et dans peu la Belgique en sera délivrée.

— Dans le même-tems, des débats très-orageux ont eu lieu dans le conseil des Cinq-cents. Un projet de résolution relatif aux mesures à prendre contre les déportés qui n'ont point satifait à la loi du 19 fructidor, a été vivement combattu par le représentant Rouchon. Il a attaqué de nouveau la loi du 19 fructidor, et a proposé des mesures dont l'effet aurait été de rappeller au sein de la République, Carnot, Pichegru, Willot et les autres déportés. Le conseil en entier a fait justice de ces propositions insensées, et le projet de résolution a été adopté.

— Le 14 de ce mois, vers les huit heures du soir, le feu s'est manifesté dans une ancienne chapelle de l'église Saint-Sulpice, qui servait de magasin à un épicier. Les huiles et autres matieres combustibles ont donné à cet incendie une activité et une force qui a fait craindre qu'il ne se communiquât promptement aux maisons voisines; mais les secours toujours intelligens des pompiers, et le zele des troupes qui se sont portées aussi-tôt vers ce point, ont arrêté les progrès de l'incendie, et à minuit le feu était presque entiérement éteint.

— On se rappelle l'évasion du commodore Sidney Smith des prisons du Temple. Le concierge, prévenu d'avoir favorisé cette invasion, vient d'être mis en jugement. Le jury,

après le plus mûr examen, l'a déclaré coupable de négligence, mais non de connivence. Il a été condamné à six mois de détention. Voici les circonstances qui sont résultées de l'instruction :

Le 5 floréal dernier, deux inconnus revêtus, l'un du costume d'adjudant-général, l'autre de celui de capitaine, se présentent à la tour du Temple, munis d'un faux ordre du ministre de la marine, et demandeut la représentation des deux détenus, pour les transférer à Fontainebleau, avec les autres prisonniers de guerre anglais.

Boniface trompé se dispose à obéir à l'ordre : Smith feint ne n'y consentir qu'avec répugnance, et s'écrie, les larmes aux yeux, que le gouvernement veut l'envoyer à la mort : cependant, sur de nouvelles instances, il part avec ses deux prétendus gardiens qui le mettent en liberté.

Boniface se met aussi-tôt en regle; il communique le faux arrêté à deux membres du bureau central, qui le trouvent bon ; il l'inscrit sur son registre, donne avis aux ministres de la marine, de la police et de l'intérieur, de la prétendue translation de Smith. Ce n'est cependant que huit jours après, lorsque Smith était à Londres, qu'on découvre son invasion.

C'est ce même Sidney Smith auquel l'amirauté de Londres vient de confier le commandement du *Tygre*, vaisseau de 74, dont la destination est pour la Méditerranée.

— Les négociations se traitent toujours lentement à Rastatd ; elles prennent une tournure qui semble rendre la guerre inévitable ; nos troupes sont par-tout en mouvement, sur le Rhin et en Italie, où nous avons maintenant 200,000 hommes. Les Autrichiens sont entrés dans le pays des Grisons et ont pris possession de Coire. De son côté, le général Schawembourg a fait avancer un corps de troupes françaises, et l'on croit qu'il n'attend plus pour agir que les ordres du Directoire.

Au milieu de ces préparatifs, la République Helvétique ne reste point indifférente. Son gouvernement a donné ordre de mettre sur pied une armée que l'on assure devoir être portée à 25,000 hommes, et qui agira probablement comme auxiliaire, en vertu du traité que nous avons fait avec elle. Ainsi tout prend un aspect formidable et guerrier. Dans peu on saura ce que nous devons craindre ou espérer relativement à la paix.

LOTERIE NATIONALE.

Tirage du 16 *brumaire.*

Les numéros sortis sont : 20, 4, 52, 47, 10.

LENOIR-LAROCHE, *Rédacteur en chef.*

N°. 6.

MERCURE FRANÇAIS.

20 Nov 1798

DÉCADI 30 BRUMAIRE, *l'an septieme de la République.*

RÉP. FRA. 5. cent. 85

MORALE.

ANGUILARA ET ISABELLE (1).

(Nouvelle italienne.)

VERS la fin du dernier siecle, le gouvernement féodal, détruit ou adouci dans les autres monarchies de l'Europe, regnait encore en Sicile avec tous ses abus. Ces belles contrées que fertilisent le soleil du Midi, les feux de l'Etna, les vapeurs des mers et une multitude de ruisseaux, languissaient sans cultivateurs; elles étaient infestées de brigands; les gênes qu'éprouvaient l'industrie et l'agriculture avaient forcé une partie du peuple à prendre cet indigne métier. Le peuple supportait ses maux avec impatience; et un jeune seigneur, plus éclairé et plus juste que les prêtres et les seigneurs qui composaient la Junte, fut sensible aux larmes de ses concitoyens. Il plaida leur cause devant le vice-roi, et même il fit passer leurs plaintes à la cour d'Es-

(1) Extrait tiré des *Principes des Mœurs chez toutes les nations*; par le cit. Saint-Lambert : 3 vol. *in*-8°. Prix, 10 fr., et 13 fr. franc de port. A Paris, chez H. Agasse, imprimeur-libraire, rue des Poitevins, n°. 18.

pagne. Son nom était Anguilara, sa famille était une des plus illustres du pays, on la faisait descendre des magistrats de l'ancienne Syracuse. Il aimait les lettres et la philosophie qui l'avaient rendu généreux et juste; son ame forte et tendre était réglée par la sagesse; mais l'amour de l'humanité, la reconnaissance, l'amour de ses devoirs étaient presqu'en lui des passions.

Les hommes intéressés à la perpétuité des abus devinrent ses ennemis du moment qu'il défendit avec chaleur la cause des peuples. On le peignit à la cour d'Espagne comme un séditieux qui voulait se faire un parti, et même on en parla comme d'un homme sans religion.

Cependant les mémoires qu'il avait envoyés à Madrid, avaient frappé les ministres, et on s'y occupait de modérer ce que les grands et le clergé appellaient leurs droits. Ils furent alarmés, ils s'assemblerent, et bientôt secondés de la populace de la capitale et des brigands de la campagne, ils firent eux-mêmes ce soulevement qu'ils avaient accusé Anguilara de préparer. Palerme se révolta, chassa les Espagnols, et appella les Français.

Avant leur arrivée, la Junte qui avait tout le pouvoir voulut se venger d'Anguilara, et se servit de l'inquisition, qui n'est pas redoutable en Sicile, mais qui le devient lorsqu'elle est employée par ceux qui ont en main l'autorité. Anguilara fut défendu par le comte de Gaëtan qui voulait en faire son gendre, mais qui prenait moins d'intérêt à lui qu'il n'était indigné de voir un homme de qualité devenir la victime des prêtres. Il fut aussi défendu par An-

selme, abbé de Nicolosi, très-opposé au parti qui avait appellé les Français en Sicile, parce qu'il ne pouvait faire sous leur gouvernement un certain commerce dont il sera parlé dans la suite. L'un et l'autre n'auraient pas sauvé Anguilara sans un commissaire français qui était arrivé avec le maréchal de Vivonne ; ce commissaire, nommé Sainville, avait de la franchise, de la probité, de la bonté et une raison très-éclairée ; il avait les bonnes qualités de sa nation sans en avoir les travers : il examina le procès d'Anguilara ; il n'y vit que des calomnies artificieuses, des trames de prêtres, pas une accusation fondée. Il en parla au maréchal de Vivonne ; les juges qui allaient condamner Anguilara furent intimidés ; et bientôt, par les soins infatigables de Sainville, ce jeune seigneur recouvra sa liberté, son honneur et la jouissance de ses biens.

Anguilara qui aimait la vertu avant son infortune, prit pour elle cet enthousiasme qu'ont ordinairement les cœurs honnêtes et sensibles que l'injustice a persécutés. Il devint l'ami, le fils, l'esclave de Sainville ; il lui rendait une espece de culte ; il ne parlait que des services qu'il en avait reçus ; il aurait volontiers assemblé tous les peuples de l'isle pour leur apprendre à quel point Sainville avait été son bienfaiteur.

Cependant le comte de Gaëtan songeait à terminer le mariage de sa fille : elle avait de la beauté, de l'esprit, des talens et une raison supérieure à celle de son sexe et de son âge. Anguilara s'occupait du bonheur dont il allait jouir, lorsque les Français abandonnerent la Sicile. Le roi de France

n'était pas en état de soutenir le parti qui les avait appellés ; les Français s'étaient fait haïr, et tous les jours. quelqu'un d'eux etait victime de ces lâches vengeances si communes alors en Italie.

Anguilara avait pris de l'affection pour un peuple auquel il devait tout, et d'ailleurs comment n'aurait-il pas aimé les concitoyens de Sainville ? Tout ce qui avait rapport à ce Français lui était cher, et sur-tout un neveu, nommé Sandras ; c'était un jeune officier de marine très distingué. Anguilara en avait fait son ami ; ils se voyaient chez le comte de Gaëtan ; tous deux trouvaient sa fille aimable, tous deux paraissaient lui plaire ; cependant Isabelle semblait donner la préférence à celui que son pere lui destinait pour époux. Le jeune Sandras avait eu la permission de rester encore quelque tems en Sicile, et il eut une occasion de rendre un service signalé au comte de Gaëtan.

L'abbaye d'Anselme n'était pas éloignée de Palerme ; elle était célebre par les miracles d'une image de la vierge ; on y allait en foule, mais peut-être y était-on attiré par la beauté autant que par la sainteté du lieu. Cette abbaye était située sur une de ces montagnes chargées de fruits et de verdure qui environnent la montagne immense de l'Etna. Des terrasses du jardin et des fenêtres du couvent, la vue s'étendait sur de riches plaines semées de villes, de bourgs, de villages, et terminées par la mer où l'on découvrait les isles fécondes et les volcans qui sont entre les côtes de Sicile et celle de Naples. De l'autre côté, l'Etna couvert à son sommet de neiges et de tourbillons de fumée, surmontait plusieurs

riches montagnes qui formaient un demi-cercle au fond duquel était placée l'abbaye.

Le comte de Gaëtan, sa fille, un fils de 12 ans, et quelques-uns de leurs amis, au nombre desquels était Sandras, avaient passé la journée dans ce lieu charmant. L'abbé Anselme, qui leur en avait fait les honneurs, les avait retenus aussi long tems qu'il lui avait été possible. Il était tard lorsqu'ils partirent, et il ne leur restait pas même assez de tems pour arriver à Palerme avant la nuit; ils en étaient encore à un quart de lieue et le jour était fini; mais le clair de lune, la lumiere des étoiles qui jettent un grand éclat sous le ciel pur de Sicile, la fraîcheur qui dans ce pays succede toujours à la chaleur de la journée, leur rendait le chemin et la soirée agréables.

Ils suivaient une plage étroite entre la mer et des rochers, lorsqu'ils virent sortir d'une caverne neuf ou dix hommes armés qu'ils reconnurent pour des Africains. L'un d'eux, qui parlait italien, leur dit de le suivre. La famille du comte allait être entraînée vers la mer, mais depuis qu'il y avait eu plusieurs Français assassinés dans Palerme, Sandras avait toujours avec lui un domestique armé de pistolets, il en avait aussi; tous deux firent feu sur les corsaires, et en tuerent trois qui entouraient le comte. Ils allaient sauver son fils, lorsque le domestique de Sandras fut tué, et que Sandras s'apperçut que deux corsaires enlevaient Isabelle: il s'élança sur eux, et il eut le bonheur de la tirer de leurs mains. Les Africains regagnerent leur galere où ils firent entrer le jeune Gaëtan. Son malheureux pere revint à

Palerme avec sa fille, un ami, et Sandras qui perdait beaucoup de sang, quoique ses blessures ne fussent pas dangereuses.

Anguilara, instruit de cette aventure, courut chez le neveu de Sainville. Que ne vous dois-je pas, lui dit-il; vous avez sauvé l'honneur et la liberté d'Isabelle ! Ah ! si la chose avait été possible, vous auriez délivré son frere. Si je ne vous aimais pas, je croirais ne pouvoir jamais m'acquitter envers vous. Leur amitié devint plus vive et plus respectable encore; la reconnaissance lui donnait quelque chose de religieux, et en rendait les devoirs plus sacrés.

Anguilara passa de chez Sandras chez le comte de Gaëtan, qui était d'autant plus désespéré de l'enlevement de son fils, qu'on ignorait quelle contrée d'Afrique habitaient les barbares qui l'avaient enlevé, et qu'on ne savait pas dans quelle ville et même sur quelle côte il fallait aller offrir sa rançon. Les soins d'Anguilara, ceux de Sandras, ceux d'Isabelle, de Sainville et d'une fille aimable qu'avait ce commissaire soulageaient la douleur du comte. La perte de son fils l'avait rendu moins pressé de conclure le mariage de sa fille, il le différa beaucoup; mais enfin il en fixa le moment, et c'était dans un mois qu'Anguilara devait être l'époux d'Isabelle. Ce fut dans le même tems que Sandras reçut l'ordre de quitter la Sicile; une maladie de langueur l'avait fait rester quelque tems après le départ de la flotte de France; et quoique sa santé ne fût pas bonne, il prit congé de son pere, que les affaires du roi retenaient à Palerme, il embrassa ses amis et partit pour Toulon. Anguilara fut vivement to u-

ché du départ de Sandras ; c'était la premiere fois que son cœur se séparait d'un ami, mais la fortune lui préparait des douleurs plus cruelles.

Quelques affaires l'avaient obligé de quitter Palerme pour quelques jours, et de les passer dans une campagne délicieuse, située entre Palerme et le Mont-Etna ; ami tendre, mais sage, il s'y occupa de Sandras avec plus de tendresse que de regrets ; il y jouit de l'espérance de posséder bientôt Isabelle, et son espérance était souvent accompagnée de cette volupté vive et pure, qu'ajoutent à tous les sentimens agréables les charmes d'une belle campagne dans la belle saison.

A son retour, il apprit que depuis trois jours on n'avait pas vu Sainville. Peu de tems après le départ d'Anguilara, le commissaire était allé se promener avec un religieux de l'abbaye d'Anselme, et il n'était pas revenu depuis dans sa maison. Plusieurs Français, comme nous l'avons dit, avaient été assassinés ; et quoique Sainville dût être aimé dans tous les pays, on craignait qu'il n'eût le sort de plusieurs de ses concitoyens.

Anguilara trouva la fille de son ami, tantôt dans les plus mortelles alarmes, tantôt dans le désespoir le plus profond ; personne, à la ville et dans les campagnes voisines, n'avait pu lui rien apprendre du sort de son pere ; les recherches les plus multipliées ne lui donnaient aucune espérance. Anguilara fut d'abord dans un trouble terrible ; je perds tout, disait-il, en fondant en larmes, je perds celui à qui je dois tout, et qui m'aimait. Oh Sainville ! Sainville, perfides Siciliens ! malheureuse patrie ! Il fut prêt à

s'évanouir lorsqu'il revint chez son ami; Dorize, la fille de Sainville, était pâle, les cheveux en désordre, les yeux éteints, étendue sur des carreaux, et dans les bras d'Isabelle qui l'arrosait de ses larmes: rien ne calme nos maux comme l'espérance de consoler ceux qui sont plus malheureux que nous. Anguilara pour s'occuper de la fille de son ami, semblait oublier sa propre douleur; du moins elle était moins amere; tous deux conserverent un peu d'espérance, tant qu'il fut possible d'en conserver; elle se mêla quelque tems à leurs regrets, et lorsqu'ils la perdirent, ils avaient commencé l'un et l'autre à supporter leur malheur.

La santé de mademoiselle de Sainville fut altérée par un événement si fatal, sa vie fut quelque tems en danger. Les soins d'Anguilara et d'Isabelle, plus que sa raison, rendirent peu à peu le calme à son sang et à son esprit. Mais dans sa lente et faible convalescence, que prolongeait un chagrin profond, elle ne sentait pas le plaisir de renaître; son pere ne lui laissait nulle fortune; il était resté en Sicile par ordre de sa cour pour y payer les dettes de sa nation. Mais les fonds qu'on lui avait envoyés ne suffisaient pas, et sa générosité y avait suppléé; Anguilara s'occupa tout entier de ce que son ami avait de plus cher, son honneur et sa fille. Il s'entretenait de cette infortunée avec Isabelle et le comte de Gaëtan, ils cherchaient ensemble les moyens d'adoucir sa cruelle situation, mais il n'était pas facile de les trouver.

Dorize, avec les avantages de la jeunesse et de la beauté, avait ceux d'une imagination aimable, d'un

esprit orné par les lettres ; elle était tendre, douce et timide, mais ferme dans les principes que son pere lui avait donnés. Elle avait cette fierté des ames honnêtes, que l'infortune augmente, plutôt qu'elle ne la diminue.

Anguilara, Isabelle et le comte de Gaëtan qui savaient que Dorize n'avait en France ni des parens, ni des amis sur les secours desquels elle pût compter, la presserent de rester en Sicile ; elle devait y vivre chez Isabelle qui la comblait des témoignages de son amitié, et qui allait être l'épouse d'Anguilara ; celui-ci cédait en propre à Dorize un bien qui lui assurait son indépendance, et lui promettait toutes les commodités que peut desirer une fille qui a de la raison. Ces propositions si aimables toucherent Dorize, et ne furent point acceptées ; elles étaient faites cependant avec toutes les instances et toute la délicatesse que la compassion et l'amitié peuvent inspirer à des cœurs généreux et tendres. Anguilara ne parlait à Dorize que des obligations qu'il avait à son pere ; Isabelle ne lui parlait que de sa tendresse pour elle, et du plaisir de s'assurer les moyens de la voir à tous les momens de la vie. Quelqu'aimable que fût Isabelle, ses agrémens et son empressement n'avaient pas fait une forte impression sur l'ame de Dorize. Elles s'étaient vues beaucoup ; elles avaient les mêmes goûts, et à peu près les mêmes penchans ; cependant on ne pouvait dire qu'elles fussent véritablement amies. Le cœur d'Isabelle s'était livré, mais celui de Dorize ne s'était donné qu'avec une extrême réserve ; elle avait dans Anguilara cette confiance qui peut faire accepter des bienfaits ; de

plus, elle pouvait sans rougir les accepter d'un homme dont son pere avait sauvé la fortune, et peut-être la vie. Cependant elle refusa le bien qu'Anguilara voulait lui céder, et le logement dans sa maison ; mais elle consentit de très-bonne grace qu'il payât les dettes de Sainville. Elle voulut bien aussi recevoir la somme légere qu'il lui fallait pour être reçue dans un couvent où elle devait se faire religieuse.

Le comte de Gaëtan, Isabelle et Anguilara n'avaient pas tous les préjugés de leur pays. Ils savaient que Dorize pensait comme eux, et ils frémirent au moment où elle leur révéla ses desseins. Quoi ! vous, lui disait Anguilara, vous, élevée par un pere qui vous apprit à ne rendre à l'Être Suprême qu'un culte raisonnable ! vous, Dorize, vous voulez vous renfermer avec une troupe dans laquelle vous ne trouverez pas un cœur qui réponde à votre cœur, pas un esprit qui entende le vôtre ! Vous y serez environnée de malheureuses victimes, et vous ne pourrez les consoler. Songez qne si la vie est supportable dans ces tristes asyles, ce n'est que pour quelques filles, que le tems, l'exemple et le lieu ont conduites à l'abrutissement ; je dois tout à votre pere, et je ne vous offre qu'une faible partie des biens que je lui dois. Ah ! croyez que ceux que je vous cede sont ceux dont je jouirai le mieux ; après la perte d'un ami comme Sainville, quelle consolation puis-je avoir que le bonheur de me rendre utile à l'objet de sa tendresse ? Anguilara, lui répondit Dorize, vous exagerez les services de mon pere pour autoriser l'excés de votre reconnaissance.

Mon pere vous a rendu de bons offices, et vous voulez les payer d'une partie de votre fortune ; croyez-moi, ce que je vous ai demandé avec confiance est le seul service que je puisse accepter de vous ; quant à l'ennui que j'éprouverai dans mon couvent, il ne sera pas tel que vous le pensez : j'y pourrai lire et travailler : j'y demanderai votre bonheur à l'Être Suprême. Peut-être dans le nombre de mes compagnes pourrai je trouver une amie ; partout où il y a des femmes, on trouve des cœurs qui ne demandent qu'à aimer.

Après cette réponse, elle parut importunée des instances d'Anguilara ; celles d'Isabelle qui survint dans ce moment l'importunerent davantage, et jettant sur eux un regard fier et tendre, elle les quitta l'un et l'autre.

Isabelle et sa famille étaient affligées de la fierté de Dorize ; mais Anguilara ne pouvait supporter l'idée que sa fortune et son amitié seraient presque inutiles à son bienfaiteur. Les refus de Dorize lui avaient rendu dans toute leur amertume les regrets que lui avaient causés l'absence de Sandras et la perte de Sainville. Il n'entrevoyait plus de moyens de réparer ses pertes ; il cherchait du moins à distraire Dorize de sa douleur, et à lui montrer son amitié, tantôt par des soins, tantôt par ces légers présens qu'on peut faire aux riches même, et qui ne semblent que des attentions ; il la quittait, toujours désespéré de ne pouvoir changer sa situation ; il éprouvait une tristesse humiliante, ce dégoût de soi-même qu'éprouvent des ames nobles et tendres quand elles s'apperçoivent qu'elles ne peuvent pas

faire de bien. Il alla porter pendant quelques jours ces tristes pensées à la campagne : il espérait que ces beaux lieux que Théocrite et Virgile ont chantés, rendraient le calme à son ame, et que peut-être dans sa retraite il imaginerait quelques moyens d'être utile à Dorize. Voici ce qu'il imagina.

Il se rendit à son retour chez Isabelle, et après avoir parlé de l'état et des refus de Dorize, Anguilara baissant les yeux et poussant un profond soupir : Je connais votre franchise, dit-il à Isabelle, et j'espere que vous répondrez avec vérité à la question que je vais vous faire. Suis-je l'homme qui vous convient le mieux pour époux ? Et ne croyez-vous pas que vous pourriez être aussi heureuse avec un autre ? Isabelle lui répondit : Je vous ai beaucoup étudié, et je n'ai vu en vous que des raisons de vous estimer. Vous m'aimez, d'autres peut-être auraient pu m'aimer davantage. Je vous demande, reprit Anguilara, si vous croyez nécessaire à votre bonheur de m'avoir pour époux ? Isabelle le regarda quelque tems sans lui répondre, et lorsqu'elle prit la parole : Je vous entends, dit-elle, vous êtes plus nécessaire à Dorize qu'à moi ; vous devinez mes idées, dit Anguilara, mais peut-être ne rendez-vous pas justice à mes sentimens pour vous. Daignez m'écouter : j'aime les charmes de votre personne, ceux de votre esprit, votre enjouement, votre caractere qui réunit tant de noblesse et de bonté. Je sais, dit Isabelle, que vous m'épouseriez avec plaisir, et que vous ne m'aimez point avec passion. — Je vous aime du moins avec préférence. Oui, vous m'aimez peut-être mieux que Dorize ; que vous

avez dessein d'épouser, par des motifs qui ne m'ont point échappé, et que j'honore. Ah ! dit Anguilara, en soupirant, et avec des yeux dont les pleurs étaient prêts à couler : si vous regrettez de n'être pas mon épouse, comment pourrai-je faire ce que me prescrit la reconnaissance ? Je vous avoue, dit Isabelle, que la maniere dont vous m'avez aimée m'a donné plus d'estime pour vos vertus qu'elle n'a touché mon cœur. Souvent votre amour est tendre, mais il est toujours sage ; j'ai pour vous de l'attrait, et je n'ai jamais sur vous d'empire. En vérité je crois que je ne vous ferais pas faire une faute ; ce n'est pas assez qu'un amant s'occupe de nous, il faut que nous lui fassions tout oublier. Nous ne sommes gueres touchées du zele le plus empressé, lorsqu'il n'est pas accompagné de quelqu'égarement ; nous préférons dans notre amant l'excès d'amour à toute la perfection possible. Je dois porter plus loin encore ma franchise avec vous ; il faut vous dire qu'un homme plus passionné a fait quelqu'impression sur mon cœur. Il ne m'a jamais parlé de sa passion ; mais j'ai vu à quel point je regnais sur son ame ; il a de grandes vertus, et il ne ferait de folies que celles dont je pourrais lui savoir gré ; je n'ai pas eu de peine à sacrifier mon penchant pour lui aux vœux de mes parens et aux vôtres. Je m'étais fait une loi de ne pas faire rompre, de ne pas même faire différer notre mariage ; mais votre dessein me fait changer d'avis, je ferai de mon mieux pour qu'on vous rende les paroles que vous avez données. Les circonstances nous sont favorables ; je suis persuadée que si nous avons le malheur de ne

pas retrouver mon frere, le comte de Gaëtan sera charmé de me faire épouser un de ses parens, et de transmettre sa fortune à un homme de son nom. Je crois que dans ce moment il n'aura pas de peine à retarder notre union, et que si nous agissons de concert, il pourra prendre le parti d'y renoncer. Vous n'êtes pas amoureux de Dorize ; mais elle a de la raison et de la beauté; elle est plus douce et plus tendre que moi, et vous serez avec elle un mari fort heureux.

Il y aura dans notre union, dit Anguilara, un charme qui ne se trouve pas dans les autres ; c'est que je jouirai toujours auprès de Dorize du plaisir d'avoir fait de grands sacrifices à la vertu; peut-être sera-t il difficile de la déterminer à m'épouser; elle me renverra aux pieds d'Isabelle. Permettez-moi de lui confier que vous ne m'épouseriez que par déférence pour vos parens. J'y consens, dit Isabelle; vous pouvez confier mes secrets à Dorize. Ils parlerent encore quelque tems des moyens de faire réussir leurs projets, et ils se séparerent fort contens l'un de l'autre.

Isabelle avait avoué plus d'une fois à ses parens qu'elle verrait différer volontiers le moment qui devait l'unir à Anguilara; mais elle n'avait pas osé leur dire qu'elle avait quelque légere répugnance à l'épouser; elle osa enfin, et leur dit en même tems le projet de son amant; elle les assura qu'il ne la sacrifiait pas à Dorize, mais qu'il sacrifiait son penchant pour une fille riche et d'une naissance distinguée, à ce qu'il croyait devoir à une fille pauvre et d'une naissance commune. Le comte de Gaëtan

traita d'abord Anguilara d'homme insensé, d'esprit faux qui exagérait ses vertus ; cependant il sentit bientôt pour lui ce respect que des cœurs qui ne sont pas corrompus à l'excès, sentent toujours pour des hommes capables de faire de grands sacrifices. Enfin, le comte touché des larmes et de la situation de Dorize, consentit à rompre un mariage qu'on devait célébrer dans huit jours. Isabelle écrivit à Anguilara : *Mes parens vous rendent votre parole, et c'est à présent à Dorize à faire votre bonheur.*

Dès qu'il reçut ce billet, il se rendit chez Dorize, et lui remit d'abord les quittances des créanciers de S..inville. Voilà, dit-elle, l'honneur de mon pere en sûreté ; il faut y mettre le mien, et je vais entrer dans l'asyle que je devrai encore à vos bontés. Vous pourrez, dit Anguilara, faire plus pour moi que je n'ai fait pour vous ; il baissa les yeux, et lui remit le billet d'Isabelle. Dorize étonnée rougit, laissa tomber sur ses genoux la main qui tenait le billet, le relut, rêva un moment, et se leva de son siége. Anguilara la retint en se jettant à ses pieds : il ne tient qu'à vous, lui dit-il, de remplir ma vie entiere des sentimens les plus délicieux. Ah ! dit Dorize, quelle idée ! quelle proposition ! mais rompre avec Isabelle ! — Elle n'y a pas de regret, dit Anguilara. Quoi ! dit Dorize, vous n'en étiez point aimé ! mais vous l'aimez? — J'avais pour elle, dit-il, ce goût qu'un homme de mon âge prend aisément pour une belle fille qu'il doit posséder. Je vous parle avec vérité : je n'ai jamais prévu dans mon union avec elle, tout le bonheur que je puis espérer avec Dorize. — Dans ce moment, dit-elle,

je ne puis ni accepter, ni refuser votre proposition; vous voyez mon trouble, je ne puis vous répondre que dans quelques jours ; mais jusques-là ne me voyez point. Anguilara se soumit avec peine à la volonté de Dorize.

Pendant le petit nombre de jours qu'il ne put la voir, il eut soin qu'elle eût de fréquens entretiens avec Isabelle ; il s'occupa uniquement de Dorize : l'image des charmes de cette belle fille, le besoin d'être consolé de la perte de Sainville et de l'absence de Sandras, lui rendaient plus nécessaires les douceurs de l'amour. La situation de Dorize augmentait son penchant pour elle. Le desir de signaler sa reconnaissance se mêlait à son goût, et en faisait une passion qu'il se savait gré d'éprouver, et qu'il nourrissait sans cesse de ces illusions vertueuses dont les ames honnêtes embellissent l'amour.

Dorize le fit avertir enfin de se rendre chez elle. Il la trouva dans le jardin de la maison de son pere qu'elle habitait encore ; elle était au fond d'une allée de platanes autour desquels s'entrelaçaient des jasmins et des chevrefeuilles : les fauvettes et les rossignols célébraient dans ce moment la saison où tout s'embellit, où tout sent le plaisir. Le ciel était pur et tranquille, le calme et le silence n'étaient interrompus que par le chant des oiseaux et par le bruit des vagues mourantes qu'un vent doux poussait sur le rivage. Dorize était couchée sur un banc de gazon environné de juliennes et d'œillets, qui mêlaient leurs parfums à celui des arbustes et des herbes en fleurs. Anguilara se jette à ses pieds avec toutes les ivresses de la vertu, de l'amour et de la saison.

Levez-vous,

Levez-vous, lui dit-elle, asseyez-vous sur ce banc, et daignez m'écouter.

La suite au numéro prochain.

A L P. PHA. 5. cent. 85

INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES ET ARTS.

Notice des travaux de la classe des Sciences morales et politiques, par le cit. DAUNOU, *lue à la séance publique du 15 vendemiaire an VII.*

Le cit. Buache a publié une carte générale de la Guyane; le cit. Mentelle, une analyse de ses leçons de géographie et de cosmographie, et un essai sur l'histoire des Hébreux; le cit. Kock, associé, un ouvrage intitulé : *Sanctio pragmatica Germanorum illustrata;* et le cit. Anquetil, une exposition des motifs des guerres et des traités de la France, depuis 1648 jusqu'en 1783.

Nous devons nous borner à la plus simple indication de ces ouvrages qui sont entre les mains du public; et il nous suffira également d'annoncer le titre d'un mémoire que le cit. Bougainville doit lire dans cette séance : c'est un essai historique sur les navigations anciennes et modernes dans les hautes latitudes septentrionales.

Le cit. Bouchaud a lu des recherches historiques et critiques sur la loi *Julia Miscella*. Cette loi est du nombre de celles qui ont eu pour but de favoriser les

mariages : elle offrait spécialement aux veuves les moyens de passer à de secondes noces, sans perdre certains avantages que des dispositions contractuelles ou testamentaires avaient attachés à leur persévérance dans l'état de viduité.

Le cit. Bouchaud a aussi communiqué à la classe des recherches sur la formation des colonies romaines et des municipes. Les colonies fondées par les Romains s'appellaient ou Romaines, ou Italiques, ou Militaires : elles ne jouissaient pas toutes des mêmes droits, et l'on remarquait une semblable inégalité politique entre les municipes que Festus a pareillement distribués en plusieurs classes. Le municipe le plus favorisé fut Tusculum, dont les habitans obtinrent tous les droits de citoyens romains. Le cit. Bouchaud doit lire sur la même matiere, trois autres mémoires, où il exposera sur-tout les différens systêmes de magistrature qui ont régi les municipes et les colonies.

Dans un mémoire sur l'état de la marine en France, au commencement du XIVe. siecle, le cit. Legrand s'est d'abord appliqué à décrire la bataille navale de 1304, entre les Français et les Flamands; il a trouvé un récit très-détaillé de cette action dans une histoire en vers, intitulée : *La Branche aux royaux lignages*, écrite en 1306 par Guillaume Guiart. Ce morceau de 5 à 1600 vers, l'un des plus étendus et des plus anciens que nous ayions sur l'histoire de notre marine, offre une description assez claire des manœuvres de la tactique navale à cette époque. Le cit. Legrand s'en est servi pour faire connaître les différentes especes de bâtimens dont les escadres

étaient alors composées, et la maniere de les armer pour l'attaque et pour la défense. Il résulte de ce mémoire, que jusqu'à François Ier. les rois n'ont point eu de marine réglée, et que leur ressource, dans les guerres maritimes, étaient d'acheter ou de fréter, soit des vaisseaux corsaires tout équipés et montés, soit des vaisseaux marchands qu'ils armaient en hommes et en machines.

Ce mémoire est extrait d'une Histoire des Arts et des Sciences en France, à laquelle le cit. Legrand travaille depuis plusieurs années. Il s'occupe également d'une Histoire de la Langue et de la Littérature française; et dans l'un et l'aure de ces ouvrages, il fait un usage particulier des manuscrits de la Bibliotheque nationale, dont la garde lui est confiée. Comme plusieurs de ces manuscrits contiennent des miniatures curieuses, modeles authentiques des instrumens, des meubles, des jeux, des costumes et des combats, le cit. Legrand se propose de les faire calquer ou dessiner avec exactitude pour les joindre gravées à son Histoire des Arts.

Le cit. Anquetil a lu un fragment historique sur le Danemarck. C'est un abrégé de l'Histoire danoise depuis la loi royale de 1660 jusqu'à nos jours.

Cette loi royale a été particulierement l'objet d'un mémoire du cit. Desales, qui s'est sur-tout attaché à examiner la part que les trois ordres de l'État prirent à cet acte fameux.

Le cit. Desales a donné, dans un autre mémoire, l'analyse d'un livre imprimé en 1582, sous ce titre: *Le Mirouer des Français, contenant l'état et maniement des affaires de France*, etc., *le tout mis en dialogue par*

Nicolas de Montand. Le véritable nom de l'auteur est, selon Lamonnoye, Nicolas Barnaud : il mérite une place parmi ceux des écrivains du XVIe. siecle qui ont osé parler quelquefois le langage de la liberté, et dont les livres, quoiqu'informes et bizarres, préludaient pourtant de loin aux travaux et aux triomphes de la philosophie sociale. Le choix des interlocuteurs n'est pas la moindre singularité de ces dialogues ; ce sont Cham, Sem et Japhet, Nemrod, Tubalcain et autres pareils personnages, qui discutent les affaires du roi Henri III, et qui proposent de convertir les cloches en monnaie, de supprimer l'ordre de Malthe, et de réunir la Belgique à la France.

Préparée par les vœux, par les efforts, par les événemens de trois siecles, la révolution française a surpassé dans ses effets et dans son caractere, le présage et les espérances de ses plus hardis précurseurs. Elle deviendrait sous le pinceau de quelque Tacite, l'un des plus vastes tableaux de l'histoire. Rarement sans doute de pareils tableaux peuvent être utilement exposés aux regards et aux passions des acteurs mêmes qui y figurent ; et c'est à l'admiration de la postérité qu'ils sont réservés pour l'ordinaire. Cependant le génie de l'histoire se plaît quelquefois à les tracer en secret, en présence de leurs propres modeles ; et tandis que l'agitation regne ou commence à peine à se calmer autour de lui, il travaille long-tems en silence à l'instruction d'un plus paisible avenir.

Le cit. Papon s'est dévoué à une occupation de ce genre, il a entrepris une histoire de la révolution

française, et il en a lu à la classe le discours préliminaire.

L'observation des faits et la décomposition des idées sont les secrets de toute philosophie; et dans les Sciences morales et politiques tout doit être histoire ou analyse. Les mémoires dont nous venons de rendre compte sont plus spécialement historiques : l'analyse est le caractere principal de ceux qui suivent.

Voyons nous les objets droits ou renversés; est ce l'expérience du toucher qui nous a donné l'habitude de les redresser? Le cit. Rœderer qui a traité cette question, pense que par cela seul que nous avons senti en haut les objets vers lesquels il a fallu élever la main pour les atteindre, et en bas ceux vers lesquels il a fallu l'abaisser, l'œil voit en haut l'objet qu'il ne peut rencontrer dans son axe de vision qu'en s'élevant, et en bas celui qu'il ne peut rencontrer qu'en se baissant; de sorte que, selon le cit. Rœderer, dont nous transcrirons ici les paroles, c'est le jugement de l'œil, ou son sentiment, et non celui du toucher qui nous fait connaître la situation des corps, pourvu cependant que le toucher nous ait auparavant appris leur existence.

Le cit. Rœderer, dans un ouvrage qu'il intitule *l'Art de savoir ce qu'on dit en Politique et en Morale*, se propose d'appliquer l'analyse à un grand nombre de questions. Il a fait l'essai de sa méthode sur celle que la classe a mis au concours en ces termes : *Quelles sont les Institutions les plus propres à fonder la morale d'un peuple?* En recherchant et en distinguant les diverses acceptions de chacun des mots qui composent

cet énoncé, le cit. Rœderer trouve par la décomposition que la question est susceptible de 120 sens différens, et il détermine ensuite par la recomposition celui dans lequel il faut l'entendre. Nous bornons à ce peu de mots la notice de ce travail, parce qu'on lira dans cette séance un programme relatif à la même question, et rédigé par le cit. Rœderer.

Dans un mémoire sur les bâses de la morale, le cit. Dupont s'est d'abord efforcé d'établir que les questions qui tiennent à cette science sont des questions d'Histoire naturelle. Examinant ensuite quelle idée il faut concevoir de ce qu'on appelle *raison*, il observe que ce mot se prend au physique pour notre raison partielle et imparfaite, pour mériter en celui de rapport, et il en conclut qu'au moral la raison est aussi la science des rapports, prise pour motifs des actions. De là l'auteur remonte à une intelligence suprême à qui tous les rapports sont connus : raison universelle à laquelle doit se conformer notre raison partielle et imparfaite, pour mériter en petit le nom de raison. Ainsi, selon le cit. Dupont, ce n'est passeulement en qualité de rémunérateur de la vertu et de vengeur du crime, que Dieu est utile à la morale : il en est le fondement nécessaire comme sagesse souveraine, type immense de toute vérité.

Le cit. Dupont a lu aussi un mémoire sur Haller, sur Bonnet, sur ce qu'il y a dans leur philosophie de raisonnable et d'incomplet, de contraire ob de conforme à la philosophie de l'univers. Haller avait reconnu dans sa douleur le premier ressort de la bienfaisance ; et dans le libre arbitre, l'indispensable condition de toute moralité : le cit. Dupont le

plaint d'avoir été détourné d'une carriere si bien commencée, par l'empire de quelques idées mythologiques sur l'origine du vice et de la souffrance. Bonnet avait apperçu la chaîne des êtres, il avait publié un grand nombre d'observations curieuses : mais après avoir donné mille intéressans exemples de l'intelligence des animaux, il eut le malheur de conclure que les animaux étaient des machines dénuées d'intelligence ; et d'autres philosophes sont venus, qui, s'appuyant de cette doctrine, ont soutenu que l'homme aussi n'est qu'un automate un peu mieux organisé que tant d'autres. L'auteur du mémoire montre comment les organes déterminent le premier usage de la pensée, et comment la sociabilité qui met les expériences en commun, excite par dégrés le progrès de l'intelligence animale.

« Par-tout où l'intelligence se manifeste, ajoute » le cit. Dupont, il y a un Dieu. Il y en a un dans » le polype, et peut-être plusieurs ; il y en a un » très-respectable dans l'éléphant ; il y en a un » admirable dans l'homme ; il y en avait un su- » blime dans Confucius, dans Locke, dans Newton, » dans Turgot ; il y a le Dieu des Dieux dans l'uni- » vers. »

En attendant que l'analyse ait perfectionné la science des mœurs, les plus belles et les plus utiles leçons de morale pourront consister long tems encore dans les grands exemples de vertu que nous a transmis l'histoire. Le cit. Bernardin Saint-Pierre a retracé l'un de ces immortels exemples, dans un fragment intitulé : *Le matin du jour de la mort de Socrate*. Les accusateurs de ce philosophe redoutent

l'inconstance athénienne, ils ont peur des regrets, des vengeances peut être dont sa mort sera suivie : mais ils craignent sur-tout son innocence ; et ils viennent lui promettre la vie, la liberté, des honneurs, s'il veut s'avouer coupable. Quand ses réponses ironiques, mais solides, leur ont ôté l'espoir de le convaincre par des discours, ils introduisent sa famille, ils lui présentent ses enfans qui veulent mourir comme lui, et avec lesquels il pleure. Un instant on le croit affaibli, parce qu'on le voit ému : je pleure de joie, répond-il à ses ennemis, de laisser après moi des enfans dignes de leur pere. Ces dialogues, où le caractere des personnages est scrupuleusement conservé, où Lycon parle comme un sophiste ; Anytus, comme un superstitieux ; Mélitus, comme un politique, sont le premier acte d'un drame que le cit. Bernardin Saint-Pierre se propose de conduire jusqu'à la mort de Socrate.

VARIÉTÉS.

*Lettre au C*** sur les Mémoires d'*HYPPOLITE CLAIRON, *et Réflexions sur l'Art dramatique publiés par elle-même.* In-8°. *de* 360 *pages. A Paris, chez* BUISSON, *rue Hautefeuille. An VII.*

LA manie des écrivains célebres est depuis quelques années de mettre le public dans la confidence des plus petits détails de leur vie particuliere. J. J. Rousseau ne nous a rien laissé à desirer des détails de la sienne. Franklin a composé les mé-

moires de sa vie..... La citoyenne Clairon, qui ne fut jamais auteur, a cependant cru devoir imiter cet exemple. Le public y a-t-il gagné ?... — L'héroïne des tragédies y a-t-elle gagné elle-même ? Voilà deux questions que vous m'avez faites, et auxquelles je vais tâcher de répondre succinctement.

On peut séparer en deux parties distinctes les *Mémoires* d'Hyppolite Clairon. La partie relative à l'art dramatique, et celle qui ne concerne que son personnel. Si ces *Mémoires* eussent paru dans le tems où Clairon occupait si brillamment la scene tragique, il eût été possible que ces détails eussent intéressé la portion du public la plus nombreuse, celle qui ne remplit les spectacles que par oisiveté. Une curiosité maligne aiguillone ces déseuvrés. Ils auraient appris que Clairon était née pour le travail des mains, et que sa mere en voulut à toute force faire une couturiere.... Que la jeune personne refusait de s'occuper de tout travail mécanique..... Qu'elle était renfermée par pénitence forcée dans une chambre isolée, d'où elle voyait mademoiselle Dangeville, actrice du Théâtre-Français, prendre des leçons de danse.... Qu'elle répétait seule ces leçons.... Que des voisins s'appercevant de ce talent imitateur et de sa prodigieuse mémoire, la firent entrer, à douze ans, dans la carriere du théâtre.... Qu'elle joua à Rouen, où un libelle diffamatoire fut la vengeance de ses refus pour un amoureux fou..... Qu'elle chanta pendant six mois à l'Opéra... Qu'elle entra dans la société des comédiens français..... Qu'elle y eut les plus grands succès, etc. etc. Voilà

pour l'amusement des frivoles amateurs du spectacle, du vivant de Voltaire.

S'il en existe encore quelques-uns, ils liront encore avec curiosité que Clairon voulut faire rendre l'état civil aux comédiens..... Qu'elle entreprit tout pour y réussir.... Qu'elle eut pour adversaire, dans cette poursuite, des comédiens même.... Qu'elle fut la victime d'un coup d'autorité de la part des risibles souverains de la comédie, appellés gentils-hommes de la chambre.... Qu'elle quitta le théâtre à quarante-deux ans.... Qu'elle vécut avec le comte de Val... qui la ruina.... Qu'alors elle alla habiter la petite cour du margrave d'Anspach, où elle gouverna le margraviat et le prince pendant plusieurs années.... Qu'elle s'est enfin retirée à Paris, où elle vivrait ignorée, si ces *Mémoires* ne la rappellaient un instant sur la scene.

C'est encore pour ces lecteurs superficiels que l'éditeur a publié l'histoire (car Clairon en parle toujours très-sérieusement, et n'a pas même l'air de douter) d'un Revenant qui l'a obsédée long-tems au vû et au sû, dit-elle, de tout Paris; son baptême; son voyage de Bordeaux; la visite du maréchal de Richelieu; ou la Robe; son explication avec la margrave; deux chansons, etc. etc.; est tout le fonds du portefeuille de cette actrice.

Mais, me direz-vous, que reste-t-il donc dans ce recueil pour les lecteurs réfléchis, pour ceux qui se destinent au théâtre, et pour ceux qui en étudiant les principes de l'art dramatique, veulent jouir avec connaissance de cause?... C'est pour eux que sont écrits *les Réflexions sur l'Art dramatique, les talens qu'on*

*peut acquérir, les Réflexions de mademoiselle C***. sur elle même et sur l'Art dramatique*, etc. Ces morceaux sont dictés avec goût, avec facilité. On y trouve même quelques observations fines sur le cœur humain. L'auteur, que ses envieux ont toujours accusé d'emphase, a peut-être trop multiplié les qualités et les études nécessaires pour faire d'habiles comédiens. On croirait qu'elle a voulu se donner un nouveau relief. Cependant, si l'on considere que sur dix mille Français qui s'exercent habituellement à l'Art dramatique, à peine compte-t-on six excellens artistes, cinquante bons, deux cents médiocres, tandis que le reste est absolument nul ; l'assertion de Clairon paraîtra moins étonnante.

Cette actrice parle avec trop de mépris des écoles dramatiques, et des habiles artistes qui les ont dirigées. On leur doit Talma, Desgarcins enlevée par une mort funeste à la fleur de l'âge, etc. Voilà leur justification. Mais on pourrait ajouter que si, à la vérité, le génie, le talent unique n'ont pas besoin d'écoles ni de maîtres pour les créer, ceux-ci peuvent leur abreger le travail et les tentatives : ce qui est beaucoup. D'ailleurs, ne sait on pas qu'en général les écoles servent principalement à *apprendre à étudier*.

Ces *Mémoires* devaient, d'après l'opinion favorable des connaissances de l'auteur, présenter des anecdotes piquantes et instructives sur les tyrans de la comédie française, sur ses divinités et ses prêtres, heureux ou malheureux. Excepté trois ou quatre faits de cette nature, on ne trouve à chaque page qu'Hyppolite Clairon. On y apprend même les dif-

ficiles et pénibles épreuves par lesquelles il lui fallut passer, pour acquérir la conviction qu'après ses quarante années révolues, ce n'était ni la *maladresse de sa coëffeuse*, ni *le mauvais goût des bonnets* qui la faisaient paraître changée : mais que ses rides seules, et *des ans l'irréparable outrage* en étaient les véritables causes.

D'après cela vous conclurez sans doute que le public a peu gagné à la publication des *Mémoires* d'Hyppolite Clairon, et que celle-ci y a plus perdu que gagné. Il est un âge, dit Montagne, où il faut apprendre à tirer son ame de la presse. Ce moment était venu depuis vingt ans pour Clairon ; le silence et la retraite semblaient donc être devenus son partage.

Pardon de la rigidité de mes principes. Je suis vieux et cassé. Je ne vois plus le spectacle que dans ma mémoire. Peut-être cet état a-t-il influé sur mon jugement.... Je laisse le champ libre aux jeunes écrivains qui voudront le combattre.

Salut et fraternité, R***.

Poids et Mesures.

On ne croit plus aux miracles ; cependant des enthousiastes en verraient dans le résultat donné par la mesure de la bâse de Perpignan. La mesure des dégrés du méridien compris entre Dunkerque et Barcelonne, commencée par l'Académie des sciences, continuée pendant les orages de la révolution, vient

d'être achevée par les membres de l'Institut, Delambre et Méchain. Cette mesure a été obtenue par une chaîne de triangles qui liaient les deux villes nommées ci-dessus ; et l'évaluation de ces triangles a été faite par le moyen de deux bâses mesurées immédiatement. La bâse-nord a été mesurée dans l'an VI, entre Lieursaint et Melun, et la bâse-sud en vendemiaire de cette année auprès de Perpignan. D'après la bâse-nord mesurée par Delambre, on avait calculé toute la chaîne de triangles, et même la bâse-sud. Après la réunion des deux géometres, on a mesuré *effectivement* la bâse-sud. La mesure-réelle n'a différé de la bâse-conclue que de treize centimetres, un peu plus de *quatre pouces*. Cette bâse a cependant plus de onze mille metres, ou est plus longue que la distance de Paris à Franciade.

Cette espece de miracle est dû à l'emploi pour la mesure des angles, du cercle entier inventé par Borda ; à l'emploi, pour la mesure des bâses, des regles de platine ; à l'intelligence et aux soins des citoyens Delambre et Méchain.

Prospectus d'une nouvelle édition du Dictionnaire de l'Académie Française.

Les citoyens Bossange et Associés viennent de publier un *Prospectus* bien intéressant pour les personnes attachées à la conservation et aux progrès de la langue française. C'est un programme bien fait,

qui expose les avantages d'une *nouvelle et derniere Édition du* DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE, *revu, corrigé, et considérablement augmenté* PAR ELLE-MÊME, qui ne tardera point à paraître. Les bornes de ce Journal ne nous permettent de donner ici qu'un simple extrait de ce *Prospectus* d'une certaine étendue.

La quatrieme édition de ce Dictionnaire avait été imprimée en 1762. Elle avait à peine été publiée, que l'Académie, suivant son usage, s'occupa sans cesse à revoir de nouveau son Dictionnaire, depuis le premier mot jusqu'au dernier; à discuter tous les articles, à rectifier les définitions, à corriger ce qui était fautif, à suppléer ce qui avait été omis, à ajouter enfin tout ce que les variations du langage avaient rendu nécessaire.

L'Académie remplissait cette tâche tous les 25 ans. C'était l'occupation habituelle de ses séances particulieres, dans lesquelles, après une discussion contradictoire entre les Académiens présens, on transcrivait sur les marges des feuilles d'un exemplaire de la derniere édition, les corrections et les additions arrêtées par la majorité.

Ce fut sur-tout depuis 1762, que ce travail de l'Académie acquit un grand dégré d'intérêt. Les progrès de l'esprit philosophique, si rapides depuis cette époque, avaient fait subir à la langue de si notables changemens; elle avait gagné dans cet intervalle de 25 ans, tant de nouvelles richesses, que la quatrieme édition du Dictionnaire était devenue incomplette, et pour le Français et pour l'é-

tranger, également avides d'apprendre ou de se perfectionner dans une langue devenue presqu'universelle.

L'Académie Française avait entierement achevé la revision de son Dictionnaire en 1788, et déja elle avait fait imprimer les premieres feuilles d'une *cinquieme édition*, lorsque la convocation des États-généraux vint arrêter cette entreprise. Depuis, cette compagnie ayant été détruite, comme les autres corporations, les scellés furent apposés sur ses papiers, parmi lesquels se trouvait l'exemplaire corrigé du Dictionnaire... C'est ce travail important qu'on annonce aujourd'hui, et que l'on offre au public, tel qu'il fut terminé à l'époque où l'Académie cessa d'exister.

Plusieurs hommes de lettres distingués ont puissamment secondés les libraires et imprimeurs qui s'étaient chargés de cette entreprise. Durant trois ans, et sans relâche, ils ont revu avec soin chaque article, pour mettre le plus grand ordre dans les corrections, dans les changemens et les additions de l'Académie, et pour en conserver la lettre et l'esprit avec la plus sévere exactitude.

D'après plusieurs considérations, on a cru devoir séparer et recueillir dans un appendice ou supplément, à la fin de l'ouvrage, tous les mots nés avec la révolution, et créés par elle. Ce nouveau travail a été confié à des hommes de lettres, dignes de s'associer à celui de l'Académie Française; à des hommes qu'elle aurait reçu parmi ses membres, et que la révolution a comptés parmi ses partisans les plus éclairés.

Ce Dictionnaire, *cinquieme édition*, de l'imprimerie et aux dépens de *J. J. Smith*, etc. etc., se vend à Paris chez BOSSANGE, MASSON et BESSON, libraires, rue des Mathurins, à la grille. Les deux volumes *in*-4°., chacun de 800 pages, brochés, 30 francs; reliés, 33 francs.

On en a fait une très-belle édition *in-folio*, tirée à 250 exemplaires, papier fin de Lagarde, en carton, 72 francs; et 25 exemplaires, carré superfin, vélin, en carton, 300 francs.

POÉSIE.

LES EXTRÊMES.

UN incrédule est-il un esprit fort?
Je n'en sais rien; Ward a dit que Lucrece,
Le sublime Lucrece, en pensant à la mort,
Tremblait comme un dévot qui fait dire une messe.
Serait-il vrai qu'on peut être souvent,
Et malgré des écrits, brillans de hardiesse,
Timide par raisonnement,
Enthousiaste par faiblesse?
Tel qui jamais ne voulut croire en Dieu,
Tel enfin qui professe
Ce système en tout lieu,
Finit, en retournant tout-à-coup son affiche,
Par adorer saint Pâris dans sa niche,
Ou le cheval de saint Martin.
Il sera même, un beau matin,
Convulsionnaire ou Thomiste,
Anabaptiste ou Moliniste;

Il sera tout ce qu'on voudra,
Et cela même prouvera
Qu'il ne fut jamais rien : c'était un incrédule ;
Fait de la pâte d'un dévot.
J'entends s'écrier à ce mot
Qu'on peut assurer sans scrupule
Que je suis un Déiste : on répond à cela,
Comme Milton : *Jadis on commença par-là.*
Toute croyance est respectable ;
Et Boileau dit à tort : Un Déiste *exécrable.*
Le trait est dur, mais il ne prouve rien.
Exécrables Platon, Socrate, Marc-Aurèle !
Très-exécrables gens de bien !
En vain de la vertu vous offrez le modele :
Au défaut de raison, la rime nous l'apprit ;
Exécrable est le mot, c'est Boileau qui l'écrit.
Hélas ! pourquoi ne suis-je pas Athée ?
On en voit très-souvent qu'enfin on convertit ;
L'expérience est constatée :
Pour le prouver, un trait connu suffit.
L'abbé Dangeau, quo le ciel favorise,
Remet enfin, par ses efforts pieux,
Dans le giron de notre Église,
Un mécréant qui reniait les Dieux.
Notre nouveau dévot, que rien ne tranquillise,
Bientôt devint très-superstitieux ;
De croire le besoin, toujours impérieux,
L'agite, le tourmente ; et par de doux reproches
En vain l'abbé le contenait un peu :
D'un capucin il eût adoré les galoches,
Et du moment qu'il crut en Dieu,
Il voulut croire au baptême des cloches.

Par le cit. A. L. VILLETERQUE.

CHARADE.

Mon tout, par le secours d'aîles de mon dernier,
Divise les corps durs et les rend mon premier.

ÉNIGME.

Je viens d'Italie ;
Je suis doux, léger, brillant,
Et de la folie
L'heureux ornement.
Quand elle m'agite
Je parais galant,
Et sans qu'on m'excite
Je plie à tout vent.

Je dois beaucoup à l'art, beaucoup à la nature ;
On me voit en tous lieux, sur-tout à l'Opéra!
Je suis un titre, un meuble, un bien, une parure.
Tout ce qu'on voudra.
Il n'est point de fête
Où je ne suis pas ;
Je suis à la tête
De tous les combats.
Entre mille guerriers, on me voit sans alarmes ;
Je vais aux Champs-de-Mars sans redouter le sort ;
Je triomphe au milieu des armes ;
Je vole au-dessus de la mort.
Le paysan vers moi timidement s'avance ;
Il est tout tremblant,
Et dans le silence
Je suis éloquent.
Des rois j'embellis le trône ;
Je plais à leurs favoris.

De la beauté devenu la couronne
J'ai changé de prix.
J'éleve la grandeur, j'ennoblis le courage
Du commandant et du soldat ;
Mais le moindre orage
Ternit mon éclat.
Par mon étalage
Les yeux sont séduits ;
La mode et l'usage
Sont mes grands amis.
Toujours chez les belles
J'eus un grand crédit :
Je rehausse en elles
Le cœur et l'esprit.
Mais quelquefois le caprice
Ou l'excès de l'orgueil m'ôtent tous mes attraits,
Et leur injustice
Me donne aux valets.

Explication du Logogriphe *du* N°. 5.

Le mot du Logogriphe est *Encensoir* ; dans lequel on trouve *rose*, *cerise*, *son*, *scie*, *soc*, *roc*, *noir*, *Sinon*, *sirene*, *serein* (oiseau), *riz*, *soie*, *cire*, *scene*, *Ino*, *Neron*, *oie*, *noces*, *cornet*.

SPECTACLES.

Théâtre de l'Opéra Comique National.

Le Cabriolet jaune, ou *le Phénix d'Angoulême*, titre bisarre d'un nouvel opéra bouffon, avait singuliérement piqué la curiosité du public, et attiré à la premiere représentation un concours immense et la plus brillante réunion. Mais le succès n'a pas entiérement répondu à l'attente générale et aux dispositions favorables des spectateurs. Essayons de donner une idée de cette trop faible production, dans la

quelle un journaliste, par indulgence sans doute, a bien voulu trouver des scenes imitées de Moliere.

Un riche habitant des Landes de Bordeaux attend le fils d'un de ses intimes amis, pour l'unir à sa fille Rosalie. La manie de ce vieillard, jaloux de se procurer quelques distractions dans sa solitude, consiste à envoyer à la poste un de ses domestiques, avec la commission d'amener au château tous les voyageurs que le défaut de chevaux retarde dans leur marche. Le jeune prétendu, qui n'est connu que de Rosalie, doit arriver dans un cabriolet jaune, et le valet est parti avec ce renseignement et l'ordre d'amener le maître du cabriolet de cette couleur, lequel doit paraître à une heure indiquée. Mais un jeune niais, que l'auteur a bien voulu nommer le Phénix d'Angoulême, uniquement sans doute parce qu'Angoulême est sur la route de Bordeaux, passe dans un cabriolet jaune, est prié de s'arrêter et de se rendre au château. Le quiproquo résultant de cette erreur occupe dès lors la totalité de l'ouvrage, jusqu'au moment où l'emploi des moyens les moins neufs et les moins comiques fait reconnaître le véritable prétendant à la main de la jeune personne, et éconduire le ridicule propriétaire du cabriolet jaune.

Nous ne nous arrêterons pas davantage sur l'ouvrage dont il s'agit; les premieres scenes ont été écoutees avec beaucoup de faveur; les premiers sujets du théâtre y paraissant successivement, soutenaient l'intérêt et provoquaient les applaudissemens; des intentions comiques étaient apperçues, des traits de dialogue assez piquans étaient saisis; mais cette premiere impression n'a pas tardé à s'effacer: le rire s'est éloigné en même-tems que le comique des situations: un imbroglio, prévu, peu plaisant, et déja trop souvent établi par les mêmes moyens, n'a excité des marques d'approbation qu'au moment où un interlocuteur a avoué ne rien comprendre aux incidens dont il se compose.

La musique et le jeu des acteurs ont seuls soutenu l'ouvrage; c'est donc du compositeur et des comédiens que nous avons à parler.

Cette production est la premiere que Paris doive au talent du signor Tarchi. On le dit éleve du conservatoire de Naples, et on assure sa réputation fondée en Italie sur des ouvrages d'un mérite distingué. La musique qu'il vient de faire entendre décele l'école à laquelle il s'est formé; elle appartient, dans toutes ses parties, à la maniere des maî-

tres d'Italie ; on y retrouve la facture de leurs morceaux, la coupe de leurs airs dialogués, l'originalité, l'expression, la richesse, la mélodie de leur composition.

La piece est bien jouée et généralement bien exécutée. Martin, chargé d'un rôle de valet, chante bien la partie bouffonne du rôle, mais pas assez simplement la romance qui sert d'introduction ; de plus, le *cantabile* du grand air qui suit gagnerait infiniment à être moins orné d'agrément. Il est impossible de dire qu'on ait entendu un morceau qui n'ait point été phrasé, dont tous les motifs liés et confondus entre eux par une fatigante et monotone répétition de roulades, ne peuvent conserver ni intention précise ni expression déterminée. Pressé par le mouvement plus rapide de la seconde partie de cet air, Martin n'a pu s'abandonner à ce luxe d'ornemens, dont on le voudrait plus avare, et cette partie a satisfait complettement le même public, qui n'avait pas donné le moindre applaudissement à l'exécution de la premiere.

Chenard a chanté, avec la méthode sûre et les moyens naturels et vrais qui constituent son talent, un air d'une belle facture et d'une expression digne d'être remarquée. La finale, morceau d'une exécution difficile, entiérement à la maniere italienne, qu'il faudra entendre plus d'une fois pour le bien apprécier, a été bien exécutée et interrompue par des applaudissemens.

Un rire inextinguible a saisi tous les spectateurs en voyant paraître Ellevion dans le rôle du Phénix d'Angoulême. Décrire son costume, ses manieres, dessiner la figure qu'il s'est donnée, indiquer l'organe qu'il s'est créé, ne peut être notre objet ; mais nous dirons qu'on ne peut rendre plus plaisante et plus vraie la caricature d'un fat mal élevé, d'un élégant mal appris, habitant non pas précisement Angoulême, mais toute autre ville, à quelques jeunes gens de laquelle on peut supposer une éducation peu soignée, un ton peu civilisé, une mise d'un goût proscrit dans les sallons de Paris ; mais quelque richesse, une prétention sans mesure, et une suffisance à toute épreuve. Tel est le modele qu'Ellevion avait à imiter. Cette tâche lui était plus difficile à remplir qu'à tout autre. Favorisé de tous les dons de la nature, il était obligé de les dissimuler tous ; il a su le faire. Sacrifiant ainsi l'amour-propre à l'amour de l'art, et pour cette fois la nature à la vérité, il a reçu des dedommagemens assez flatteurs dans d'unanimes applaudissemens : bien plus, il a mérité le titre durable d'habile

comédien, en se privant pour un moment de ses agrémens physiques, qui n'ont ressorti qu'avec plus d'éclat lorsque, sous un de ses rôles ordinaires, il a retrouvé dans les dons naturels, ses moyens de plaire accoutumés.

A la premiere représentation, l'auteur de la musique a été demandé. Les représentations suivantes ont justifié la haute idée qu'on s'était formée du talent de ce compositeur. Quelques changemens ont rendu le public plus indulgent à l'égard de l'auteur des paroles, le cit. Ségur jeune. Nous ne le nommons que dans la ferme persuasion qu'il attache peu d'importance à cette production, et que son intention rapidement exécutée, a été seulement de donner à un compositeur habile l'occasion de se faire connaître.

ANNONCES.

Tableau de Cayenne ou *de la Guyane française*, contenant des renseignemens exacts sur son climat, les naturels du pays, les différentes ressources que l'on y trouve, et le degré de prospérité dont cette colonie est susceptible. On y a joint des observations nautiques, recueillies par l'auteur lui-même : *in* 8°. de 230 pages. Prix, 2 fr. 50 cent., et pour les départemens, franc de port, 3 fr. 25 cent. A Paris, chez la veuve Tilliard et fils, libraires, rue Pavée-André-des-Arcs, n°. 17. An VII.

Nouveau Barême, ou tables de réduction des monnaies et mesures anciennes en monnaies et mesures républicaines analogues ; ouvrage utile aux notaires, hommes de loi, huissiers, arpenteurs et marchands de toutes les classes ; par A. J. B. Def..... Prix, 75 cent. pour Paris, et 1 fr. rendu dans les départemens. A Paris, chez Favre, libraire, Palais-Egalité, galeries de bois, n°. 220, aux Neuf-Muses. An VII.

Cinthelia, ou *une sur dix mille*, traduit de l'anglais de George Walker, par P. L. Lebas : 4 vol. *in*-12, ornés de gravures. Prix, 7 fr. 50 cent., et 10 fr. franc de port pour les départemens. A Paris, chez Chaignieau aîné, imprimeur-libraire, rue de Malte (ci-devant de Chartres), n°. 343 ; Devaux, libraire, Palais-Egalité, n°. 181 ; Vente, libraire, boulevard des Italiens ; Debray, libraire, Palais-

Egalité, galeries de bois; Deroy, libraire, rue Hautefeuille, n°. 34; Pigoreau, libraire, cloître Germain-l'Auxerrois, et chez tous les libraires et marchands de nouveautés.

On ne saurait trop recommander la lecture de ce nouveau roman; on n'y trouve ni cachots, ni fantômes, ni diables; mais une peinture vraie et variée des différentes scenes de la société. Ce livre apprend aux peres imprudens qui font tout pour la fortune de leurs enfans et rien pour l'éducation, combien ils sont dans l'erreur s'ils croient assurer par-là leur bonheur.

Clermont, par madame Regina-Maria Roche, auteur des *Enfans de l'Abbaye;* traduit de l'anglais par André Morellet: 3 vol. *in*-12, avec fig. Prix, 6 fr., et 8 fr. pour les départemens. A Paris, chez Denné jeune, libraire, rue Vivienne, n°. 4.

La Grammaire Française et l'Orthographe apprises en huit leçons; ouvrage avec lequel on peut, en huit jours, connaître et écrire correctement tous les mots de la langue française: 4e. edition, revue, corrigée et considérablement augmentée, terminée par une méthode sûre pour bien orthographier; par le cit. Prevost Saint-Lucien; dédiée aux citoyens des départemens nouvellement réunis à la France. Prix, 1 fr. 50 cent. br., 1 fr. 75 cent. rel. en parchemin, et 2 fr. broc. franc de port dans tous les départemens. Se trouve à Paris, à la Réunion des Arts, sur le boulevard, entre les portes Denis et Martin, n°. 3. An VII.

Traité des Maladies des voies urinaires; par P. S. Desault, chirurgien en chef du grand hospice d'Humanité; ouvrage extrait du journal de Chirurgie, augmenté et publié par Xav. Bichat: un vol. *in*-8°. Prix, 3 fr. 75 cent., et 4 fr. 75 cent. franc de port. A Paris, chez la veuve Desault, cloître Notre-Dame, n°. 18; Méquignon, rue des Cordeliers; Nicolle, rue du Bouloy; Deroy, rue Hautefeuille, n°. 34.

Cet ouvrage, augmenté d'une foule de vues et observations nouvelles, fait suite aux *Œuvres Chirurgicales*, déja publiées et rédigées par Xav. Bichat, éleve de l'illustre Desault. Il est divisé en deux parties; l'une relative á la secrétion, l'autre á l'excrétion des urines.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

TURQUIE.

De Péra, le 15 vendemiaire an VII.

On sait à présent par quelles intrigues on a déterminé la Porte ottomane à la guerre.

Lorsque le traité de Campo-Formio eut déclaré la maison d'Autriche, et que la France, par une politique aussi éclairée que généreuse, eut, en comblant les vœux de l'empereur, assuré la paix continentale, et par conséquent l'existence de la République, l'Angleterre sentit qu'elle allait courir de grands dangers, en supportant seules les forces de sa rivale.

M. Pitt qui sentait la difficulté de cette situation, ne vit d'autre moyen de conjurer l'orage que de gagner du tems.

Des négociations furent ouvertes à Lille, mais se terminerent sans effet. Depuis ce moment, il n'a laissé échapper aucune occasion de rallumer la guerre en Europe. L'affranchissement de la Suisse et le reste de l'Italie est devenu dans ses mains un moyen qu'il a fait valoir depuis quinze mois. L'Autriche, la Russie, et par cette derniere le cabinet ottoman étaient assiégés de ses sollicitations pour renouer une confédération contre les vainqueurs des rois; mais le divan, ennemi des troubles et effrayé de l'alliance, s'était constamment refusé à toutes ses propositions guerrieres. La France lui paraissait être son alliée la plus sûre, et avait déclaré que rien ne troublerait une si ancienne union.

Lorsque vint l'expédition d'Egypte, le grand-seigneur n'était peut-être pas fâché de voir que les

Français se chargeassens de châtier eux-mêmes des voisins inquiets qui alarmaient ses frontieres et menaçaient sans cesse les provinces les plus cheres de son Empire.

Mais l'Angleterre qui voulait faire de cette expédition un prétexte de guerre a dressé un plan qu'elle a fait accepter à la Russie, et c'est lorsque l'arrivée de Bonaparte en Egypte a été connue, qu'on est venu le présenter à sa hautesse. Il fut lu dans une assemblée extraordinaire où se trouvaient le grand-seigneur, nos ministres, ceux de la Russie, de Vienne et de Londres. On déclara à la Porte que si elle n'adoptait pas les mesures proposées contre la France, si elle ne publiait pas le manifeste qu'on remit *tout fait* (et qu'on présume être l'ouvrage du baron de Thugut), elle allait être abandonnée à la merci du vainqueur; on prétend même qu'on fit entendre au grand-seigneur qu'on ne garantissait plus son Empire contre les vues secrettes de la Russie, et c'est alors que le divan se résolut à la guerre.

ALLEMAGNE. *De Vienne, le 5 brumaire.*

Il paraît que les obstacles qui avaient suspendu la marche des troupes russes, sont maintenant levés, et qu'il a été conciu le 22 fructidor une convention relative à l'entretien et à la marche de ces troupes. On dit que 40,000 hommes seront à la solde de l'Angleterre, et 25,000 à celle de l'Autriche. Cette armée, ajoute-t-on, n'est pas destinée pour le Rhin, mais doit se rendre en Italie par la Gallicie, la Moravie, l'Autriche, le pays de Salzbourg et la Carinthie. Au reste, la marche des Russes n'aura probablement lieu qu'en cas de guerre entre la France et l'Autriche.

D'Ulm, le 4 brumaire. Les troupes bambergeoises, composant depuis long-tems la garnison de cette ville, sont parties hier pour Wurzbourg, sous les ordres du général Schaumberg: elles ont été remplacées par les troupes wurzbourgeoises qui étaient en garnison à Ingolstadt.

Les travaux des fortifications de cette ville sont encore continués avec la plus grande activité.

De Francfort, le 11 *brumaire.* La marche des troupes venant de la rive gauche continue : ces jours derniers, il est passé beaucoup de cavalerie.

On mande de Bâle, en date du 9 brumaire, ce qui suit :

Le général Schawembourg reçut, le 8, un courier de Paris. On assure que, d'après les instructions qu'il a reçues, il a publiquement déclaré que l'entrée des Autrichiens sur le territoire grison ne doit point troubler la bonne harmonie rétablie entre la République Française et l'empereur.

La citadelle de Schaffhouse est maintenant garnie de canons qu'on a tirés de l'arsenal de cette ville, et les artilleurs y sont en grande activité.

Des lettres de Stuttgard, du 11 brumaire, portent qu'il continue de défiler par Immenstadt et Kempten des troupes impériales qui se rendent du Tyrol aux environs du lac de Constance, avec une grande quantité d'artillerie et de munitions.

Le 11 au soir, il passa par Kempten huit estafettes venant du Tyrol, avec des dépêches pour les commandans et baillis de Bregenz, Constance, Fribourg, Stokach et autres villes de l'Autriche antérieure.

De Rastadt, le 26 *vendemiaire.*

Fin du vote de l'Autriche dans la séance du 20 *vendemiaire.*

5°. Dans les représentations faites par le *conclusum* de la députation du 7 août à la légation française, au sujet de la noblesse immédiate, et particulièrement de celle du cercle du Rhin, dont les possessions se trouvent sur la rive gauche, l'on avait perticuliérement observé qu'il ne serait fait aucune distinction entre les membres qui sont en même-tems Etats de l'Empire, et ceux qui ne le sont point. L'on croit devoir revenir encore sur cet objet, et l'on peut à peine présumer que des membres de l'ordre équestre même aient pu chercher à en empêcher l'effet.

Quelle que soit la réflexion que l'on donne aux lois françaises sur les pays pour lesquels elles sont faites, l'on ne peut cependant les reconnaitre comme un obstacle à des arrangemens préalables sur des droits qui doivent être maintenus, et se les laisser imposer comme une regle impérieuse, d'autant plus que ces lois ne peuvent ici arrêter la marche, puisqu'il ne s'agit point de la concession des prérogatives particulieres, mais seulement d'établir la parité avec le reste de la noblesse qui se trouve dans le même rapport.

6º. Pour ce qui concerne les dettes, l'on a accédé, à la vérité d'une maniere générale, dans la derniere deliberation, à ce que la députation de l'Empire, et particuliérement les parties lesées, jugeraient le plus convenable d'après les circonstances.

Cependant, tant de considérations se trouvent liées à cet objet si éminemment important, que l'on devrait craindre de n'avoir pas rempli une partie de son devoir, si on les passait sous silence.

La députation de l'Empire a déja senti vivement elle-même, combien la demande du transport des dettes de la rive gauche du Rhin sur la rive droite était contraire aux lois de la justice, puisque, d'après toutes les notions de droit, cet objet avec toutes ses charges doit passer dans les mains du nouveau possesseur; que celui qui jouit du pays, qui en perçoit les riches revenus, doit aussi, d'après la nature de la chose, supporter sans distinction les dettes dont le pays est grevé, l'un ne pouvant nullement être séparé de l'autre.

Si cette prétention est éminemment injuste, elle ne serait pas moins préjudiciable dans la suite à l'Empire. Ce dernier se verrait imposer par-là, sous un autre titre, un tribut éternel, puisqu'il n'est nullement vraisemblable que l'on pût fixer une époque où les Etats et communes de la rive droite du Rhin, déja épuisés par les malheurs de la guerre à laquelle ils ont été forcés, et chargés de dettes, pourraient se délivrer d'un pareil fardeau; que conséquemment ils se trouveraient dans l'impossibilité d'éteindre le capital, et devraient enlever des sommes considérables à la circulation si nécessaire pour animer l'industrie, et qui est déja plus ou moins arrêtée de tous côtés.

Ceux qui pourraient se laisser induire, par des modifications apparentes, à la condescendance, se trompent sûrement dans le calcul des moyens nécessaires pour rem-

plir une telle clause ; et ils ne réfléchissent point aux suites qu'entraînerait un pareil fardeau, si l'on s'en chargeait. Ils pourront aisément s'en convaincre, s'ils se représentent la situation de l'Empire après la conclusion de la paix ; et s'ils considerent que les provinces de l'Allemagne, déja grevées en partie par différentes circonstances antérieures, dévastées en partie par la guerre, et presque toutes chargées de dettes, ne peuvent se charger d'un nouveau fardeau de cette nature, sans signer dans le traité de paix même et préparer la ruine inévitable de l'Empire.

Le subdélégué doit, par cette raison, dans cet état de choses, se déclarer contre le transport de quelque espece de dettes que ce soit, de la rive gauche du Rhin sur la rive droite ; et il croit pouvoir être assuré que les représentations qui seront faites à ce sujet, ne manqueront pas d'être écoutées ; d'autant que la France, outre les provinces les plus fertiles de l'Allemagne, acquiert encore avec elles, par les riches fondations, les domaines, les revenus cameraux et autres objets semblables, des fonds immenses pour éteindre sans peine toutes les dettes.

7°. Dans la note française du 14 septembre, on a déclaré que les lois sur l'émigration ne seraient point applicables aux pays dont la cession vient d'être faite à la France par l'Empire ; tous les habitans de ces pays, sans distinction, en sont conséquemment affranchis. L'on a fait seulement une exception relativement aux pays dits réunis, et l'on a encore étendu sur eux les rigueurs de cette loi ; dans la derniere note française, l'on persiste aussi dans cette exception.

Cependant, si l'on examine la composition de ces pays, à qui il plaît maintenant à la France de donner la dénomination de *réunis*, l'on trouve qu'ils ont appartenu incontestablement jusqu'à présent à l'Empire, et en ont fait une partie intégrante ; et l'on cherche envain une raison valable qui puisse justifier cette dénomination de *réunis*. C'est pourquoi l'on s'est cru déja obligé, dans ses précédens votes, de proposer les représentations les plus énergiques contre une pareille distinction, puisque, d'après tous les traités, et suivant le droit et l'usage, ces pays n'appartiendront réellement à la France que lorsqu'ils lui auront été cédés par un traité de paix formel, et que conséquemment ils ne peuvent être soumis à ses lois avant cette époque.

Le subdélégué doit en conséquence recommander d'au-

tant plus fortement cette affaire à la députation, que le malheur des personnes de tout état qui se trouveraient atteintes par cette distinction, et qui pour la plupart sont des prébendiers salariés de seigneurs, pensionnaires, etc., est au-delà de toute expression et approche du désespoir.

A l'égard des autres personnes lésées par cette application de l'émigration, l'on se réfere simplement à ce qu'on a manifesté dans la 67e. séance; et l'on croit devoir appeler l'attention de la députation sur cet objet, particuliérement au sujet de ceux qui habitent l'Autriche antérieure, et qui ont en même-tems des biens dans cette province et en France; attendu que, parmi les personnes comprises dans cette cathégorie, les ci-devant employés et serviteurs de tout état doivent être pris en considération, et que leur triste sort, ainsi que celui des autres individus appartenant à l'Autriche, mérite qu'on s'occupe de son adoucissement.

Dans cet article sont aussi compris entr'autres les membres de l'ordre équestre de Suabe, du district de l'Ortenau, qui ont des biens, tant de ce côté que de l'autre côté du Rhin, qui, depuis la révolution française, se sont retirés dans leurs possessions en Allemagne, et qui conséquemment, en leur qualité d'Allemands, ne peuvent être soumis aux lois françaises.

8°. Au sujet du fardeau sous lequel les habitans de la rive droite du Rhin sont accablés par le logement des troupes et les contributions exhorbitantes, l'art. VIII de la note française donne l'espoir fondé que l'on aura égard aux dernieres représentations de la députation, et qu'il sera porté un prompt remede, au moins relativement aux charges excessives qui résultaient du logement des troupes et aux contributions démésurées; l'on s'y attend par amour pour l'humanité : c'est pourquoi l'on propose qu'il soit fait de nouvelles représentations aux ministres français; l'on demande aussi en même-tems, qu'en conséquence de l'adhésion à la démolition d'Ehrenbreistein, l'approvionnement de cette forteresse, déja stipulé par les conventions existantes, puisse avoir lieu sans perte de tems, d'autant plus que, d'après cette décision, il ne peut exister, même sous le rapport le plus éloigné, aucune cause ou motif qui s'y oppose.

9°. Le subdélégué croit devoir faire les observations suivantes sur l'art. IX de la derniere note française. Sa majesté l'empereur, après avoir soutenu long-tems et à la

fu presque seul le fardeau de la guerre, a renoncé, dans le traité de Campo-Formio, art. III et IV, à tous droits et titres dans les Pays-Bas autrichiens et dans la Lombardie autrichienne. Par conséquent, l'Autriche a seulement cédé la propriété, sans empiéter sur les droits de l'Empire dérivant du lien constitutionnel; et c'est aussi seulement par-là que l'ouverture du congrès a eu lieu.

Le subdélégué doit laisser à la députation de l'Empire à décider ce qu'elle jugera convenable sur cet art. IX de la note française; d'autant plus qu'il est connu que l'Autriche a défendu seule, pendant plusieurs années, avec les plus grands efforts, tout ce qui se trouvait en Italie lié par la constitution à l'Empire et sous sa dépendance.

Quant au Frickthal autrichien contigu à la Suisse, l'on se réfere à la déclaration que l'on a faite dans la 54e. séance, et où l'on a traité à fond cet objet, ainsi qu'à la décision de la députation du 7 août, art. VII.

L'on a fait mention, dans la susdite note, du lien constitutionnel et des priviléges de la maison d'Autriche; et l'on réitere, d'après ce qui a été déclaré dans la 54e. séance, que si cette portion de pays appartenant à l'Autriche devait former le sujet d'une négociation, cet objet devait être traité non par la députation de l'Empire, mais immédiatement entre l'Autriche et la France; que conséquemment il ne pourrait être question que des droits dérivant du lien constitutionnel, alors qu'il aurait été conclu un arrangement à la satisfaction des deux parties. L'on attend, d'après cela, avec confiance, de la justice et des lumieres de la députation de l'Empire, qu'elle s'expliquera ultérieurement dans le même sens que la déclaration juste et conforme à la constitution de l'Empire et de l'Autriche qu'elle a déja faite dans son *conclusum* du 7 août, sur cet objet, que la légation française a jugé à propos de reproduire dans sa derniere note, en y insistant formellement.

10°. Cet article, d'après la maniere dont il est présenté, paraît susceptible d'une double interprétation. En demandant qu'il ne soit construit aucun fort ou camp retranché qu'à la distance d'environ trois mille toises de la rive droite du Rhin, a-t-on seulement voulu parler de Kehl et de Cassel? ce qui serait probable, puisque, dans cet article, il est uniquement question de la démolition des fortifications de ces deux endroits; ou bien a-t-on voulu étendre cette demande sur toute la rive droite du Rhin? Dans le

fond, il n'est gueres à présumer qu'il soit fait à l'avenir quelque chose de semblable à Kelh ou à Cassel.

La députation de l'Empire s'étant résolue à la démolition du seul boulevard qui restât à l'Allemagne sur la rive droite du Rhin, et à la cession de l'isle de Saint-Pierre qui domine cette rive, une pareille demande, dans quelqu'acception qu'on la prenne, est une exigeance si humiliante pour un Etat indépendant, que l'Autriche ne peut y consentir et accéder à une telle prétention. L'on espere en conséquence de la justice du gouvernement français, qu'il y renoncera, d'après les représentations qui lui seront faites à ce sujet.

Comme l'espoir de la paix augmente de plus en plus, le subdélégué termine en invitant la députation de l'Empire à faire de nouvelles déclarations et représentations aux ministres français sur tout ce qui peut contribuer à l'éclaircissement, l'explication et la détermination précises de quelques points qui se trouvent liés aux objets principaux qui sont déja applanis et arrangés pour le fond.

Pleine de confiance dans les dispositions favorables à la paix, et les assurances si souvent données du desir de l'accélérer, l'Autriche (d'après la considération que l'histoire offre, à toutes les époques, des preuves de la variété des chances de la guerre) ne doute pas que le succès ne soit tel, que les peuples si long-tems accablés conçoivent l'espoir certain de jouir bientôt des bienfaits de la paix.

(*Les autres pieces aux numéros suivans.*)

PRUSSE. *De Berlin, le 5 brumaire.*

Tandis que toute l'Europe a les yeux ouverts sur une des plus grandes crises qui l'aient agitée depuis long-tems, on ne sera peut-être pas peu étonné de voir notre cour, qui y a elle-même tant d'intérêt, préparer un édit pour interdire toutes les corporations secrettes, y compris les grades de la franc-maçonnerie au dessus du grade de *maître*. Il faut en conclure que quelques-unes de ces corporations tiennent, plus qu'on ne le croit communément, à la grande politique, à la tranquillité des Etats, et qu'elles ne s'occupent pas uniquement de l'éducation des esprits. Pour la rédaction de cet édit, le roi a nom-

mé trois commissaires, dont le choix prouve l'importance qu'il y attache. Ce sont M. le comte de Schulenbourg, M. le comte de Haugwitz et le chancelier Goldbutz.

RÉPUBLIQUE BATAVE. *D'Amsterdam, le* 14 *brumaire.*

L'amiral de Winter est dans cette ville. On le dit occupé des plans les plus importans.

La division territoriale de la République Batave en huit départemens est définitivement arrêtée; ils auront tous, autant que possible, une égale population, et les grands fleuves pour limites; ils seront eux-mêmes divisés chacun en dix cercles, et comme chaque département est présumé contenir 235,000 habitans on peut porter la population générale de la République Batave à un 1,000882 individus.

On voit encore entrer dans la rade de cette ville, 20 à 25 bâtimens par jour, quoique la flotte anglaise qui croise devant le Texel en éloigne un grand nombre.

Les bâtimens de Groenland ne sont pas encore arrivés, aussi n'a-t-on pas encore vu de harengs.

ITALIE. *De Naples, le* 4 *brumaire.*

Les arrestations sont moins fréquentes, parce que la terreur ferme toutes les bouches, et ne laisse externer aucun sentiment; mais elles sont plus choisies. On va par-ci, par-là, capturant le petit nombre d'hommes éclairés dont on redoute les lumieres. Tout homme qui sait, et qui continue à s'instruire, est par-là même ennemi de l'Etat, et comme tel mis dans une forteresse, de peur qu'il ne communique la contagion.

M. Melchior Delfico, littérateur avantageusement connu par des écrits sur l'économie politique et sur les finances, vient d'éprouver ce tyrannique traitement. Il habitait depuis long-tems l'Abruze, où il cultivait en paix les lettres et les sciences; on lui a fait un crime de ses écrits passés et de ses méditations présentes. De nombreux satellites ont été in-

vestir

vestir sa maison, l'ont saisi, garotté, et conduit dans les cachots.

Ce gouvernement, dont l'inquiétude laisse entrevoir les desseins, paraît vouloir combler la mesure de ses torts envers la République Française. Il ne sait aucun gré à l'ambassadeur français de sa conduite sage et conciliante, et ne tient pas grand compte de ses justes réclamations.

De Venise, le 3 brumaire. Les habitans de cette ville ne peuvent s'habituer au régime qu'on veut leur faire subir. Le 30 vendemiaire, il y a eu ici plusieurs repas de patiiotes qui ont donné lieu à des attroupemens et à des rixes entre le peuple et les soldats de l'empereur. Plusieurs individus, qu'on prétend être des agens du Directoire cisalpin, ont été arrêtés, et gémissent encore dans les prisons. Aujourd'hui, tout paraît calme, graces aux mesures séveres de la police; mais il regne dans Venise une fermentation sourde qui amenera indubitablement une explosion.

Un poëte italien a traduit dans sa langue, et avec beaucoup d'énergie, un hymne patriotique du cit. Chénier, et une épître aux ministres plénipotentiaires de l'Empire, par le cit. Fabien Pillet. Ces deux morceaux circulent sous le manteau, et ont un prodigieux succès à raison de leur proscription. L'hymne a été mis en musique, et on le chante avec transport dans toutes les réunions clandestines.

On s'attend ici à la guerre, et beaucoup d'habitans n'en paraissent pas fâchés, parce qu'ils en augurent favorablement pour leur liberté.

IRLANDE. *De Dublin, le 1er. brumaire.*

Il s'éleve maintenant une difficulté inattendue, relativement aux Irlandais-unis qui sont ici prisonniers d'Etat. On sait que le gouvernement irlandais s'est engagé à les déporter en Amérique. On prétend aujourd'hui que le gouvernement américain verrait de mauvais œil, dans les Etats-Unis, des hommes aussi révolutionnaires. Il est très-vrai que le capitaine d'un bâtiment américain mouillé dans notre rade, exige

de tous les Irlandais (qui veulent se rendre en Amérique, comme passagers à son bord qu'ils déclarent, sous la foi du serment, qu'ils ne tiennent d'aucune maniere à l'association des Irlandais-Unis.

D'un autre côté, les nouvelles de Londres augmentent ici notre curiosité et nos inquiétudes sur la destinée de ces malheureux prisonniers.

On assure que le ministre américain à Londres vient de représenter à la cour de Saint-James, que la déportation des Irlandais-Unis en Amérique ne pourrait que déplaire à son gouvernement, et qu'il serait très-possible qu'ils fussent tous renvoyés après le débarquement. Dans cet état de choses, on se demande dans tous les cercles de Dublin, ce que doit faire le gouvernement irlandais, vu les engagemens qu'il a contractés envers les victimes qu'il tient entre ses mains? repoussera-t-on ces infortunés loin des rives de l'Amérique? sera-ce le premier pacte d'amitié entre les *rois Pitt et Adams*? Le gouvernement anglo irlandais, profitant de ces circonstances, finira-t-il par les envoyer à Botany-Bay?

Le premier théâtre de la révolte présente toujours le même tableau; escarmouches sanglantes et fréquemment renouvellées dans les comtés de Wicklow, Waterford, Kilkenny et Wexford. Il y a eu récemment à Dunlavin, comté de Wicklow, une affaire sérieuse. Entiere défaite des troupes royales.

Presqu'au même instant, le général Eustace s'est trouvé en face des insurgens, près de Rathdrun; l'affaire a été chaude, mais de peu de durée. Le général Eustache a dû éprouver des pertes considérables. Les insurgens, commandés par le capitaine Dwyer, s'avançaient sur lui en corps réglé, et menaçaient de l'envelppper de toutes parts; ce qui l'a forcé à la retraite.

La situation déplorable de la malheureuse Irlande est telle que les juges sont par-tout escortés d'une forte garde. On a même renvoyé à d'autres tems beaucoup de sessions ou assises, dont la tenue était impossible, vu l'état de désordre des différens comtés.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CORPS LÉGISLATIF.

Séances des deux Conseils, du 15 au 23 brumaire.

Génissieux, par motion d'ordre, dans la séance du 16 du conseil des Cinq cents : Les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons, ne nous permettent pas de douter que les royalistes frappés par la loi du 18 fructidor, n'aient une foule de partisans et d'amis dans les fonctionnaires publics élus en vertu des lois qu'ils ont fait rendre dans le tems, et notamment en vertu de celle du 30 germinal an V, sur le mode de remplacement des juges des tribunaux, juges de paix, assesseurs et administrateurs de départemens, rendue sous l'influence des Carnot, Cochon, Rovere et compagnie.

Certes, je suis bien éloigné de chercher à étendre les droits et prérogatives du pouvoir exécuif; mais je crains que les lois coërcitives contre les ennemis de la chose publique ne deviennent insuffisantes, si l'on ne prend le parti de révoquer les art. XIII, XIV et XV de la loi que j'ai citée, laquelle permet aux juges de s'adjoindre des suppléans, dans les cas où ils ne seraient pas en nombre requis par les lois ou la constitution. Je demande.....

Talot, de sa place : L'ordre du jour.

Je demande, reprend Génissieux, que mes observations soient renvoyées à une commission spéciale pour les examiner et vous en faire un rappor.

Les uns demandent l'impression de la motion d'ordre, les autres en appuient le renvoi à une commission, d autres enfin appuient l'ordre du jour hautement réclamé par Talot.

Eudes : Je ne m'oppose ni au rapport des articles précités de la loi du 30 germinal, ni au renvoi à la commission, ni à l'impression demandée. Mais,

comme j'ai été rapporteur de la commission qui vous a présenté dans le tems la résolution dont on vient de vous entretenir, je pense qu'il m'est permis de m'élever ici contre certains termes dont on s'est servi pour motiver le rapport demandé ; il semblerait, d'après ces expressions : *Sous l'influence des Cochon, Rovere, Carnot et compagnie*, que les membres de la commission pensaient comme les conspirateurs royaux, ou du moins s'étaient laissés influencer par eux. La commission qui vous présenta le rapport d'après lequel fut rendue la loi du 30 germinal, était composée de moi, de mon collegue Daunou, et de notre ancien collegue Treilhard, qui défendit lui même à cette tribune le projet de résolution dont il s'agit, et qui fut combattue par Dumolard et compagnie. Certes, une loi peut avoir été très-bonne dans un tems, et devenir très-préjudiciable dans un autre ; mais il ne s'ensuit pas de-là que ceux qui l'ont proposée aient eu de mauvaises intentions. Ainsi, sans m'opposer à l'impression du discours de notre collegue Génissieux, je demande que si elle est arrêtée, il soit invité, avant tout, à en retrancher tout ce qu'il renferme de personnalités, et tout ce qui peut inculper les membres de la commission qui ont proposé la loi dont il demande le rapport, et dont je ne nie pas que plusieurs dispositions ne puissent être dangereuses.

Les uns : Appuyé. — Les autres : L'ordre du jour sur la motion d'ordre.

Génissieux : De l'aveu même de notre collegue Eudes, les dispositions de la loi dont j'ai demandé le rapport ne sont pas sans danger ; ainsi je ne reviendrai pas sur cet objet. Quant aux personnalités dont il se plaint, j'avoue que je n'ai pas feuilleté les journaux du tems, pour savoir sur le rapport de qui elle avait été adoptée. Je me suis occupé des choses et non des personnes. La loi m'a paru extrêmement dangereuse. J'en ai conçu, peut-être trop légerement, qu'elle avait dû être sollicitée par le parti de Dumolard et consorts. Mais je déclare que je suis loin d'inculper ceux des membres de

la commissiou qu'il a nommés, et que mon collegue Eudes est un des membres du conseil pour qui j'ai la plus haute estime.

Le conseil renvoie les propositions de Génissieux à la commission, et passe à l'ordre du jour sur l'impression.

On a continué, dans la même séance, la discussion du projet de Fabre (de l'Aude), sur le mode d'imposition, de paiement et de comptabilité des dépenses départementales, municipales et communales. — Ajournement.

Woussen, le 17 : La rébellion qui a éclaté dans une partie de la ci-devant Belgique, avait pour prétexte la conscription militaire; mais l'époque que les conjurés ont choisie, la nature des désordres qui ont eu lieu, l'espece d'hommes qui y ont pris part, prouvent qu'elle est l'effet d'une réorganisation préexistante à la loi sur la conscription militaire. Sont ils des conscrits les contrebandiers, les prêtres qui, pris les armes à la main, ont subi la peine due à leurs forfaits? Sont-ils des conscrits ceux qui, revêtus d'uniformes anglais, substituent l'arbre de la croix à l'arbre de la liberté, et enterrent vivans les fonctionnaires publics? Il est évident, pour tous ceux qui observent les mouvemens et les intrigues de nos ennemis, que le gouvernement anglais a préparé ces troubles de longue main.

L'orateur termine par proposer un projet de résolution, tendant à accorder la grace de tout conspirateur qui dénoncerait la conspiration dans laquelle il serait entré, et une récompense même s'il contribuait à faire arrêter un ou plusieurs des conjurés.

Le conseil renvoie les observations à l'ancienne commission existante, à laquelle il adjoint l'orateur.

Poulain-Grandpré reproduit à la discussion son projet sur les individus sujets à la déportation qui s'y sont soustraits en se cachant, ou qui ont fui le lieu de leur déportation. Il est adopté; en voici la substance : Sont assimilés aux émigrés les individus qui se sont soustraits à la déportation prononcée

par les lois des 19 et 22 fructidor an V, si, dans le délai de deux mois, ils ne se présentent à l'administration centrale du lieu où ils sont cachés, pour y recevoir leur destination. Ce délai ne courra que du jour de la publication de la loi, qui sera faite par le Directoire.

Sont également assimilés aux émigrés les prêtres sujets à la déportation d'après les lois de 1792 et 1793, remises en vigueur par celle du 19 fructidor, si, deux mois après la publication de la présente loi, ils ne se présentent à l'administration centrale de leur arrondissement, pour que le lieu de leur déportation leur soit indiqué. Les lois relatives aux parens des émigrés ne seront point applicables à ceux des prêtres déportés, quand même ceux-ci seraient réputés émigrés.

Poulain-Grandpré relit, le 18, la résolution prise la veille, qui assimile aux émigrés les individus condamnés à la déportation.

Rouchon obtient la parole. Je n'étais pas présent hier, dit il, lorsque vous avez adopté le projet. Je n'ai qu'une réflexion à vous présenter. La résolution me paraît contenir un miracle ; et certes, il n'est pas en votre pouvoir d'en faire. Cependant vous supposez qu'un homme peut se trouver, dans une même seconde, à Paris et à Pétersbourg. Je m'explique. Un déporté qui s'est soustrait à la loi a pu se cacher dans son tombeau. S'il est découvert, vous le jugez comme émigré, et cependant plus de 150 témoins vous attesteront qu'il n'a pas quitté Paris. Peut-il être émigré ?

Je vous l'avais bien dit que vous vouliez faire exécuter une mesure révolutionnaire par une autre; mais je ne m'attendais pas au dernier projet de résolution. En effet, il y a eu conspiration contre la sûreté intérieure de la République, au 19 fructidor. Vous avez condamné les conspirateurs à la déportation : ils ont donc été punis.

Il y a trois jours, on vous a proposé la confiscation, vous l'avez adoptée; voilà une nouvelle peine; et hier, on vous a proposé de les assimiler aux émi-

grés. Je suis forcé aujourd'hui de défendre le premier projet, comme plus conséquent et plus conforme à l'humanité.

Le rapporteur répond que ce dernier projet n'est pas l'ouvrage de la commission; que c'est le conseil qui en a arrêté lui-même les bâses.

Demoor : Le conseil a arrêté hier, sur la proposition de Lecointe et de Génissieux, qu'il ne serait point question des prêtres dans la résolution, parce que les lois antérieures au 19 fructidor étaient suffisantes à l'égard de ceux sujets à la déportation; mais je ne crois pas que le conseil puisse se dispenser de prendre une mesure à l'égard des prêtres séditieux dont il est question dans les lois des 19 et 22 fructidor, et je demande qu'il soit fait un article additionnel à leur égard.

Génissieux observe qu'il est inutile de s'occuper à présent des prêtres, parce qu'il sera présenté une résolution particuliere à leur égard.

Crochon pense que pour completter la résolution, avant qu'elle soit envoyée au conseil des Anciens, il est nécessaire d'y insérer les dispositions par lesquelles on réglera le sort des femmes et enfans des déportés.

Souilhez, Lecointe-Puyravaux et Demoor parlent successivement pour et contre la proposition d'insérer des articles additionnels par rapport aux prêtres.

Le conseil ferme la discussion; il maintient la résolution telle qu'elle a été prise hier à l'égard des déportés fugitifs, sans parler des prêtres, et ajourne toute proposition relative à ces derniers.

On reprend la discussion sur le droit d'enregistrement.

Le Directoire envoie, le 19, un message au conseil, pour l'inviter à donner quelques développemens devenus nécessaires à la loi du 28 vendemiaire, relative au paiement des rentes et pensions, pour mieux en assurer l'exécution.

Le message est renvoyé à la commission des finances.

Roger-Martin, organe de la commission d'instruction publique, fait le rapport sur l'organisation de cette instruction. Il dit qu'il se trouve dans la loi du 3 brumaire an IV quelques lacunes que l'expérience a fait appercevoir, et qu'il faut se hâter de réparer, pour donner à l'instruction publique le perfectionnement dont elle est susceptible. Les instituteurs des écoles primaires doivent être le premier objet de la sollicitude du législateur. Il pense que cette fonction doit être relevée, en exigeant des professeurs des écoles centrales qu'ils aient été, au moins pendant deux ans, instituteurs des écoles primaires ; qu'il faut augmenter leur traitement, et ne pas les soumettre à recevoir directement de leurs écoliers leur rétribution ; mais charger de ce recouvrement les percepteurs des communes.

Quant aux écoles centrales, il lui paraît qu'il faut augmenter le nombre des professeurs de langues mortes, et en établir un de logique et d'entendement humain.

Roger Martin propose ensuite le mode d'organisation des écoles spéciales.

Impression et ajournement.

On reprend la discussion sur le droit d'enregistrement.

Briot obtient, le 21, la parole pour faire le rapport sur la législation relative aux prêtres déportés.

Jusques à quand, dit-il, une troupe de séditieux lutteront-ils impunément contre les hautes destinées du premier peuple du monde ? Depuis long-tems leurs projets liberticides, leurs complots sanguinaires auraient été déjoués, comprimés, anéantis, si des administrateurs, si un très-grand nombre d'officiers de police, insoucians ou peut-être complices, n'avaient fermé les yeux sur ce genre de crime, et négligé l'exécution des lois portées contre les prêtres réfractaires. Je dis les prêtres réfractaires ; car ce ne sont point les prêtres comme prêtres que je veux désigner ici, mais bien ceux qui, ennemis acharnés de la révolution, sont d'autant plus dangereux, qu'abusant de l'influence que leur donne leur

caractère ; ils arment plus sûrement et plus perfidement le bras du peuple qu'ils égarent. C'est ainsi qu'ils organiserent les massacres des Albigeois, l'incendie des Cévennes, la journée de la Saint-Barthelemi ; c'est ainsi qu'aussi-tôt que l'Assemblée constituante eut exigé d'eux un serment que nécessitait le salut public, ils leverent l'étendant de la désobéissance et de la rébellion. Un homme qui depuis s'est déclaré leur partisan, Dumolard, dans la tribune de Grenoble, s'écriait alors : L'indulgence est quelquefois un crime, et c'est sur-tout quand elle assure l'impunité de ceux qui peuvent précipiter l'Etat dans un abyme de maux, dont le nombre ne peut se calculer ni la fin se prévoir : l'expérience a prouvé la vérité de cet adage, sorti de la bouche d'un homme qui fut depuis leur apologiste.

En effet, frappés par les lois de 1792 et 1793, la révolte des prêtres n'en fut que plus ouverte. Ils furent ceux qui allumerent et alimenterent le feu de la guerre civile dans la Vendée.

Pendant l'épouvantable réaction qui désola la France, les conspirateurs s'empresserent d'appeler à eux les prêtres déportés ; et bientôt on les vit se répandre snr la surface de la République, et l'alarmer de nouveau. En vendemiaire, ils correspondaient avec le président de la section Lepelletier, et les cloches de Camille Jordan, dont ils agitaient les brandons, annoncererent par-tout les funérailles de la République.

Le mal eût été moins grand, si la loi du 3 brumaire, qui condamnait à deux années de fers, les fonctionnaires publics qui ne feraient pas exécuter celles portées contre les prêtres réfractaires, ou celle du 19 fructidor, qui autorisait le Directoire à les déporter, eussent été exécutées. Mais il faut le dire, la multiplicité, la contradiction, l'inconséquence, la rigueur de quelques-unes de ces lois qui furent portées contre eux, en empêcherent souvent l'exécution.

Une loi du 29 fructidor obligea les prêtres dépor-

tés de sortir, dans le délai de quinze jours, du territoire français. A quoi aboutit cette loi ? à faciliter, pendant cet intervalle, la rentrée de ceux qui, jusques-là, n'avaient point encore osé reparaître. Depuis la loi du 3 brumaire jusqu'à celle du 29 fructidor, il ne fut pas possible d'obtenir des tribunaux un seul jugement qui condamnât un seul prêtre déporté. Etaient-ils traduits à des commissions militaires, ils étaient revendiqués par les tribunaux qui prétendaient que, n'étant que déportés et non émigrés, ils devaient être jugés comme tous les autres citoyens; beaucoup de mots scientifiques, beaucoup de citations embarrassaient ces commissions, qui les relâchaient ou se désistaient.

Ce furent ces hommes de vengeance et de sang, qui depuis exciterent les fureurs de la rébellion dans les départemens réunis, en fanatisant les esprits, en les assurant que s'ils combattaient pour leur religion et leur roi, ils ne mourraient point, ou qu'ils ressusciteraient trois jours après ; ce sont eux qui ont conduit la main de cette femme égarée, qui enfonça le poignard dans le sein de ses propres enfans; ce sont eux qui ont appelé les Anglais à leur secours, et fait armer le frere contre le frere, les peres contre leurs enfans ; ce sont eux qui ont dévasté, décimé, incendié les communes. Dans l'exercice de leur culte, ils publiaient bien des mandemens incendiaires, mais on ne les a jamais entendu prêcher la clémence, l'humanité, l obéissance aux lois. La religion des prêtres réfractaires est la haine de la République et l'amour de la royauté. Misérables ! gardez-vous de souiller plus long-tems la terre sacrée de la liberté ; qu'un exil éternel vous éloigne du sol de la République, ou bien une mort assurée nous fera raison de votre criminelle résistance.

L'orateur, à la suite de ce rapport, présente un projet de résolution tendant,

1°. A obliger les prêtres déportés par les lois de 1792 et 1793, à se rendre, dans le délai d'un mois, à l'administration centrale, pour y faire leur décla-

ration et exécuter les ordres ultérieurs qui leur seront donnés.

2°. A accorder un délai de deux mois pour le même effet à ceux qui, condamnés par le Directoire en vertu de la loi du 19 fructidor, auraient pu l'être trop précipitamment, ou sur de trop faibles motifs.

3°. A condamner à quatre fois la valeur de ses impositions, toute commune qui recelerait dans son sein un seul prêtre déporté.

4°. A condamner tout individu receleur de prêtre déporté, à une prison qui ne pourrait être moindre de six mois, ni de plus de deux ans.

5°. A confisquer la maison où le prêtre déporté serait trouvé caché, si celui qui le recele en est le propriétaire; ou s'il n'en est que locataire, à le condamner, en outre la prison, à une amende de la valeur de la maison. (La lecture de cet article a excité de longs murmures.)

6°. A abroger la loi du 12 germinal an II, qui punit de mort tout receleur de déporté.

7°. Les ecclésiastiques sexagénaires ou infirmes, condamnés à la déportation, seront enfermés dans une maison de réclusion.

8°. Les parens des ecclésiastiques déportés ne seront nullement regardés comme parens d'émigrés.

Impression du rapport et du projet à trois exemplaires pour chaque membre du Corps législatif.

La discussion sur l'enregistrement remplit le reste de la séance.

La commission de la classification des lois présente, le 22, par l'organe de Duplantier, la premiere partie de son travail. Elle comprend tout ce qui est relatif à l'administration générale, et forme six titres différens. Le premier concerne la division du territoire; le deuxieme, l'exercice politique des droits de citoyen; le troisieme, les assemblées primaires et communales; le quatrieme, les assemblées électorales; le cinquieme, le mode de scrutin, et le sixieme, l'installation des fonctionnaires publics.

Heurtaut-Lamerville fait un rapport particulier

sur l'organisation des écoles primaires. Son projet est le développement du plan présenté par Roger-Martin.

Impression et ajournement.

On continue la discussion sur le droit d'enregistrement.

L'ordre du jour du 16, du conseil des Anciens, appelant la suite de la discussion de la résolution concernant les droits de bacqs, Rallier, organe de la commission qui l'a examinée et en a proposé le rejet, ajoute aux motifs par lui développés, qu'elle renferme un vice essensiel, en ce que le produit de la taxe n'est pas spécialement affecté à l'entretien des bacqs, et qu'elle ne renferme aucune disposition relative aux bacqs qui se trouvent sur les rentes secondaires.

Le conseil rejette la résolution.

Laussat a fait, le même jour, le rapport sur la résolution concernant les déchéances des créanciers de l'Etat qui n'ont pas encore produit leurs titres. La commission est d'avis qu'ils ne méritent plus de ménagement. L'intérêt du trésor public exige impérieusement les mesures adoptées. De six milliards qui composent la dette publique, il n'y a encore que deux milliards liquidés.

Laussat propose l'adoption de la résolution.

Impression et ajournement.

On reprend, le 17, la discussion sur la résolution du 22 thermidor an VI, relative aux lois dont la publication avait été ordonnée dans les départemens réunis, par la loi du 12 vendemiaire an IV.

Michiels s'attache à combattre l'opinion émise par Lefevre-Cayet. Celui-ci avait prétendu que l'article II de la résolution, renfermant un effet rétroactif, devait être rejetté. Cet article porte que les lois adressées aux administrations de département avant la loi du 12 vendemiaire an IV, et qui n'avaient pas encore été publiées suivant les anciennes formes, lors de l'arrivée de cette loi, étaient devenues obligatoires du jour de cette arrivée.

Si cette opinion pouvait être admise, dit Mi-

chiels, il en résulterait que tous les jugemens criminels qui, depuis deux ans, sont rendus dans les départemens réunis, et qui l'ont tous été en vertu du code pénal de 1791, qui n'a jamais été promulgué dans ces pays, devraient être annullés et les juges poursuivis comme prévaricateurs. Ce fait suffit seul, je pense, pour détruire l'effet qu'aurait pu produire sur quelques membres l'opinion de notre collegue; je ne conclurai cependant pas à ce que le conseil approuve la résolution, parce que je pense, avec la commission, que l'art. III, qui renferme un véritable vice de rétroactivité, est inadmissible.

Je vote pour le rejet.

Tronchet, organe de la commission qui avait été chargée d'examiner la résolution, résume son rapport et reproduit les argumens par lesquels il avait motivé la proposition du rejet.

La discussion est fermée, et le conseil rejette la résolution.

Le conseil ne s'est occupé, le 18, que d'objets d'intérêt particulier. Il a cependant ouvert la discussion de la résolution du 1er. brumaire, relative à l'organisation du régime hypothécaire, et l'a continuée sans résultat le lendemain 19.

La résolution de la veille, relative aux individus qui se sont soustraits à la déportation, a fixé ensuite son attention. Après quelques débats sur la question si l'on nommerait une commission pour en faire le rapport, il a été décidé qu'il n'en nommerait point, et la discussion s'est ouverte.

Meilhan a obtenu le premier la parole.

Ecartons, dit-il, toute prévention, et reportons-nous aux circonstances qui amenerent la loi du 19 fructidor, à laquelle on veut ajouter de nouvelles dispositions. Lorsqu'on crut la patrie menacée, il y a dix-huit mois, par des législateurs infideles, on les séquestra de la société, sans les juger; on les déporta au-delà des mers, pour les empêcher de nuire à la chose publique. C'était une mesure d'Etat à laquelle ils se sont soumis, en se rendant à leur destination, ou en disparaissant de la société et s'ensévelissant tout vivans dans le tombeau. Que peut-on

exiger de plus d'eux, sans blesser la justice? A-t-on voulu les punir comme citoyens, ou comme fonctionnaires dangereux? Ce ne peut être comme citoyens; autrement il aurait fallu observer à leur égard les formes judiciaires. C'est donc comme fonctionnaires dangereux; eh bien! le danger n'a-t-il pas cessé du moment qu'ils ont cessé leurs fonctions et disparu de la société? Mais j'entre dans l'examen de la résolution. Peut-on être émigré par assimilation? Peut-on être émigré sans avoir quitté le territoire de la République? C'est cependant ce que suppose la résolution, puisqu'elle punit de la peine de l'émigration des individus qui ne seront jamais sortis de la République. D'ailleurs, peut-on porter une nouvelle peine sans un nouveau délit? Peut-on faire un crime à des individus d'avoir fui leur supplice, de ne s'être pas présentés pour être jetés sur une terre brûlante, où de fréquentes épidémies dévorent les malheureux qui y sont relégués? Ce serait être barbares, et vous voulez être justes. Jamais la Convention, tandis que la terreur pesait sur toute la France, ne permit qu'on portât aucune peine contre les individus qui se cachaient pour se dérober à la mort.

Je demande que la résolution soit rejetée comme injuste, impolitique et immorale.

Le conseil approuve la résolution.

La séance du 21 a été employée à la discussion de la résolution relative à l'impôt sur le tabac. — Ajourné.

Delneufcourt combat, le 22, la résolution. Il soutient qu'elle nuit au commerce, et à celui sur-tout des départemens du haut et Bas-Rhin, qui cesseront de cultiver le tabac, si le droit est établi.

Legrand et Bostaret la défendent. L'impôt sur le tabac leur paraît nécessaire, et les mesures proposées pour en asurer la perception nullement vexatoires. La constitution permet, dans de certains cas, des visites domiciliaires. Au surplus, les fabricans du haut et Bas-Rhin s'opposent à la résolution, parce qu'ils cultivent et fabriquent en même-tems; qu'ils font par conséquent de plus gros bénéfices que les simples fabricans; et la cupidité est la source de cette résistance. — Elle est approuvée.

PARIS. *Nonidi*, 29 *Brumaire*, *l'an VII de la République.*

La plupart des gazettes nationales, fidelles copistes des feuilles étrangeres et notamment des allemandes, ont rapporté des nouvelles fort contradictoires sur la situation de l'armée française en Egypte. Apiès l'avoir fait battre, disperser et presqu'entiérement détruite par les Mamelloucks et les Arabes; après avoir fait incendier par les Anglais presque tous les bâtimens du convoi dans le port d'Alexandrie, on a changé tout-à-coup de version; on a fait prendre par Bonaparte Jérusalem, Saint Jean-d'Acre, Damas, Alep et toute la Syrie; on a fait marcher son armée sur l'Euphrate, et on l'a embarquée pour Bassora : ensuite on a fait trouver dans la mer Rouge l'escadre de Richery, à laquelle s'était jointe une flotille espagnole, etc.

Toutes ces nouvelles ne sont pas plus vraies les unes que les autres. D'après des lettres très-authentiques, arrivées par la voie de Livourne, et apportées par un commissaire des guerres qui a quitté Alexandrie le 22 vendemiaire, on a appris que Bonaparte était encore au Caire à cette époque. Il s'était constamment occupé, comme on pouvait le prévoir, du soin d'affermir son établissement en Egypte. Le général Desaix avait poursuivi les Mamelloucks qui s'étaient retirés dans la Haute-Egypte, et les avait battus par-tout où il les avait rencontrés; il était alors à plus de 60 lieues du Caire. D'un autre côté, une colonne de l'armée avait poursuivi, dans la Syrie, ceux des Mamelloucks et des beys qui s'y étaient retirés, et les avait chassés fort au loin. Les mêmes dépêches annoncent que les troupes françaises jouissent de la meilleure santé en Egypte; qu'elles sont très-affectionnées des naturels, dont elles respectent les mœurs et les habitudes; qu'il regne la plus grande intimité entre elles et les Egyptiens; qu'elles assistent à leurs fêtes religieuses, et réciproquement les Egyptiens à nos fêtes nationales. L'anniversaire de la fondation de la République a été célébrée au Caire avec la plus grande solemnité; il y a eu des courses à pied et des courses à cheval. Les Français ont établi une imprimerie et une gazette, qui se traduit dans les différens idiomes du pays. Nos savans se sont réunis aux Cophtes, aux Turcs, aux Juifs et aux Egyptiens les plus éclairés, et ont formé un institut national au Caire; tous les habitans portent la cocarde tricolore. Les esprits sont dans la meilleure disposition.

Les mêmes lettres ajoutent que les campagnes d'Egypte

sont infestées d'Arabes Bédouins, qui arrêtent, pillent et égorgent tous ceux qu'ils trouvent sur les grandes routes et jusqu'aux portes mêmes des villes. Plusieurs de nos défenseurs et officiers ont été massacrés par ces brigands, qui sont au nombre de 30,000, et avec lesquels les Mameloucks étaient sans cesse en guerre. Bonaparte a envoyé contre eux différens détachemens.

Les Anglais continuent de bloquer le port d'Alexandrie et d'intercepter tous les couriers. Un aviso qui portait des dépêches du Directoire a été obligé, pour débarquer, de se faire échouer sur la côte vis-à-vis la tour des Arabes. Une cinquantaine de Français qui étaient sur ce bâtiment ont été attaqués, après leur débarquement, par une horde de Bédouins, qui en ont massacré une partie et dévalisé l'autre. Daus le nombre des morts se trouve malheureusement l'adjudant-général Camin, officier distingué dont on regrette infiniment la perte. Le courier porteur des dépêches du Directoire est parvenu néanmoins à les sauver : ce sont les seules que l'on ait reçues depuis l'expédition. Telle était la position de Bonaparte et de nos troupes à l'époque du 22 vendemiaire. Le commissaire des guerres, arrivé à Livourne le 13 brumaire, n'a mis que 21 jours dans sa traversée ; la petite tartane qu'il montait a passé, pendant la nuit, au travers de la flotte anglaise, et est parvenue à lui échapper. A son départ, on avait renvoyé tous les bâtimens de transports étrangers qui avaient servi à l'expédition de Bonaparte. Ceux de notre convoi étaient parfaitement en sûreté dans le port d'Alexandrie. La tartane qui portait ce commissaire des guerres a touché sur les côtes de Sicile, et par-tout on lui a refusé même de l'eau. On peut juger, d'après ce fait, des dispositions du roi de Naples. Ces détails très-sûrs donnent, comme on voit, un démenti formel à tous les bruits qu'on s'est plu à répandre depuis un mois dans les gazettes étrangeres.

— Le cit. Truguet, ex-ambassadeur de la République à Madrid, qui est resté plus de trois mois après son rappel, a été mis sur la liste des émigrés, en vertu de la disposition précise de la loi du 25 brumaire. Ce citoyen vient de recevoir dit-on, l'ordre du bureau central, de quitter sur-le-champ le territoire de la République, et Paris dans les vingt-quatre heures.

— D'après les dispositions que manifestent les cours de Vienne, de Naples et de Londres, il paraît que la guerre devient inévitable, et qu'elle va recommencer avec plus d'impétuosité que jamais.

LENOIR-LAROCHE, *Rédacteur en chef.*